



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 avril 2018**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1183838001

Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922004

Accorder un contrat à « Nortrax Québec inc. », pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16643 (3 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1182645001

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1186859002

Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente d'approvisionnement d'une durée de trois ans, pour la fourniture et l'installation, sur demande, de bennes fixes en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-16682 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 448 780,54 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1184730002

Octroyer à l'entreprise Transport Mélimax deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une période de 19 mois. Le premier contrat pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 155 105,47 \$ (toutes taxes incluses) et le second contrat pour l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au montant de 158 623,54 \$ (toutes taxes incluses) - Total pour les deux contrats de 313 729,01 \$ (toutes taxes incluses) - Appel d'offres no. 18-16710 (4 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922005

Accorder trois contrats aux firmes « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » (lot 1 : 139 959,07 \$, taxes incluses), « Automobiles A. Gosselin inc. » (lot 2 : 253 626,80 \$, taxes incluses) et « Fortier auto (Montréal) ltée » (lot 3 : 444 772,34 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 24 véhicules légers de marque Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford - Dépense totale de 838 358,21 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16653 (2 soumissionnaires pour chacun des lots)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180765001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231004

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Dépense totale de 9 358 087,07 \$ (contrat: 8 339 793,08 \$ + incidences: 1 018 293,99 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 336301 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231005

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018) - Dépense totale de 6 627 615,79 \$ (contrat: 6 331 615,79 \$ + incidences: 296 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 405524 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Anjou , Direction des travaux publics - 1187715001

Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180765002

Accorder un contrat à la firme Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 313 364,36 \$ - Appel d'offres public 5940 (9 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1181009003

Résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, octroyé suite à l'appel d'offres public 214724 et ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231001

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 9 648 531,00 \$ (contrat: 8 980 000,00 \$ et incidences: 835 500,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 223901 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1186850007

Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, au montant de 287 419,51 \$, taxes incluses, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM / Appel d'offres public 1666 (3 soumissionnaires)

20.015 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1186310001

Approuver l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.016 Entente

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1180741002

Approuver le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées

Compétence d'agglomération : Sécurité publique

20.017 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1186157001

Approuver le projet de convention entre Tourisme Montréal et la Ville de Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019

20.018 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1186025002

Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.019 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184565003

Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019 / La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.020 Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1181128001

Accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées »

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1183643001

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation de l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1183381001

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Sécurité publique

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176794010

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La porte ouverte / The Open Door (CE17 1079), afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2018 et d'accorder un soutien financier additionnel de 12 000 \$, faisant passer le soutien accordé de 30 000 \$ à 42 000 \$

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1186352002

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à Académus Cybermentorat, pour l'organisation de la 20e édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1184005001

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1182912001

Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2018 - Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal, Direction gestion des parcs et biodiversité - 1184107005

Accorder un soutien financier de 21 700,00 \$ à Bois Public pour la transformation d'environ 150 billots de frènes provenant de l'abattage des frènes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en environ 7 500 PMP de planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la concertation des arrondissements - 1187286002

Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 291 094 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux / Approuver les projets de convention à cet effet

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction du développement culturel - 1181654002

Accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à Atelier circulaire pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction du développement culturel - 1181654001

Accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1181197002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes : Association des galeries d'art contemporain et Mutek, pour l'année 2018, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs / Approuver les deux projets de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Anjou , Direction des travaux publics - 1187715005

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Service du greffe - 1182904001

Recommander la nomination de M. Alex Norris à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1186620001

Autoriser une dépense spéciale et non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$ aux arrondissements de LaSalle, Verdun, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal et de la contribution financière de 1,5 M\$ versée par Hydro-Québec

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique - 1185890001

Autoriser une dépense de 2 500\$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1184784002

Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - Dépense de 16 500 \$

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1181081004

Autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1183690001

Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières»

40.002 Règlement - Urbanisme

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1183558008

Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)» afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine , Direction de la culture _des sports_ des loisirs et du développement social - 1186759003

Déposer le rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1183599001

Dépôt de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Projet pilote pour limiter la circulation de transit sur le mont Royal)

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184396002

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er février 2018 au 28 février 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	7

CE : 12.001
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant des accessoires;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Équipements incendies CMP Mayer, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16523;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-22 12:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre permettra de pourvoir aux besoins de remplacement de casques de combat incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Sur un horizon de cinq ans, le SIM procédera à l'acquisition de près de 2 500 casques, soit pour le remplacement des casques qui auront atteint leur durée de vie ou pour la fourniture d'équipement pour les recrues et les promotions.

Dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour réduire les risques des maladies professionnelles des pompières et pompiers, il est prévu à cette entente-cadre l'acquisition d'un protège-front et d'un protège-oreille de rechange afin de permettre aux pompiers le remplacement de ces derniers lors des lavages de routine en caserne qui seront effectués suite à une intervention.

La réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers s'inscrit comme priorité n°1 au Plan stratégique 2018-2021 du SIM, *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous*.

Les critères de santé et sécurité entourant les équipements de protection individuelle des pompiers sont recommandés par le comité paritaire de santé et sécurité. Ainsi, le casque de marque Bullard avec visière intégrée répond aux critères retenus et a fait l'objet d'une analyse comparative des différents casques disponibles sur le marché et des critères de santé et sécurité. Ce modèle de casque est offert par quatre distributeurs.

La norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1851 Standard on Selection, Care, and Maintenance of Protective Ensembles for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting , établit la durée de vie des casques de combat d'incendie à un maximum de 10 ans.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 20 décembre 2017 pour une ouverture de soumissions le 24 janvier 2018, permettant ainsi 36 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission. Deux addenda ont été émis durant la période, soit le 16 janvier pour des questions de clarification et le 18 janvier pour une mise à jour d'un formulaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0465 - 2 avril 2014 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Équipements Incendie CMP Mayer inc. (CE10 1898), pour la fourniture de casques protecteurs pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11380.

CE10 1898 - 2 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Équipements Incendies CMP Mayer Inc. pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX et réservée à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal – Appel d'offres public 10-11380 (trois soumissionnaires) – (Montant estimé de l'entente : 223 944 \$, taxes incluses).

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de casques protecteurs pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Ces casques devant répondre à la norme NFPA, applicable pour les équipements de protection incendie, ont une durée de vie maximale de dix (10) ans à compter de la date de fabrication.

JUSTIFICATION

Un (20 %) des cinq preneurs du cahier des charges a déposé une soumission. Parmi les cinq preneurs de cahier de charge, un seul est distributeur de ce modèle de casque. L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	1 285 529,15		1 285 529,15 \$
Dernière estimation réalisée			1 473 064,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			187 535,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-12,7 %

Un écart favorable de 187 535,30 \$, soit 12,7 %, entre l'estimation de 1 473 064,30 \$ et la soumission de 1 285 529,15 \$, peut être lié au nombre de quatre distributeurs potentiels.

Le soumissionnaire n'est ni déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion

contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour le remplacement de casques de combat incluant les accessoires de 870 033,25 \$ (avant taxes) pour la période de cinq ans.

Une dépense de près de 152 500 \$ (avant taxes) est prévue en 2018 pour la mise en place des mesures en lien avec les maladies professionnelles pour l'achat de protège-front et de protège-oreille de rechange. Des coûts récurrents de 29 000 \$ à 20 000 \$ par année sont prévus à ce chapitre.

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Casques de combat	299 460,25 \$	181 476,25 \$	142 083,75 \$	148 751,75 \$	97 261,25 \$	870 033,25 \$
Protège-front et protège-oreilles de remplacement	152 584,75 \$	29 062,25 \$	22 407,25 \$	23 669,75 \$	20 337,25 \$	248 061,25 \$
Total avant taxes	452 045,00 \$	210 538,50 \$	165 491,00 \$	171 421,50 \$	117 598,50 \$	1 118 094,50 \$
Total incluant les taxes	519 738,74 \$	242 066,64 \$	190 273,28 \$	198 241,62 \$	135 208,88 \$	1 285 529,15 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les casques de protection désuets sont recyclés par une firme externe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les acquisitions prévues à cette entente-cadre permettront de remplir les obligations de l'employeur liées à la LSST, notamment par la fourniture aux pompières et pompiers de casques de protection sécuritaires et d'en assurer leur maintien en bon état. De plus, l'offre de protège-front et de protège-oreille de remplacement s'inscrit parmi les mesures prévues au plan d'action de réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompières et pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remplacement des casques ayant atteint leur durée de vie.
Réalisation du plan d'action en lien avec les mesures mises en place pour réduire les maladies professionnelles par l'offre de protège-front et de protège-oreille de rechange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

Le : 2018-03-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-03-22

Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16523 Intervention.pdf](#)



[17-16523 Tableau prix.pdf](#)



[Liste preneurs cahier de charges.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1 285 529,15 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le cahier de charges de l'appel d'offres a été acheté par la firme Thibault & Associés. La soumission a été déposée par Équipements incendies C.P.M. Mayer inc. Les deux firmes ont indiqué à la rubrique "Autre nom" du Registre des entreprises le nom L'Arsenal. En effet, trois entreprises (Équipements incendies C.P.M. Mayer inc., Thibault & Associés et Isotech Instrumentation inc.) sont regroupées sous la marque de commerce L'Arsenal.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
2	Titre de l'appel d'offres	SIM - Casques pour le combat incendie
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	17-16523
5	Préposée au secrétariat	
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	24 janv. 2018
8	Service requérant	SIM - Casques pour le combat incendie
9	Requérant	Sylvie Girard
10	Dernière estimation réalisée	



#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité (validée par l'agent d'approvisionnement)	No de soumission
1	ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.		Conforme	

Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
Numéro de l'appel d'offres	17-16523
Titre de l'appel d'offres	SIM - Casques pour le combat incendie

						Soumissionnaires		
						ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.		
G	Item	Articles	Unité de mesure	Quantité prévisionnelle année 1, 2, et 3	Quantité prévisionnelle année 4 et 5	Coût unitaire année 1, 2 et 3	Coût unitaire année 3 et 4	Total
	1	Casque complet de marque Bullard modèle PX (re-tract) Incluant : visière ReTrack R350, protège-oreilles noir Nomex R721B, attache de cou Nomex noir R144, protège-front Cotton R635. AUCUN ÉQUIVALENT	CH	1857	638	272,00 \$	296,00 \$	693 952,00 \$
	2	Protège-front pour casque Bullard PX (re-tract) Cotton R635	CH	2719	912	13,25 \$	14,25 \$	49 022,75 \$
	3	Protège-oreilles pour casque Bullard PX (re-tract) Nomex noir R144	CH	2030	699	35,50 \$	38,50 \$	98 976,50 \$
	4	Visière pour casque Bullard PX (re-tract) R350	CH	257	61	68,00 \$	75,00 \$	22 051,00 \$
	5	Quincaillerie d'installation pour visière pour casque Bullard PX (re-tract)	CH	103	30	25,00 \$	28,00 \$	3 415,00 \$
	6	Kit de montage pour écusson en cuir pour casque Bullard PX (re-track)	CH	210	50	17,00 \$	19,00 \$	4 520,00 \$
	7	Écusson en cuir avec identifications pour casque Bullard PX (retrack)	CH	250	63	47,00 \$	53,00 \$	15 089,00 \$
	8	Protège-front pour casque Bullard PX Cotton R635	CH	4351	1552	13,25 \$	14,25 \$	79 766,75 \$
	9	Protège-oreilles pour casque Bullard PX Nomex noir R721B	CH	2884	517	35,50 \$	38,50 \$	122 286,50 \$
	10	Visière pour casque Bullard PX 4'' R330	CH	241	109	75,00 \$	81,00 \$	26 904,00 \$
	11	Quincaillerie d'installation pour visière pour casque Bullard PX	CH	80	36	17,50 \$	19,75 \$	2 111,00 \$
						Total		1 118 094,50 \$
						TPS		55 904,72 \$
						TVQ		111 529,93 \$
						TOTAL		1 285 529,15 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme →

ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16523

Numéro de référence : 1124451

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SIM - Casques pour le combat incendie

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Monsieur Daniel Renaud Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	Commande : (1373739) 2017-12-21 10 h 25 Transmission : 2017-12-21 10 h 25	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degrees.com NEQ : 1170146808	Monsieur Jean-Francois Picard Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur : 819 909-9955	Commande : (1373556) 2017-12-20 15 h 46 Transmission : 2017-12-20 15 h 46	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Dépôt médical Canada Inc 1031 Autoroute Laval Ouest Laval, QC, H7H 1E4 NEQ : 1163573588	Monsieur Denis Carbonneau Téléphone : 450 622-8770 Télécopieur : 450 625-3770	Commande : (1374383) 2017-12-27 12 h 53 Transmission : 2017-12-27 12 h 53	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	Commande : (1373696) 2017-12-21 9 h 38 Transmission : 2017-12-21 9 h 38	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Travex inc. 363 Charles Marchand Repentigny, QC, J5Z 4N8 NEQ : 1142748194	Monsieur Frédéric Quimet Téléphone : 450 585-9833 Télécopieur : 450 654-4827	Commande : (1378458) 2018-01-16 9 h 34 Transmission : 2018-01-16 9 h 34	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 9 h 34 - Téléchargement 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Tableau coûts.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires
et comptables / PS - sécurité publique



Dossier # : 1184922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Nortrax Québec inc. », pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 18-16643 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à «Nortrax Québec inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16643 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-15 08:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Nortrax Québec inc. », pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 18-16643 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer deux véhicules-outils qui ont atteint leur durée de vie utile par deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs). Cet achat répond aux besoins opérationnels de l’arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 18-16643 qui s’est tenu du 10 au 31 janvier 2018. L’appel d’offres a été publié le 10 janvier 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Le 22 janvier 2018, la Ville émettait un addenda pour répondre aux questions des soumissionnaires sur les exigences demandées.

La règle d’adjudication utilisée dans le cadre de l’appel d’offres 18-16643 est celle d’un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car le montant du contrat à octroyer est de plus de 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0319 – 15 mars 2017 : Accorder un contrat à « Hewitt Équipement Itée », pour la fourniture d’une rétrocaveuse avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 256 135,56 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15696 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l’octroi d’un contrat à « Nortrax Québec inc. », au montant de 460 796,13 \$, taxes incluses, pour l’achat de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires

tel que décrit au devis 45417A11 de l'appel d'offres 18-16643. Il s'agit de rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) à quatre roues motrices de marque et modèle John Deere 410L munis des accessoires suivants : godet, brise-béton, plaque vibrante, chasse-neige et berceau de transport. Les appareils seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 12 mois à compter de leur date de mise en service.

Le coût d'acquisition comprend deux blocs de formation sur les méthodes d'opération et la maintenance des appareils.

La rétrocaveuse est un engin automoteur qui combine les fonctions d'un chargeur et d'une pelleuse. Cette double fonction permet d'affecter l'appareil à des travaux aussi variés que la manutention, l'excavation, le chargement, etc.

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de deux véhicules-outils 454-04169 (rétrocaveuse) et 436-05434 (tracteur chargeur) qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie de ces appareils est respectivement de 15 et 12 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 13 et 14 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16643 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nortrax Québec Inc.	460 796,13 \$		460 796,13 \$
Longus équipement Inc.	476 820,87 \$		476 820,87 \$
Industries Toromont Ltee	482 985,66 \$		482 985,66 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	393 214,50 \$		393 214,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			473 534,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,76 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			22 189,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			67 581,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			17,19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			16 024,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,48 %

Estimation corrigée

	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Dernière estimation réalisée par le SMRA	471 397,50 \$		471 397,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 10 601,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 2,25 %

Au moment du lancement de l'appel d'offres, le rédacteur du devis technique a estimé la dépense à 393 214,50 \$, taxes incluses. Une révision de la méthode d'estimation a permis de découvrir que la feuille de calcul du chargé de projet comportait une erreur et que l'estimation aurait dû être de 471 397,50 \$ plutôt que de 393 214,50 \$. L'estimation corrigée est présentée en pièce jointe. L'écart entre la soumission la plus basse et l'estimation corrigée est de l'ordre de -2.25 % (- 10 601,37 \$). L'écart de 3,48 % (16 024,74 \$) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Trois des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville : deux d'entre eux estimaient ne pas être en mesure de répondre aux exigences demandées et un autre n'a pas fourni de raisons pour ne pas avoir déposé une offre.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville a exigé une garantie de soumission et une garantie d'exécution représentant respectivement 5 % du montant de la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 460 796,13 \$, taxes incluses. Un montant maximal de 420 769 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des rétrocaveuses respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en avril 2018.
- Livraison des appareils en juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hubert LACHANCE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 7 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-03-13

45417A11

Accessoire EDF:

Attache rapide pour chargeur et rétrocaveuse, godet 14 po, godet 24 po
benne chargeuse 1.25vg³, raccord et boyaux, chasse-neige, berceau de transport,
coupleurs pour brise béton et plaque vibrante:

	Estimation	Estimation corrigée
	34000,00\$	34 000,00 \$
Surplus pour la pelle extensible réparti sur 2 camions (2000 /2 : 1000\$)	1 000,00	1 000,00 \$
Prix budgétaire pour tracteur Cat 430F2 sans godet ni benne	135 000,00	135 000,00 \$
Pneux radiaux avant et arrière	3 000,00	3 000,00 \$
système de graissage automatique	5 000,00	5 000,00 \$
Brise béton incluant ajustement	18 500,00	18 500,00 \$
Plaque vibrante	7 000,00	7 000,00 \$
Formation / présentation additionnelle	1 500,00	1 500,00 \$
	<u>171 000,00</u>	<u>205 000,00 \$</u>
Nombre d'appareil 2	342 000,00	410 000,00 \$
TPS	17 100,00	20 500,00 \$
TVQ	34 114,50	40 897,50 \$
Total, taxes incluses	393 214,50	471 397,50 \$

Dossier # : 1184922004

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à « Nortrax Québec inc. », pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 18-16643 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[PV.pdf](#) [Tableau de vérification 18-16643.pdf](#) [Liste des commandes 18-16643.pdf](#)



[Intervention 18-16643.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hubert LACHANCE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872 5282

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Nortrax Québec Inc.	460 796,13	<input checked="" type="checkbox"/>	
Longus équipement Inc.	476 820,87	<input type="checkbox"/>	
Industries Toromont Ltee	482 985,66	<input type="checkbox"/>	

Informations additionnelles

Le fournisseur Nortrax Québec Inc. a déposé un excédent de 8291\$,19 sur sa garantie de soumission et d'exécution. Celui-ci préfère que nous gardions ce montant.

Désistements:

- Devis technique (2)
- Raison non fournie (1)

Préparé par :

Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-16643
Titre : Acquisition de deux tracteurs chargeurs avec accessoires
Date d'ouverture des soumissions : 31-janv-18

Articles		Quantité	Longus équipement Inc.		INDUSTRIES TOROMONT LTEE		NORTRAX QUÉBEC INC	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	2 tracteurs chargeurs avec accessoires	1	414 717,00 \$	414 717,00 \$	420 078,85 \$	420 078,85 \$	400 779,41 \$	400 779,41 \$
Total avant taxes				414 717,00 \$		420 078,85 \$		400 779,41 \$
TPS 5 %				20 735,85 \$		21 003,94 \$		20 038,97 \$
TVQ 9,9975 %				41 368,02 \$		41 902,87 \$		39 977,75 \$
Montant total				476 820,87 \$		482 985,66 \$		460 796,13 \$
Signature			Oui		Oui		Oui	
Addendas (1)			OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ			OK		Oui		Oui	
Numéro de fournisseur VDM			115349		45417A11		14742	
Numéro NEQ			1143313709		1144694263, SEAO:1143555028 (Hewitt HEL Limited)		1149150048	
Garantie de soumission de 5%			Oui		Oui		Excédent de 8291,19 (Ok avec fournisseur)	
Garantie d'exécution de 5%			Oui		A demander si Adj		Excédent de 8291,19 (Ok avec fournisseur)	
Date prévue de livraison			60 à 90 jours apres adj		90 jours apres adj		60 à 90 jours apres adj	
Confirmation de conformité technique			A venir		A venir		Oui -15 février	
Vérification REQ			OK		OK		OK	
RENA			OK		OK		OK	
2 Listes des personnes écartées			OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			OK		OK		OK	
Inscription CNESST			OK		Non		OK	
Fiche technique et date disponibilité			OK		OK		OK	

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :	Hubert Lachance	Date :	06-févr-18
---------------	-----------------	--------	------------



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

➤ Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-16643

Numéro de référence : 1126400

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de 2 tracteurs chargeurs avec accessoires



	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Equipement SMS 1945 55e Avenue Dorval, QC, H9P 1G9 NEQ : 1161238622	Monsieur Daniel Plante Téléphone : 514 780-4583 Télécopieur : 514 636-4979	Commande : (1384057) 2018-01-29 8 h 10 Transmission : 2018-01-29 8 h 10	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-29 8 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST- ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	Commande : (1376753) 2018-01-11 9 h 29 Transmission : 2018-01-11 9 h 29	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-22 11 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Location Dickie Moore ltée 4955, Chemin St- François Montréal, QC, H4S 1P3 NEQ : 1141892480	Monsieur Denis Fortin Téléphone : 514 333-1212 Télécopieur : 514 337-0012	Commande : (1378908) 2018-01-16 17 h 17 Transmission : 2018-01-16 17 h 17	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-22 11 h 20 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Longus équipement inc. 4405, Autoroute des Laurentides Laval, QC, H7L 5W5	Monsieur Yves Benjamin Téléphone : 450 652-2552 Télécopieur : 450 652-0241	Commande : (1376636) 2018-01-10 17 h 33 Transmission : 2018-01-10 17 h	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-22 13 h 38 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur

NEQ : 1143313709		33	Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nortrax Quebec Inc. 3855 Blvd Matte Brossard, QC, J4Y2P4 NEQ : 1149150048	Monsieur Philippe Charbonneau Téléphone : 514 232-5615 Télécopieur :	Commande : (1376778) 2018-01-11 9 h 45 Transmission : 2018-01-11 9 h 45	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-22 11 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Toromont Cat (Québec) . 5001 Aut Transcanadienne Pointe-Claire, QC, H9R 1B8 NEQ : 1143555028	Monsieur Luc Dubé Téléphone : 514 795-4521 Télécopieur : 514 630-3555	Commande : (1376810) 2018-01-11 10 h 03 Transmission : 2018-01-11 10 h 03	2868186 - 18-16643 Addenda No1 2018-01-22 11 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC: Signaler un acte
répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors
Québec](#) 
[Registre des entreprises
non admissibles](#) 
[Autorité des marchés
financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1184922004

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à « Nortrax Québec inc. », pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 18-16643 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184922004 - Acquisition rétrocaveuses.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-08

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

Il est recommandé :

1- D'accorder à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, au seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de compresseurs et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumissions, soit pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16525;

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 308 723,28 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-22 12:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat prévoit les services d’entretien et de réparation des compresseurs et des stations de remplissage pour les cylindres d’air respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Ces équipements sont essentiels pour répondre aux besoins de réapprovisionnement en air respirable comprimé requis pour les activités des pompières et pompiers nécessitant le port de l’appareil de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA), et pour assurer leur santé et sécurité.

Les activités d’entretien et de réparation des compresseurs et des stations de remplissage doivent être réalisées par un fournisseur accrédité et s’inscrivent au programme de la gestion de l’air respirable du SIM. Ce programme comprend également l’entreposage, la distribution et des contrôles de gestion pour les cylindres.

La gestion de l’air respirable doit être réalisée conformément aux normes CAN/CSA-Z180.1-13 et ses révisions, CSA Z94.4-11. CAN/CSA-C-22-1.09 et CAN/CSA-B51-09.

L'appel d'offres a été publié le 18 décembre 2017 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO pour une ouverture des soumissions le 17 janvier 2018, permettant ainsi 29 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0037 – 28 février 2013 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour la fourniture de 3 compresseurs d’air respirable et de 2 postes de remplissage, incluant

l'installation, l'entretien et la formation – Dépense totale de 493 180,97 \$ - Appel d'offres public 12-12373 (un soumissionnaire)
CG11 0148 – 19 mai 2011 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour l'entretien et la réparation de 5 compresseurs d'air respirable pour une période de 3 ans, au prix approximatif de 191 466,20 \$

CG08 0635 – 18 décembre 2008 – Octroyer un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour la fourniture et l'installation de deux compresseurs au prix total approximatif de 316 050 \$, appel d'offres public 08-10845 (un soumissionnaire)

DESCRIPTION

Ces équipements sont localisés dans cinq sites afin de répondre efficacement aux besoins de réapprovisionnement de cylindres pour l'ensemble des casernes, soit trois casernes, la Division des services techniques et le Centre de formation du Service.

L'adjudicataire sera responsable des entretiens préventifs et périodiques conformément à la norme de référence et au manuel du manufacturier. Suite à un entretien préventif, une analyse d'air sera effectuée par un laboratoire agréé pour assurer la pureté de l'air comprimé respirable.

Le contrat prévoit une réponse dans les 48 heures pour les appels de service régulier et une disponibilité 24/24 pour les appels de service d'urgence.

Le fournisseur détient les accréditations et certifications requises.

JUSTIFICATION

Un seul preneur de cahier des charges et soumissionnaire a répondu à cet appel d'offres public.

L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	308 723,28		308 723,28 \$
Dernière estimation réalisée			281 815,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			26 908,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			9,5 %

Un écart de 26 908,06 \$, soit 9,5 % entre l'estimation de 281 815,22 \$ et la soumission de 308 723,28 \$, s'explique par des coûts additionnels liés à la responsabilité du fournisseur pour le maintien en fonction des installations, par exemple par l'offre d'un appareil de remplacement lors d'une mise hors service pour réparation.

Le soumissionnaire n'est ni déclaré non conforme en vertu de Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 308 723,28 \$ se répartit pour la période des trois années comme suit : 106 404,65 \$ en 2018, 101 159,32 \$ en 2019 et 101 159,32 \$ en 2020. En 2018, des frais de formation de 5 246,30 \$ sont prévus pour les effectifs pompiers en caserne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect des entretiens selon les recommandations du manufacturier permet d'atteindre la durée de vie espérée pour ce type d'équipement et de réaliser des économies liées à des réparations pour des bris suite à un manque d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des entretiens et réparations conformément à la réglementation et aux recommandations du manufacturier permet de se conformer au programme de gestion de l'air comprimé respirable et d'assurer notre obligation en matière de santé et sécurité pour les effectifs pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Continuité du programme d'entretien et de réparation selon le calendrier recommandé par la réglementation et les recommandations du manufacturier, selon le type d'inspections : mensuel, semestriel et annuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

Tél : 514 872-4730

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-09

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél :

514 872-4711

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420

Approuvé le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2018-03-22

Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



17-16525 Intervention GDD1182645001.pdf 17-16525 PV.pdf



17-16525 Liste preneurs du cahier de charges.pdf 17-16525 TCP1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johanne LANGLOIS
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-868-5957

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
La boutique du plongeur (Triton) Ltée	308 723,28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par :

Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	17-16525	
2	Agent d'approvisionnement	Johanne Langlois	
3	Nombre de soumissionnaires	1	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	21	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	La boutique du plongeur (Triton) Ltée	Seul soumissionnaire conforme

Informations sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1			1	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
2			2	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
3			3	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
4			4	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
5			5	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
6			6	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
7			7	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
8			8	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
9			9	Vérification, cascade d'air, caserne No. 5	Chaque	3	1
10			10	Vérification, cascade d'air, caserne No. 17	Chaque	3	1
11			11	Vérification, cascade d'air, caserne No. 72	Chaque	3	1
12			12	Vérification, cascade d'air pour la Division	Chaque	3	1
13			13	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
14			14	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
15			15	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
16			16	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
17			17	Coût de la formation nécessaire	Montant forfaitaire	13	1
18			18	Taux horaire pour la main-d'œuvre pour	heure	90	1
19			19	Frais pour un appel de service régulier	Montant forfaitaire	90	1
20			20	Frais pour un appel de service	Montant forfaitaire	6	1
21			21	Frais de kilométrage applicable pour tout	par kilomètre	5000	1

No de l'appel d'offres

17-16525

Agent d'approvisionnement

Johanne Langlois

Conformité

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
La boutique du plongeur (Triton)									
Ltée									
	0	1	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 5	6	Chaque	1	1 517,12 \$	9 102,72 \$	10 465,85 \$
		2	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 17	6	Chaque	1	1 507,77 \$	9 046,62 \$	10 401,35 \$
		3	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 72	6	Chaque	1	1 517,12 \$	9 102,72 \$	10 465,85 \$
		4	Entretien partiel, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	6	Chaque	1	1 033,01 \$	6 198,06 \$	7 126,22 \$
		5	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 5	24	Chaque	1	803,55 \$	19 285,20 \$	22 173,16 \$
		6	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 17	24	Chaque	1	794,20 \$	19 060,80 \$	21 915,15 \$
		7	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 72	24	Chaque	1	803,55 \$	19 285,20 \$	22 173,16 \$
		8	Vérification mensuelle, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	24	Chaque	1	820,60 \$	19 694,40 \$	22 643,64 \$
		9	Vérification, cascade d'air, caserne No. 5	3	Chaque	1	1 959,10 \$	5 877,30 \$	6 757,43 \$
		10	Vérification, cascade d'air, caserne No. 17	3	Chaque	1	1 940,40 \$	5 821,20 \$	6 692,92 \$
		11	Vérification, cascade d'air, caserne No. 72	3	Chaque	1	1 959,10 \$	5 877,30 \$	6 757,43 \$
		12	Vérification, cascade d'air pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	3	Chaque	1	1 917,30 \$	5 751,90 \$	6 613,25 \$

No de l'appel d'offres

17-16525

Agent d'approvisionnement

Johanne Langlois

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
La boutique du plongeur (Triton) Ltée	0	13	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 5	6	Chaque	1	4 312,67 \$	25 876,02 \$	29 750,95 \$
		14	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 17	6	Chaque	1	4 318,56 \$	25 911,36 \$	29 791,59 \$
		15	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 72	6	Chaque	1	4 328,45 \$	25 970,70 \$	29 859,81 \$
		16	Entretien complet semi-annuel, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	6	Chaque	1	2 155,65 \$	12 933,90 \$	14 870,75 \$
		17	Coût de la formation nécessaire	13	Montant forfaitaire par formation	1	351,00 \$	4 563,00 \$	5 246,31 \$
		18	Taux horaire pour la main-d'œuvre pour les heures supplémentaires dépassant le nombre d'heures prévues lors d'un appel de service demandé par la DRM, durant les heures d'ouverture de la DRM.	90	heure	1	87,50 \$	7 875,00 \$	9 054,28 \$
		19	Frais pour un appel de service régulier demandé par la DRM (minimum de 3 heures) durant les heures ouvrables.	90	Montant forfaitaire par déplacement	1	265,00 \$	23 850,00 \$	27 421,54 \$
		20	Frais pour un appel de service d'urgence demandé par la DRM (minimum de 3 heures) en dehors des heures ouvrables.	6	Montant forfaitaire par déplacement	1	530,00 \$	3 180,00 \$	3 656,21 \$
		21	Frais de kilométrage applicable pour tout appel de service demandé par la DRM	5000	par kilomètre	1	0,85 \$	4 250,00 \$	4 886,44 \$
		Total (La boutique du plongeur (Triton) Ltée)							



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16525

Numéro de référence : 1122833

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Entretien et réparation de compresseurs d'air et station de remplissage - Air respirable pour le SIM

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée 1355 boul.des Laurentides Laval, QC, H7M 2Y2 NEQ : 1142590646	Madame Mélanie Côté Téléphone : 450 667- 4656 Télécopieur : 450 667- 3648	Commande : (1372752) 2017-12-19 9 h 15 Transmission : 2017-12-19 9 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles

Objet :

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ÉJ dépense entretien & réparation compresseurs.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E
Tél : 514-872-9782
**Division : Direction Opérations budgétaires
et comptables / PS - sécurité publique**



Dossier # : 1186859002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente d'approvisionnement d'une durée de trois ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes fixes en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-16682 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 448 780,54 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1- de conclure avec Attaches Châteauguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture et l'installation de bennes fixes en aluminium, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16682;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-13 14:24

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1186859002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente d'approvisionnement d'une durée de trois ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes fixes en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-16682 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 448 780,54 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise la conclusion de l'entente-cadre pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes fixes en aluminium. La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16682 qui s'est tenu du 24 janvier au 19 février 2018. Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis durant la période de sollicitation :

§ Addenda no 1 émis le 7 février 2018 : pour des modifications aux devis techniques et pour le report de la date d'ouverture des soumissions;

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 18-16682, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour l'acquisition sur demande de bennes fixes en aluminium.
Article 1 : Prototype, qui une fois approuvée, servira à la fabrication des autres bennes.

Article 2 : benne fixe en aluminium doté d'un coffre transversal protège-cabine à section supérieure grillagée ainsi que des panneaux rabattables.

Les bennes seront couvertes par la garantie du manufacturier pour une durée de 12 mois (pièces et main-d'œuvre) à partir de la date de leur mise en service. Pour s'assurer que la benne répondra aux besoins des utilisateurs, l'appel d'offres a été constitué d'un prototype qui permettra à l'équipe du SMRA de faire les vérifications appropriées et approuver le produit final. La quantité prévisionnelle a été déterminée à partir des remplacements à venir pour la durée de l'entente.

Article	Description	Quantité	Montant
1	Prototype d'une benne fixe en aluminium	1	18 960 \$
2	benne fixe en aluminium installé sur un châssis de camion léger Ford F350 ou RAM 3500.	20	360 000 \$
Autre	Contingences pour l'acquisition de diverses options.	3%	11 368,80 \$

Le coût de la soumission a été bonifié de 3 % pour tenir compte du coût des options demandées, des changements technologiques et de la variation de taux de change pour la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

Cette entente-cadre vise à doter la Ville d'un nombre suffisant de bennes fixes afin de répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et services centraux. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16682 pour lequel il y a eu trois soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Total
Attaches Châteauguay inc.	435 709,26 \$
Equifab inc.	482 870,86 \$
Equipements Twin inc.	519 669,39 \$
Estimation réalisée	458 750,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	479 416,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100	10,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	83 960,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	19,27 %

<i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-23 040,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 5,02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	47 161,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10,82 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats similaires avait permis d'estimer la dépense du contrat à 458 750,25 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de bennes fixes lesquelles pourront être mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des châssis sur lesquels iront les bennes respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Conclure cette entente-cadre permettra à la Ville de Montréal de réaliser des économies, en plus d'accélérer le processus d'approvisionnement des bennes d'aluminium.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente : avril 2018

Fin de l'entente : avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

Tél : 514 872-6523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-12

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-03-13

Dossier # : 1186859002

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente d'approvisionnement d'une durée de trois ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes fixes en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-16682 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 448 780,54 \$, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16682 Intervention.pdf](#)[18-16682 PV.pdf](#)[18-16682 DetCah.pdf](#)[18-16682 TCP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent approvisionnement II
Tél : 514 872-1040

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2018-03-12

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	18-16682
No du GDD :	1186859002
Titre de l'appel d'offres :	Fourniture et installation de bennes fixes en aluminium - trois (3) ans
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	24 - 1 - 2018
Ouverture originalement prévue le :	12 - 2 - 2018
Ouverture faite le :	19 - 2 - 2018
Date du comité de sélection :	- - -
Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Date du dernier addenda émis :	7 - 2 - 2018
Délai total accordé aux soumissionnaires :	27 jrs

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	3
		Nbre de soumissions rejetées :	0
		% de réponses :	50
		% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 8 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Attaches Chateauguay inc.	435 709,26 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Equipements Twin inc.	519 669,39 \$	<input type="checkbox"/>	1
Equifab inc.	482 870,86 \$	<input type="checkbox"/>	1

Information additionnelle
Les trois (3) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
<ul style="list-style-type: none"> - Un (1) n'a donné aucune réponse - Un (1) n'est pas compétitif dans cette catégorie de produit - Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 12 - 3 - 2018




Numéro de l'appel d'offres : 18-16682

Titre : Fourniture et installation de bennes fixes en aluminium - trois (3) ans

Date d'ouverture des soumissions : 19 février 2018

Article	Quantité	Attaches Chateauguay inc.		Equipements Twin inc.		Equipfab inc.		
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
1	PROTOTYPE - Fourniture et installation d'une benne fixe en aluminium sur un camion fourni par la Ville	1	18 960,00 \$	18 960,00 \$	21 523,08 \$	21 523,08 \$	19 999,00 \$	19 999,00 \$
2	Fourniture et installation d'une benne fixe en aluminium sur un camion fourni par la Ville	20	18 000,00 \$	360 000,00 \$	21 523,08 \$	430 461,60 \$	19 999,00 \$	399 980,00 \$
Total avant taxes				378 960,00 \$		451 984,68 \$		419 979,00 \$
TPS 5 %				18 948,00 \$		22 599,23 \$		20 998,95 \$
TVQ 9,9975 %				37 801,26 \$		45 085,47 \$		41 892,91 \$
Montant total				435 709,26 \$		519 669,39 \$		482 870,86 \$
Signature				oui		oui		oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)				1		1		1
Numéro TPS/TVQ				oui		oui		oui
Numéro de fournisseur VDM				133221		360278		291110
Garantie (5%, Effet ou Cautionnement)				ok		ok		ok
Numéro NEQ				1172404759		1170813936		1161568713
Vérification REQ				ok		ok		ok
RENA				ok		ok		ok
2 Listes des personnes écartées				ok		ok		ok
Liste des firmes à rendement insatisfaisant				ok		ok		ok
SEAO				ok		ok		ok
Copie de la garantie complète d'un an				oui		non		oui
Le devis technique 21217C22 complété				oui		oui		oui

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfifié par : Marc-André Deshaies

Date : 26 février 2018



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes

Numéro : 18-16682
Numéro de référence : 1131050
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - SMRA - Fourniture et installation de bennes fixes en aluminium - trois (3) ans


<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ALUQUIP 4200 Des Castors Saint-Damien, QC, J0K 2E0 NEQ : 1146363230	Madame Nathalie Desrosiers Téléphone : 450 886-3670 Télécopieur : 450 886-1014	Commande : (1384070) 2018-01-29 8 h 23 Transmission : 2018-01-29 8 h 23	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Attaches Chateauguay Inc 1660 Jean Lachaine Sainte-Catherine, QC, J5C1C2 NEQ : 1172404759	Monsieur Claude Primeau Téléphone : 450 635-8444 Télécopieur : 450 635-6969	Commande : (1382580) 2018-01-24 16 h 06 Transmission : 2018-01-24 16 h 06	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Equifab Inc. Equifab 1755 Janelle Drummondville, QC, J2C5S5 http://www.equifab.com/fr/ NEQ : 1161568713	Monsieur Eric Tardif Téléphone : 514 377-3750 Télécopieur : 514 478-	Commande : (1382804) 2018-01-25 9 h 10 Transmission : 2018-01-25 9	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

	2484	h 10	Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca NEQ : 1170813936	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353- 1190 Télécopieur : 514 353- 1119	Commande : (1386356) 2018-01-31 20 h 49 Transmission : 2018-01-31 20 h 56	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
gincor 5151 hwy 17 west mattawa, ON, p0h1v0 NEQ :	Monsieur michel metras. Téléphone : 866 628- 8292 Télécopieur :	Commande : (1382430) 2018-01-24 14 h 26 Transmission : 2018-01-24 17 h 35	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Équipements Champagne - 9158-0720 Québec Inc 54 Principale sud Windsor, QC, J1S2B6 http://www.camionschampagne.ca NEQ : 1163101570	Monsieur Daniel Champagne Téléphone : 819 845- 7078 Télécopieur : 819 845- 3309	Commande : (1382426) 2018-01-24 14 h 24 Transmission : 2018-01-24 17 h 34	2877054 - 18-16682 Addenda 1 2018-02-07 9 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises
non admissibles](#)

[Autorité des marchés
financiers](#)

[Polices supportées](#)

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés



Dossier # : 1184730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Transport Mélimax deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une période de 19 mois. Le premier contrat pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 155 105,47 \$ (toutes taxes incluses) et le second contrat pour l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au montant de 158 623,54 \$ (toutes taxes incluses) - Total pour les deux contrats de 313 729,01 \$ (toutes taxes incluses) - Appel d'offres no. 18-16710 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accorder au soumissionnaire Transport Mélimax Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de dix-neuf (19) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués, le service de fourniture et de transport de conteneurs pour deux (2) arrondissements, soit pour la somme présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16710 ;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Transport Mélimax Inc.	1. Le Plateau Mont-Royal	155 105,47 \$
	2. Villeray-St-Michel-Parc-Extension	158 623,54 \$
TOTAL		313 729,01 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Transport Mélimax deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une période de 19 mois. Le premier contrat pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 155 105,47 \$ (toutes taxes incluses) et le second contrat pour l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au montant de 158 623,54 \$ (toutes taxes incluses) - Total pour les deux contrats de 313 729,01 \$ (toutes taxes incluses) - Appel d'offres no. 18-16710 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements relèvent du Conseil municipal de la Ville de Montréal.
C'est dans ce cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement la responsabilité de renouveler des contrats de transport de matières résiduelles par conteneur pour deux (2) d'entre eux soit:

Arrondissement	Dates de début du contrat	Date de fin du contrat
Le Plateau Mont-Royal	05-04-2018	31-10-2019
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	05-04-2018	31-10-2019

Dans ces arrondissements, les matières résiduelles de cours de voirie (ordures, résidus de construction, rénovation, démolition, résidus verts) sont transportées par des camions fournis par l'entreprise privée (camions de type roll-off).
L'appel d'offres public N°18-16710 a été lancé le vendredi 31 janvier 2018.
Les soumissions ont été ouvertes le lundi 19 février 2018.
L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse.
Les soumissions ont un délai de validité de cent vingt (120) jours calendrier.
Aucun addenda n'a été produit dans ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0248 (1^{er} mars 2017) - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 99 327,98 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Vidolo Excavation Ltée (CA14 25 0069), majorant ainsi le montant total du contrat de 292 141,12 \$ à 391 469,10 \$, taxes incluses.

CA14 25 0069 (3 mars 2014) - Octroi de contrat - Excavation Vidolo Ltée - Transport de rebuts par conteneur du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 - Soumission 14-13346 - 292 141,12 \$, (taxes incluses).

DESCRIPTION

Les adjudicataires fournissent des conteneurs pour le transport de matières résiduelles des cours de voirie vers des lieux d'élimination et de traitement déterminés selon le type de matières qui est transporté.

JUSTIFICATION

Des six (6) preneurs de cahier de charges, quatre (4) ont déposé une soumission. Le Service de l'approvisionnement a demandé les raisons des désistements aux entreprises n'ayant pas déposé de soumission mais n'a pas obtenu de réponse de leur part.

Aucune soumission n'a été rejetée.

Les prix estimés par les professionnels sont basés sur les prix moyens actuellement en vigueur dans certains arrondissements de taille semblable utilisant les quantités comparables de conteneurs.

Voici le tableau normalisés des prix :

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme		
PRIX DES CONTRATS		
	Le Plateau Mont-Royal	Villeray-St-Michel-Parc-Extension
RCI Environnement (WMQ)	204 880 \$	222 028 \$
Vidolo Excavation	157 056 \$	286 690 \$
Services Matrec	215 319 \$	233 342 \$
Transport Mélimax	155 105 \$	158 624 \$
Estimation des professionnels	150 071 \$	153 377 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	183 090 \$	225 171 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	18%	42%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	60 214 \$	128 066 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	39%	81%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	5 034 \$	5 247 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	3,35%	3,42%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 951 \$	63 404 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	1%	40%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – Gestion des matières résiduelles.

Les deux contrats sont d'une durée de 19 mois et doivent se terminer en même temps que les contrats de fourniture et transport de conteneurs des autres arrondissements de la Ville.

Ainsi, le Service de l'environnement pourra lancer, en 2019, tous les contrats de fourniture et de transport de conteneurs des arrondissements de la Ville dans un seul et même appel d'offres.

La somme totale requise pour les deux contrats s'élève à 313 729,01 \$ taxes incluses. La partition de la dépense est présentée comme suit :

Sommaire	2018	2019	Total
Le Plateau Mont-Royal	73 471,01 \$	81 634,46 \$	155 105,47\$
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	75 137,47 \$	83 486,07 \$	158 623,54\$
Total - taxes incluses	148 608,48 \$	165 120,53 \$	313 729,01 \$

Voir la pièce jointe 'Aspect financier' pour plus de détail du calcul.

Pour l'année 2018, les crédits budgétaires de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal ont été priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

L'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension accepte d'assumer la dépense du nouveau contrat. Il remboursera au Service de l'environnement la portion de la dépense en 2018. Le transfert du budget vers le Service de l'environnement sera fait lors de la confection du budget de fonctionnement en 2019.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de l'objectif numéro 6 de l'annexe du document complémentaire : *Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2009-2014.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats de fourniture et de transport de conteneurs approchant de leur fin, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Un manque de conteneurs dans une cour de voirie aurait un impact sur les opérations quotidiennes qui permettent aux arrondissements de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 avril 2018
Début des contrats : 5 avril 2018
Fin de contrat : 31 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

Tél : 514-872-2279
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres
residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-03-26

Évaluation du coût de service pour la fourniture et les transports de conteneurs 2018 - 2019

GDD 1184730002					
Fournisseurs	Période	Année	2018	2019	Total
		Mois	9	10	
	Arrondissements				
Transport Mélimax	Le Plateau Mont-Royal		63 901.73 \$	71 001.92 \$	134 903.65 \$
	Villeray-St-Michel-Parc-Extension		65 351.13 \$	72 612.37 \$	137 963.50 \$
	Total - avant taxes		129 252.86 \$	143 614.29 \$	272 867.15 \$
	TPS	5%	6 462.64	7 180.71	13 643.36
	TVQ	9.975%	12 892.97	14 325.53	27 218.50
	Total - taxes incluses		148 608.48 \$	165 120.53 \$	313 729.01 \$
Grand total - taxe nette			135 699.35 \$	150 777.05 \$	286 476.40 \$

Imputation comptable: 2101.0010000.103314.04381.54503.014405.0000.000000.000000.000000.00000

Dossier # : 1184730002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Octroyer à l'entreprise Transport Mélimax deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une période de 19 mois. Le premier contrat pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 155 105,47 \$ (toutes taxes incluses) et le second contrat pour l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension au montant de 158 623,54 \$ (toutes taxes incluses) - Total pour les deux contrats de 313 729,01 \$ (toutes taxes incluses) - Appel d'offres no. 18-16710 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16710 PV.pdf](#)[18-16710 intervention GDD Lot 1.pdf](#)



[18-16710 intervention GDD Lot 2.pdf](#)[TCP Lot 1.pdf](#)[TCP Lot 2.pdf](#)



RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la

Ouverture originalement prévue - - Date du dernier addenda - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions % de réponses

Nbre de soumissions % de rejets :

Durée de la validité initiale de la jrs Date d'échéance - -

Prolongation de la validité de la jrs Date d'échéance - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou

Nom des firmes	Montant soumis	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
MÉLIMAX TRANSPORT INC.	158 623,53 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	222 028,22 \$	<input type="checkbox"/>	1
SERVICES MATREC INC.	233 341,76 \$	<input type="checkbox"/>	1
EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	286 690,16 \$	<input type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

- Désistements : Aucune réponse des fournisseurs (2).
- Octroi par groupe ou lot.

Préparé Le - -

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la

Ouverture originalement prévue - - Date du dernier addenda - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions % de réponses

Nbre de soumissions % de rejets :

Durée de la validité initiale de la jrs Date d'échéance - -

Prolongation de la validité de la jrs Date d'échéance - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou

Nom des firmes	Montant soumis	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
MÉLIMAX TRANSPORT INC.	155 105,47 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	157 055,85 \$	<input type="checkbox"/>	2
RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	204 879,70 \$	<input type="checkbox"/>	2
SERVICES MATREC INC.	215 319,43 \$	<input type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

- Désistements : Aucune réponse des fournisseurs (2).
- Octroi par groupe ou lot.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16710	
2	Agent d'approvisionnement	Andrés Larmat	
3	Nombre de soumissionnaires	4	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	3	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	SERVICES MATREC INC.	
2	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	
3	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	
4	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	

Informations sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport	CH.	730	1
2	LOT1	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport	CH.	450	1
3	LOT1	Fourniture et transport	3	Fourniture et transport	CH.	50	1

Numéro de l'appel d'offres		18-16710									
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires	Conformité
LOT1	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	730	1	165,00 \$	120 450,00 \$	138 487,39 \$	SERVICES MATREC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	450	1	165,00 \$	74 250,00 \$	85 368,94 \$	SERVICES MATREC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 v	CH.	50	1	165,00 \$	8 250,00 \$	9 485,44 \$	SERVICES MATREC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	730	1	103,45 \$	75 518,50 \$	86 827,40 \$	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	450	1	124,99 \$	56 245,50 \$	64 668,26 \$	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 v	CH.	50	1	123,99 \$	6 199,50 \$	7 127,88 \$	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	730	1	157,00 \$	114 610,00 \$	131 772,85 \$	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	450	1	157,00 \$	70 650,00 \$	81 229,84 \$	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 v	CH.	50	1	157,00 \$	7 850,00 \$	9 025,54 \$	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	Oui
LOT1	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	730	1	195,00 \$	142 350,00 \$	163 666,91 \$	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Oui
LOT1	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	CH.	450	1	215,00 \$	96 750,00 \$	111 238,31 \$	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Oui
LOT1	Fourniture et transport	3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 v	CH.	50	1	205,00 \$	10 250,00 \$	11 784,94 \$	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Oui

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

18-16710

Agent d'approvisionnement

Andrés Larmat

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données		
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses	
LOT1	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement de Villeray-St-Michel - Parc-Extension	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	730	CH.	1	103,45 \$			
									75 518,50 \$	86 827,40 \$	
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	450	CH.	1	124,99 \$		56 245,50 \$	64 668,26 \$
			3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 verges cubes - Ordures	50	CH.	1	123,99 \$		6 199,50 \$	7 127,88 \$
			Total (MÉLIMAX TRANSPORT INC.)						137 963,50 \$	158 623,53 \$	
		RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	730	CH.	1	157,00 \$		114 610,00 \$	131 772,85 \$
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	450	CH.	1	157,00 \$		70 650,00 \$	81 229,84 \$
			3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 verges cubes - Ordures	50	CH.	1	157,00 \$		7 850,00 \$	9 025,54 \$
			Total (RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.)						193 110,00 \$	222 028,22 \$	
		SERVICES MATREC INC.	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	730	CH.	1	165,00 \$		120 450,00 \$	138 487,39 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

LOT1	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement	SERVICES MATREC INC.	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	450	CH.	1	165,00 \$		
									74 250,00 \$	85 368,94 \$
			3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 verges cubes - Ordures	50	CH.	1	165,00 \$	8 250,00 \$	9 485,44 \$
		Total (SERVICES MATREC INC.)							202 950,00 \$	233 341,76 \$
		EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	730	CH.	1	195,00 \$	142 350,00 \$	163 666,91 \$
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	450	CH.	1	215,00 \$	96 750,00 \$	111 238,31 \$
			3	Fourniture et transport de conteneurs de 20 verges cubes - Ordures	50	CH.	1	205,00 \$	10 250,00 \$	11 784,94 \$
		Total (EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE)							249 350,00 \$	286 690,16 \$

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16710	
2	Agent d'approvisionnement	Andrés Larmat	
3	Nombre de soumissionnaires	4	(un maximum de 20 soumissionnaires)
4	Nombre d'items	2	(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	SERVICES MATREC INC.	
2	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	
3	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	
4	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	

Informations sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT2	Fourniture et transport	1	Fourniture et transport	Ch.	700	1
2	LOT2	Fourniture et transport	2	Fourniture et transport	Ch.	435	1

Numéro de l'appel d'offres		18-16710									
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires	Conformité
LOT2	Fourniture et transpor	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	700	1	165,00 \$	115 500,00 \$	132 796,13 \$	SERVICES MATREC INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	435	1	165,00 \$	71 775,00 \$	82 523,31 \$	SERVICES MATREC INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	700	1	124,99 \$	87 493,00 \$	100 595,08 \$	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	435	1	108,99 \$	47 410,65 \$	54 510,39 \$	MÉLIMAX TRANSPORT INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	700	1	157,00 \$	109 900,00 \$	126 357,53 \$	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	435	1	157,00 \$	68 295,00 \$	78 522,18 \$	RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	700	1	133,00 \$	93 100,00 \$	107 041,73 \$	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Oui
LOT2	Fourniture et transpor	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 v	Ch.	435	1	100,00 \$	43 500,00 \$	50 014,13 \$	EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Oui

No de l'appel d'offres

18-16710

Agent d'approvisionnement

Andrés Larmat

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
MÉLIMAX TRANSPORT INC.										
	LOT2	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement du Plateau-Mont-	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	700	Ch.	1	124,99 \$	87 493,00 \$	100 595,08 \$
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	435	Ch.	1	108,99 \$	47 410,65 \$	54 510,39 \$
Total (MÉLIMAX TRANSPORT INC.)									134 903,65 \$	155 105,47 \$
EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE										
	LOT2	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement du Plateau-Mont-	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	700	Ch.	1	133,00 \$	93 100,00 \$	107 041,73 \$
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	435	Ch.	1	100,00 \$	43 500,00 \$	50 014,13 \$
Total (EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE)									136 600,00 \$	157 055,85 \$
RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.										
	LOT2	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement du Plateau-Mont-	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	700	Ch.	1	157,00 \$	109 900,00 \$	126 357,53 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	LOT2	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement	2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	435	Ch.	1	157,00 \$	68 295,00 \$	78 522,18 \$
Total (RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.)									178 195,00 \$	204 879,70 \$
SERVICES MATREC INC.										
	LOT2	Fourniture et transport de conteneurs pour l'arrondissement du Plateau-Mont-	1	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Ordures	700	Ch.	1	165,00 \$	115 500,00 \$	132 796,13 \$
			2	Fourniture et transport de conteneurs de 40 verges cubes - Résidus de CRD et encombrants	435	Ch.	1	165,00 \$	71 775,00 \$	82 523,31 \$
Total (SERVICES MATREC INC.)									187 275,00 \$	215 319,43 \$

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
SERVICES MATREC INC.	187 275 \$		215 319,43 \$
MÉLIMAX TRANSPORT INC.	134 904 \$		155 105,47 \$
RCI ENVIRONNEMENT, DIV. DE WM QUÉBEC INC.	178 195 \$		204 879,70 \$
EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	136 600 \$		157 055,85 \$
Dernière estimation réalisée	130 525 \$		150 071,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			183 090,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			18,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			60 213,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-5 034,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-3,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 950,38 \$

Dossier # : 1184730002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Octroyer à l'entreprise Transport Mélimax deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une période de 19 mois. Le premier contrat pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 155 105,47 \$ (toutes taxes incluses) et le second contrat pour l'arrondissement Villeroy-St-Michel-Parc-Extension au montant de 158 623,54 \$ (toutes taxes incluses) - Total pour les deux contrats de 313 729,01 \$ (toutes taxes incluses) - Appel d'offres no. 18-16710 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ENV_1184730002_Info_Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Préposée au budget
Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Marie-Claude JOLY
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances



Dossier # : 1184922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » (lot 1 : 139 959,07 \$, taxes incluses), « Automobiles A. Gosselin inc. » (lot 2 : 253 626,80 \$, taxes incluses) et « Fortier auto (Montréal) Itée » (lot 3 : 444 772,34 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 24 véhicules légers de marque Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford – Dépense totale de 838 358.21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16653 (2 soum. pour chacun des lots).

Il est recommandé :

1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 24 véhicules légers, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16653 (2 soum, pour chacun des lots).

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.	Lot 1 5 véhicules légers de marque Chevrolet	139 959,07 \$
Automobiles A. Gosselin inc.	Lot 2 8 véhicules légers de marque Dodge et Jeep	253 626,80 \$
Fortier auto (Montréal) Itée	Lot 3 11 véhicules légers de marque Ford	444 772,34 \$

2) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-26 08:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » (lot 1 : 139 959,07 \$, taxes incluses), « Automobiles A. Gosselin inc. » (lot 2 : 253 626,80 \$, taxes incluses) et « Fortier auto (Montréal) ltée » (lot 3 : 444 772,34 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 24 véhicules légers de marque Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford – Dépense totale de 838 358.21 \$, taxes incluses. Appel d’offres public 18-16653 (2 soum. pour chacun des lots).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat de matériel roulant pour l’année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 24 véhicules légers en usage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 18-16653 qui s’est tenu du 8 au 29 janvier 2018. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Quatre addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 8 janvier 2018 : pour modifier le bordereau de prix;
- Addenda no 2 émis le 10 janvier 2018 : pour faire l’ajout de deux véhicules à l’article 3.9 (lot 3);
- Addenda no 3 émis le 22 janvier 2018 : pour répondre aux questions des soumissionnaires et modifier la quantité des véhicules demandés à l’article 2.5 (lot no 2);
- Addenda no 4 émis le 26 janvier 2018 : pour annuler l’article 2.5 (lot no 2) suite à une non-disponibilité des prix auprès du constructeur.

L’appel d’offres a été constitué de 3 lots d’articles lesquels faisaient référence à différentes

marques de véhicules :

Lot	Marque des véhicules	Nombre de véhicules	Coût (taxes incluses)
1	Chevrolet	5	139, 959,07 \$
2	Dodge et Jeep	8	253 626,80 \$
3	Ford	11	444 772,34 \$

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16653 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0423 – 28 septembre 2017 : Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16189 (3 soum.).

Bon de commande 1130220, 1130849 et 1130850 – 22 juin 2016 : Accorder trois contrats à « 9316-5421 Québec inc. (La Tuque Chevrolet Buick GMC) » plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sept véhicules de marque Chevrolet 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme totale maximale de 193 266,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15272 – 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés.

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de trois contrats pour l'achat de 24 véhicules légers de marque de Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford.

Lot 1

Octroyer un contrat à « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » au montant de 139 959,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 5 véhicules légers (1 fourgonnette et 4 automobiles) de marque Chevrolet tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16653.

Lot 2

Octroyer un contrat à « Automobiles A. Gosselin inc. » au montant de 253 626,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 8 véhicules légers (5 mini-fourgonnettes, 2 véhicules multiségments et 1 véhicule utilitaire) de marques Dodge et Jeep tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16653.

Lot 3

Octroyer un contrat à « Fortier auto (Montréal) ltée » au montant de 444 772,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 11 véhicules légers (8 fourgons, 1 automobile et 2 véhicules utilitaires) de marque Ford tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16653.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier, soit trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

Vingt-deux (22) des vingt-quatre (24) véhicules seront affectés aux opérations spécialisées du SPVM. Il s'agit de véhicules banalisés, identifiés et spéciaux. Deux fourgons seront mis à la disposition de l'équipe des télécommunications du SIM.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de 24 véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 5 et 17 ans.

Les véhicules en usage au SPVM sont mis au rancart lorsqu'ils répondent à deux des trois critères suivants :

Type de véhicule	Kilomètre au compteur	Âge du véhicule (an)	Coût d'entretien et de réparation
Identifié	150 000 km	5	Le coût d'entretien et de réparation excède le prix d'achat du véhicule (avant son aménagement)
Banalisé	100 000 km	6	
Spéciaux	100 000 km	7	

Au SIM, un véhicule léger est mis au rancart lorsqu'il a atteint 10 ans d'âge.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16653 pour lequel il y a eu 11 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 (2 soumissionnaires – 5 véhicules de marque Chevrolet)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.	139 959,07 \$		139 959,07 \$
Grenier Chevrolet Buick inc.	144 004,36 \$		144 004,36 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	154 026,26 \$		154 026,26 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			141 981,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 045,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 14 067,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 9,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			4 045,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,89 %

Lot 2 (2 soumissionnaires – 8 véhicules de marque Dodge et Jeep)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Automobiles A. Gosselin inc.	253 626,80 \$		253 626,80 \$
Donnaconna Chrysler	256 804,71 \$		256 804,71 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	263 551,44 \$		263 551,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			255 215,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			3 177,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			1,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 9 924,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 3,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 177,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,25 %

Deux soumissions reçues au lot 2 ont été rejetés car les soumissionnaires avaient omis d'indiquer le prix de l'article 2.6 (non conformité administrative).

Lot 3 (2 soumissionnaires – 11 véhicules de marque Ford)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Fortier Auto (Montreal) inc.	444 772,34 \$		444 772,34 \$
Circuit Ford Lincoln Itée	445 921,79 \$		445 921,79 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	522 853,41 \$		522 853,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			445 347,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 149,45 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	0,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 78 081,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 14,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 149,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,26 %

La dépense de chacun des lots a été estimée à partir du prix de détail suggéré disponible sur le site Internet des manufacturiers tout prenant en compte les rabais accordés aux clients corporatifs. Le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions reçues de chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : manque de temps et pour consultation seulement. Un troisième preneur du cahier des charges n'a pas fourni de motif pour ne pas avoir soumis une proposition.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16653.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 838 358,21 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 765 533 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076 et 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le choix de la motorisation des véhicules dédiés aux opérations d'urgence est tributaire de l'usage prévu. Quatre des vingt-quatre véhicules ont une motorisation 4 cylindres ce qui contribue à l'atteinte des objectifs corporatifs en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en avril 2018
- Livraison des véhicules du lot 1: en juillet 2018

- Livraison des véhicules du lot 3: en octobre 2018
- Livraison des véhicules du lot 2: en décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers
Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-03-23

Dossier # : 1184922005

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder trois contrats aux firmes « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » (lot 1 : 139 959,07 \$, taxes incluses), « Automobiles A. Gosselin inc. » (lot 2 : 253 626,80 \$, taxes incluses) et « Fortier auto (Montréal) Itée » (lot 3 : 444 772,34 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 24 véhicules légers de marque Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford – Dépense totale de 838 358.21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16653 (2 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



18-16653 SEO Liste des commandes.pdf18-16653 PV.pdf



18-16653 TCP, lot 1 Chevrolet.pdf18-16653 TCP, lot 2 Fiat Chrysler.pdf



18-16653 TCP, lot 3 Ford.pdf2018-03-23 Interv appro.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-23

Danielle CHAURET
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement

Tél : 514-872-1027

Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc"/>	<input type="text" value="Administratif, non conforme, pas de prix Lot 2 article 2,6"/>
<input type="text" value="Montreal Chrysler Dodge Jeep"/>	<input type="text" value="Administratif, non conforme, pas de prix Lot 2 article 2,6"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.	139 959,07 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Grenier Chevrolet Buick inc.	144 004,36 \$	<input type="checkbox"/>	1
Automobiles A. Gosselin inc.	253 626,80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Donnaonna Chrysler	256 804,71 \$	<input type="checkbox"/>	2
Fortier Auto (Montreal) inc.	444 772,34 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Circuit Ford Lincoln Itée	445 921,79 \$	<input type="checkbox"/>	3

Information additionnelle

Le prix de la soumission de la firme Automobiles A. Gosselin inc. a été corrigé. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une correction du bordereau des prix, suite à l'addenda # 4 en date du 26 janvier 2018 qui annulait les articles 2,5 et 2,51 ne cause aucune incidence de prix. La soumission d'Automobiles A. Gosselin inc. était déjà reçue par le greffe lors de la publication de l'addenda.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres

18-16653

Agent d'approvisionnement

Éliane Clavette

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Véhicule de marque Chevrolet	Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.	1	Express 2500 cargo allongé	1	CH	31 280,00 \$	31 280,00 \$	35 964,18 \$
			2	Impala LT sedan 4 portes	1	CH	28 920,00 \$	28 920,00 \$	33 250,77 \$
			3	Cruze LT hayon 4 portes	3	CH	20 510,00 \$	61 530,00 \$	70 744,12 \$
Total (Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.)								121 730,00 \$	139 959,07 \$
		Grenier Chevrolet Buick inc.	1	Express 2500 cargo allongé	1	CH	32 803,00 \$	32 803,00 \$	37 715,25 \$
			2	Impala LT sedan 4 portes	1	CH	28 799,06 \$	28 799,06 \$	33 111,72 \$
			3	Cruze LT hayon 4 portes	3	CH	21 215,45 \$	63 646,35 \$	73 177,39 \$
Total (Grenier Chevrolet Buick inc.)								125 248,41 \$	144 004,36 \$

No de l'appel d'offres

18-16653

Agent d'approvisionnement

Éliane Clavette

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Véhicule de marque Fiat Chrysler	Automobiles A. Gosselin inc.	1	Dodge Grand Caravan, 7 passagers, avec couleurs	4	CH	23 417,00 \$	93 668,00 \$	107 694,78 \$
			2	Dodge Grand Caravan, 7 passagers, blanche	1	CH	23 929,00 \$	23 929,00 \$	27 512,37 \$
			3	Dodge Journey GT, traction intégrale, nacré blue jazz	1	CH	31 432,00 \$	31 432,00 \$	36 138,94 \$
			4	Dodge Journey GT, traction intégrale, noir absolu	1	CH	33 632,00 \$	33 632,00 \$	38 668,39 \$
			5	Jeep Wrangler, unlimited sport 4 portes 4 X 4	1	CH	37 932,00 \$	37 932,00 \$	43 612,32 \$
		Total (Automobiles A. Gosselin inc.)						220 593,00 \$	253 626,80 \$
		Donnaconna Chrysler	1	Dodge Grand Caravan, 7 passagers, avec couleurs	4	CH	23 490,00 \$	93 960,00 \$	108 030,51 \$
			2	Dodge Grand Caravan, 7 passagers, blanche	1	CH	24 082,00 \$	24 082,00 \$	27 688,28 \$
			3	Dodge Journey GT, traction intégrale, nacré blue jazz	1	CH	31 690,00 \$	31 690,00 \$	36 435,58 \$
			4	Dodge Journey GT, traction intégrale, noir absolu	1	CH	33 985,00 \$	33 985,00 \$	39 074,25 \$
			5	Jeep Wrangler, unlimited sport 4 portes 4 X 4	1	CH	39 640,00 \$	39 640,00 \$	45 576,09 \$
		Total (Donnaconna Chrysler)						223 357,00 \$	256 804,71 \$

No de l'appel d'offres
 18-16653

Agent d'approvisionnement
 Éliane Clavette

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Véhicule de marque Ford	Fortier Auto (Montreal) inc.	1	Ford Transit-350, 15 passagers allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	1	CH	39 179,00 \$	39 179,00 \$	45 046,06 \$
			2	Ford Transit-350 cargo, toit bas avec porte coulissante côté passager	1	CH	33 752,00 \$	33 752,00 \$	38 806,36 \$
			3	Ford Transit-150 cargo toit bas avec porte coulissante côté passager	1	CH	27 698,00 \$	27 698,00 \$	31 845,78 \$
			4	Ford Transit-250 cargo allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	1	CH	37 301,00 \$	37 301,00 \$	42 886,82 \$
			5	Ford Transit-350 IC cargo allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	2	CH	36 734,00 \$	73 468,00 \$	84 469,83 \$
			6	Ford Edge SEL, traction avant	1	CH	34 647,55 \$	34 647,55 \$	39 836,02 \$
			7	Ford Explorer de base à traction avant	1	CH	32 429,55 \$	32 429,55 \$	37 285,88 \$
			8	Ford Explorer XLT à traction intégrale	1	CH	34 837,55 \$	34 837,55 \$	40 054,47 \$
			9	Ford Transit-350 cargo allongé Rouge vermillon (E4)	2	CH	36 765,00 \$	73 530,00 \$	84 541,12 \$
Total (Fortier Auto (Montreal) inc.)								386 842,65 \$	444 772,34 \$
		Circuit Ford Lincoln Itée	1	Ford Transit-350, 15 passagers allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	1	CH	40 221,20 \$	40 221,20 \$	46 244,32 \$
			2	Ford Transit-350 cargo, toit bas avec porte coulissante côté passager	1	CH	33 949,68 \$	33 949,68 \$	39 033,64 \$
			3	Ford Transit-150 cargo toit bas avec porte coulissante côté passager	1	CH	27 893,20 \$	27 893,20 \$	32 070,21 \$
			4	Ford Transit-250 cargo allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	1	CH	36 659,68 \$	36 659,68 \$	42 149,47 \$
			5	Ford Transit-350 IC cargo allongé et toit surélevé avec porte coulissante côté passager	2	CH	36 071,68 \$	72 143,36 \$	82 946,83 \$
			6	Ford Edge SEL, traction avant	1	CH	34 748,13 \$	34 748,13 \$	39 951,66 \$
			7	Ford Explorer de base à traction avant	1	CH	32 436,89 \$	32 436,89 \$	37 294,31 \$
			8	Ford Explorer XLT à traction intégrale	1	CH	37 646,89 \$	37 646,89 \$	43 284,51 \$
			9	Ford Transit-350 cargo allongé Rouge vermillon (E4)	2	CH	36 071,68 \$	72 143,36 \$	82 946,83 \$
Total (Circuit Ford Lincoln Itée)								387 842,39 \$	445 921,79 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes

2018-02-07 am ÉClavette

11 preneurs dont 1 de VdMtl,
arr. LaSalle
8 soumissions reçus
2 en attente de réponse



Numéro : 18-16553

Numéro de référence : 1124937

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de 25 véhicules de marque Chevrolet, Fiat Chrysler et Ford 2018

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Automobiles A. Gosselin Inc. 1279 Route Marie-Victorin Lévis, QC, G7A 4G3 http://www.gosselinauto.com NEQ : 1167849729	Madame Lyse Frappier Téléphone : 418 831-2050 Télécopieur : 418 831-6449	Commande : (1375863)	2862157 - 18-16653
		2018-01-09 10 h 57	Addenda No 1 (devis)
			2018-01-09 10 h 57 - Téléchargement
		Transmission :	2862158 - 18-16653
		2018-01-09 10 h 57	Addenda No 1 (bordereau)
			2018-01-09 10 h 57 - Téléchargement
			2863234 - 18-16653
			Addenda No 2 (devis)
			2018-01-10 14 h 02 - Courriel
			2863235 - 18-16653
	Addenda No 2 (bordereau)		
	2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement		
	2868465 - 18-16653		
	Addenda No 3 (devis)		
	2018-01-22 16 h 42 - Courriel		
	2868466 - 18-16653		
	Addenda No 3 (bordereau)		
	2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement		
	2870926 - 18-16653		

			Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9 NEQ : 1167415000	Monsieur Yves Madore Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	Commande : (1376415) 2018-01-10 12 h 04 Transmission : 2018-01-10 12 h 04	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-10 12 h 04 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-10 12 h 04 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-10 14 h 03 - Télécopie 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 43 - Télécopie 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666	Monsieur William Calleya Téléphone : 514 325-4700 Télécopieur : 514 325-9872	Commande : (1378792) 2018-01-16 14 h 51 Transmission : 2018-01-16 14 h 51	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-16 14 h 51 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-16 14 h 51 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-16 14 h 51 -

			Téléchargement 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-16 14 h 51 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Des Sources Chrysler 3400 Sources Montréal, QC, H9B 1Z9 http://www.dessources.com NEQ : 1144101608	Madame Anick Lapalme Téléphone : 514 685-3310 Télécopieur : 514 685-2841	Commande : (1376069) 2018-01-09 14 h 51 Transmission : 2018-01-09 14 h 51	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-09 14 h 51 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-09 14 h 51 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-10 14 h 02 - Courriel 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Donnacona Chrysler. 160 rue Commerciale Donnacona, QC, G3M 1W1 NEQ : 1166943762	Monsieur Olivier Tremblay. Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	Commande : (1376036) 2018-01-09 14 h 10 Transmission : 2018-01-09 14 h 10	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-09 14 h 10 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-09 14 h 10 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-10 14 h 02 - Courriel 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien. Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1375966) 2018-01-09 13 h 09 Transmission : 2018-01-09 13 h 09	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-09 13 h 09 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-09 13 h 09 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-10 14 h 02 - Courriel 2863235 - 18-16653 Addenda No 2

			(bordereau) 2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7 NEQ : 1142129940	Monsieur Louis Jazzar. Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	Commande : (1378065) 2018-01-15 13 h 02 Transmission : 2018-01-15 13 h 02	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-15 13 h 02 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-15 13 h 02 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-15 13 h 02 - Téléchargement 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-15 13 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

			Courrier électronique
LAURIER STATION CHEVROLET BUICK GMC INC 124 RUE OLIVIER, Laurier-Station, QC, G0S1N0 NEQ : 1166444134	Monsieur OLIVIER TREMBLAY Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	Commande : (1376048) 2018-01-09 14 h 19 Transmission : 2018-01-09 14 h 19	2862157 - 18-16653
			Addenda No 1 (devis)
			2018-01-09 14 h 19 - Téléchargement
			2862158 - 18-16653
			Addenda No 1 (bordereau)
			2018-01-09 14 h 19 - Téléchargement
			2863234 - 18-16653
			Addenda No 2 (devis)
			2018-01-10 14 h 02 - Courriel
			2863235 - 18-16653
			Addenda No 2 (bordereau)
			2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement
			2868465 - 18-16653
			Addenda No 3 (devis)
2018-01-22 16 h 42 - Courriel			
2868466 - 18-16653			
Addenda No 3 (bordereau)			
2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement			
2870926 - 18-16653			
Addenda No 4			
2018-01-26 9 h 49 - Courriel			
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique			
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique			
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP 7315 boul newman Montréal, QC, H8N 2K3 NEQ : 1166284894	Madame MARYSE LESSARD Téléphone : 514 601-1116 Télécopieur : 514 363-4775	Commande : (1375946) 2018-01-09 12 h 34 Transmission : 2018-01-09 12 h 34	2862157 - 18-16653
			Addenda No 1 (devis)
			2018-01-09 12 h 34 - Téléchargement
			2862158 - 18-16653
			Addenda No 1 (bordereau)
			2018-01-09 12 h 34 - Téléchargement
			2863234 - 18-16653
			Addenda No 2 (devis)
			2018-01-10 14 h 02 - Courriel
			2863235 - 18-16653
			Addenda No 2 (bordereau)
			2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement



			2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 42 - Courriel
			2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement
			2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	Commande : (1375472) 2018-01-08 13 h 54 Transmission : 2018-01-08 13 h 54	2862157 - 18-16653 Addenda No 1 (devis) 2018-01-08 13 h 54 - Téléchargement 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-08 13 h 54 - Téléchargement 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-10 14 h 03 - Télécopie 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-10 14 h 02 - Téléchargement 2868465 - 18-16653 Addenda No 3 (devis) 2018-01-22 16 h 43 - Télécopie 2868466 - 18-16653 Addenda No 3 (bordereau) 2018-01-22 16 h 42 - Téléchargement 2870926 - 18-16653 Addenda No 4 2018-01-26 9 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Montréal -	Madame Luce	Commande	2862157 - 18-16653

Arrondissement Lasalle 7277, rue Cordner Montréal, QC, H8N 2J7 NEQ :	Doyon Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur : 514 367-6607	: (1377636) 2018-01-12 15 h 53 Transmission : 2018-01-12 15 h 53	Addenda No 1 (devis) 2018-01-12 15 h 53 - Aucun 2862158 - 18-16653 Addenda No 1 (bordereau) 2018-01-12 15 h 53 - Aucun 2863234 - 18-16653 Addenda No 2 (devis) 2018-01-12 15 h 53 - Aucun 2863235 - 18-16653 Addenda No 2 (bordereau) 2018-01-12 15 h 53 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
---	---	---	--




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC: Signaler un acte
répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors
Québec](#) 
[Registre des entreprises
non admissibles](#) 
[Autorité des marchés
financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1184922005

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder trois contrats aux firmes « Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc. » (lot 1 : 139 959,07 \$, taxes incluses), « Automobiles A. Gosselin inc. » (lot 2 : 253 626,80 \$, taxes incluses) et « Fortier auto (Montréal) Itée » (lot 3 : 444 772,34 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 24 véhicules légers de marque Chevrolet, Dodge, Jeep et Ford – Dépense totale de 838 358.21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16653 (2 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184922005 - Acquisition véhicules légers SPVM-SIM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-23

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1180765001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62\$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-23 08:54

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180765001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du programme de la mise aux normes des arénas municipaux et vise plus précisément l'augmentation des contingences du contrat de l'entrepreneur Groupe Axino inc.

Le contrat a été accordé à l'entrepreneur Groupe Axino inc. le 20 février 2017 par le conseil municipal (CM17 0158) au montant de 14 977 339,62 \$.

Il fut constaté lors de l'exécution des travaux, plusieurs éléments non apparents étaient dans un tel état de détérioration qu'ils ne pouvaient être réutilisés. De plus, des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient impossibles à déceler avant les travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences. Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est insuffisant pour compléter les travaux et permettre la réouverture du Centre Étienne Desmarteau en août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0158 20 février 2017 - Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour des travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau - Dépense totale de 15 426 659,80 \$, taxes incluses.

CM17 0045 23 janvier 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau en fonction des coûts réels des travaux.

CM14 0916 16 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Lemay (Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C), Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 302 377,36 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est proposé de majorer le contrat de l'entreprise Groupe Axino inc. afin de compléter les travaux requis décrits sommairement ci-dessous:

- Travaux correctifs des poutres de béton existantes pour la patinoire Jean-Trottier;
- La reconstruction des blocs sanitaires;
- Installation de nouveaux plafonds acoustiques suite aux travaux d'enlèvement des plafonds contenant de l'amiante.

JUSTIFICATION

Au cours de l'avancement des travaux, plusieurs éléments non prévus et ne pouvant être identifiés sont apparus, occasionnant des travaux imprévus nécessaires à l'accomplissement du contrat octroyé, donc des dépenses supplémentaires au poste des contingences tel qu'énuméré sommairement ci-dessous;

- L'enlèvement des panneaux de béton préfabriqués pour permettre l'installation de la nouvelle structure a révélé une méthode de fixation et d'installation différente par rapport aux plans et devis;
- L'état de la tuyauterie de drainage sous dalle ne permettait pas de raccorder les nouveaux réseaux à l'existant;
- Les conduits électriques sous dalle ont été refaits en passant dans l'entre-plafond et en surface, ceux-ci étaient dans un état de détérioration qu'ils ne pouvaient être laissés dans cet état sans interventions;
- La démolition des bandes a révélé que les murets sur lesquels elles reposaient sont dans un tel état de détérioration qu'il a fallu corriger pour permettre l'installation des nouvelles bandes;
- L'état de l'isolant faisant partie de la composition des murs extérieurs ainsi que l'état des fixations des barres "Z" existantes au mur de maçonnerie, ont nécessité des travaux de consolidation des barres d'acier et du remplacement de l'isolant;
- La démolition du plafond dans les bureaux et corridors en condition d'amiante;

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 1 953 566,04 \$ (taxes incluses) doit être majoré de 1 302 377,36 \$ (taxes incluses) pour assurer la prise en charge de la totalité des avis de changement en cours, ceux qui sont en attente d'approbation ainsi que ceux dont l'estimation de prix est à venir.

À ce jour, l'ensemble des ordres de changement approuvés totalise 1 233 895,57 \$, taxes incluses. Près de 50 demandes de changement font l'objet d'une analyse de prix et dont le coût est estimé à 1 189 900,73 \$, taxes et frais d'administration inclus.

Les prix de près de 30 demandes de changement sont en attente de confirmation de l'entrepreneur général, dont le coût est estimé à 610 000 \$, taxes et frais généraux inclus.

Plusieurs autres demandes de changement permettant d'assurer la réouverture de l'aréna sont à venir seront prises à même les contingences demandées.

Certains travaux, dont la réparation des poutres de béton de la patinoire Jean-Trottier sont essentiels pour permettre la livraison du bâtiment et assurer la sécurité des usagers et l'intégrité structurale du bâtiment.

Ainsi, l'augmentation des contingences requises au contrat de Groupe Axino inc. afin de compléter la réalisation des travaux de l'aréna Centre Étienne-Desmarreau est de 1 302 377,36 \$ incluant les taxes:

Description	Montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses
Travaux de construction	13 023 773,58 \$	13 023 773,58 \$
Montant prévu pour des travaux contingents	1 953 566,04 \$	1 953 566,04 \$
Augmentation des travaux contingents	- \$	1 302 377,36 \$
TOTAL du contrat Groupe Axino inc.	14 977 339,62 \$	16 279 716,98 \$
Incidences au contrat	449 320,18 \$	449 320,18 \$
TOTAL	15 426 659,80 \$	16 729 037,16 \$

L'augmentation totale du contrat, compte tenu du montant initial de contingences, représente une hausse de 25,00 % par rapport au contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation au budget de contingences pour un montant de 1 302 377,36 \$ (taxes incluses), soit 1 189 244,12 \$ net des ristournes se répartit comme suit :
Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 613 055,35 \$ financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des arénas ».

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 417 067,91 \$ financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 17-005 « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour un montant de 159 120,86 \$.

Or, pour tenir compte de la répartition de la dépense établie au contrat initial et celle de l'augmentation au budget de contingences, la contribution financière de la Ville centre et de l'arrondissement se résume comme suit :

SDSS 74,59% ;
SGPI 7,68% ;
Arrondissement 17,73%.

Des virements de crédits doivent être effectués par le SDSS (service requérant) au SGPI (service exécutant) pour couvrir la dépense de la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur, la somme restante du montant de contingences ne sera pas suffisante pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux requis au Centre Etienne-Desmarteau de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie. En outre, la section des patinoires (2) devra être fermée si les travaux ne sont pas complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat de l'entrepreneur par le conseil municipal du 23 avril 2018
Ouverture de l'aréna Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 16 mars 2018
Michel LAROCHE, 12 mars 2018
Daniel LAFOND, 23 février 2018
Luc DENIS, 23 février 2018
Jean-Francois M MATHIEU, 23 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-20

Pierre ALLIE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2328
Télécop. : 514 280-3580

Biagio Zilembo

Chef de section
Section Projets spéciaux

514 872-3904

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-22

Projet: Octroi de contrat à la firme "Groupe Axino inc."
Contrat: 14975

Calcul du coût des travaux		TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total	Augmentation contingences	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total	Grand Total
Contrat									
	%	0							
Travaux forfaitaires									
Charpente									
Mécanique									
Électricité									
Électronique									
Services professionnels									
Divers - Autres travaux	100,0%								
Sous-total	100,0%	11 327 483,00 \$	566 374,15 \$	1 129 916 \$	13 023 773,58 \$				13 023 773,58 \$
Contingences	15,0%	1 699 122,45 \$	84 956,12 \$	169 487 \$	1 953 566,04 \$	1 132 748,30 \$	56 637,42 \$	1 129 916 \$	3 255 943,39 \$
augmentation contingences						- \$	- \$	- \$	- \$
Total - Contrat		13 026 605,45 \$	651 330,27 \$	1 299 403,89 \$	14 977 339,62 \$	1 132 748,30 \$	56 637,42 \$	1 129 916 \$	16 279 716,97 \$
Dépenses incidentes									
Incidences du contrat		390 798,16 \$	19 539,91 \$	38 982 \$	449 320,19 \$	- \$	- \$	- \$	449 320,19 \$
incidences transférées aux		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		13 417 403,61 \$	670 870,18 \$	1 338 386,01 \$	15 426 659,80 \$	1 132 748,30 \$	56 637,42 \$	1 129 916 \$	16 729 037,16 \$
Calcul du coût après la ristourne									
Ristourne TPS	100,00%		670 870,18 \$		670 870,18 \$		56 637,42 \$		727 507,60 \$
Ristourne TVQ	50,00%			669 193,01 \$	669 193,01 \$		56 495,82 \$	56 637,42 \$	725 688,83 \$
Coût des travaux net de ristourne		13 417 403,61 \$	- \$	669 193,01 \$	14 086 596,62 \$	1 132 748,30 \$	- \$	56 495,82 \$	1 189 244,12 \$

Programme de mise aux normes des arénas

Centre Étienne-Desmarteau

Montants net des ristournes

TRAVAUX ET CONTINGENCES								
Source	Contrat initial GDD 1160765001		Majoration au contrat GDD 1180765001		Transfert des incidences GDD1180765001		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
SDSS	10 467 743,44	\$ 76,54%	613 055,35	\$ 51,55%	-	\$ 0,00%	11 080 798,79	\$ 74,54%
SGPI	756 253,34	\$ 5,53%	417 067,91	\$ 35,07%	-	\$ 0,00%	1 173 321,25	\$ 7,89%
Arron	2 452 310,62	\$ 17,93%	159 120,86	\$ 13,38%	-	\$ 0,00%	2 611 431,48	\$ 17,57%
Sous-total	13 676 307,40	\$ 100,00%	1 189 244,12	\$ 100,00%	-	\$ 0,00%	14 865 551,52	\$ 100,00%

INCIDENCES								
Source	Contrat initial GDD 1160765001		Majoration au contrat GDD 1180765001		Transfert des incidences GDD1180765001		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
SDSS	314 032,30	\$ 76,54%	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%	314 032,30	\$ 76,54%
SGPI	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%
Arron	96 256,92	\$ 23,46%	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%	96 256,92	\$ 23,46%
Sous-total	410 289,22	\$ 100,00%	-	\$ 0,00%	-	\$ 0,00%	410 289,22	\$ 100,00%

TOTAL DU CONTRAT								
Source	Contrat initial GDD 1160765001		Majoration au contrat GDD 1180765001		Transfert des incidences GDD1180765001		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
SDSS	10 781 775,74	\$ 76,54%	613 055,35	\$ 51,55%	-	\$ 0,00%	11 394 831,09	\$ 74,594%
SGPI	756 253,34	\$ 5,37%	417 067,91	\$ 35,07%	-	\$ 0,00%	1 173 321,25	\$ 7,681%
Arron	2 548 567,54	\$ 18,09%	159 120,86	\$ 13,38%	-	\$ 0,00%	2 707 688,40	\$ 17,725%
Total	14 086 596,62	\$ 100,00%	1 189 244,12	\$ 100,00%	-	\$ 0,00%	15 275 840,74	\$ 100,00%

Mise à niveau du Centre Etienne-Desmarteau

Contrat travaux 14975 11 327 483,00 \$
 Valeur contrat TX inc. 13 023 773,58 \$
 Contingences tx inc. 1 953 566,04 \$ 14 977 339,62 \$

	Numéro du changement	Numéro entrepreneur	Numéro directive	Description	Date réponse aux questions pour DC a émettre	Date d'émission de la demande	Prix approuvé taxes incluses
s	annulé		S-43	Cornières à couper en facade agrandissement		4 déc. 2017	
s0	DC-01		S-05	Surépaisseur dalle		9 mai 2017	1 135,67 \$
s0	DC-02		S-07	ancrage		17 mai 2017	977,33 \$
s0	DC-02		S-08	dalle tranchée supplémentaire		17 mai 2017	1 038,75 \$
a0	DC-03	17003-R01	PM-A-01	Plafond corridor Metro		20 avr. 2017	29 619,50 \$
a0	DC-03		PM-A-03	Démolition céramique mur toilettes étage		3 mai 2017	58 212,50 \$
a0	DC-04		PM-A-02	Démolition bicyclette musicale		19 avr. 2017	786,23 \$
a0	DC-05		PM-A-07	Démolition mur salle Rosemont		8 mai 2017	840,84 \$
a0	DC-06		PM-A-06	Verre VT-1 et VT-2		3 mai 2017	(1 322,00 \$)
a0	DC-06		PM-A-08	Base de béton		18 mai 2017	0,00 \$
a0	DC-06		PM-A-09	mur salle électrique sous-sol		31 mai 2017	19 820,82 \$
a0	DC-06		PM-A-13	mur rideau		5 juin 2017	15 554,46 \$
a0	DC-06		PM-A-14	Démolition plafond RDC-00-100		8 juin 2017	18 964,49 \$
a0	DC-06		PM-A-16	Mur local génératrice		19 juin 2017	(5 196,52 \$)
m0	DC-07		M-02	Urinoir, raccord laveur-d'air, DAR 01		17 juin 2017	15 559,49 \$
m0	DC-07		M-03	Diagramme régulation, valve de contrôle		17 mai 2017	0,00 \$
m0	DC-07		M-05	Raccordement ascenseur		10 mai 2017	0,00 \$
m0	DC-07		M-15	Chauffe eau		5 juil. 2017	26 930,83 \$
s0	DC-08		S-01	Clarification aux plans	29 mars 2017	3 avr. 2017	5 494,06 \$
s0	DC-08		S-02	Modifications plans		28 avr. 2017	13 791,21 \$
s0	DC-08		S-04 r1	Modifications plans		9 mai 2017	4 361,12 \$
s0	DC-08		S-06 r1	Passerelle mécanique		12 mai 2017	(40 437,40 \$)
a0	DC-09		PM-A-04	Démolition plafond rdc bureau salle rosemont		3 mai 2017	8 123,03 \$
a0	DC-09		PM-A-12	cyindre ascenseur		5 juin 2017	16 275,19 \$
m0	DC-10		M-09	entree d'eau		12 juin 2017	12 902,46 \$
m0	DC-11		M-06	Drainage sanitaire et pluvial		19 juin 2017	27 854,09 \$
m0	DC-11		M-11	Modification réseau chauffage		21 juin 2017	(14 950,00 \$)
m0	DC-11		M-12	panneau alarme incendie		9 juin 2017	3 918,36 \$
a0	DC-12		PM-A-17	Démolition murs toilettes étage		28 juin 2017	18 485,78 \$
a0	DC-12		PM-A-20	Récupération céramique		10 juil. 2017	1 576,17 \$
a0	DC-12		PM-A-21	Complément de travaux ME-006		13 juil. 2017	3 281,01 \$
a0	DC-12		PM-A-22	Mobilier		15 août 2017	20 631,96 \$
s0	DC-13		S-11	Modifications en structure passerelle		19 juin 2017	0,00 \$
s0	DC-13		S-12	modifications charpente		16 juin 2017	8 669,53 \$
s0	DC-13		S-13	déplacement équipement au toit		27 juin 2017	0,00 \$
s0	DC-13		S-16	Tranchée rdc M-06		5 juil. 2017	44 031,56 \$
s0	DC-13		S-17	ajustement des colonnes d'acier		4 juil. 2017	0,00 \$
m0	DC-14		M-01	Modifications électro-mécanique UTA		17 mai 2017	16 325,73 \$
s0	DC-15		S-19	Démolition dalle sur sol		12 sept. 2017	5 615,16 \$
s0	DC-15		S-21	base des colonnes			
s0	DC-15		S-21	Renforts structure d'acier		18 sept. 2017	5 143,61 \$
s0	DC-15		S-23	Détail de renfort au toit existant de l'aréna pour boucher les trous existants		21 sept. 2017	5 788,65 \$
m0	DC-16		M-13	Mise à jour plans électriques – Conditions chantiers et besoins spécifiques		17 juil. 2017	111 264,22 \$
s0	DC-17		S-14	Passerelle conduits		28 juin 2017	35 230,22 \$
s0	DC-17		S-18	Ajustement colonne C-3 voir S-14		17 juil. 2017	0,00 \$
a0	DC-18		PM-A-11	Grillage protection panneaux affichage		31 mai 2017	9 629,13 \$
s0	DC-19		S-30	fermeture des passerelles caroline ouellet		19 oct. 2017	2 422,84 \$
s0	DC-20		S-34	Déplacement poutre		2 nov. 2017	1 852,48 \$
m0	DC-21		M-24	Fosse de drainage et bassin de nettoyage		26 sept. 2017	
m0	DC-21		M-24r1	Fosse de drainage et bassin de nettoyage		4 oct. 2017	18 946,90 \$
s0	DC-22		S-33	corbeaux pour poutre beton		31 oct. 2017	1 584,29 \$
m0	DC-23		M-21	Ventilation hall		6 sept. 2017	14 446,21 \$
m0	DC-24		M-25	Camera conduit sanitaire		21 sept. 2017	2 672,08 \$
m0	DC-25		M-14	Modification ventilation suite à la QRT 046		11 juil. 2017	62 568,06 \$
m0	DC-26		M-17	annulation Pyrothenax et 2 démarreurs		23 juil. 2017	(8 667,83 \$)
s0	DC-27		S-27	démolition supplémentaire pour contreventement		11 oct. 2017	24 513,66 \$
s0	DC-28		S-15 r3	ajustement démolition entree		4 juil. 2017	48 886,92 \$
s0	DC-29		S-38	Plaque de liaisonnement		10 nov. 2017	2 955,19 \$
m0	DC-30		M-33	Fourniture fosse ammoniac			14 824,69 \$
a0	DC-31		PM-A-10	Muret escalier niveau 2		31 mai 2017	3 123,08 \$
a0	DC-32		PM-A-27	Isolant pontage gymnase		25 sept. 2017	34 840,55 \$
a0	DC-33		PM-A-29	Remplacement isolant mur métal		27 sept. 2017	141 833,71 \$
s0	DC-34		S-35	Coupe et soudure des contreventements sur place.		6 nov. 2017	1 870,02 \$
a0	DC-35		PM-A-30	2 boites au toit.		28 sept. 2017	4 249,40 \$
m0	DC-36		M-20	modification éclairage patinoire		6 sept. 2017	41 094,47 \$
m0	DC-37		M-16	Enlèvement de tuyaux dans cage ascenseur.		21 août 2017	8 586,03 \$
m0	DC-38		M-08	Conduits vide pour sonorisation		19 oct. 2017	37 173,23 \$
s0	DC-39		S-36	Percement plafond alvéolé		6 nov. 2017	10 069,28 \$

Mise à niveau du Centre Etienne-Desmarteau

Contrat travaux 14975 11 327 483,00 \$
 Valeur contrat TX inc. 13 023 773,58 \$
 Contingences tx inc. 1 953 566,04 \$ 14 977 339,62 \$

	Numéro du changement	Numéro entrepreneur	Numéro directive	Description	Date réponse aux questions pour DC a émettre	Date d'émission de la demande	Prix approuvé taxes incluses
s0	DC-40		S-40	Ajout piece rampe salle contrôle		28 nov. 2017	586,95 \$
m0	DC-41		M-22	Siphon Trap-guard		6 sept. 2017	0,00 \$
m0	DC-42		M-18	soufflerie fosse a neige		24 juil. 2017	0,00 \$
s0	DC-43		S-42	Enlever 2 poutres		29 nov. 2017	3 849,25 \$
a0	DC-44		PM-A-52				34 610,51 \$
m0	DC-45		M-38	Nouveau aérothermes et disjoncteur PP-02		21 déc. 2017	6 657,63 \$
m0	DC-47		M-35	Modifications grilles hall		7 déc. 2017	0,00 \$
m0	DC-48		M-34	Démolition ventilation non montré au plans		29 nov. 2017	5 350,68 \$
m0	DC-49		M-30	Crédits débitmètres		9 nov. 2017	(6 399,51 \$)
m0	DC-50		M-28r1	Conduits a refaire rdc		15 nov. 2017	53 036,46 \$
m0	DC-51		M-26	Ventilation local des chauffe-eau		29 sept. 2017	29 989,08 \$
m0	DC-53		M-07	eviers de cuisine infirmerie		19 juin 2017	2 419,64 \$
m0	DC-62		M-04	Démolition salle rosemont		7 juin 2017	(2 555,01 \$)
m0	DC-63		M-10	Remplacement des lampes pour appareils éclairage B1 et C		5 juil. 2017	(12 683,15 \$)
m0			M-28	Conduits a refaire rdc		30 oct. 2017	
m0	DC-46		M-36	Ajout détecteurs de chaleur		18 déc. 2017	8 837,20 \$
a0	DC-54		PM-A-23	Démolition plafond restant toilette femme		17 août 2017	3 086,63 \$
a0	DC-65		PM-A-34	Sciage panneaux de beton facade		15 nov. 2017	29 263,39 \$
a0	DC-64		PM-A-46	Partition de toilettes		15 janv. 2018	10 830,90 \$
s0	DC-55		S-20	Modification structure au toit.		12 sept. 2017	12 735,30 \$
s0	DC-56		S-22 r2	Ajout de renfort en acier de charpente pour percements mécaniques		16 oct. 2017	40 348,28 \$
s0	DC-57		S-24	travaux supplémentaire ascenseur		25 sept. 2017	24 344,21 \$
s0	DC-58		S-28	fermeture fosse est		19 oct. 2017	2 545,25 \$
s0	DC-59		S-37	déplacement support et inversion structure		10 nov. 2017	7 070,62 \$
s0	DC-60		S-41	Ajustement rampe entre les deux bâtiments		28 nov. 2017	2 112,53 \$
s0	DC-61		S-46	Ajout d'un renfort pour passage d'un conduit mécanique dans le plancher de la mezzanine		3 janv. 2018	2 086,23 \$

Total des ODC approuvés

1 233 895,57 \$

Mise à niveau du Centre Etienne-Desmarteau

Contrat travaux 14975 11 327 483,00 \$
 Valeur contrat TX inc. 13 023 773,58 \$
 Contingences tx inc. 1 953 566,04 \$ 14 977 339,62 \$

-1 424 323,33 \$

	Numéro du changement	Numéro entrepreneur	Numéro directive	Description	Date réponse aux questions pour DC a émettre	Date d'émission de la demande	Prix entrepreneur en attente d'approbation avant taxes
s	annulé		S-43	Cornières à couper en facade agrandissement		4 déc. 2017	
e2			axino	Panneau de béton			30 102,64 \$
e2			axino-edl	modification entrée électrique			44 237,51 \$
r2			DC-M-R01-R01	ajout valve papillon			10 587,70 \$
c2			GC-01	base borne de stationnement		19 mai 2017	0,00 \$
c2			GC-02	Drain francais		17 juil. 2017	0,00 \$
i2			IS-ME-002r1	Modification drainage salle de réfrigération.			
m2			M-19	Canalisation incendie		30 août 2017	0,00 \$
m2			M-23	ajout lien Bacnet UTA-01,02 et 10,1 10,2		7 sept. 2017	9 495,32 \$
m2			M-27	Conduits a déplacer au toit	o	29 sept. 2017	4 736,01 \$
m1	DC-77		M-29	remplacement siphons gymnase		9 nov. 2017	620,65 \$
m2			M-31	Electrification des portes patinoires	o	2 mars 2018	5 159,37 \$
m2			M-32	Modifications salle électrique principale.	o	9 nov. 2017	44 237,51 \$
m2			M-33	Fosses de retenues salle mécanique ammoniac	o		12 893,84 \$
m1	DC-79		M-37	Modification des cheminées		15 déc. 2017	85 429,85 \$
m1	DC-76		M-39	Modification ascenseur monte-personne		18 janv. 2018	1 967,36 \$
m2			M-40	Eclairage rdc00-002-01		17 janv. 2018	
m2			M-41	Grilles de portes et diffuseurs ajoutés	n	26 janv. 2018	
m2			M-42	Diverses modifications électriques (QRT-85, QRT-86, QRT-88 et QRT-90)		31 janv. 2018	20 804,18 \$
m1	DC-75		M-43	Chauffage des nouvelles dalles amovibles		31 janv. 2018	16 302,63 \$
m2			M-44	Séquence de contrôle révisé	n	28 févr. 2018	
m2			M-45	Remplacement système de son bâtiment	o		100 000,00 \$
m2			M-46	Chauffe-eau surfaceuse	o	1 mars 2018	
m2			M-47	Nettoyage des fosses et drains des puits de saumure	o	2 mars 2018	
m2			M-48	raccordement système A14 E17	o	7 mars 2018	
m2				Camera pour drainage fosses refrigeration	o		4 217,80 \$
a2			PM-A-05	Peinture revetement metal	n	3 mai 2017	
a2			PM-A-15	Corridor entrée d'eau	o	19 juin 2017	3 473,12 \$
a2			PM-A-18	Démolition corridor RDC		29 juin 2017	34 953,04 \$
a2			PM-A-19				
a2			PM-A-24	Peinture base de béton	n	28 août 2018	
a2			PM-A-25	Plafond corridor Metro	o	1 sept. 2017	49 105,78 \$
a2			PM-A-26				
a2			PM-A-28	Modification parapet pente	o	27 sept. 2017	2 198,09 \$
a2			PM-A-31	reconstruire les cloisons dans les toilettes au premier niveau	o	2018-01-11	8 887,00 \$
a2			PM-A-32	Mur de maconnerie		2 nov. 2017	31 670,55 \$
a2			PM-A-33	détails toiture		8 nov. 2017	501,76 \$
a2			PM-A-35	Chemcurb pattes mur écran	o		30 971,94 \$
a2			PM-A-36	Toiture bassin D1 et D2	o	28 nov. 2017	5 363,00 \$
a2			PM-A-37	Rampe béton salle mécanique	o	8 déc. 2017	2 730,86 \$
a2			PM-A-38	Imposte porte hall d'entrée	n	7 déc. 2017	
a2			PM-A-39	Protection C-F des fosses de la salle de réfrigération	o	13 déc. 2017	5 342,48 \$
a2			PM-A-40	Mur corridor vers ascenseur	o	13 déc. 2017	20 344,23 \$
a2			PM-A-41	Mur autour des conduits électrique et plomberie	n	13 déc. 2017	
a2			PM-A-43	Bases au toit	o		8 567,50 \$
a2			PM-A-44	Modifications grilles de ventilation hall	o	10 janv. 2018	2 871,74 \$
a2			PM-A-45	Mur local entrepot	n	17 janv. 2018	2 014,04 \$
a2			PM-A-47	Etanchéité entre deux salles	o	25 janv. 2018	1 763,27 \$
a2			PM-A-48	Cloison toilette RDC	o	30 janv. 2018	4 587,87 \$
a2			PM-A-49	Découpe parement métal membrure	o	25 janv. 2018	21 645,35 \$
a2			PM-A-50	porte	o		9 798,00 \$
a2			PM-A-51	ouverture persienne	o	30 janv. 2018	
a2			PM-A-53	Mobilier inox toilette	n	5 févr. 2018	
a2			PM-A-54	Cornière de fermeture dénivelé plancher		5 févr. 2018	
a2			PM-A-55	Ragréage mur des toilettes		5 févr. 2018	4 761,54 \$
a2			PM-a-56				
a2			PM-a-57				
a2			PM-a-58	porte local électrique niveau metro			0,00 \$
a2			PM-a-59	Prolongation du mur de bloc en gypse dans le local des resurfaceuses		14 févr. 2018	7 120,10 \$
a2			PM-a-60	Fournir et installer un garde=corps laveur d'air			2 027,70 \$
a2			PM-A-61	Membrane Blueskin sur poutre extérieure		28 févr. 2018	
a2			PM-A-62	Bloc linteaux		19 févr. 2018	2 849,28 \$
a2			PM-A-64				
a2			PM-A-65	trappe d'accès		12 mars 2018	
a2			PM-A-66				
a2			PM-A-67				
r1	DC-78		R-01			3 oct. 2017	9 034,09 \$
r2			R-02			4 déc. 2017	602,08 \$
s2			S-03	Modifications plans		2 mai 2017	

Mise à niveau du Centre Etienne-Desmarteau

Contrat travaux 14975 11 327 483,00 \$

Valeur contrat TX inc. 13 023 773,58 \$

Contingences tx inc. 1 953 566,04 \$ 14 977 339,62 \$

-1 424 323,33 \$

	Numéro du changement	Numéro entrepreneur	Numéro directive	Description	Date réponse aux questions pour DC a émettre	Date d'émission de la demande	Prix entrepreneur en attente d'approbation avant taxes
s1	DC-80		S-09	ajustement base de propreté		18 mai 2017	7 962,22 \$
s1	Dc-74		S-10	armature ascenseur, linteau salle électrique		29 mai 2017	5 384,46 \$
s2			S-25 r3	structure au toit		2017-10-18	0
s2			S-26	Béton lâche des poutres Jean-Trottier		25 sept. 2017	
s1	DC-72		S-29	réparation bande patinoire-béton		19 oct. 2017	
s2			S-29r1	réparation bande patinoire-béton		2 nov. 2017	29 925,28 \$
s2			S-31	ajustement details ascenseur		18 oct. 2017	0,00 \$
s2			S-32	Ajustement à la charpente surélevée requise sur le toit existant, causé par la présence d'une sortie mécanique.		24 nov. 2017	5 633,26 \$
s2			S-39	renfort acier glace 2		11 nov. 2017	7 716,80 \$
s2			S-44	ajustement base de propreté agrandissement		7 déc. 2017	
s1	DC-71		S-45	relevé des poutres glace 2		14 déc. 2017	8 292,59 \$
s1	DC-73		S-47	Percement pour cheminée		17 janv. 2018	2 031,14 \$
s2			S-48	ajustement persienne		16 janv. 2018	0,00 \$
s2			S-49	Ancrage monte-personne		17 janv. 2018	
s2			S-50				
s2			S-51	Béton des poutres			295 485,75 \$
s2			S-52	Ajout de 4 cornières dans la charpente de toit existante			3 773,73 \$
s2			S-53				
s2			S-54	Beton fosse ouest		1 mars 2018	
r1	DC-67		R-04	Fournir une deuxième cuve de mélange et installer chaque cuve de mélange près de sa pompe			2 730,56 \$
r2			R-03	Percements dalle			2 008,70 \$

1 034 921,27 \$

TPS 51 746,06 \$
TVQ 103 233,40 \$
TOTAL 1 189 900,73 \$

Mise à niveau du Centre Etienne-Desmarteau

Contrat travaux 14975 11 327 483,00 \$

Valeur contrat TX inc. 13 023 773,58 \$

Contingences tx inc. 1 953 566,04 \$ 14 977 339,62 \$

274 799,12 \$

	Numéro du changement	Numéro entrepreneur	Numéro directive	Description	Date réponse aux questions pour DC a émettre	Date d'émission de la demande	Prix entrepreneur en attente d'approbation avant taxes
s	annulé		S-43	Cornières à couper en façade agrandissement		4 déc. 2017	
i2			IS-ME-002r1	Modification drainage salle de réfrigération.			
m2			M-40	Eclairage rdc00-002-01		17 janv. 2018	
m2			M-41	Grilles de portes et diffuseurs ajoutés	n	26 janv. 2018	
m2			M-44	Séquence de contrôle révisé	n	28 févr. 2018	
m2			M-46	Chauffe-eau surfaceuse	o	1 mars 2018	
m2			M-47	Nettoyage des fosses et drains des puits de saumure	o	2 mars 2018	
m2			M-48	raccordement système A14 E17	o	7 mars 2018	
m2							
a2			PM-A-05	Peinture revêtement metal	n	3 mai 2017	
a2			PM-A-19				
a2			PM-A-24	Peinture base de béton	n	28 août 2018	
a2			PM-A-26				
a2			PM-A-38	Imposte porte hall d'entrée	n	7 déc. 2017	
a2			PM-A-41	Mur autour des conduits électrique et plomberie	n	13 déc. 2017	
a2			PM-A-51	ouverture persienne	o	30 janv. 2018	
a2			PM-A-53	Mobilier inox toilette	n	5 févr. 2018	
a2			PM-A-54	Cornière de fermeture dénivelé plancher		5 févr. 2018	
a2			PM-a-56				
a2			PM-a-57				
a2			PM-A-61	Membrane Blueskin sur poutre extérieure		28 févr. 2018	
a2			PM-A-64				
a2			PM-A-65	trappe d'accès		12 mars 2018	
a2			PM-A-66				
a2			PM-A-67				
s2			S-03	Modifications plans		2 mai 2017	
s2			S-26	Béton lâche des poutres Jean-Trottier		25 sept. 2017	
s1	DC-72		S-29	réparation bande patinoire-béton		19 oct. 2017	
s2			S-44	ajustement base de propreté agrandissement		7 déc. 2017	
s2			S-49	Ancrage monte-personne		17 janv. 2018	
s2			S-50				
s2			S-53				
s2			S-54	Beton fosse ouest		1 mars 2018	

Total des ODC approuvés

- \$

Dossier # : 1180765001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Sur la foi des informations transmises par le service, nous considérons la modification proposée au contrat, laquelle représente une augmentation totale de 25 %, comme un accessoire de celui-ci et n'en change pas la nature. Notre intervention ne vise que le caractère accessoire de la modification et tient pour acquis que les travaux additionnels faisant l'objet de la présente demande de modification n'étaient pas inclus dans le forfait et ont été rendus nécessaires en raison d'une situation imprévue.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Contrats

Dossier # : 1180765001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1180765001 - CED mise au norme - dép.add-b.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dat-Minh TRUONG
Conseillère gestion des ress. financière

Tél : 514-868-3874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Oana BAICESCU-PETIT
C/d ress. fin., Mat., Informationnelles
<60m>>

Tél : 514 872-3938

Division : Rosemont - La Petite-Patrie ,
Direction des relations avec les citoyens_des
services administratifs et du greffe

Dossier # : 1180765001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1180765001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

Co-auteur: Pierre-Luc H. Stében
514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 9 358 087,07 \$ (contrat: 8 339 793,08 \$ + incidences: 1 018 293,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 336301 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 358 087,07 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 339 793,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336301 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-23 09:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 9 358 087,07 \$ (contrat: 8 339 793,08 \$ + incidences: 1 018 293,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 336301 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de

renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sont proposés dans le présent dossier par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des transports du SIVT et la DGSRE ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, seront exécutés sur une distance totalisant environ 1,9 kilomètres et comprennent les interventions suivantes:

- Planage et pose d'un nouveau revêtement;
- Reconstruction des trottoirs et des bordures;
- Réhabilitation de conduite d'eau, à noter que cette technique de chemisage sans tranchée représente des nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation surtout dans la gestion des impacts à la circulation;
- Reconstruction du système d'éclairage;
- Mise aux normes de feux de circulation;
- Reconstruction des bases, des massifs et des puits du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement, aux requérants et à la CSEM lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 790 011,51 \$ taxes incluses, soit 10,46 % du coût des travaux avant les taxes.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- de gestion des impacts,
- d'utilités publiques,
- d'achat de matériaux de signalisation lumineuse,
- de marquage et signalisation,
- de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale,
- de frais généraux, conception et surveillance des travaux de la CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe

L'article 7 des clauses administratives spéciales (CAS) du cahier des charges précise que la pénalité pour retard s'applique au délai total d'exécution du contrat. Pour chaque jour de retard, l'entrepreneur sera pénalisé de 7 000 \$.

Un boni est aussi prévu dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution stipulé dans les documents de l'appel d'offres. Le montant du boni est de 3 500 \$ par jour, jusqu'à concurrence d'un montant total de 105 000 \$ pour l'ensemble du contrat, soit l'équivalent de trente (30) jours de calendrier (article 6 des CAS).

JUSTIFICATION

Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 17 % et 83 %. Parmi les quinze (15) qui n'en ont pas déposé, six (6) preneurs sont connus comme étant sous-traitants, une (1) firme a procédé à l'estimation des coûts et huit (8) preneurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Il y a un écart défavorable de 16,2 % entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission. Cet écart se situe principalement dans le sous-projet des travaux de la CSEM (9,8 %).

Malgré l'écart de 16,2 % et en considérant que les travaux de maintien d'actifs sont prioritaires compte tenu de l'importance de l'axe Notre-Dame et de la condition actuelle de la chaussée présentant notamment plusieurs zones affectées par des nids-de-poule, le principal requérant du projet, soit la Direction des transports, est favorable à l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 9 358 087,07 \$, taxes incluses incluant des incidences de 1 018 293,99 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 60,69 % aux différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 5 680 000,48 \$, taxes incluses;
- 29,74 % aux différents PTI de la CSEM pour un montant de 2 782 896,28 taxes incluses;
- 9,57 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 895 190.31 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 9 358 087,07 \$ représente un coût net de 8 493 799,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- 17-046 pour un montant de 4 349 277,49 \$;
- 16-004 pour un montant de 527 312,01 \$;
- 17-080 pour un montant de 310 008,02 \$;
- 09-051 pour un montant de 2 373 274,28 \$;
- 18-007 pour un montant de 90 117,68 \$;
- 08-051 pour un montant de 26 382,00 \$;
- 17-083 pour un montant de 817 428,07 \$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes, compte tenu de la condition actuelle de la chaussée et des autres spécialités intégrées dans ce contrat.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 mai 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Plan de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Nathalie - Ext PEDRO, Service des infrastructures_voirie et transports
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Eric FAUTEUX, 14 mars 2018
Abdelwahid BEKKOUCHE, 1er mars 2018
Nathalie - Ext PEDRO, 27 février 2018
Jean CARRIER, 26 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-23

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="Modifications au cahier des charges et au devis de circulation pour confirmer que le marquage final sera fait par la Ville de Montréal."/>	<input type="text" value="(3 000,00)"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	7 549 781,57	790 011,51	8 339 793,08
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	7 822 991,00	807 934,36	8 630 925,36
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 237 636,82	849 364,42	9 087 001,24
Estimation	Externe	<input type="text" value="6 498 375,87"/>	<input type="text" value="676 919,23"/>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="16,2%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="3,5%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Soumission: 336301
 Titre: Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière

Arrondissement: MHM

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (50 mm à 85 mm)	35350	m ²	Longueur des travaux 1,9 km
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	3425	m ²	

Égout / Aqueduc				
Type d'Intervention et Diamètre		Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc sans tranchée 250 mm (réhab.)		425	m	

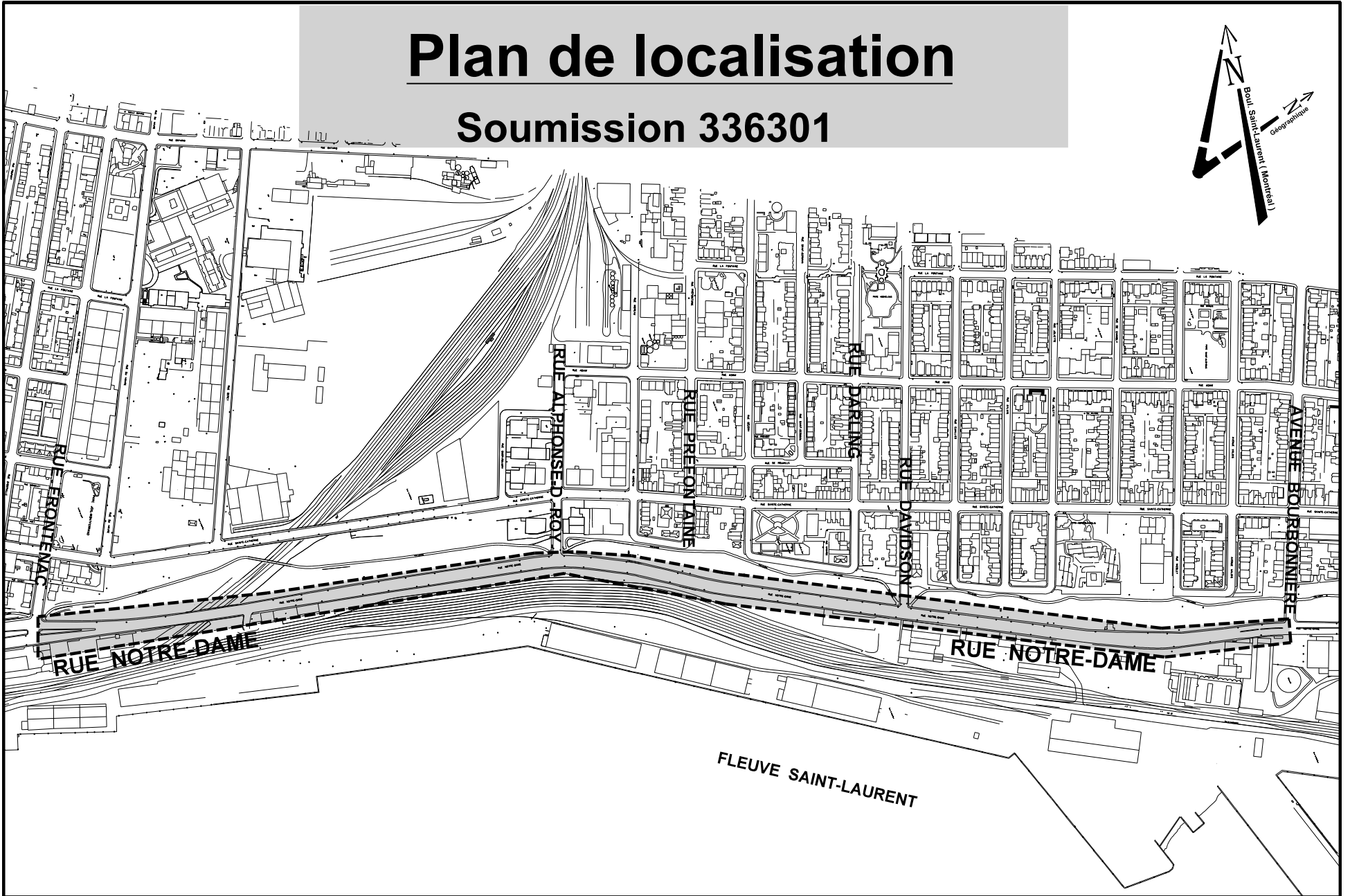
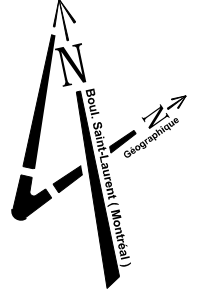
Éclairage / Feux				
Type d'Intervention		Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaire fonctionnel		93	unité	
Nouvelle base de béton		54	unité	
Conduits		535	m	
Mise aux normes		3	intersection	

Préparé par: Judith Perez, ing.

Date: 09-02-2018

Plan de localisation

Soumission 336301



336301 – Rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à la rue Bourbonnière

Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière.

Secteur	Mesures de mitigation
<p>Rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le devis de maintien de circulation et de gestion des impacts pour ces travaux a été conçu en tenant compte de la double importance de la rue Notre-Dame dans ce secteur : 1) un axe d'accès au centre ville de Montréal, au pont Jacques-Cartier et au Port de Montréal et 2) un axe de transit supportant la circulation des personnes et des biens dans la grande région de Montréal. - Plusieurs stratégies ont été utilisées pour favoriser la mobilité sur l'axe Notre-Dame : <ul style="list-style-type: none"> o La majorité des travaux est réalisé de nuit, à l'exception des travaux de reconstruction des puits d'accès de la CSEM. Ces travaux sont exécutés en continue pour accélérer les délais; o Deux voies de circulation sont toujours disponibles dans le sens de la pointe du trafic; o Les travaux sur les trottoirs du côté Sud ont été combinés avec les travaux de la CSEM. - Voici un résumé succinct des interventions et du maintien de circulation : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Reconstruction des PA de la CSEM et des trottoirs du côté Sud</u>: entrave d'une voie du côté Sud, en direction Est - Travaux de jour; o <u>Travaux d'électricité, de feux de circulation</u> : entrave d'une voie adjacente aux trottoirs ou au mail central – Travaux de nuit; o <u>Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc</u> : entrave de la voie adjacente au mail central, du côté Sud, en direction Est – Travaux de nuit; o <u>Réfection de la chaussée (planage, corrélatifs et pavage final)</u> : fermeture complète d'une direction et maintien de la direction fermée en contresens de l'autre côté du mail central – Travaux de nuit et d'un côté à la fois. - Des signaleurs seront présents sur le chantier pour assurer les mouvements sécuritaires des machineries, des camions de livraison de chantier, pour sécuriser les passages piétonniers et cyclistes, aux abords des travaux. De même, lors de la fermeture d'une direction en travaux, des signaleurs seront présents pour faciliter la circulation locale, l'accès aux bâtiments. - Une attention particulière sera accordée à la communication : quatre (4) panneaux à messages variables (PMVM), seront utilisés pour informer les usagers en temps réel des conditions de circulation, des changements de configuration de la signalisation, des chemins alternatifs, etc. - Le non respect des exigences de maintien de circulation et de gestion des impacts donne lieu à une retenue permanente au contrat à titre de dommage-intérêt liquidés à l'avance, d'un montant établi selon le type et la gravité de l'infraction.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des communications usuelles, des panneaux d'information seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 336301

Numéro de référence : 1126424

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1378136) 2018-01-15 14 h 09 Transmission : 2018-01-15 14 h 09	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1375670) 2018-01-09 7 h 52 Transmission : 2018-01-09 7 h 54	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	Commande : (1377332) 2018-01-12 8 h 38 Transmission : 2018-01-12 9 h 14	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1376379) 2018-01-10 11 h 27 Transmission : 2018-01-10 11 h 27	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1376425) 2018-01-10 12 h 27 Transmission : 2018-01-10 12 h 27	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel

			2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	Commande : (1383248) 2018-01-25 15 h 44 Transmission : 2018-01-25 15 h 44	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-25 15 h 44 - Téléchargement 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 44 - Téléchargement 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupepnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	Commande : (1375973) 2018-01-09 13 h 18 Transmission : 2018-01-09 15 h 05	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	Commande : (1381656) 2018-01-23 9 h 20 Transmission : 2018-01-23 9 h 20	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1376301) 2018-01-10 10 h 02 Transmission : 2018-01-10 10 h 02	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupepml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	Commande : (1378485) 2018-01-16 9 h 46 Transmission : 2018-01-16 9 h 46	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur daniel paguin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	Commande : (1377441) 2018-01-12 10 h 37 Transmission : 2018-01-12 14 h 32	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1379434) 2018-01-17 14 h 36 Transmission : 2018-01-17 14 h 36	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Télécopie 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 14 h 12 - Télécopie 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1376023) 2018-01-09 14 h 03 Transmission : 2018-01-09 14 h 03	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1375397) 2018-01-08 11 h 50 Transmission : 2018-01-08 14 h 17	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1375892) 2018-01-09 11 h 30 Transmission : 2018-01-09 13 h 52	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	Commande : (1375888) 2018-01-09 11 h 28 Transmission : 2018-01-09 13 h 51	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1375557) 2018-01-08 15 h 04 Transmission : 2018-01-08 15 h 04	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868804 - 336301_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	Commande : (1376514) 2018-01-10 14 h 21 Transmission : 2018-01-10 14 h 21	2868800 - 336301_Addenda 1 2018-01-23 13 h 41 - Courriel 2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 13 h 41 - Courriel

2868804 - 336301_Formulaires de soumission
(bordereau)

2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Systèmes Urbains Inc.

23, avenue Milton

Montréal, QC, H8R 1K6

<http://www.systemesurbains.com>

[Monsieur Francis Duchesne](#)

Téléphone : 514 321-5205

Télécopieur : 514 321-

5835

Commande : (1376322)

2018-01-10 10 h 31

Transmission :

2018-01-10 10 h 31

2868800 - 336301_Addenda 1

2018-01-23 13 h 41 - Courriel

2868803 - 336301_Formulaires de soumission (devis)

2018-01-23 13 h 41 - Courriel

2868804 - 336301_Formulaires de soumission
(bordereau)

2018-01-23 13 h 41 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Le 11 novembre 2014

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

N° de décision : 2014-CPSM-1056843
N° de client : 2700035743

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GILLES CÔTÉ EXCAVATION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C P 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca



Numéro de client : 2700035743

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700035743

N° de demande: 1731485242

Date de création : 26 juin 2017 15:20

A handwritten signature in black ink is located in the bottom right corner, with the number '17719' written below it.

Dossier # : 1187231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 9 358 087,07 \$ (contrat: 8 339 793,08 \$ + incidences: 1 018 293,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 336301 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1461 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1187231004

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet : Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 9 358 087,07 \$ (contrat: 8 339 793,08 \$ + incidences: 1 018 293,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 336301 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1187231004.xls](#)[1187231004_DGSRE_Info_Comtable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GOUBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

Co-auteur

Marie Claude Pierre
Agente comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Josiane KIDWINGIRA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement



Dossier # : 1187231005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018). Dépense totale de 6 627 615,79 \$ (contrat: 6 331 615,79 \$ + incidences: 296 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405524 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 627 615,79 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 331 615,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405524 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 10:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018). Dépense totale de 6 627 615,79 \$ (contrat: 6 331 615,79 \$ + incidences: 296 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405524 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février 2017 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 12,5 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux du présent contrat, une liste de rues ainsi qu'une carte de chaque arrondissement concerné.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 575 601,44 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

L'estimation des professionnels de l'équipe de l'économie de la construction (EEC), de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC), est établie durant la période d'appel d'offres, et ce, à partir des documents d'appel d'offres, selon les prix et taux réels du marché actuel des matériaux, des équipements et de la main d'œuvre.

L'équipe a procédé à l'analyse des soumissions déposées par sept (7) entrepreneurs. L'étalement des prix reçus est régulier, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme représente un écart favorable de 12,2 % lorsqu'il est comparé à l'estimation interne de la Ville. L'écart entre la moyenne des soumissions reçues et l'estimation, quant à lui, est de 7,8 %, ce qui se rapproche de l'estimation.

Cet écart est réparti uniformément dans tous les articles du projet. Il est attribuable à la concurrence agressive entre les entrepreneurs dans le domaine du planage et du pavage de grande quantité.

Considérant ces informations, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 627 615,79 \$, taxes incluses incluant des incidences de 296 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 6 051 896,61 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-074.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juin 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Christianne CYRENNE, LaSalle

Martin ROBERGE, Verdun

Rita - Ext BOGHOKIAN, Service des communications

Lecture :

Rita - Ext BOGHOKIAN, 23 mars 2018

Benoît MALETTE, 2 mars 2018

Jean CARRIER, 27 février 2018

Christianne CYRENNE, 27 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

Tél : 5148723192

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-26

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-03-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - PRELIMINAIRE
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="19"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification au bordereau des items de cadres et couvercles	<input type="text" value="36 500,00"/>
<input type="text" value="24"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification des échelles dans les plans	<input type="text" value="-"/>
<input type="text" value="29"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Report de la date d'ouverture des soumissions	<input type="text" value="-"/>
<input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	Retrait de la rue de Brébeuf et correction de plusieurs items au bordereau	<input type="text" value="71 000,00"/>

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 756 014,34	575 601,44	6 331 615,78
CONSTRUCTION VIATEK INC.	6 206 919,34	620 691,94	6 827 611,28
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 588 181,82	658 818,18	7 247 000,00
LES PAVAGES CHENAIL INC.	7 007 809,89	700 781,00	7 708 590,89
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	7 288 088,75	728 808,88	8 016 897,63
SINTRA INC	7 534 533,08	753 453,31	8 287 986,39
LES PAVAGES ULTRA INC.	9 094 518,87	909 451,88	10 003 970,75
Estimation	Interne	<input type="text" value="6 554 104,73"/>	<input type="text" value="6 554 410,47"/>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-12,2%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="7,8%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Actifs visés par le projet

Soumission: 405524

Titre: Travaux de voirie dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle et Verdun (PCPR 2018)

Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle et Verdun

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (40mm à 80 mm)	155800	m ²	Longueur des tronçons: ± 12 500 mètres linéaires
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
		unité	
		unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par: N-T Duong, ing.MBA

Date: 2018-02-21

SO405524 – Arrondissements Le Plateau Mont-Royal, LaSalle et Verdun

Liste de rues:

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

- C-6329** : RUE UNIVERSITY – DE LA RUE DE SHERBROOKE OUEST À LA RUE MILTON
- C-6330** : RUE MILTON – DE LA RUE AYLMEYER À LA RUE JEANNE-MANCE
- C-6332** : RUE PRINCE-ARTHUR OUEST – DE LA RUE UNIVERSITY À LA RUE LORNE CRESCENT
- C-6336** : RUE CLARK – DE LA RUE MILTON À LA RUE PRINCE-ARTHUR OUEST
- C-6345** : RUE GAUTHIER – DE L'AVENUE PAPINEAU À LA RUE DORION
- C-6347** : AVENUE DE L'ESPLANADE – DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL OUEST À LA RUE VILLENEUVE OUEST
- C-6348** : AVENUE DU MONT-ROYAL OUEST – DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE AU BOULEVARD SAINT-LAURENT
- C-6349** : AVENUE DU MONT-ROYAL EST – DE L'AVENUE HENRI-JULIEN À LA RUE BERRI
- C-6350** : AVENUE DU MONT-ROYAL EST – DE LA RUE MENTANA À LA RUE DE LA ROCHE
- C-6357** : RUE MAGUIRE – DE L'AVENUE DE GASPÉ À L'AVENUE HENRI-JULIEN
- C-6359** : BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST – DE L'AVENUE PAPINEAU À RUE FULLUM
- C-6360** : AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB – DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À LA RUE GILFORD
- C-6361** : RUE GARNIER – DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À L'AVENUE LAURIER EST
- C-6362** : RUE CHABOT – DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À L'AVENUE LAURIER EST
- C-6363** : RUE GILFORD – DE L'AVENUE PAPINEAU À LA RUE CARTIER
- C-6364** : RUE SAINT-URBAIN – DE LA RUE SAINT-VIATEUR OUEST À LA RUE CLARK

Arrondissement de LaSalle

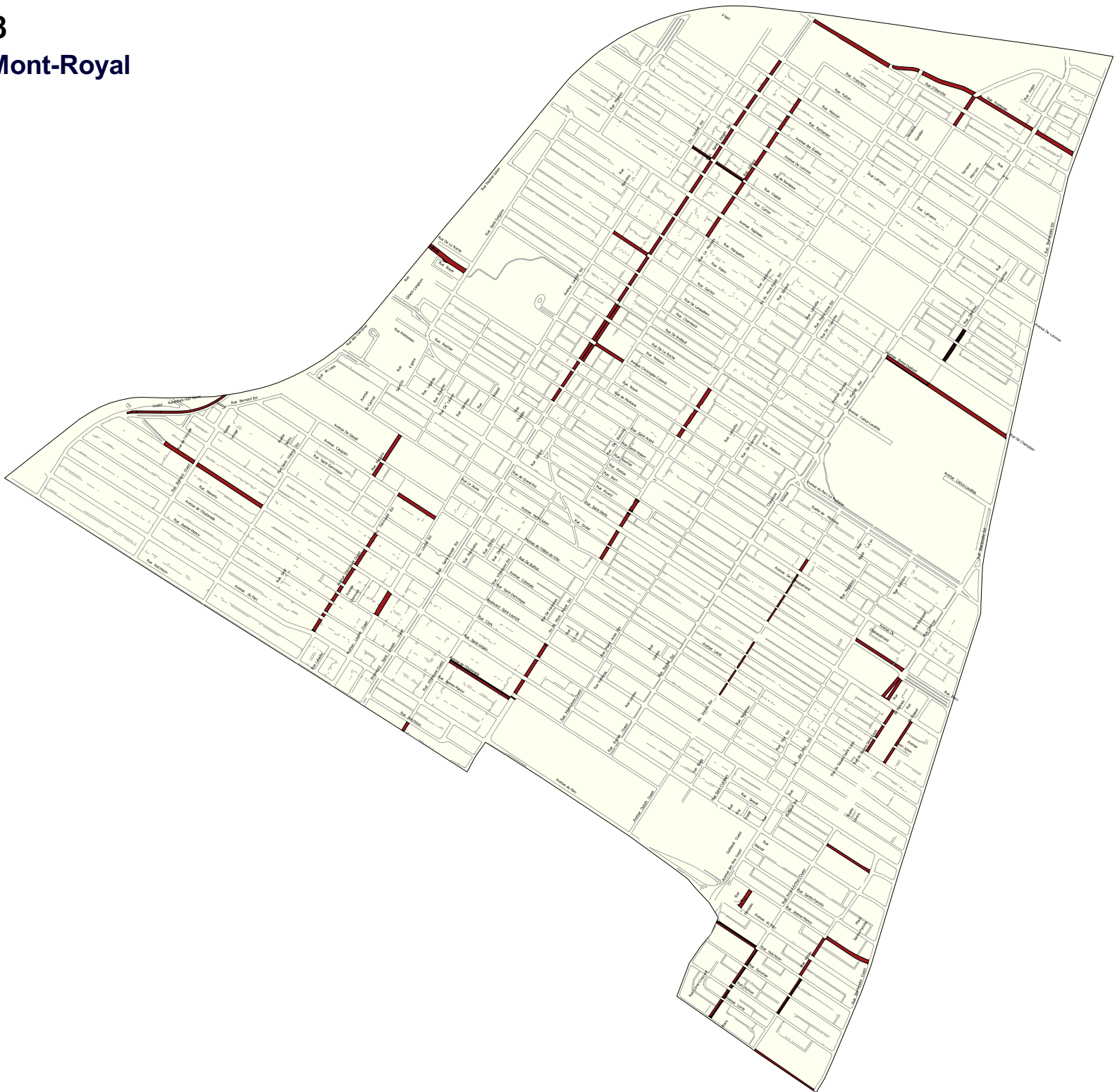
- C-6465** : RUE IRWIN – DE LA RUE SAINT-PATRICK AU BOULEVARD NEWMAN
- C-6468** : AVENUE LAFLEUR – DE LA RUE WANKLYN À LA RUE CLÉMENT
- C-6470** : BOULEVARD LASALLE – DE LA RUE LYETTE À L'AVENUE STRATHYRE
- C-6471** : BOULEVARD LASALLE – DE L'AVENUE LAFLEUR À LA TERRASSE GREENFELD
- C-6472** : BOULEVARD LASALLE – DE LA 75E AVENUE À LA 43E AVENUE
- C-6473** : RUE SENKUS – DE LA RUE SAINT-PATRICK À LA RUE CORDNER
- C-6768** : RUE LAPIERRE – DE LA RUE CORDNER À LA RUE BOURDEAU
- C-7038** : 90E AVENUE – DE LA RUE RED CROSS À LA RUE BAYNE

Arrondissement de Verdun

- C-6442** : RUE BANNANTYNE – DE LA RUE DE L'ÉGLISE À LA RUE HICKSON
- C-6443** : RUE BEURLING – DE LA RUE MANNING À LA RUE BEATTY
- C-6452** : CHEMIN DU GOLF – DE LA RUE WILLIAM-PAUL À LA RUE DES CAMÉLIAS
- C-6454** : VOIE NON-NOMMÉE – DU BOULEVARD DE L'ÎLE-DES-SOEURS AU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE
- C-6455** : RUE WELLINGTON – DU PASSAGE ALBERT-DENAULT À LA RUE MAY
- C-6769** : BOULEVARD CHAMPLAIN – DE LA RUE BEATTY À LA RUE OSBORNE
- C-6788** : BOULEVARD CHAMPLAIN – DE LA RUE RIELLE À LA RUE GORDON

PCPR 2018

Le Plateau-Mont-Royal



PCPR 2018

LaSalle



Soumission 405524 – Travaux de voirie dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle et Verdun (PCPR 2018)

Principe de gestion de la circulation

Secteur	Mesures de mitigation
C-6329 Rue University, Entre les rues Sherbrooke et Milton	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi, entre 9h00 et 19h00 durant la période des vacances scolaires (période estivale).
C-6330 Rue Milton, Entre les rues Jeanne- Mance et Alymer	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6332 Rue Prince-Arthur O., Entre la rue University et la rue Lorne Crescent	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00 durant la période des vacances scolaires (période estivale).
C-6336 Rue Clark, Entre les rues Prince- Arthur O. et Milton	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6345 Rue Gauthier, Entre la rue Dorion et l'avenue Papineau	Travaux de planage : fermeture partielle de la chaussée avec maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6347 Avenue de l'Esplanade, Entre la rue Villeneuve O. et l'avenue du Mont-Royal O.	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6348 Avenue du Mont-Royal O., Entre l'avenue de l'Esplanade et le boulevard Saint-Laurent C-6349 Avenue du Mont-Royal E., Entre l'avenue Henri-Julien et la rue Berri C-6350 Avenue du Mont-Royal E., Entre les rues de la Roche et de Mentana	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi et dimanche entre 9h00 et 19h00.
C-6357 Rue Maguire, Entre les avenues de Gaspé et Henri-Julien	Travaux de planage : fermeture partielle de la chaussée d'un côté à la fois avec maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres en direction ouest seulement. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Secteur	Mesures de mitigation
C-6359 Boulevard Saint-Joseph E., Entre l'avenue Papineau et la rue Fullum	Travaux de planage : fermeture partielle de la chaussée en direction ouest et maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h30 et 19h00. Travaux de pavage : fermeture complète de nuit de la chaussée de la direction ouest avec maintien d'une voie d'au minimum 3,2 mètres en contresens sur la chaussée de la direction est. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 21h00 et 6h30.
C-6360 Avenue Christophe- Colomb, Entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph E.	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6361 Rue Garnier, Entre le boulevard Saint- Joseph E. et l'avenue Laurier E.	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6362 Rue Chabot, Entre le boulevard Saint- Joseph E. et l'avenue Laurier E.	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6363 Rue Gilford, Entre l'avenue Papineau et la rue Cartier	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6364 Rue Saint-Urbain, Entre les rues Saint-Viateur et Clark	Travaux de planage : fermeture partielle de la chaussée avec maintien d'une voie de circulation d'au minimum 5,0 mètres. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h30 et 19h00. Travaux réalisés durant la période des vacances scolaires. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée de nuit. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 22h00 et 6h00.
C-6442 Avenue Bannantyne, Entre les rues de l'Église et Hickson	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h30 et 19h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00.
C-6443 Rue Beurling, Entre les rues Manning et Beatty	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres dans la direction opposée. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.
C-6452 Chemin du Golf, Entre les rues des Camélias et William-Paul	Travaux de planage et pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00.

Secteur	Mesures de mitigation
C-6454 Voie non-nommée, Entre les boulevards René- Lévesque et de L'Île-des- Sœurs	Travaux de planage et pavage : fermeture complète de la chaussée de nuit (bretelle d'accès au pont Champlain). Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 22h00 et 6h00.
C-6455 Rue Wellington, Entre la rue May et le passage Albert-Denault	Travaux de planage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée de nuit. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 22h00 et 6h00.
C-6465 Rue Irwin, Entre la rue Saint-Patrick et le boulevard Newman	Travaux de planage : fermeture partielle de la chaussée d'un côté à la fois de nuit avec maintien d'une voie de circulation d'au minimum 5,0 mètres en direction nord seulement. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 21h00 et 6h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée de nuit. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 21h00 et 5h00.
C-6468 Avenue Lafleur, Entre les rues Clément et Wanklyn	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois de nuit avec maintien d'une voie de circulation en contresens d'au minimum 3,2 mètres de nuit. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée par tronçon de nuit. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 21h00 et 6h00.
C-6470 Boulevard LaSalle, Entre les rues Lyette et Strathyre C-6471 Boulevard LaSalle, Entre la rue Lafleur et la Terrasse Greenfield C-6472 Boulevard LaSalle, Entre les 43 ^e et 75 ^e Avenue	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00.
C-6473 Rue Senkus, Entre les rues Cordner et Saint-Patrick	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois de nuit avec maintien d'une voie de circulation par direction en contresens d'au minimum 3,2 mètres de nuit. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée de nuit. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 22h00 et 6h00.
C-6768 Rue Lapierre, Entre les rues Cordner et Bourdeau	Travaux de planage (de Cordner à Leclerc) : fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien d'une voie de circulation par direction en contresens d'au minimum 3,2 mètres. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00. Travaux de planage et de pavage (de Leclerc à Boudreau) : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail (planage) : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00. Horaire de travail (pavage) : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00. Travaux réalisés durant la période des vacances scolaires (période estivale). Travaux de pavage (de Cordner à Leclerc) : fermeture complète de la chaussée par tronçons. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Secteur	Mesures de mitigation
C-6769 Boulevard Champlain, Entre les rues Osborne et Beatty	Travaux de planage : fermeture complète d'une direction à la fois avec maintien d'une voie de circulation d'au minimum 3,2 mètres dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00. Travaux de pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00.
C-6788 Boulevard Champlain, Entre les rues Rielle et Gordon	Travaux de planage et pavage : fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : samedi entre 8h00 et 20h00 et dimanche entre 9h00 et 20h00.
C-7038 90 ^e Avenue, Entre les rues Red Cross et Bayne	Travaux de planage et pavage : fermeture complète avec maintien de la circulation locale durant les travaux de planage. Horaire de travail : du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2018; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence d'un minimum de trois (3) signaleurs qualifiés, en tout temps par phase, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556

N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000230492 ✓

N° de demande : 1731535319

N° de confirmation de paiement : 000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

2.2

Nouvelle recherche**Fiche de l'entreprise**

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000230492 ✓

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
-
- EUROVIA QC CONST.
-
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
-
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
-
- EUROVIA TECH
-
- EUROVIA TECHNOLOGIES
-
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 405524

Numéro de référence : 1126415

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de voirie dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle et Verdun (PCPR 2018)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1377499) 2018-01-12 11 h 55 Transmission : 2018-01-12 18 h 01	2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel 2867426 - C-6473 2018-01-22 16 h 55 - Messagerie 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 17 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1375663) 2018-01-09 7 h 17 Transmission : 2018-01-09 7 h 23	2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel 2867426 - C-6473 2018-01-22 17 h 20 - Messagerie 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel

2869035 - 405524_Plan
 2018-01-25 8 h 19 - Messagerie
 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date
 2018-01-29 16 h 53 - Courriel
 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-01-29 16 h 57 - Courriel
 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement
 2876523 - 405524_Addenda 4
 2018-02-06 14 h 06 - Courriel
 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-02-06 14 h 08 - Courriel
 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Viatek Inc.
 4915, rue Louis-B.-Mayer
 Laval, QC, H7P0E5

[Monsieur Patrick Francoeur](#)

Téléphone : 450 664-2818
 Télécopieur : 450 664-2819

Commande : (1376976)
 2018-01-11 12 h 13
Transmission :
 2018-01-11 15 h 22

2867423 - 405524_Addenda 1
 2018-01-19 10 h 55 - Courriel
 2867426 - C-6473
 2018-01-22 16 h 58 - Messagerie
 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-01-19 11 h 07 - Courriel
 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement
 2869033 - 405524_Addenda 2
 2018-01-24 7 h - Courriel
 2869035 - 405524_Plan
 2018-01-25 8 h 19 - Messagerie
 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date
 2018-01-29 16 h 53 - Courriel
 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-01-29 16 h 57 - Courriel
 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement
 2876523 - 405524_Addenda 4
 2018-02-06 14 h 06 - Courriel
 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-02-06 14 h 08 - Courriel
 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Demix Construction, une division de CRH
 Canada inc.
 26 rue Saulnier
 Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com>

[Madame Julie Boudreault](#)
 Téléphone : 450 629-3533
 Télécopieur : 450 629-3549

Commande : (1375778)
 2018-01-09 9 h 45
Transmission :
 2018-01-09 10 h 09

2867423 - 405524_Addenda 1
 2018-01-19 10 h 55 - Courriel
 2867426 - C-6473
 2018-01-22 16 h 54 - Messagerie
 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
 2018-01-19 11 h 07 - Courriel

			<p>2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement</p> <p>2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel</p> <p>2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 15 - Messagerie</p> <p>2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel</p> <p>2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel</p> <p>2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement</p> <p>2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel</p> <p>2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel</p> <p>2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3</p>	<p>Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1376530) 2018-01-10 14 h 35 Transmission : 2018-01-10 14 h 54</p>	<p>2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel</p> <p>2867426 - C-6473 2018-01-22 9 h 37 - Courriel</p> <p>2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel</p> <p>2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement</p> <p>2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel</p> <p>2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 15 - Messagerie</p> <p>2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel</p> <p>2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel</p> <p>2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement</p> <p>2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel</p> <p>2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel</p> <p>2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupepnt.com</p>	<p>Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887</p>	<p>Commande : (1375976) 2018-01-09 13 h 20 Transmission : 2018-01-10 7 h 17</p>	<p>2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel</p> <p>2867426 - C-6473 2018-01-22 16 h 54 - Messagerie</p>

Télécopieur : 450 664-6478

2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-01-19 11 h 07 - Courriel
2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement
2869033 - 405524_Addenda 2
2018-01-24 7 h - Courriel
2869035 - 405524_Plan
2018-01-25 8 h 15 - Messagerie
2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date
2018-01-29 16 h 53 - Courriel
2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-01-29 16 h 57 - Courriel
2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement
2876523 - 405524_Addenda 4
2018-02-06 14 h 06 - Courriel
2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-02-06 14 h 08 - Courriel
2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
10,441 rue Balzac
Montréal-Nord
Montréal, QC, H1H 3L6

[Monsieur Andrea BUCARO](#)
Téléphone : 514 325-7729
Télécopieur : 514 325-7183

Commande : (1379434)
2018-01-17 14 h 36
Transmission :
2018-01-17 14 h 36

2867423 - 405524_Addenda 1
2018-01-19 10 h 56 - Télécopie
2867426 - C-6473
2018-01-22 16 h 55 - Messagerie
2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-01-19 11 h 07 - Télécopie
2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement
2869033 - 405524_Addenda 2
2018-01-24 7 h 01 - Télécopie
2869035 - 405524_Plan
2018-01-25 8 h 16 - Messagerie
2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date
2018-01-29 16 h 54 - Télécopie
2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-01-29 16 h 58 - Télécopie
2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement
2876523 - 405524_Addenda 4
2018-02-06 14 h 07 - Télécopie
2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis)
2018-02-06 14 h 39 - Télécopie
2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Commande : (1380559) 2018-01-19 12 h 56 Transmission : 2018-01-19 12 h 56	2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 12 h 56 - Téléchargement 2867426 - C-6473 2018-01-22 9 h 37 - Courriel 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 12 h 56 - Téléchargement 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 12 h 56 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 17 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1376020) 2018-01-09 14 h Transmission : 2018-01-09 14 h	2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel 2867426 - C-6473 2018-01-22 9 h 37 - Courriel 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 18 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement
---	--	--	---

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com</p>	<p>Madame Julie Trembay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847</p>	<p>Commande : (1381696) 2018-01-23 9 h 52 Transmission : 2018-01-23 9 h 52</p>	<p>2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-23 9 h 52 - Téléchargement 2867426 - C-6473 2018-01-23 9 h 52 - Téléchargement 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 9 h 52 - Téléchargement 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 9 h 52 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h 01 - Télécopie 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 14 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 54 - Télécopie 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 58 - Télécopie 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 07 - Télécopie 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 39 - Télécopie 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Pavage Ultra Inc. 378 boul Saint-Jean-Baptiste Mercier, QC, J6R 2L2 http://www.pavageultra.com</p>	<p>Monsieur Richard Morneau Téléphone : 450 691-6828 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1382002) 2018-01-23 15 h 36 Transmission : 2018-01-23 15 h 36</p>	<p>2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-23 15 h 36 - Téléchargement 2867426 - C-6473 2018-01-23 15 h 36 - Téléchargement 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-23 15 h 36 - Téléchargement 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-23 15 h 36 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 17 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel</p>

Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1375892) 2018-01-09 11 h 30 Transmission : 2018-01-09 13 h 52	2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique 2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel 2867426 - C-6473 2018-01-22 16 h 58 - Messagerie 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 18 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel 2876527 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-06 14 h 08 - Courriel 2876528 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 7 rang St-Régis Sud Saint-Isidore (Montérégie), QC, J0L2A0	Madame Marie Josée Roy Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	Commande : (1376308) 2018-01-10 10 h 16 Transmission : 2018-01-10 10 h 56	2867423 - 405524_Addenda 1 2018-01-19 10 h 55 - Courriel 2867426 - C-6473 2018-01-22 16 h 57 - Messagerie 2867427 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-19 11 h 07 - Courriel 2867428 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-19 11 h 07 - Téléchargement 2869033 - 405524_Addenda 2 2018-01-24 7 h - Courriel 2869035 - 405524_Plan 2018-01-25 8 h 17 - Messagerie 2872011 - 405524_Addenda 3_Incluant report de date 2018-01-29 16 h 53 - Courriel 2872013 - 405524_Formulaires de soumission (devis) 2018-01-29 16 h 57 - Courriel 2872014 - 405524_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-01-29 16 h 57 - Téléchargement 2876523 - 405524_Addenda 4 2018-02-06 14 h 06 - Courriel

2876527 - 405524_Formulaires de soumission
(devis)

2018-02-06 14 h 08 - Courriel

2876528 - 405524_Formulaires de soumission
(bordereau)

2018-02-06 14 h 08 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1187231005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018). Dépense totale de 6 627 615,79 \$ (contrat: 6 331 615,79 \$ + incidences: 296 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405524 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT_1187231005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co- auteure

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-19

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

De recommander au conseil :

- D'autoriser une dépense de 5 036 587.86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant toutes les dépenses incidentes;
- D'octroyer à la compagnie Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 21 février 2018, soit au prix total de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2018-01-TR;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-14 08:44

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 13 mars 2018

Résolution: CA18 12 074

Autoriser une dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 5 036 587,86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant toutes les dépenses incidentes.

D'octroyer à la compagnie « Les Excavations Super Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 21 février 2018, soit au prix total de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2018-01-TR (8 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1187715001

Jennifer POIRIER

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2018



Dossier # : 1187715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

De recommander au conseil :

- D'autoriser une dépense de 5 036 587.86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant toutes les dépenses incidentes;
- D'octroyer à la compagnie Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 21 février 2018, soit au prix total de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2018-01-TR;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2018-03-08 15:34

Signataire : Jennifer POIRIER

Directrice rel.avec les citoyens serv.adm.& greffe et directrice d'arrondissement
par intérim
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1187715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du contrat 2018-01-TR consistent principalement à la reconstruction de l'infrastructure de chaussée de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud. L'étendue des travaux inclut, de manière non exhaustive, les travaux de trottoirs, de pavage et les conduits d'égout, d'aqueduc et les branchements de services.

À cette fin, la firme Tetra Tech QI Inc. a été mandatée pour l'élaboration d'une proposition d'aménagement, ainsi que pour la préparation des plans, des devis et de l'appel d'offres.

Le 30 janvier 2018, l'appel d'offres public numéro 2018-01-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 21 février 2018 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) addendas furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda no 1 publié le 2 février 2018
- Addenda no 2 publié le 7 février 2018
- Addenda no 3 publié le 14 février 2018

Dans l'addenda no 3, la date d'ouverture a été reportée au 21 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bc1245682 et 1249815 - Mandater la firme Tetra Tech QI Inc. pour la mise à jour des documents d'appel d'offres, des plans et devis dans la cadre du projet de la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre Chénier et la limite de l'arrondissement

Anjou et des places Saint-Donat Nord et Sud. Total de 16 096,50 \$ taxes incluses.
 Dossier 1170558007 - Rejeter l'ensemble des soumissions reçues, annuler l'appel d'offres public 2017-11 relatif à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud, et payer des frais de compensation de 5 000 \$. Résolution CA17 12197.

Bc1196271 et 1191161 - Mandater la firme Tetra Tech QI Inc. pour la préparation des plans et devis dans la cadre du projet de la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre Chénier et la limite de l'arrondissement Anjou et des places Saint-Donat Nord et Sud. Total de 23 684,85 \$ taxes incluses.

Dossier 1170790003 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit ceux de l'avenue Saint-Donat (de l'avenue Chénier jusqu'à la limite sud de l'arrondissement), du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et le boulevard du Golf (entre les boulevards Métropolitain et des Sciences). Résolution CA17 12044.

Dossier 2170790001 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts, des branchements d'aqueducs et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur l'avenue Saint-Donat, de l'avenue Chénier jusqu'à la limite sud de l'arrondissement d'Anjou. Décision déléguée no. DA170790001.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud et comprend, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Le remplacement de conduites d'eau potable;
- Le remplacement de conduites d'égout unitaire;
- La réfection de trottoirs de béton;
- La réfection de la structure de chaussée et pavage;
- La réfection de surfaces touchées par les travaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 21 février 2018. Sur seize (16) preneurs de cahier des charges, huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposée, soit des proportions respectives de 50 % et 50 %.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	CONTINGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Excavations Super Inc.	4 444 048,11 \$	493 783,12 \$	4 937 831,23 \$
Travaux Routiers Métropole	4 548 990,28 \$	505 443,38 \$	5 054 433,65 \$
Construction Bau-Val Inc.	4 578 300,00 \$	508 700,00 \$	5 087 000,00 \$
Pavages d'Amour Inc.	4 585 469,54 \$	509 496,62 \$	5 094 966,16 \$
Entreprises Michaudville Inc.	4 657 500,00 \$	517 500,00 \$	5 175 000,00 \$
Excavation Civilpro Inc.	4 774 371,65 \$	530 485,75 \$	5 304 857,40 \$

Duroking Copnstruction	4 980 180,18 \$	553 353,35 \$	5 533 533,53 \$
Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	5 100 607,80 \$	566 734,20 \$	5 667 342,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	4 594 462,25 \$	510 495,81 \$	5 104 958,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	5 231 870,50 \$		
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	6%		
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	729 510,77 \$		
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	15%		
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(167 126,83) \$		
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-3%		
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	116 602,42 \$		
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2%		
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

L'estimation des coûts a été réalisée par la firme Tetra Tech QI Inc. et établie à partir des documents d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'analyse des soumissions déposées a permis de constater qu'elles sont toutes conformes.

L'écart de -167 126,83 \$ (-3,27 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 %, Tetra Tech QI Inc. appuie la recommandation d'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Super Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Des validations ont été faites par la firme Tetra Tech QI Inc. et l'arrondissement d'Anjou, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à la date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le présent sommaire décisionnel.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les conduites d'égout de l'avenue Saint-Donat ont été construites en 1957 et elles sont situées en arrière trottoir. Les conduites d'égout seront reconstruites car elles présentent plusieurs anomalies (CIS=5) tels que des fractures et ont une capacité hydraulique insuffisante.

La conduite d'aqueduc a été installée en 1957, elle est en fonte grise et présente plusieurs bris durant les dernières années. La conduite sera reconstruite en raison de son historique de bris, des travaux de la reconstruction de la chaussée, de son matériau considéré "fragile" et de la présence d'entrées de service en plomb.

L'arrondissement d'Anjou agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. L'exécutant devra également fournir à la DGSRE la liste des entrées de service remplacées afin de compléter la base de données de plomb en conformité avec la directive SE-DGSRE-D-17-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de 5 036 587,86 \$, taxes, contingences et incidences incluses est assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et par le Service de l'eau. La répartition des coûts représente 35 % assumé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et 65 % assumé par le Service de l'eau.

Les incidences représentent 2 % du total du contrat adjugé à l'entrepreneur.

	SIVT		EAU		TOTAL
Travaux à prix unitaire	1 384 975,25	35%	2 519 297,40	65%	3 904 272,65
Contingences	138 497,53	35%	251 929,74	65%	390 427,27
Incidences	30 062,90	35%	55 831,10	65%	85 894,00
TOTAL AVANT TAXES	1 553 535,68	35%	2 827 058,24	65%	4 380 593,92
TOTAL AVEC TAXES	1 786 177,65	35%	3 250 410,21	65%	5 036 587,86
TOTAL NET DE RISTOURNE	1 631 018,27	35%	2 968 057,77	65%	4 599 076,04

Voir le tableau excel de répartition des coûts selon le bordereau de soumission dans les pièces jointes.

Un montant de 10 % à été estimé pour les contingences du projet

Un montant de 2 % à été estimé en incidences pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux.

Pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, la répartition par rubrique

est comme suit :

Rubrique	55855 - PRR LOCAL			55845 - PRR ARTÉRIEL		
	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne
Réfection de chaussées	173 645,25	199 648,63	182 305,81	858 707,25	987 298,66	901 535,27
Réfection de trottoirs	62 212,75	71 529,11	65 315,61	290 410,00	333 898,90	304 894,20
Contingences (10%)	23 585,81	27 117,79	24 762,15	114 911,73	132 119,76	120 642,95
Total contrat	259 443,81	298 295,52	272 383,57	1 264 028,98	1 453 317,32	1 327 072,43
Incidences	5 110,69	5 876,02	5 365,59	24 952,21	28 688,80	26 196,70
Total dépense	264 554,50	304 171,54	277 749,16	1 288 981,19	1 482 006,12	1 353 269,12
	17%			83%		

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances et sont admissibles à 100% aux programmes de subvention. Ces travaux seront réalisés en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- le maintien des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement, incluant tous les organismes et institutions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

Les travaux de réfection de chaussées des rues visées par les programmes ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues afin d'améliorer l'état des infrastructures routières pour une période à moyen terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'arrondissement en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : le 14 mai 2018, sous toute réserve

Fin des travaux : 15 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Chantal BOISVERT, Anjou

Lecture :

Jean CARRIER, 5 mars 2018

Chantal BOISVERT, 28 février 2018

Abdelwahid BEKKOUCHE, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER

Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514 493-5159

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-28

Stéphane CARON

Chef de division - Études techniques en arrondissement

Tél :

Télécop. :

514 493-8062

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roger BERTHELOT

Directeur des Travaux publics

Tél : 514 493-5111

Approuvé le : 2018-03-05

Bordereau de soumission

Entrepreneur **Les Excavations Super Inc.**

Projet : **Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud**

Contrat : **2018-01-TR**

TRAVAUX À PRIX UNITAIRE							
Fascicule		Qté	Unité	Prix	COÛT	SIVT	EAU
1.0	Avenue Saint-Donat						
	TRAVAUX PRÉPARATOIRES						
	Gestion et maintien de la circulation, sécurité, transport des déchets et organisation au chantier	1	global	66 500,00 \$	66 500,00 \$	33 250,00 \$	33 250,00 \$
	Sous-total article 1.0				66 500,00 \$	33 250,00 \$	33 250,00 \$
2.0	AQUEDUC						
	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie (2-9 art. 6.37)	1	global	65 350,00 \$	65 350,00 \$		65 350,00 \$
	Frais de plombier pour intervention dans les résidences	100	hr(s)	95,00 \$	9 500,00 \$		9 500,00 \$
	Fourniture et pose de conduites d'eau en fonte ductile à joint tyton dans la tranchée de l'égout (2-9 art. 6.04)						- \$
	- 200 mm dia. classe 350	365	m. lin.	488,40 \$	178 266,00 \$		178 266,00 \$
	Fourniture et pose de conduites d'eau en fonte ductile à joint tyton en dehors de la tranchée de l'égout y compris l'excavation, la disposition des sols et le remplissage en pierre prémélangée (2-9 art. 6.08)						- \$
	- 200 mm dia. classe 350	300	m. lin.	654,90 \$	196 470,00 \$		196 470,00 \$
	Vanne d'arrêt d'eau potable - 200 mm dia. (2-9 art. 5.04 et 5.05) (CR. MV-263-A, MV-263-B, MV-263-C, MV-263D et MV-265)	11	unité(s)	1 917,70 \$	21 094,70 \$		21 094,70 \$
	Raccordement au réseau d'eau potable existant (2-9 art. 5.11)						- \$
	- 200 mm dia. classe 350	6	unité(s)	1 925,00 \$	11 550,00 \$		11 550,00 \$
	Branchement d'eau potable à remplacer dans la tranchée et en dehors de la tranchée du drain (2-9 art. 6.20, 6.25 et 6.26) (CR. MV-264 et MV-264-A)						- \$
	- 25 mm de diamètre	57	unité(s)	1 601,85 \$	91 305,45 \$		91 305,45 \$
	- 100 mm de diamètre	1	unité(s)	4 135,10 \$	4 135,10 \$		4 135,10 \$
	- 200 mm de diamètre	1	unité(s)	4 295,10 \$	4 295,10 \$		4 295,10 \$
	Borne-fontaine de marque "Concorde-Daigle", modèle "D67-M" (2-9 art. 6.16) (CR. MV-266)	1	unité(s)	10 147,20 \$	10 147,20 \$		10 147,20 \$
	Isolant rigide HI-60, 50 mm épais (2-9 art. 3.01) (CR. MV-230)	40	m.ca.	30,40 \$	1 216,00 \$		1 216,00 \$
	Excavation de roc en dehors de la tranchée d'égout (2-9 art. 2.15 et 6.03)	350	m³	85,00 \$	29 750,00 \$		29 750,00 \$
	Chambre de vanne à désaffecter (2-9 art. 6.14)	1	unité(s)	1 750,00 \$	1 750,00 \$		1 750,00 \$
	Aqueduc existant de 100 mm dia. et 200 mm dia. (incluant vanne) à enlever ou combler de béton maigre.	700	m. lin.	138,40 \$	96 880,00 \$		96 880,00 \$
	Borne-fontaine à enlever et disposer (0+528)	1	unité(s)	350,00 \$	350,00 \$		350,00 \$
	Contrôle et essais sur les conduites d'eau (2-9 art. 6.36)	1	global	4 850,00 \$	4 850,00 \$		4 850,00 \$
	Réparation d'entrée privée pour raccordement de services						- \$
	- pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur (2-5 art. 8.07)	2800	m.ca.	19,60 \$	54 880,00 \$		54 880,00 \$
	- revêtement bitumineux EB-10S, 50 mm d'épaisseur avec bitume PG58	3000	m.ca.	21,50 \$	64 500,00 \$		64 500,00 \$
	28 (2-6 art. 12.05)						
	- nivellement des pavés de béton existant (2-6 art. 12.40)	1400	m.ca.	85,00 \$	119 000,00 \$		119 000,00 \$
	Sous-total article 2.0				965 289,55 \$	- \$	965 289,55 \$
3.0	ÉGOUT UNITAIRE						
	Disposition de sols contaminés de niveau B-C, y compris l'excavation, la disposition des sols selon la politique du MDDELCC et le remplissage en pierre prémélangée	20	t.m.	25,00 \$	500,00 \$		500,00 \$
	Excavation d'exploration en tranchée (2-8 art. 6.02)	30	m³	95,00 \$	2 850,00 \$		2 850,00 \$
	Fourniture et pose de tuyaux en TBA classe IV, y compris l'excavation, la disposition des sols et le remplissage en pierre prémélangée (2-8 art. 3.01, 3.02, 3.08 et 6.07)						
	- 375 mm dia.	189	m. lin.	1 037,80 \$	196 144,20 \$		196 144,20 \$
	- 525 mm dia.	85	m. lin.	1 073,70 \$	91 264,50 \$		91 264,50 \$
	- 600 mm dia.	84	m. lin.	1 099,85 \$	92 387,40 \$		92 387,40 \$
	Regards d'égout en béton préfabriqué de type M-1200 y compris le couvercle et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.16 et 6.21) (CR. MV-216-B, MV-220-B et MV-220F)	6	unité(s)	5 969,60 \$	35 817,60 \$		35 817,60 \$
	Regards d'égout en béton préfabriqué de type M-1600 y compris le couvercle et le cadre de type ajustable, à installer sur conduite existante (900mm dia.) et raccordement sur réseau existant, incluant fouille préliminaire (RU-6) (2-8 art. 6.16 et 6.21) (CR. MV-216-C, MV-220-B et MV-220F)	1	unité(s)	27 500,00 \$	27 500,00 \$		27 500,00 \$
	Puisard de rue à remplacer de type P-5 raccordé à l'égout collecteur existant y compris la grille et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.08) (CR. MV-221 et MV-221-H)	27	unité(s)	4 978,70 \$	134 424,90 \$		134 424,90 \$
	Tête de puisard à niveler (2-8 art. 6.12)	10	unité(s)	575,00 \$	5 750,00 \$		5 750,00 \$
	Regards d'égout (collecteur) et/ou chambre de vanne existants à conserver (17 unités) - remplacer sur 1,5 m de profond (2-8 art. 6.23)	26	m.	815,70 \$	21 208,20 \$		21 208,20 \$
	Couvercle "tampon" et cadre de regard de type ajustable - sur regards d'égout (collecteur) et/ou chambre de vanne à réparer (2-8 art. 6.21) (CR. MV-220-B et MV-220F)	19	unité(s)	1 429,95 \$	27 169,05 \$		27 169,05 \$
	Excavation de roc (2-8 art. 6.03)	1100	m³	85,00 \$	93 500,00 \$		93 500,00 \$
	Regard d'égout à désaffecter (2-8 art. 6.24)	6	unité(s)	1 650,00 \$	9 900,00 \$		9 900,00 \$
	Raccordement de conduite 600mm dia. sur regard existant (0+314)	1	unité(s)	7 200,00 \$	7 200,00 \$		7 200,00 \$

TRAVAUX À PRIX UNITAIRE							
Fascicule		Qté	Unité	Prix	COÛT	SIVT	EAU
	Conduite d'égout 300mm dia. à enlever ou combler de béton maigre.	353	m. lin.	338,25 \$	119 402,25 \$		119 402,25 \$
	Béton maigre pour remplissage de regards, de conduite d'égout et de conduite d'aqueduc existant (2-8 art. 6.34)	60	m³	145,00 \$	8 700,00 \$		8 700,00 \$
	Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 (2-8 art. 5.03 et 6.27)						
	- 150 mm dia.	38	unité(s)	3 922,90 \$	149 070,20 \$		149 070,20 \$
	Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 à raccorder sur conduite d'égout collecteur (1500mm dia.) existante (0+000 à 0+140 (#5883 à #5751)) (2-8 art. 5.03, 6.04 et 6.27)						
	- 150 mm dia.	9	unité(s)	3 199,70 \$	28 797,30 \$		28 797,30 \$
	Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 à raccorder sur conduite d'égout 525mm dia. et condamné drain existant jusqu'au collecteur (1800mm dia.) existante (0+160 à 0+225 côté nord (#5685 à #5635)) (2-8 art. 5.03, 6.04 et 6.27)						
	- 150 mm dia.	6	unité(s)	6 225,50 \$	37 353,00 \$		37 353,00 \$
	Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 à raccorder sur conduite d'égout (600mm dia.) existante (0+400 à 0+470 (#5393 à #5331)) (2-8 art. 5.03, 6.04 et 6.27)						
	- 150 mm dia.	4	unité(s)	4 529,20 \$	18 116,80 \$		18 116,80 \$
	Fouille exploratoire et réparation d'un trou de forage dans la conduite de l'égout collecteur (localisation et profondeur voir forage F-17-6)	1	global	1 200,00 \$	1 200,00 \$		1 200,00 \$
	Regards existants à murer (0+152 et 0+476)	2	unité(s)	350,00 \$	700,00 \$		700,00 \$
	Contrôles et essais sur les conduites d'égout (2-8 art. 6.41)	1	global	10 400,00 \$	10 400,00 \$		10 400,00 \$
	Sous-total article 3.0				1 119 355,40 \$	- \$	1 119 355,40 \$
4.0	PAVAGE ET FONDATION DE RUES						
	Préparation du lit (2-5 art. 8.01)	8000	m.ca.	32,10 \$	256 800,00 \$	256 800,00 \$	
	Fourniture et pose d'une membrane géotextile de type Texel 7612	8000	m.ca.	1,45 \$	11 600,00 \$	11 600,00 \$	
	Fourniture et pose de drain (avec filtre) de fondation (300 kpa min.) enrobé de MG-112 - 100 mm dia.	1080	m. lin.	26,95 \$	29 106,00 \$	29 106,00 \$	
	Sous-fondation et fondation granulaire (2-5 art. 8.07)					- \$	
	- Pierre concassée MG 56 , 500mm d'épaisseur	8000	m.ca.	19,80 \$	158 400,00 \$	158 400,00 \$	
	- Pierre concassée MG 20 , 300mm d'épaisseur	8000	m.ca.	11,95 \$	95 600,00 \$	95 600,00 \$	
	Revêtement bitumineux (2-5 art. 8.14) (CR. MV-201-A et MV-201-B)					- \$	
	- ESG-14, 65 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28	8000	m.ca.	21,10 \$	168 800,00 \$	168 800,00 \$	
	- ESG-10, 45 mm d'épaisseur avec bitume PG70-28	8000	m.ca.	14,25 \$	114 000,00 \$	114 000,00 \$	
	Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) (2-5 art. 8.17)	8000	m.ca.	0,45 \$	3 600,00 \$	3 600,00 \$	
	Sous-total article 4.0				837 906,00 \$	837 906,00 \$	- \$
5.0	TROTTOIRS ET BORDURES						
	Trottoir en béton à construire, incluant préparation du lit, fondation de pierre concassée - largeur 1,5 m (2-6 art. 12.01, 12.02 et 12.04) (CR. MV-245, MV-248, MV-251, MV-260, MV-260-A, MV-260-B et MV-260-C)	1620	m.ca.	118,50 \$	191 970,00 \$	191 970,00 \$	
	Réparation d'entrée privée						
	- Plates-bandes à revêtement bitumineux (2-5 art. 8.19)	200	m.ca.	58,00 \$	11 600,00 \$	11 600,00 \$	
	- revêtement en béton (2-6 art. 12.04) (CR. MV-261)	180	m.ca.	118,50 \$	21 330,00 \$	21 330,00 \$	
	- acier d'armature - Treillis métallique (2-6 art. 12.03) (CR. MV-209 et MV-248)	20	m.ca.	19,50 \$	390,00 \$	390,00 \$	
	Sous-total article 5.0				225 290,00 \$	225 290,00 \$	- \$
6.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER						
	Tourbe (gazonnement) (2-6 art. 12.17)	800	m.ca.	12,75 \$	10 200,00 \$	10 200,00 \$	
	Protection d'arbres, d'arbustes et émondage d'arbres	25	unité(s)	150,00 \$	3 750,00 \$	3 750,00 \$	
	Abattage d'arbre mature et remplacement par un arbre de 75 mm dia. min.	3	unité(s)	950,00 \$	2 850,00 \$	2 850,00 \$	
	Réparation de clôture de bois, à mailles de chaîne, en fer forgé et autres	30	m. lin.	62,00 \$	1 860,00 \$	1 860,00 \$	
	Réparation de muret en béton, bloc de ciment et bois	150	m. lin.	198,90 \$	29 835,00 \$	29 835,00 \$	
	Sous-total article 6.0				48 495,00 \$	48 495,00 \$	- \$
7.0	MARQUAGE DE LA CHAUSSEE						
	Ligne d'arrêt	90	m.lin.	3,50 \$	315,00 \$	315,00 \$	
	Ligne axiale simple continue	290	m.lin.	0,50 \$	145,00 \$	145,00 \$	
	Bandes rectangulaire (2400mm x 400mm) de passage pour piéton	150	unité(s)	10,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	
	Lignes (2) de passage (corridor) aux carrefours contrôlés	45	m.lin.	1,25 \$	56,25 \$	56,25 \$	
	Symbole de bicyclette et chevrons	60	unité(s)	36,00 \$	2 160,00 \$	2 160,00 \$	
	Sous-total article 7.0				4 176,25 \$	4 176,25 \$	- \$
8.0	TRAVAUX CONTINGENTS AVENUE SAINT-DONAT (l'Entrepreneur doit inscrire 10 % du montant total du sous-projet avant taxes)	1	global	326 701,22 \$	326 701,22 \$	114 911,73 \$	211 789,50 \$
	Sous-total avenue Saint-Donat				3 593 713,42 \$	1 264 028,98 \$	2 329 684,45 \$
9.0	Place Saint-Donat Sud TRAVAUX PRÉPARATOIRES						
	Gestion et maintien de la circulation, sécurité, transport des déchets et organisation au chantier	1	global	7 800,00 \$	7 800,00 \$	3 900,00 \$	3 900,00 \$
	Sous-total article 9.0				7 800,00 \$	3 900,00 \$	3 900,00 \$
10.0	AQUEDUC						
	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie (2-9 art. 6.37)	1	global	6 500,00 \$	6 500,00 \$		6 500,00 \$
	Frais de plombier pour intervention dans les résidences	5	hr(s)	95,00 \$	475,00 \$		475,00 \$
	Fourniture et pose de conduite eau en fonte ductile a joint tyton dans la tranchée de l'égout (2-9 art. 6.04)						- \$
	- 200 mm dia. classe 350	45	m. lin.	611,40 \$	27 513,00 \$		27 513,00 \$
	Vanne d'arrêt d'eau potable - 200 mm dia. (2-9 art. 5.04 et 5.05) (CR. MV-263-A, MV-263-B, MV-263-C, MV-263D et MV-265)	1	unité(s)	1 917,60 \$	1 917,60 \$		1 917,60 \$

TRAVAUX À PRIX UNITAIRE							
Fascicule		Qté	Unité	Prix	COÛT	SIVT	EAU
	Branchement d'eau potable à remplacer dans la tranchée et en dehors de tranchée du drain - 25 mm dia. (2-9 art. 6.20, 6.25 et 6.26) (CR. MV-264 et MV-264-A)	9	unité(s)	2 412,85 \$	21 715,65 \$		21 715,65 \$
	Borne fontaine de marque "Concorde-Daigle", modèle "D67-M" (2-9 art. 6.16) (CR. MV-266)	1	unité(s)	10 682,60 \$	10 682,60 \$		10 682,60 \$
	Aqueduc existant de 200mm dia. (incluant vanne) à enlever ou combler de béton maigre	46	m. lin.	138,65 \$	6 377,90 \$		6 377,90 \$
	Contrôle et essais sur les conduites d'eau (2-9 art. 6.36)	1	global	975,00 \$	975,00 \$		975,00 \$
	Réparation d'entrée privée pour raccordement de services						- \$
	- pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur (2-5 art. 8.07)	200	m.ca.	19,60 \$	3 920,00 \$		3 920,00 \$
	- revêtement bitumineux EB-10S, 50 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28 (2-6 art. 12.05)	150	m.ca.	21,50 \$	3 225,00 \$		3 225,00 \$
	- nivellement des pavés de béton existant (2-6 art. 12.40)	90	m.ca.	85,00 \$	7 650,00 \$		7 650,00 \$
	Sous-total article 10.0				90 951,75 \$	- \$	90 951,75 \$
11.0	ÉGOUT UNITAIRE						
	Excavation d'exploration en tranchée (2-8 art. 6.02)	5	m³	95,00 \$	475,00 \$		475,00 \$
	Fourniture et pose de tuyaux en TBA classe IV, y compris l'excavation, la disposition des sols et le remplissage en pierre prémélangée (2-8 art. 3.01, 3.02, 3.08 et 6.07)						
	- 375 mm dia.	55	m. lin.	1 021,90 \$	56 204,50 \$		56 204,50 \$
	Regards d'égout en béton préfabriqué de type M-1200 y compris le couvercle et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.16 et 6.21) (CR. MV-216-B, MV-220-B et MV-220F)	1	unité(s)	5 877,60 \$	5 877,60 \$		5 877,60 \$
	Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 (2-8 art. 5.03 et 6.03)						
	- 150 mm dia.	9	unité(s)	4 209,40 \$	37 884,60 \$		37 884,60 \$
	Puisard de rue à remplacer de type P-5, y compris la grille et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.08) (CR. MV-221 et MV-221-H)	4	unité(s)	4 603,85 \$	18 415,40 \$		18 415,40 \$
	Excavation de roc (2-8 art. 6.03)	2	m³	85,00 \$	170,00 \$		170,00 \$
	Contrôles et essais sur les conduites d'égout (2-8 art. 6.41)	1	global	2 650,00 \$	2 650,00 \$		2 650,00 \$
	Sous-total article 11.0				121 677,10 \$	- \$	121 677,10 \$
12.0	PAVAGE ET FONDATION DE RUES						
	Préparation du lit (2-5 art. 8.01)	740	m.ca.	32,10 \$	23 754,00 \$	23 754,00 \$	
	Fourniture et pose d'une membrane géotextile de type Texel 7612	740	m.ca.	1,45 \$	1 073,00 \$	1 073,00 \$	
	Sous-fondation et fondation granulaire (2-5 art. 8.07)						
	- Pierre concassée MG 56, 500 mm d'épaisseur	740	m.ca.	19,75 \$	14 615,00 \$	14 615,00 \$	
	- Pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur	740	m.ca.	12,10 \$	8 954,00 \$	8 954,00 \$	
	Fourniture et pose de drain (avec filtre) de fondation (300 kpa min.) enrobé de MG-112 - 100 mm dia.	110	m. lin.	26,95 \$	2 964,50 \$	2 964,50 \$	
	Revêtement bitumineux (2-5 art. 8.14) (CR. MV-201-A et MV-201-B)						
	- ESG-14, 60 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28	740	m.ca.	25,85 \$	19 129,00 \$	19 129,00 \$	
	- ESG-10, 40 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28	740	m.ca.	17,75 \$	13 135,00 \$	13 135,00 \$	
	Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) (2-5 art. 8.17)	740	m.ca.	0,60 \$	444,00 \$	444,00 \$	
	Sous-total article 12.0				84 068,50 \$	84 068,50 \$	- \$
13.0	TROTTOIRS ET BORDURES						
	Trottoir en béton à construire, incluant préparation du lit, fondation de pierre concassée - largeur 1,5 m (2-6 art. 12.01, 12.02 et 12.04) (CR. MV-245, MV-248, MV-251, MV-260, MV-260-A, MV-260-B et MV-260-C)	165	m.ca.	118,50 \$	19 552,50 \$	19 552,50 \$	
	Réparation d'entrée privée						
	- Plates-bandes à revêtement bitumineux (2-5 art. 8.19)	20	m.ca.	58,00 \$	1 160,00 \$	1 160,00 \$	
	- revêtement en béton (2-6 art. 12.04) (CR. MV-261)	30	m.ca.	118,50 \$	3 555,00 \$	3 555,00 \$	
	- acier d'armature - Treillis métallique (2-6 art. 12.03) (CR. MV-209 et MV-248)	5	m.ca.	19,50 \$	97,50 \$	97,50 \$	
	Sous-total article 13.0				24 365,00 \$	24 365,00 \$	- \$
14.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER						
	Tourbe (gazonnement) (2-6 art. 12.17)	85	m.ca.	12,75 \$	1 083,75 \$	1 083,75 \$	
	Protection d'arbres, d'arbustes et émondage d'arbres	6	unité(s)	150,00 \$	900,00 \$	900,00 \$	
	Abattage d'arbre mature et remplacement par un arbre de 75 mm dia. min.	1	unité(s)	950,00 \$	950,00 \$	950,00 \$	
	Réparation de clôture de bois, à mailles de chaîne, en fer forger et autres	5	m. lin.	62,00 \$	310,00 \$	310,00 \$	
	Réparation de muret en béton, bloc de ciment et bois.	5	m. lin.	198,90 \$	994,50 \$	994,50 \$	
	Sous-total article 14.0				4 238,25 \$	4 238,25 \$	- \$
15.0	MARQUAGE DE LA CHAUSSEE						
	Ligne d'arrêt	6	m.lin.	3,50 \$	21,00 \$	21,00 \$	
	Ligne axiale simple continue	25	m.lin.	0,50 \$	12,50 \$	12,50 \$	
	Sous-total article 15.0				33,50 \$	33,50 \$	- \$
16.0	TRAVAUX CONTINGENTS PLACE SAINT-DONAT SUD (l'Entrepreneur doit inscrire 10 % du montant total du sous-projet avant taxes)	1	global	33 313,41 \$	33 313,41 \$	11 660,53 \$	21 652,89 \$
	Sous-total place Saint-Donat Sud				366 447,51 \$	128 265,78 \$	238 181,74 \$
	Place Saint-Donat Nord						
17.0	TRAVAUX PRÉPARATOIRES						
	Gestion et maintien de la circulation, sécurité, transport des déchets et organisation au chantier	1	global	7 800,00 \$	7 800,00 \$	3 900,00 \$	3 900,00 \$
	Sous-total article 17.0				7 800,00 \$	3 900,00 \$	3 900,00 \$
18.0	AQUEDUC						
	Fourniture et pose de conduite eau en fonte ductile à joint tyton dans la tranchée de l'égout (2-9 art. 6.04)						
	- 200 mm dia. classe 350	46	m. lin.	660,35 \$	30 376,10 \$		30 376,10 \$

TRAVAUX À PRIX UNITAIRE							
Fascicule	Qté	Unité	Prix	COÛT	SIVT	EAU	
Vanne d'arrêt d'eau potable - 200 mm dia. (2-9 art. 5.04 et 5.05) (CR. MV-263-A, MV-263-B, MV-263-C, MV-263D et MV-265)	1	unité(s)	1 917,70 \$	1 917,70 \$			1 917,70 \$
Branchement d'eau potable à remplacer dans la tranchée et en dehors de la tranchée du drain - 25 mm dia. (2-9 art. 6.20, 6.25 et 6.26) (CR. MV-264 et MV-264-A)	6	unité(s)	1 629,50 \$	9 777,00 \$			9 777,00 \$
Borne fontaine de marque "Concorde-Daigle", modèle "D67-M" (2-9 art. 6.16) (CR. MV-266)	1	unité(s)	10 762,90 \$	10 762,90 \$			10 762,90 \$
Contrôle et essais sur les conduites d'eau (2-9 art. 6.36)	1	global	975,00 \$	975,00 \$			975,00 \$
Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie (2-9 art. 6.37)	1	global	6 500,00 \$	6 500,00 \$			6 500,00 \$
Frais de plombier pour intervention dans les résidences	5	hr(s)	95,00 \$	475,00 \$			475,00 \$
Réparation d'entrée privée pour raccordement de services							- \$
- pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur (2-5 art. 8.07)	175	m.ca.	19,60 \$	3 430,00 \$			3 430,00 \$
- revêtement bitumineux EB-10S, 50 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28 (2-6 art. 12.05)	150	m.ca.	21,50 \$	3 225,00 \$			3 225,00 \$
Sous-total article 18.0				67 438,70 \$	- \$		67 438,70 \$
19.0 ÉGOUT UNITAIRE							
Fourniture et pose de tuyaux en TBA Classe IV, y compris l'excavation, la disposition des sols et le remplissage en pierre prémélangée (2-8 art. 3.01, 3.02, 3.08 et 6.07) - 375 mm dia.	55	m. lin.	1 053,30 \$	57 931,50 \$			57 931,50 \$
Regards d'égout en béton préfabriqué de type M-1200 y compris le couvercle et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.16 et 6.21) (CR. MV-216-B, MV-220-B et MV-220F)	1	unité(s)	5 700,70 \$	5 700,70 \$			5 700,70 \$
Fourniture et pose de drain de service en P.V.C DR-28 (2-8 art. 5.03 et 6.27) - 150 mm dia.	6	unité(s)	4 590,75 \$	27 544,50 \$			27 544,50 \$
Puisard de rue à remplacer de type P-5, y compris la grille et le cadre de type ajustable (2-8 art. 6.08) (CR. MV-221 et MV-221-H)	4	unité(s)	4 583,30 \$	18 333,20 \$			18 333,20 \$
Excavation de roc (2-8 art. 6.03)	10	m³	85,00 \$	850,00 \$			850,00 \$
Contrôles et essais sur les conduites d'égout (2-8 art. 6.41)	1	global	2 700,00 \$	2 700,00 \$			2 700,00 \$
Excavation d'exploration en tranchée (2-8 art. 6.02)	5	m³	95,00 \$	475,00 \$			475,00 \$
Sous-total article 19.0				113 534,90 \$	- \$		113 534,90 \$
20.0 PAVAGE ET FONDATION DE RUES							
Préparation du lit (2-5 art. 8.01)	750	m.ca.	32,10 \$	24 075,00 \$		24 075,00 \$	
Fourniture et pose d'une membrane géotextile de type Texel 7612	750	m.ca.	1,45 \$	1 087,50 \$		1 087,50 \$	
Sous-fondation et fondation granulaire (2-5 art. 8.07)							
- Pierre concassée MG 56, 500 mm d'épaisseur	750	m.ca.	19,75 \$	14 812,50 \$		14 812,50 \$	
- Pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur	750	m.ca.	12,10 \$	9 075,00 \$		9 075,00 \$	
Fourniture et pose de drain (avec filtre) de fondation (300 kpa min.) enrobé de MG-112 - 100 mm dia.	115	m. lin.	29,65 \$	3 409,75 \$		3 409,75 \$	
Revêtement bitumineux (2-5 art. 8.14) (CR. MV-201-A et MV-201-B)							
- ESG-14, 60 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28	750	m.ca.	25,85 \$	19 387,50 \$		19 387,50 \$	
- ESG-10, 40 mm d'épaisseur avec bitume PG58-28	750	m.ca.	17,75 \$	13 312,50 \$		13 312,50 \$	
Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume) (2-5 art. 8.17)	750	m.ca.	0,60 \$	450,00 \$		450,00 \$	
Sous-total article 20.0				85 609,75 \$	85 609,75 \$		- \$
21.0 TROTTOIRS ET BORDURES							
Trottoir en béton à construire, incluant préparation du lit, fondation de pierre concassée - largeur 1,5 m (2-6 art. 12.01, 12.02 et 12.04) (CR. MV-245, MV-248, MV-251, MV-260, MV-260-A, MV-260-B et MV-260-C)	170	m.ca.	118,50 \$	20 145,00 \$		20 145,00 \$	
Réparation d'entrée privée							
- Plates-bandes à revêtement bitumineux (2-5 art. 8.19)	20	m.ca.	130,00 \$	2 600,00 \$		2 600,00 \$	
- nivellement des pavés de béton existant (2-6 art. 12.40)	1	m.ca.	85,00 \$	85,00 \$		85,00 \$	
- revêtement en béton (2-6 art. 12.04) (CR. MV-261)	15	m.ca.	118,50 \$	1 777,50 \$		1 777,50 \$	
- acier d'armature - Treillis métallique (2-6 art. 12.03) (CR. MV-209 et MV-248)	5	m.ca.	19,50 \$	97,50 \$		97,50 \$	
Sous-total article 21.0				24 705,00 \$	24 705,00 \$		- \$
22.0 AMÉNAGEMENT PAYSAGER							
Tourbe (gazonnement) (2-6 art. 12.17)	120	m.ca.	12,75 \$	1 530,00 \$		1 530,00 \$	
Protection d'arbres, d'arbustes et émondage d'arbres	4	unité(s)	150,00 \$	600,00 \$		600,00 \$	
Abattage d'arbre mature et remplacement par un arbre de 75 mm dia. min.	1	unité(s)	950,00 \$	950,00 \$		950,00 \$	
Réparation de clôture de bois, à mailles de chaîne, en fer forgé et autres	15	m. lin.	62,00 \$	930,00 \$		930,00 \$	
Réparation de muret en béton, bloc de ciment et bois.	5	m. lin.	198,90 \$	994,50 \$		994,50 \$	
Sous-total article 22.0				5 004,50 \$	5 004,50 \$		- \$
23.0 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE							
Ligne d'arrêt	6	m.lin.	3,50 \$	21,00 \$		21,00 \$	
Ligne axiale simple continue	25	m.lin.	0,50 \$	12,50 \$		12,50 \$	
Sous-total article 23.0				33,50 \$	33,50 \$		- \$
24.0 TRAVAUX CONTINGENTS PLACE SAINT-DONAT NORD (l'Entrepreneur doit inscrire 10 % du montant total du sous-projet avant taxes)	-	global		30 412,64 \$		11 925,28 \$	18 487,36 \$
Sous-total place Saint-Donat Nord				334 538,99 \$	131 178,03 \$		203 360,96 \$
TOTAL AVANT TAXES				4 294 699,92 \$	1 523 472,78 \$		2 771 227,15 \$
TAXES							
Code	Numéro			COÛT	SIVT	EAU	

TRAVAUX À PRIX UNITAIRE						
Fascicule	Qté	Unité	Prix	COÛT	SIVT	EAU
00-000				214 735,00 \$	76 173,64 \$	138 561,36 \$
00-000				428 396,32 \$	151 966,41 \$	276 429,91 \$
Total des taxes				643 131,31 \$	228 140,05 \$	414 991,27 \$
Résumé				COÛT	SIVT	EAU
Travaux à prix unitaire				3 904 272,65 \$	1 384 975,25 \$	2 519 297,40 \$
Travaux contingents				390 427,27 \$	138 497,53 \$	251 929,75 \$
Sous-total				4 294 699,92 \$	1 523 472,78 \$	2 771 227,15 \$
				100%	35%	65%
Taxes				643 131,31 \$	228 140,05 \$	414 991,27 \$
Grand Total				4 937 831,23 \$	1 751 612,83 \$	3 186 218,42 \$

Boucherville, le 23 février 2018

Monsieur Giovanni Amorim, ing.
Direction des travaux publics
Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9

Objet : Analyse des soumissions
Reconstruction des infrastructures de l'Avenue Saint-Donat entre l'Avenue Chenier et la
limite de l'arrondissement d'Anjou et les Places Saint-Donat Nord et Sud
N/Réf. : 34391TT (80AS)

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions, nous vous transmettons, par la présente, notre analyse et nos commentaires relativement aux documents présentés par les entrepreneurs ayant déposé une soumission.

1. BUT DE LA SOUMISSION

L'arrondissement d'Anjou, ville de Montréal a demandé des soumissions pour la reconstruction des infrastructures de l'Avenue Saint-Donat entre l'Avenue Chenier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les Places Saint-Donat Nord et Sud.

2. RÉSUMÉ DES SOUMISSIONS

Les documents relatifs au projet ont été déposés sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) en date du 30 janvier 2018. Les soumissions ont été déposées le 21 février 2018 à 11 h au bureau de l'arrondissement d'Anjou, ville de Montréal et ont été ouvertes immédiatement après l'heure de dépôt. Huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission.

3. TABLEAU D'ANALYSE DES SOUMISSIONNAIRES

On retrouve dans le tableau « 2018-01-TR Analyse conformité soumission » ci-joint les montants soumis et le résumé de l'analyse des soumissions reçues.

Après vérification, les documents administratifs soumis par les deux plus bas soumissionnaires sont conformes dans l'ensemble.

Après validation des calculs arithmétiques, aucune erreur de calcul n'a été trouvée sur les huit soumissions déposées.

...2

La plus basse soumission conforme est donc celle déposée par «Les Excavations Super inc.» au montant de 4 937 831.23 \$, incluant toutes les taxes.

4. FINANCEMENT DES COÛTS DU PROJET

L'estimation du coût des travaux s'élevait à une somme totale de 5 104 958.07 \$, toutes taxes incluses.

Le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est donc légèrement inférieur à l'estimation.

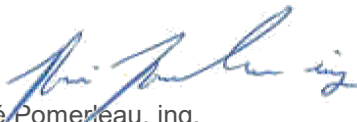
5. CONCLUSION ET COMMENTAIRES

En se référant aux documents d'appel d'offres, la soumission déposée par «Les Excavations Super inc.» est la plus basse soumission conforme pour la réalisation des travaux.

Nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de reconstruction des infrastructures de l'Avenue Saint-Donat entre l'Avenue Chenier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les Places Saint-Donat Nord et Sud à l'entreprise «Les Excavations Super inc.» pour une somme totale de 4 937 831.23 \$, incluant toutes les taxes. Prenez note que la soumission est valide pour une période de soixante (120) jours à partir de la date d'ouverture de soumission, soit jusqu'au 21 juin 2018.

Espérant le tout à votre convenance, nous demeurons disponibles en tout temps pour vous assister dans toute démarche que vous jugerez pertinente.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


René Pomerleau, ing.
Chargé de projet senior



RP/fr

p. j. Résumé des résultats d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions
2018-01-TR Analyse conformité soumission

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	2018-01-TR
Titre d'AO :	Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord
Date d'ouverture :	21-févr-18
Heure d'ouverture :	11h00

RÉSULTATS


Plus bas soumissionnaire conforme :	LES EXCAVATIONS SUPER INC.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	4 937 831,23 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 Quebec inc)
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	5 054 433,65 \$
Dernière estimation :	5 104 958,07 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	2%
Nombre de soumissions déposées :	8

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	4 937 831,23 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Courtier BFL, conforme AMF / Montant de 10 M requis. Selon assureur documents conforme au 10M demandé par la ville.
2	TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 Quebec Inc.)	5 054 433,65 \$	Défaut mineur	À COMPLÉTER	/ La PGC au devis n'est remise avec les documents / Le montant le respecte pas le 10 millions demandé
3	Construction Bau-Val Inc.	5 087 000,00 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
4	PAVAGES D'AMOUR INC.	5 094 966,16 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
5	Les Entreprises Michaudville inc.	5 175 000,00 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
6	Excavation Civilpro inc.	5 304 857,40 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
7	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.	5 533 533,33 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
8	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	5 667 342,00 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :		Date :	
Vérifiée par :		Date :	

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

LES EXCAVATIONS SUPER INC.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

4 937 831,23 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

7

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER QUESTIONS	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE			
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
CONFORMITÉ DES PRIX																
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix													
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE																
2	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)													
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)													
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.													
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.													
4	2.3	1.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
4	2.2	2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5	2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)												
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui, <ul style="list-style-type: none"> ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si non, <ul style="list-style-type: none"> ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)														
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui,														
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si non,														
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :														
			Chèque visé :														
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :														
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								Courtier BFL, conforme AMF		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :														

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)			
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire												
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges? ▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2018/02/23 à 10h40	<input checked="" type="checkbox"/>			Montant de 10 M requis. Selon assureur documents conforme au 10M demandé par la ville.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO												
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux												
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire												
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
13	2.2.2.11	2.6	Signature												
	1		▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
14	2.2.2.11	3.2	Consortium												
	2		▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format												
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 Quebec Inc.)

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 054 433,65 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

4

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : À COMPLÉTER (Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
CONFORMITÉ DES PRIX																
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix													
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE																
2	2.2.2.1	2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ)													
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)													
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.													
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.													
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)													
			<i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>													
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)													
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si non,													
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)														
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								La PGC au devis n'est remise avec les documents		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui														
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si non														
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?														
			Chèque visé :														
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :														
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :														
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																	
Cautionnement de soumission :																	
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges? ▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						Le montant le respecte pas le 10 millions demandé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
13	2.2.2.1	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
14	2.2.2.1	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction Bau-Val Inc.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 087 000,00 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

6

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

À COMPLÉTER

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE			REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)		Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.2.1	2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ)												
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si non, passez au point 4 suivant. ▪ Si oui,												
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) (Si vous avez répondu oui à cette question, cochez admissible au point 4 et passez au point 5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)												
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si non,												
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui.													<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION															
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?															
			Chèque visé :															
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :															
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :															
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :																		
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI			NON			SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
9	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire de soumission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.2.1	2.6	Signature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	2.2.2.1	3.2	Consortium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

PAVAGES D'AMOUR INC.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

201802/23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 094 966,16 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

5

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

À COMPLÉTER

RÉF.			ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE			
#	GUIDE	IAS		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / conforme		
CONFORMITÉ DES PRIX																
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix													
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE																
2	2.2.2.1	2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ)													
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)													
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,													
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>						
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.													
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.													
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>													
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)													
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,													
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si non,													
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>						

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défait mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si oui,														<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si non,											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)			
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire												
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO												
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux												
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire												
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.2.1	2.6	Signature												
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	2.2.2.1	3.2	Consortium												
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format												
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)															
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Les Entreprises Michaudville inc.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 175 000,00 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

À COMPLÉTER

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE			REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)		Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.2.1	2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ)												
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.												
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.												
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)												
			<i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)												
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si non,												
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme				
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			▪ Si non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.2.1	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	2.2.2.1	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Excavation Civilpro inc.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 304 857,40 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : À COMPLÉTER (Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉIMAIRE					REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.3.1 2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix													
		▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
		○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)													
3	2.2.2 2.1.1.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)													
		▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
		▪ Si oui,													
		○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.													
		▪ Si non, passez au point 4 suivant.													
4	2.2.2.3 2.1.1.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	2.2.2.4 2.1.1.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)													
		▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
		▪ Si oui,													
		○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		▪ Si non,													
		○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avise juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)														
			▪ La soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui,												<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si non,										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?														
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																	
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>														
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avise juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	2.2.2.1	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	2.2.2.1	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSEUR :

DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 533 533,33 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

1

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : À COMPLÉTER

(Conforme ou non conforme)

#	RÉF.		ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
	GUIDE	IAS		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme
CONFORMITÉ DES PRIX													
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? ○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
2	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. ▪ Si non, passez au point 4 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
			▪ Si oui, <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			▪ Si non, <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.2.1	2.6	Signature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14	2.2.2.1	3.2	Consortium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																	
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat et les places Saint-Donat Nord et Sud

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Les Entreprises Claude Chagnon inc.

René Pomerleau, ing. OIQ# 114515

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

2018-01-TR

No SEAO :

1133101

2018-02-23

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

5 667 342,00 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

8

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

À COMPLÉTER

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE			
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
○ Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)												
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
3	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.															
▪ Si non, passez au point 4 suivant.															
4	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
5	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)												
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			▪ Si oui,												
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
▪ Si non,															
○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI			NON			SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme					
6	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)																					
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
7	2.2.2.6	2.12	Politique de gestion contractuelle																					
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si oui,																		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si non,																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																								
8	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission																					
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :																					
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																		
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>														<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																		
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																		
			○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																								
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																					
○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS							PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)				Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)
9	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.2.1	2.6	Signature											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	2.2.2.1	3.2	Consortium											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 20 février 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES EXCAVATIONS SUPER INC.

Adresse du siège social : 5900, RUE SAINT-JACQUES, , MONTRÉAL, QC, H4A 2E9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700022659

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142493619

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 11 février 2015

LES EXCAVATIONS SUPER INC.
A/S MADAME TIZIANA CAPPELLO
5900, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4A 2E9

N° de décision : 2015-CPSM-1008545
N° de client : 2700022659

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). LES EXCAVATIONS SUPER INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1187715001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction

Objet :

Autoriser une dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1187715001.xls](#)[DGSRE 1187715001 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-05

Bruno LAGACÉ
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier -
Point De Serv. Eau/Env.



Dossier # : 1180765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 313 364,36\$ - Appel d'offres public no.: 5940 Neuf (9) soumissionnaires - Contrat 15185

Il est recommandé :

1. d'accorder à **Groupe Lefebvre MRP inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'Aréna Ahuntsic aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 364,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5940 ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-19 11:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 313 364,36\$ - Appel d'offres public no.: 5940 Neuf (9) soumissionnaires - Contrat 15185

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation.

Le présent dossier vise plus précisément l'aréna Ahuntsic dont la réception des travaux à eu lieu en août 2013.

Ainsi, pour compléter la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, certains travaux non inclus au contrat de l'entrepreneur Norgéreq Ltée en 2012 sont requis. Pour ce faire, un appel d'offres public a été lancé via le système d'appel d'offres public (SÉAO) pour la période du 17 janvier 2018 au 19 février 2018. Un seul addenda a été émis durant l'appel d'offres.

Les documents d'appel d'offres prévoient que la validité des soumissions est d'une durée de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0687 Autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes » dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM12 0701) pour la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

CM12 0701 Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de mise aux normes de

l'aréna Ahuntsic (0315) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 7 615 511,00 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux incidents énumérés ci-dessous :

- réfection de la dalle de béton dans le garage de la surfaceuse;
- agrandissement de la fosse à neige existante;
- ajout de chauffage par récupération de chaleur dans la fosse à neige.

Suite à l'appel d'offres public 5940, seize (16) entrepreneurs se sont procurés le cahier des charges. Un(1) entrepreneur spécialisé et neuf (9) entrepreneurs généraux: Groupe Lefebvre MRP inc., (9002-1205 Québec Inc.) Antagon International, (9082-0786 Québec inc.) Groupe DCRD. Impérial Habitation Inc., Construction D.G.A.V., Tro-Chânes Inc., 2633-2312 Québec inc Arthier, Construction Dinasa inc. et Ross and Anglin Limitée.

Parmi les quinze (15) entrepreneurs, Six (6) d'entre eux, n'ont pas déposé de soumission en invoquant un agenda très chargé et le manque de temps.

JUSTIFICATION

Le tableau d'analyse suivant présente les neuf (9) soumissionnaires jugés conformes, le tout dans l'ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingence 15 %	Total (taxes incluses)
Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	272 490,75 \$	40 873,61 \$	313 364,36 \$
(9002-1205 Québec Inc.) Antagon International	322 591,70 \$	48 388,76 \$	370 980,46 \$
(9082-0786 Québec inc) Groupe DCR	323 194,73 \$	48 479,21 \$	371 673,93 \$
Impérial Habitation inc.	324 001,50 \$	48 600,23 \$	372 601,73 \$
Construction DGAV inc.	328 087,49 \$	49 213,12 \$	377 300,61 \$
Tro-Chânes inc.	331 015,32 \$	49 652,30 \$	380 667,62 \$
(2633-2312 Québec inc.) Arthier	331 128,00 \$	49 669,20 \$	380 797,20 \$
Construction Dinasa inc.	333 427,50 \$	50 014, 13 \$	383 441,63 \$
Ross and Anglin Limitée	353 122,72 \$	52 968,41 \$	406 091,13 \$
Dernière estimation réalisée	241 708,21 \$	36 256,23 \$	277 964,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			372 990,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,03 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	92 726,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	29,59 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	35 399,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	12,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	57 616,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	18,39 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 313 364,36 \$, soit 12,74 % plus élevé que la dernière estimation réalisée par l'équipe des professionnels qui était de 277 964,44 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de (92 726,76 \$) , soit - 29,59 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 57 616,10 \$, soit 18,39 %.

L'analyse de la soumission ventilée permet de constater que l'écart provient des coûts des conditions générales et les coûts en mécanique qui ont été sous-estimés. L'ingénieur du projet indique avoir basé son estimation sur un plus gros projet d'aréna, ce qui expliquerait la différence des coûts.

Lors de la conception, ces travaux ont été retirés du projet de la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic afin de respecter les enveloppes budgétaires de chacun. Ainsi, suite à la réalisation du projet initial et considérant que l'entrepreneur général n'était pas intéressé à faire ces travaux contingents, il a été décidé de lancer un nouvel appel d'offres en utilisant l'enveloppe budgétaire restante du projet initial.

Le sommaire de l'analyse et de la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. est joint au présent sommaire décisionnel.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises détenant une licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 22 février 2018). L'adjudicataire n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est inférieure à 1 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 313 364,36 \$, taxes incluses qui se réparti comme suit:.

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction	272 490,75 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	40 873,61 \$
(3)	TOTAL	313 364,36 \$
	TOTAL du contrat	313 364,36 \$
(4)	TOTAL net (après ristourne de 100% de la TPS et 50% de la TVQ)	286 143,43 \$

Les travaux seront payés via le montant des incidences (CE17 0687) du contrat initial de la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic. Le montant de 313 364,36 \$ (taxes incluses), 286 143,43 \$ (net de ristourne), se répartit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 189 913,39 \$ net de ristourne, soit 66.37% de la dépense financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 12-011;
- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 87 273,75 \$ net de ristourne, soit 30,5% de la dépense;
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 8 956,29 \$ net de ristourne, soit 3,13% de la dépense financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 09-020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet initial de mise aux normes de l'aréna Ahuntsic visait l'atteinte d'une certification LEED-argent.

Les travaux du présent mandat permettront également d'économiser de l'énergie en utilisant la récupération de chaleur pour le chauffage de la nouvelle fosse à neige.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat de la réalisation des travaux de la réfection de dalle et fosse à neige de l'aréna n'est pas octroyé d'ici le 21 mars 2018, ces travaux devront être reportés d'un an afin de ne pas nuire aux activités de l'aréna dont la saison d'automne débute en septembre 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction : CE du 4 avril 2018

Réalisation des travaux : Avril 2018 à août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Lisa SIMINARO, Ahuntsic-Cartierville
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALLIE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2328
Télécop. : 514 280-3580

Biagio ZILEMBO, Chef de section
Responsable des arénas
Tél. 514 872-3904

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

Projet: Octroi de contrat à la firme "Groupe Lefebvre MRP inc."
Contrat: 15185 AO 5940

Calcul du coût des travaux			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	0			
Travaux forfaitaires					
Charpente					
Mécanique					
Électricité					
Électronique					
Services professionnels					
Divers - Autres travaux	100,0%				
Sous-total	100,0%	237 000,00 \$	11 850,00 \$	23 641 \$	272 490,75 \$
Contingences	15,0%	35 550,00 \$	1 777,50 \$	3 546 \$	40 873,61 \$
Total - Contrat		272 550,00 \$	13 627,50 \$	27 186,86 \$	313 364,36 \$
Dépenses incidentes					
Incidences du contrat		- \$	- \$	- \$	- \$
		- \$	- \$	- \$	- \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		272 550,00 \$	13 627,50 \$	27 186,86 \$	313 364,36 \$

Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		13 627,50 \$		13 627,50 \$
Ristourne TVQ	50,00%			13 593,43 \$	13 593,43 \$
Coût des travaux net de ristourne		272 550,00 \$	- \$	13 593,43 \$	286 143,43 \$

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	5940
Titre d'AO :	Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige
Projet :	Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige
Date d'ouverture :	2018-02-19
Heure d'ouverture :	

PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME :

No. soumission :	6
Nom de l'entrepreneur :	Groupe Lefebvre M.R.P. inc

Nombre de soumissions déposées : 9

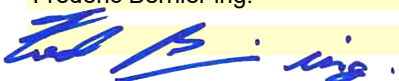
*NOTE : rang initial déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse..

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Impérial Habitation	380,797	Conforme	CONFORME	
2	Antagon	370,980	Conforme	CONFORME	
3	Construction D.G.A.V. Inc.	377,301	Conforme	CONFORME	
4	Construction Dinasa Inc.	383,442	Conforme	CONFORME	
5	Groupe DCR	371,674	Conforme	CONFORME	
6	Le Groupe Lefebvre M.R.P inc.	313,364	Conforme	CONFORME	
7	Impérial Habitation Inc.	372,602	Conforme	CONFORME	
8	Ross and Anglin Limitée	406,091	Conforme	CONFORME	
9	Tro-Chaînes inc.	380,668	Conforme	CONFORME	/ l'entrepreneur à soumis son certificat d'assurance
10			Conforme	À COMPLÉTER	

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Frédéric Bernier ing.
Vérifié par :	

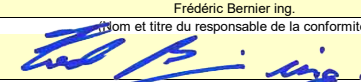
ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Impérial Habitation

Frédéric Bernier ing.
Nom et titre du responsable de la conformité


(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES : 5940

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 380,797 \$

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVREURE : 1

2018-03-06
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : **CONFORME**
(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE			REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)		Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE												
1	2.2.2.1 2.5.6	Registrier des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Cochez admissible au point 3 et passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ? valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? ▪ Si oui, ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (dite et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est <u>inférieur à 500 000 \$</u> (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :														
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
o L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est <u>supérieur ou égal à 500 000 \$</u> (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																	
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														
o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire														
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO														
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux														
▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire de soumission														
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix ou la signature (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
12	2.2.2.1	2.6	Signature														
▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13 2.5.4 / 2.5.5		Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1 2.5.3, 3.6 et 3.9		Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Antagon

Frédéric Bernier ing.

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

370,980 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT					STATUT INTÉRIEURE	REMARQUE	DÉCISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut			Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante requise	Avis juridique (date de la demande)
GUIDE	IAS	QUESTIONS						PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)				
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE												
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)			
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
12	2.2.2.1 1	2.6	Signature ▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
CONFORMITÉ DES PRIX															
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)															
16			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction D.G.A.V. Inc.

Frédéric Bernier ing.

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

377,301 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT					STATUT INTÉRIEURE	REMARQUE	DÉCISION FINALE	
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut			Précisions (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme
GUIDE	IAS	QUESTIONS									
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)				
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
12	2.2.2.1 1	2.6	Signature ▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DES PRIX																
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction Dinasa Inc.

Frédéric Bernier ing.

(Nom et titre du responsable de la conformité)

Frédéric Bernier
(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

383,442 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

4

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT					STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) • Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) • Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? • Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. • Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> • Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) • Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? • Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) • Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) • Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? • Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) • La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) • La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle • Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? • Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? • Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
12	2.2.2.1 1	2.6	Signature ▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONFORMITÉ DES PRIX																	
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																	
16			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Groupe DCR

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

371,674 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

5

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante requise	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
1	2.2.2.1 2.5.6	Registrier des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. o Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission															
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			• Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>												
			o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
o L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
• Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																		
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			• La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11			Signature															

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
12	2.2.2	1	2.6											
			<ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Le Groupe Lefebvre M.R.P inc.

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

313,364 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

6

No GDD D'OCTROI :

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante requise	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise. ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)				
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission													
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :													
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>													
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11			Signature													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
12	2.2.2	1	2.6										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
												▪ La soumission est-elle dûment signée ?		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Impérial Habitation Inc.

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

372,602 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

7

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT					STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
1	2.2.2.1 2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédior au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)				
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission													
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :													
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>													
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11			Signature													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
12	2.2.2	1	2.6	<p>▪ La soumission est-elle dûment signée ?</p>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS							PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)				Réponse satisfaisante reçue
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Ross and Anglin Limitée

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

406,091 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

8

No GDD D'OCTROI :

(Nom et titre du responsable de la conformité)

[Signature]

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT					STATUT INTÉRIEURE	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut			Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise. ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? ▪ Si oui, ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)				
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission													
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :													
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>													
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11			Signature													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
12	2.2.2	1	2.6											
			<ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Aréna Ahuntsic-Réfection de dalle et fosse à neige

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Tro-Chânes inc.

No D'APPEL D'OFFRES :

5940

No SEAO :

2018-03-06

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

380,668 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

9

No GDD D'OCTROI :

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisaisante requise	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
1	2.2.2.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3 2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6 2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? ▪ Si oui, ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? ▪ Si non, ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
											CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION					
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission													
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :													
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de																
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					l'entrepreneur a soumis son certificat d'assurance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
11			Signature													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
12	2.2.2	1	2.6											
			<ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX															
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)															
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier _____ Date _____ Nom de l'analyste de dossier _____

REMARQUE :

Montréal le 06 mars 2018,

Monsieur Pierre Allie
Gestionnaire de projets

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, QC. H2Y-3Y8

PROJET : Réfection de dalle et fosse de neige de l'aréna Ahuntsic (0315)

DOSSIER DLI : 15 185

OBJET : Analyse des soumissions reçues pour le mandat : 15867-2-001

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le 23 février 2018, ci-joint l'analyse détaillée et les recommandations de l'adjudication du contrat de construction du projet ci-haut mentionné.

Soumissions reçues

Neuf entrepreneurs ont soumis un prix. Voici la liste dans l'ordre de prix des soumissionnaires, incluant les taxes.

Groupe Lefebvre	313 364.36 \$
Antagon	370 980.46 \$
Groupe DCR	371 673.93 \$
Impérial Habitation	372 601.73 \$
DGAV	377 300.61 \$
Tro-Châînes inc.	380 797.20 \$
Pavatech 2633-2312 inc.	380 797.20 \$
Const. Dinasa	383 441.63 \$
Ross and Anglin	406 091.13 \$

Conformité des soumissions

Nous avons analysé les documents soumis par les neuf entrepreneurs selon la grille de vérification fournie par la Ville de Montréal. Tous les entrepreneurs ont présenté les mêmes documents : Section A, B et C du bordereau de soumission, la lettre de l'AMF, l'attestation de revenu du Québec, la licence RBQ, l'Annexe B-Cautionnement, l'assurance responsabilité civile incluant l'annexe H (à l'exception de Tro-Châînes qui n'a pas soumis l'annexe H mais plutôt son certificat d'assurance).

DUPRAS LEDOUX INC.

225 Chabanel Ouest - suite 1100

Montréal, Canada, H2N 2C9

T 514.381.9205

✉ reception@dupras.com

www.dupras.com

Certifiée ISO 9001-2008

Budget et analyse des coûts

Une première soumission a été réalisé en mai 2017. Une estimation budgétaire a été révisé suite aux résultats de ces soumissions. L'estimation budgétaire révisé produite par les professionnels était de 241 760.76 \$ (incluant les contingences, excluant les taxes). Le plus bas soumissionnaire s'élève à 272 550.00 \$ et la moyenne des soumissions reçues est 324 410.49 \$.

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire est de 30 789.24 \$ (13 % plus élevé). L'analyse plus profonde de la soumission ventilée permet de constater que l'écart provient surtout d'une hausse dans l'ouvrage de béton (chapitre 3). Cet écart s'explique par le fait que le projet est de très petite envergure par rapport à la rénovation majeure d'un aréna. L'estimation a été basée sur les prix reçus de la précédente soumission en 2017.

Plus le projet est petit, plus il est difficile d'avoir une idée juste du marché de la construction.

Analyse des soumissions												
Entrepreneur	Groupe Lefebvre	Antagon	Groupe DCR	Impérial Habitation inc.	DGAV	Tro-Chaines, inc.	Pavatech 2633-2312 Qc Inc	Const. Dinasa Inc	Ross and anglin Limitée	Estimation	Différence + bas soum.	
Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9		\$	%
Chap. 0	35,000.00\$	31,922.64\$	33,799.00\$	50,816.70\$	47,729.50\$	83,880.00\$	28,700.00\$	28,200.00\$	45,588.00\$	28,306.75\$	6,693.25\$	24%
Chap. 1	-\$	19,800.00\$	-\$	10,500.00\$	7,726.00\$	-\$		6,200.00\$	-\$	8,520.00\$	(8,520.00)\$	-100%
Chap. 2	36,000.00\$	18,415.00\$	25,973.00\$	15,500.00\$	29,450.00\$	9,500.00\$	12,000.00\$	30,000.00\$	22,537.00\$	30,000.00\$	6,000.00\$	20%
Chap. 3	92,000.00\$	58,084.96\$	58,657.00\$	45,700.00\$	41,300.00\$	44,650.00\$	59,300.00\$	44,000.00\$	69,984.00\$	30,700.00\$	61,300.00\$	200%
Chap. 4	5,000.00\$	1,750.92\$	1,970.00\$	3,000.00\$	2,000.00\$	3,500.00\$	2,500.00\$	3,000.00\$	2,100.00\$	1,500.00\$	3,500.00\$	233%
Chap. 5	22,000.00\$	44,853.00\$	49,099.00\$	47,175.00\$	47,500.00\$	38,300.00\$	61,000.00\$	72,200.00\$	44,360.00\$	12,200.00\$	9,800.00\$	80%
Chap. 6	2,000.00\$	-\$	372.00\$	500.00\$	2,500.00\$	822.00\$	1,000.00\$	100.00\$	950.00\$	-\$	2,000.00\$	#DIV/0!
Chap. 15	30,000.00\$	97,449.00\$	98,530.00\$	97,660.00\$	97,500.00\$	97,500.00\$	107,800.00\$	98,000.00\$	112,066.00\$	91,000.00\$	(61,000.00)\$	-67%
Chap. 16	15,000.00\$	8,300.00\$	12,700.00\$	10,950.00\$	9,650.00\$	9,750.00\$	15,700.00\$	8,300.00\$	9,545.00\$	8,000.00\$	7,000.00\$	88%
S-t	237,000.00\$	280,575.52\$	281,100.00\$	281,801.70\$	285,355.50\$	287,902.00\$	288,000.00\$	290,000.00\$	307,130.00\$	210,226.75\$	26,773.25\$	13%
cont. 15%	35,550.00\$	42,086.33\$	42,165.00\$	42,270.26\$	42,803.33\$	43,185.30\$	43,200.00\$	43,500.00\$	46,069.50\$	31,534.01\$	4,015.99\$	13%
total av. tx	272,550.00\$	322,661.85\$	323,265.00\$	324,071.96\$	328,158.83\$	331,087.30\$	331,200.00\$	333,500.00\$	353,199.50\$	241,760.76\$	30,789.24\$	13%
total inc. Tx	313,364.36\$	370,980.46\$	371,673.93\$	372,601.73\$	377,300.61\$	380,667.62\$	380,797.20\$	383,441.63\$	406,091.13\$	277,964.44\$		



	Analyse			
	Groupe lefebvre	Estimation	différence	diff. %
Plus bas soumissionnaire	272,550.00 \$	241,760.76 \$	30,789.24 \$	13%
Moyenne des soumissionnaire	324,410.49 \$	241,760.76 \$	82,649.73 \$	34%
Écart type des soumissions (excluant le plus bas et le plus haut)	4,392.97 \$			

Références sur l'entrepreneur le plus bas conforme

L'entrepreneur Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. (NEQ : 11 4293 3366) ayant la licence d'entrepreneur 2273-5476-22 ayant le renouvellement à chaque 21 novembre possède toutes les catégories nécessaires en tant qu'entrepreneur général.

Recommandation des professionnels

Sous réserve des autorités de la Ville, les professionnels recommandent l'adjudication du contrat à l'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. au montant de 313 364.36 \$ (incluant les taxes).

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, M. Allie, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DUPRAS LEDOUX INC.

Frédéric Bernier, ing.
Directeur de l'ingénierie — Chargé de projets

Dossier # : 1180765002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet : Accorder un contrat à la firme Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 313 364,36\$ - Appel d'offres public no.: 5940 Neuf (9) soumissionnaires - Contrat 15185

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention_1180765002.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources financières C/E
Tél : 000-0000
Division :

Dossier # : 1180765002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat à la firme Groupe Lefebvre MRP inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 313 364,36\$ - Appel d'offres public no.: 5940 Neuf (9) soumissionnaires - Contrat 15185

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1180765002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

Pierre-Luc Steben
Préposé au budget
514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-15

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, octroyé suite à l'appel d'offres public 214724 et ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.

Il est recommandé :

- résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, octroyé suite à l'appel d'offres public 214724 et ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-23 09:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1181009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, octroyé suite à l'appel d'offres public 214724 et ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 mai 2017, dans le cadre de la réalisation du projet Bonaventure, la Ville de Montréal a octroyé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) un contrat pour la réalisation des travaux dont le coût était de 490 236,36 \$ (taxes incluses), incluant un montant 415 454,55 \$ pour les travaux, 41 545,45 \$ pour les contingences et 33 236,36 \$ pour les incidences.

Le contrat porte sur des travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune et incluent principalement :

- la construction d'un nouveau réseau d'égout pluvial dans la cour de voirie à partir de la rue de Nazareth, incluant une chambre de clapet, une chambre de régulateur à vortex, des conduites de rétention pluviale et des conduites de raccordement;
- la gestion des sols excavés dont des sols contaminés;
- la réfection des chaussées endommagées selon les coupes proposées;
- l'enlèvement ou l'abandon des conduites et regards d'égout existants.

Ils permettront de régler définitivement la problématique liée au drainage de la cour de voirie découlant de la démolition de l'autoroute Bonaventure.

Le contrat liant la Ville à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux contient une clause permettant sa résiliation unilatérale discrétionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1204 - 2 août 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc.(Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 152 868,46 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 214727 - 2 soumissionnaires

CG17 0276 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214722 (1 soum.)

CE17 0993 - 7 juin 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 \$, taxes incluses (travaux: 440 000,00 \$ + contingences : 44 000,00 \$ + incidences : 12 500,00 \$). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0871 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un

contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à

permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

À la suite de l'octroi du contrat, au mois de juillet 2017, il fut découvert une quantité importante de matières résiduelles à traiter (1648 tonnes) qui était très nettement supérieure à celle prévue au bordereau de soumission (25 tonnes). Il fut subséquemment déterminé que les travaux requis découlant de cet imprévu, évalués à 202 903,47 \$, ne pouvaient entièrement être réalisés par le biais du budget des contingences prévu au contrat.

Nonobstant cela, des travaux d'une valeur de près de 227 000 \$ (taxes incluses) ont été réalisés, notamment :

- la construction de 2 regards combinés (RC);
- la construction de 2 regards pluviaux (RP);
- des travaux de raccordement de conduites d'égout et d'aqueduc;
- la pose de 9 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial en béton armé (TBA 525mm);
- la pose de 39 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial en béton armé (TBA 375mm);
- le traitement de 528 tonnes de matières résiduelles;

- l'asphaltage de 146 mètres carrés.

Le 6 février 2018, le représentant de la Ville selon le contrat informait le représentant de l'entrepreneur de la suspension immédiate de son contrat, conformément à l'article 5.1.13.1 des clauses administratives générales du contrat, et informait ce dernier que la Ville n'avait d'autres choix que de mettre fin au contrat et de procéder à un nouvel appel d'offres compte tenu de l'augmentation très importante des quantités en lien avec les travaux de gestion des sols contaminés.

Suivant l'article 4.5.2.2 du Cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G), le montant de la compensation à payer à l'entrepreneur s'élèvera environ à 11 326,90 \$ (taxes incluses).

JUSTIFICATION

La découverte d'une quantité de matières résiduelles à traiter (1648 tonnes) bien supérieure à celle prévue dans le bordereau de soumission (25 tonnes) découle de l'hétérogénéité des sols et de la présence de telles matières résiduelles enfouies entre les fondations d'anciens bâtiments. La quantité exacte de matières résiduelles enfouies était extrêmement difficile, voire impossible, à prévoir, même si un plan précis fut élaboré avant la période de soumission.

Dans de pareilles circonstances, la Ville n'a d'autre choix que de mettre fin au contrat de l'entrepreneur par le biais de son droit à la résiliation unilatérale discrétionnaire et de retourner en appel d'offres

Cette résiliation et l'octroi d'un nouveau contrat permettront une plus grande efficacité dans la réalisation des travaux visés, d'autant plus que cette résiliation permettra de repartir sur de nouvelles bases, de revoir les façons de faire et de faire appel à la concurrence en vue d'obtenir le meilleur prix tout en respectant les critères de qualité visés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les articles 4.5.2.2 et 4.5.2.3 des clauses administratives générales prévoient les conditions et modalités liées à l'exercice de la clause prévoyant la résiliation unilatérale discrétionnaire. Plus précisément, cet article prévoit que :

« 4.5.2.2 [...] La Ville paie à l'Entrepreneur, sur présentation des pièces justificatives, le coût des travaux réalisés avant la réception de l'avis de résiliation, selon le prix indiqué à la section C) Bordereau de soumission du Formulaire de soumission. L'Entrepreneur doit remettre à la Ville tous les biens ainsi payés, dans les dix (10) Jours ouvrables suivant la demande du Directeur à cet effet.

Elle paie également à l'Entrepreneur, à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, incluant notamment tout dommage pour perte de gains ou profits et frais d'administration, un montant équivalant au pourcentage du solde contractuel, tel qu'il est déterminé ci-dessous. Aux fins de l'application du présent paragraphe, le solde contractuel constitue la différence entre, d'une part, le prix total du Contrat, excluant les taxes (TPS et TVQ) et les Contingences et, d'autre part, le coût des travaux réalisés tel qu'il est défini au paragraphe précédent. Les sommes payées en vertu du présent paragraphe incluent les taxes applicables.

Pourcentage payable sur le solde contractuel :

- sur la première tranche de 0 \$ à 1 000 000,00 \$: 6 %;
- de 1 000 000,01 \$ à 5 000 000,00 \$: 5 %;

- de 5 000 000,01 \$ à 10 000 000,00 \$: 4 %;
- sur l'excédent de 10 000 000,00 \$: 3 %.

4.5.2.3 Nonobstant l'article 2129 du Code civil du Québec, les sommes payables en vertu de l'article 4.5.2.2 constituent les seules sommes payables à l'Entrepreneur. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure permettent entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision de résilier le contrat permettra à la Ville de revoir la totalité du lot de travaux concerné ainsi que ses modes de réalisation.

De même, la décision ne pas résilier le contrat compromettrait la finalisation des travaux qui aura pour corollaire le désagrément majeur pour les usagers la cour de voirie à cause du déficit de drainage de celle-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Envoi de l'avis de résiliation formel.
- **Comité exécutif:** 4 avril 2018.
- **Réalisation des travaux 2018:** juin et juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

Tél : 514 872-6539
Télécop. : 514 872-9471

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-12

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-22

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Division des Grands Projets – Portefeuille 4
303, rue Notre-Dame Est – Niveau SS -1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 6 février 2018

« Sous toutes réserves »
**TRANSMISSION PAR COURRIEL
ORIGINAL PAR MESSENGER**

M. Rocco Missori
Président
9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo)
17 boul. Saint-Joseph
Lachine, Québec
H8S 2K9

Objet : Résiliation de contrat

Contrat n° 214724

**Titre du contrat : Travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie située entre les
rues Nazareth et de la Commune Ouest dans le cadre du Projet
Bonaventure**

Monsieur Missori,

Nonobstant notre Avis de défaut et Avis de redressement daté du 21 décembre 2017 suivant lequel la Ville de Montréal (la « **Ville** ») considère, encore aujourd'hui, que 9052-1173 Québec Inc. (« **Le Groupe Vespo** ») était en défaut en vertu de son contrat, soyez avisé que considérant l'augmentation très importante des quantités en lien avec les travaux de gestion des sols contaminés, la Ville n'a d'autres choix que de mettre fin au présent contrat et de procéder à un nouvel appel d'offres.

Malgré cette résiliation, la Ville est en droit de s'attendre à ce que Le Groupe Vespo honore ses garanties à l'égard des travaux réalisés.

Bien entendu, cette résiliation sera effectuée selon les dispositions du contrat conformément aux modalités suivantes :

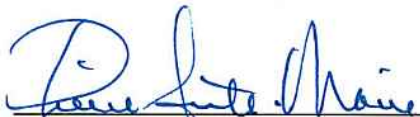
1. En vertu de l'article 5.1.13.1 du Cahier des clauses administratives générales (« **CCAG** »), la Ville suspend, à compter de la date des présentes, le contrat, en totalité, jusqu'au moment où les conditions météorologiques permettront de procéder à la réception provisoire des travaux. Un avis formel vous sera transmis à cette fin, conformément à l'article 5.1.13.2 du CCAG.
2. La Ville considère, compte tenu de la démobilisation de Le Groupe Vespo effectuée le 20 décembre 2017, que cette suspension n'entraînera aucun frais pour la Ville.

3. Une fois la suspension du contrat levée, les modalités de la réception provisoire pourront être enclenchées conformément aux dispositions de l'article 5.6.2 du CCAG.
4. Une fois la réception provisoire des travaux complétée, les articles 5.6.5, 5.6.7 et 5.6.8 du CCAG s'appliqueront.
5. Nous vous rappelons que la réception provisoire et définitive de vos travaux est sujette au respect, notamment, des obligations prévues à l'article 3.04.02 "Essais et critères d'acceptation" du Fascicule 2-8 intitulé "Travaux d'égout et de drain" et des obligations prévues à l'article 5.09 du Fascicule 2-9 intitulé "Travaux de conduite d'eau".
6. Une fois la réception provisoire des travaux complétée, la Ville se prévaudra de son droit discrétionnaire à la résiliation prévu à l'article 4.5.2.2 du CCAG. Soyez avisé que cette résiliation est sujette à l'approbation des instances municipales compétentes.

Nous sommes disposés à vous rencontrer si jamais vous aviez besoin d'éclaircissement relativement à la marche à suivre mentionnée ci-haut.

Dans l'intervalle, nous demeurons à votre entière disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Monsieur Missori, nos salutations distinguées.



Pierre Sainte-Marie, ing., urb., MBA

Chef de division

Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Division des Grands Projets

514 872-4781

psaintemarie@ville.montreal.qc.ca

c. c. M. Lamine Diallo, Ville de Montréal
M. Simon Vermette, Les Consultants S.M.
Me Annie Lefebvre, Ville de Montréal
M. Bruno Villani, Le Groupe Vespo



Dossier # : 1187231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 9 648 531,00 \$ (contrat: 8 980 000,00 \$ et incidences: 835 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223901 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 648 531,00 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 980 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223901 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-23 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 9 648 531,00 \$ (contrat: 8 980 000,00 \$ et incidences: 835 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223901 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement de la rue. Ils font partie des interventions qui contribuent à assurer la sécurité des automobilistes et des piétons et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

En effet, le Service de l'eau par sa stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Les interventions visent à améliorer les infrastructures collectives.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale avec des problèmes de refoulements, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1931) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1931) de l'avenue Van Horne, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

De plus, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de

la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports a aussi le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0562 - 12 avril 2017 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant (1175249002).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria dans l'arrondissement de Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, auront lieu sur une distance d'environ 650 mètres, et comprendront un réaménagement géométrique ainsi que des mesures d'apaisement de la circulation. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 850 mètres de conduites d'égout unitaires de diamètre variant entre 300 mm et 1050 mm;
- la reconstruction de 900 mètres de conduites d'eau secondaire variant entre 100 mm et 300 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée ($\pm 10\,100\text{ m}^2$);
- la reconstruction complète des trottoirs ($\pm 2\,750\text{ m}^2$) incluant des saillies et des fosses d'arbres;
- la reconstruction de bordures de granite ($\pm 1\,250\text{ m}$);
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés de la rue (45 unités);
- la reconstruction des feux de circulation (2 unités) et travaux de signalisation lumineuse.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour

répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada dans l'avenue Van Horne du boulevard Décarie à Victoria». Le montant total de ce sous-projet est de 390 530,64 \$ taxes incluses, soit 4,35 % du coût total du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour sa portion des travaux réalisés, selon un maximum entendu, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 827 375,26 \$ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,15 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent :

- les utilités publiques;
- la surveillance environnementale;
- le laboratoire pour le contrôle qualitatif;
- le marquage et la signalisation;
- la gestion des impacts;
- la surveillance des travaux de la CSEM et les frais généraux;
- la chloration des conduites d'eau existantes;
- l'achat de mobilier urbain, de plantations et de plaques odonymiques;
- et diverses incidences pour les feux de circulation et l'éclairage (feux temporaires, achat de fournitures diverses, raccordements d'Hydro-Québec...).

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 223901. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le plus bas soumissionnaire conforme du présent dossier, l'entrepreneur Groupe TNT inc., a été inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant suite à l'évaluation de deux contrats de travaux de voirie dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) (CE17 0562). Ces travaux de voirie avaient alors été réalisés sur

différentes rues selon un échancier précis. Les éléments insatisfaisants de l'évaluation étaient principalement reliés à ses échanciers et aux délais de réalisation ainsi qu'à la coordination des sous-traitants. Les évaluations de rendement précisait aussi que les travaux réalisés par l'entrepreneur étaient de qualité. Considérant que la nature des présents travaux diffère de beaucoup de ceux reliés aux évaluations insatisfaisantes et que le rendement de la firme dans des contrats similaires au présent dossier est acceptable, la Direction des infrastructures appuie la recommandation de l'octroi du présent contrat.

L'estimation de soumission de la firme externe, mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart de 3,9 % défavorable à la ville, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant à l'intérieur du seuil acceptable, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

À noter cependant que pour le sous-projet des travaux de Bell Canada dans l'avenue Van Horne, le pourcentage d'écart de prix défavorable entre celui du plus bas soumissionnaire et celui de l'estimation est de 147 %.

De plus, le montant de l'estimation initiale de Bell et celui de l'estimation de la DGPEC pour ces travaux sont très similaires. Il est donc constaté que le prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux de Bell est défavorable à ce partenaire alors que pour l'ensemble de la soumission, le prix total soumis se rapproche du montant total de l'estimation.

Pour cette raison, il a été entendu avec notre partenaire qu'il assumerait la valeur de son estimation initiale majorée de 15 %, soit un montant de 166 969,00 \$ taxes incluses. Ce montant sera payé par Bell Canada directement à l'entrepreneur. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau assumera l'autre portion de ce sous-projet, soit un montant de 223 561,64 \$ taxes incluses, tel que détaillé dans le document en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 9 648 531,00 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Groupe TNT Inc. pour un montant de 8 980 000,00 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada, lesquels sont directement payés par Bell à l'entrepreneur, pour un montant de 166 969,00 \$ taxes incluses,
- plus des incidences de 835 500,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 52,80 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 5 094 591,97 \$, taxes incluses;
- 47,20 % dans différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 4 553 939,03 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 9 648 531,00 \$ représente un coût net de 8 810 394,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-083 « Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 4 652 041,53 \$;

- # 17-046 « Programme de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 2 957 212,08 \$;
- # 17-028 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » pour un montant de 927 143,36 \$;
- # 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage» pour un montant de 273 997,89 \$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 juin 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2018

Fin des travaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean-François - Ext DAUNAIS, Service des communications

Lecture :

Sylvain FELTON, 20 mars 2018
Jean-François - Ext DAUNAIS, 16 mars 2018
Jean CARRIER, 15 mars 2018
Mathieu-Pierre LABERGE, 15 mars 2018
Pascal TROTTIER, 15 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

Tél : 514 872-5156
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	223901
No du GDD :	1187231001
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	8 - 1 - 2018	Ouverture originalement prévue le :	31 - 1 - 2018
Ouverture faite le :	21 - 2 - 2018	Délai total accordé aux soumissionnaires :	43 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	6	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
24 - 1 - 2018	Annulation des sols contaminés de type > resc.		(16 000.00)
26 - 1 - 2018	Modifications au texte au formulaire de soumission et au devis voirie et report de la date d'ouverture.		-
30 - 1 - 2018	Réduction des planches d'essais du verre recyclé dans la chaussée.		(41 100.00)
1 - 2 - 2018	Report de la date d'ouverture de la soumission.		-
7 - 2 - 2018	Annulation du verre recyclé dans la chaussée.		(20 000.00)
13 - 2 - 2018	Tableau résumé Questions - Réponses.		-

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	23	Nbre de soumissions reçues	7
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	30
		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :
Prolongation de la validité de la soumission de :		<input type="text"/> jrs	Date d'échéance révisée :
			21 - 6 - 2018
			JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
GROUPE TNT INC.	8 152 624.73	827 375.27	8 980 000.00
LES PAVAGES CHENAIL INC.	8 363 143.23	851 563.29	9 214 706.52
PRONEX EXCAVATION INC.	8 719 433.46	885 949.58	9 605 383.04
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 758 983.09	888 016.91	9 647 000.00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	9 804 979.50	995 020.50	10 800 000.00
ALI EXCAVATION INC.	11 314 365.42	1 144 144.64	12 458 510.06
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUÉBEC INC.	11 368 506.85	1 151 104.69	12 519 611.54
Estimation	externe	7 834 389.54	806 180.53
		8 640 570.07	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			3.9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			2.6%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	GROUPE TNT INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	8 980 000.00
Montant des incidences (\$):	835 500.00
Date prévue de début des travaux :	4 - 6 - 2018
Date prévue de fin des travaux :	28 - 6 - 2019

ACTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Soumission: 223901
 Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria.

Arrondissement: CDN - NDG

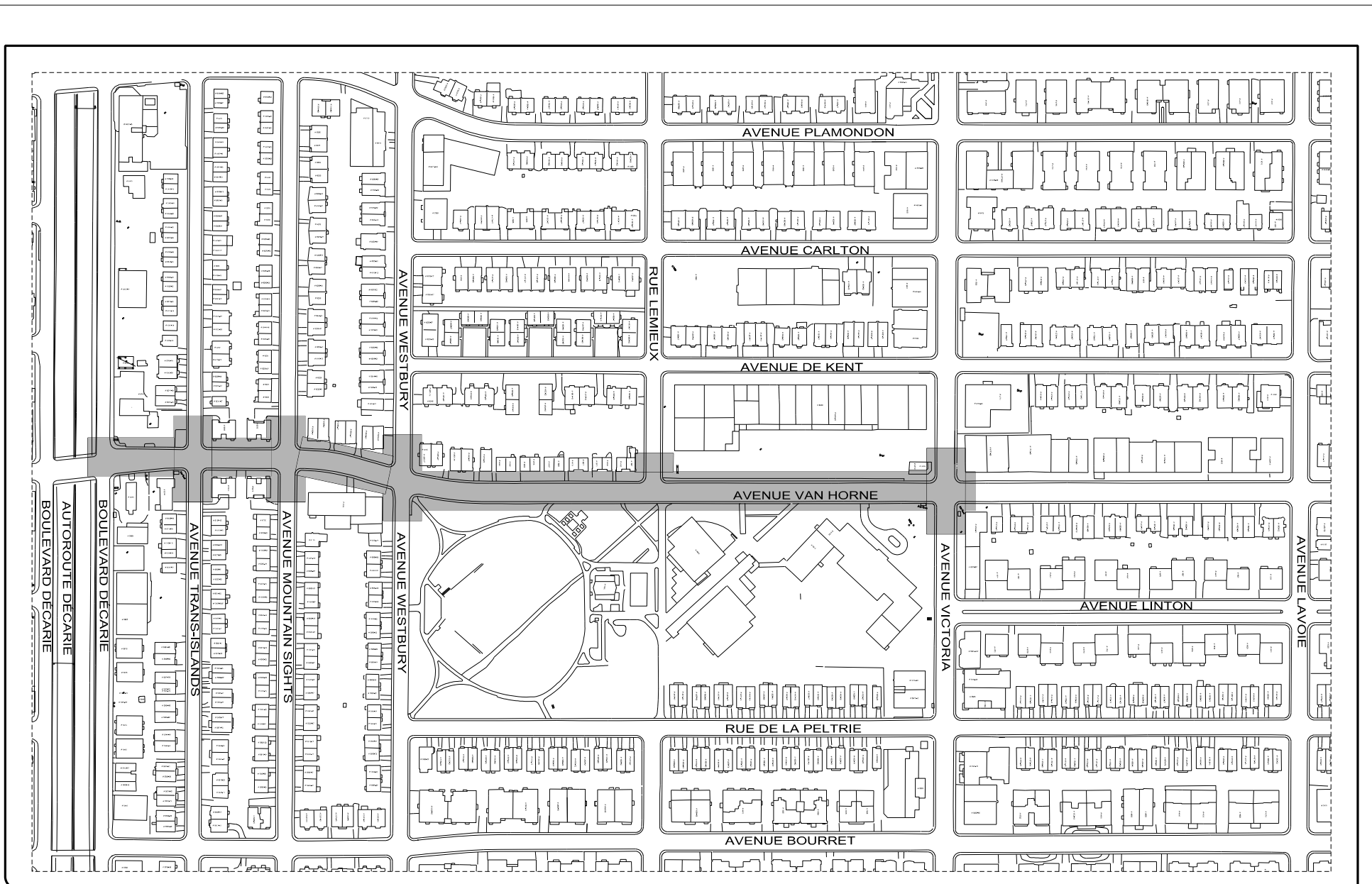
Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	10100	m ²	650 mètres linaires
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	213	m ²	
	Reconstruction de trottoir boulevard	2532	m ²	
	Bordure de granite guillottinée de type Calédonia	1256	m	
	Bordure de béton	50	m	

Égout / Aqueduc				
	Type d'intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
	Aqueduc en tranchée d'égout 300 mm	45	m	
	Aqueduc en tranchée d'égout 200 mm	700	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 100 mm	34	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 150 mm	40	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 200 mm	60	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 300 mm	20	m	
	Égout 300 mm	40	m	
	Égout 375 mm	6	m	
	Égout 450 mm	25	m	
	Égout 750 mm	125	m	
	Égout 900 mm	325	m	
	Égout 1050 mm	330	m	

Éclairage / Feux				
	Type d'intervention	Quantité	Unité	Commentaires
	Lampadaire fonctionnel	23	Unité	
	Lampadaire décoratif	22	Unité	
	Remplacement des feux de circulation	2	Unité	
	Nouvelle base de béton	18	Unité	
	Conduits	52	m	

Préparé par: Benjamin Rodriguez, ing

Date: 20 février 2018

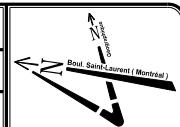


Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET: AVENUE VAN HORNE DU BOUL. DÉCARIE À L'AVENUE VICTORIA		
NATURE DES TRAVAUX : TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE		
SOUSSION :	DRM :	ARRONDISSEMENT :
223901	2239	CDN - NDG

PRÉPARÉ PAR : JOSÉE LAPIERRE, DESS.
APPROUVÉ PAR : BENJAMIN RODRIGUEZ, ING.

DATE : OCT. 2017	ÉCHELLE : 1 : 4000
TITRE : PLAN DE LOCALISATION	
No PLAN : 2239-Rue Van Horne	



223901 – Avenue Van Horne, de Décarie à Victoria

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria.

Secteur	Mesures de mitigation
<p>Avenue Van Horne, du boulevard Décarie à l'avenue Victoria.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le devis de maintien de circulation et de gestion des impacts pour ces travaux a été conçu en tenant compte de deux facteurs importants : 1) du caractère artériel de l'avenue Van Horne et 2) des impacts que peuvent avoir ces travaux majeurs dans un secteur ou s'exercent des activités diversifiées comme une caserne de pompier, une station d'essence, des résidences, un parc, un centre sportif, des arrêts d'autobus, deux écoles dont l'une pour enfants lourdement handicapés, un centre commercial, le métro Plamondon, etc. - Tenant compte de toutes ces données, le devis de circulation fait obligation à l'Entrepreneur de maintenir non seulement l'accessibilité, mais encore la mobilité dans le secteur. - <u>Exigences au niveau de l'accessibilité :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Maintien l'accessibilité universelle aux bâtiments en installant des passerelles et des rampes d'accès. o Des signaleurs doivent accompagner les piétons (résidents), les personnes à mobilité réduite durant les heures actives des travaux. o L'aménagement d'un corridor piéton sécurisé avec des barrières Mini-Guard surmontées d'une clôture, lorsque ces travaux entravent le trottoir et empêchent une continuité de la circulation des piétons. - <u>Exigences au niveau de la mobilité :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Une voie de circulation de 3.5 mètres minimum doit être maintenue durant la phase 1, soit les travaux du côté Nord de la rue Van Horne. De même, lors des travaux de la phase 2, du côté Sud, l'Entrepreneur a l'obligation de maintenir deux voies de circulation de 3.2 mètres minimum. o Les travaux aux deux intersections Trans-Island et Mountain Sights sont possibles en même temps, mais les travaux dans l'intersection de Westbury ne doivent pas être réalisés en même temps que ceux dans les deux intersections précédentes. o Implantation de chemins alternatifs pour la circulation de transit qui avait l'habitude d'emprunter l'avenue Van Horne pour accéder à Décarie et à Côte-Des-Neiges. - Voici un résumé succinct des différentes phases des travaux: <ul style="list-style-type: none"> o <u>Phase 1</u> : travaux du côté de Nord: 1 voie de circulation disponible; o <u>Phase 2</u> : travaux du côté Sud : 2 voies de circulation disponibles; o <u>Phase 3</u> : Couche finale de pavage : fermeture complète de fin de semaine. - Une attention particulière sera accordée à la communication : quatre (4) panneaux à messages variables (PMVM), seront déployés pour informer les usagers en temps réel des conditions de circulation, annoncer les détours, les chemins alternatifs, etc. - Le non respect des exigences de maintien de circulation et de gestion des impacts donne lieu à une retenue permanente au contrat à titre de dommage-intérêt liquidés à l'avance, d'un montant établi selon le type et la gravité de l'infraction.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des communications usuelles, des panneaux d'information seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Tableau des écarts

Sous-projet: Travaux de Bell Canada dans l'avenue Van Horne

A.O. 223901- Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria

	Estimation initiale de Bell	Estimation de la firme externe mandatée par la DGPEC (ville)	Groupe TNT inc.	Estimation initiale de Bell majorée de 15 %	Portion assumée par la Ville
Travaux	114 800,00 \$	125 014,40 \$	308 787,00 \$	132 020,00 \$	176 767,00 \$
Contingences 10 %	11 480,00 \$	12 501,44 \$	30 878,70 \$	13 202,00 \$	17 676,70 \$
Total sans taxes	126 280,00 \$	137 515,84 \$	339 665,70 \$	145 222,00 \$	194 443,70 \$
Total avec taxes	145 190,43 \$	158 108,84 \$	390 530,64 \$	166 968,99 \$	223 561,64 \$
				42,75%	57,25%
				390 530,64 \$	
Écart entre le prix soumis par Groupe TNT inc. et l'estimation de la Ville			232 421,80 \$		
% d'écart entre le prix soumis par Groupe TNT inc. et l'estimation de la Ville			147,00%		
Écart entre l'estimation initiale de Bell et l'estimation de la Ville			-12 918,41 \$		
% d'écart entre l'estimation initiale de Bell et l'estimation de la Ville			-7,74%		

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 8 mars 2018

Monsieur Marc Germain
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, de l'avenue Victoria au boulevard Décarie.

Soumission : 223901

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'égout, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, des trottoirs, d'éclairage et de feux de circulation, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Construction des massifs ;
- Reconstruction des massifs.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Groupe TNT Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common inc..

Le coût des travaux de Bell est évalué à **390 530,64 \$ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 57,25% du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **166 968,99 \$ (taxes incluses)**.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contigence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez, chargé de projet au 514-872-5156.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le (5 jours ouvrables) afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

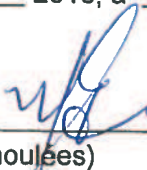
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1755845253.

J'ai signé le 8 mars 2018, à Montréal.

MARC GERMAIN 
Nom du signataire (en lettres mouillées)

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 223901

c.c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Benjamin Rodriguez, chargé de projet – division de la conception des travaux

Le 8 mars 2017

GROUPE TNT INC.
A/S MONSIEUR YVON LEFRANÇOIS
20845, CH DE LA CÔTE N, BUREAU 200
BOISBRIAND (QC) J7E 4H5

N° de décision : 2017-CPSM-1015551

N° de client : 2700000263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

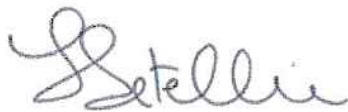
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CARRIÈRE TNT, CIMENTS LAVALLÉE, GROUPE TNT MERCERON, HOULE H2O, PIEUX BCA, TNT2 et TNT GROUP INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE TNT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 223901

Numéro de référence : 1126372

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boul. Décarie à la rue Victoria dans le cadre d'un projet pilote d'intégration de verre recyclé dans l'infrastructure de chaussée

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	<u>Madame Ana Fernandes</u> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1376487) 2018-01-10 13 h 58 Transmission : 2018-01-10 14 h 06	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 20 h 54 - Messagerie 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 13 h 37 - Messagerie 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 51 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement
2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel
2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 23 - Messagerie
2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, j7n111 http://www.boisclairfils.ca NEQ : 1140359127	<u>Madame Suzanne Boisclair</u> Téléphone : 450 227-2468 Télécopieur : 450 227-1698	Commande : (1380692) 2018-01-19 15 h 17 Transmission : 2018-01-19 15 h 17	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 10 h 13 - Courriel 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 50 - Courriel
---	---	--	---

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 02 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	Commande : (1375247) 2018-01-08 9 h 36 Transmission : 2018-01-08 9 h 36	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 10 h 13 - Courriel 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel
---	---	--	---

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 01 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	<u>Monsieur André</u> <u>Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1376841) 2018-01-11 10 h 17 Transmission : 2018-01-11 11 h 54	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 20 h 59 - Messagerie 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 13 h 38 - Messagerie 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement
---	--	--	--

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 51 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 26 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Construction Bau-Val Inc.
87 Emilien Marcoux, Suite#101
Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com> NEQ :
1143718063

Madame France
Laverdure
Téléphone : 514
636-4400
Télécopieur : 514
636-9937

Commande : (1375667)
2018-01-09 7 h 40
Transmission :
2018-01-09 7 h 44

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 20 h 57 - Messagerie

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 13 h 38 - Messagerie

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)

2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement
2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel
2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 51 - Courriel
2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement
2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel
2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 25 - Messagerie
2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Construction G-nesis Inc.
4915, Louis-B.-Mayer
Laval, QC, H7P 0E5
NEQ : 1167215343

Madame Annie
Gascon
Téléphone : 514
370-8303
Télécopieur : 450
681-7070

Commande : (1376329)
2018-01-10 10 h 38
Transmission :
2018-01-10 10 h 38

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel
2869011 - C-4145-001
2018-01-24 13 h 43 - Courriel
2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel
2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement
2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel
2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel
2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement
2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel
2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel
2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 51 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 20 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Construction NRC Inc.
160 rue Deslauriers
Arr. St-Laurent
Montréal, QC, H4N 1V8
NEQ : 1149495146

[Madame Lany
Phaneuf](#)

Téléphone : 514
331-7944
Télécopieur :

Commande : (1377353)

2018-01-12 8 h 54
Transmission :
2018-01-12 9 h 28

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 20 h 52 - Messagerie

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 13 h 34 - Messagerie

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 09 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Demix Construction, une division de
CRH Canada inc.
26 rue Saulnier
Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com> NEQ :
1171462923

Madame Julie
Boudreault
Téléphone : 450
629-3533
Télécopieur : 450
629-3549

Commande : (1377192)
2018-01-11 15 h 48
Transmission :
2018-01-11 20 h 18

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 20 h 50 - Messagerie

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
 2018-01-31 13 h 33 - Messagerie
 2872593 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-01-30 13 h 19 - Courriel
 2872594 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-01-30 13 h 19 -
 Téléchargement
 2873888 - 223901_Addenda
 4_incluant report de date
 2018-02-01 8 h 39 - Courriel
 2873889 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-02-01 8 h 50 - Courriel
 2873890 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-02-01 8 h 50 -
 Téléchargement
 2876722 - 223901_Addenda 5
 2018-02-07 7 h 57 - Courriel
 2876724 - 223901_Plans
 Addenda 5
 2018-02-07 18 h 07 - Messagerie
 2876725 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-02-07 7 h 21 - Courriel
 2876726 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-02-07 7 h 21 -
 Téléchargement
 2881078 - 223901_Addenda 6
 2018-02-13 16 h 25 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

DUROKING Construction / 9200 2088
 Québec Inc.
 370, rue Larry-Ball
 Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6
<http://www.duroking.com> NEQ :
 1165343220

Monsieur Mathieu
Kingsbury
 Téléphone : 450
 436-3474
 Télécopieur : 450
 436-2273

Commande : (1378082)
 2018-01-15 13 h 18
Transmission :
 2018-01-15 18 h 23

2869010 - 223901_Addenda 1
 2018-01-24 9 h 26 - Courriel
 2869011 - C-4145-001
 2018-01-24 20 h 51 - Messagerie
 2869013 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-01-23 18 h 52 - Courriel
 2869014 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-01-23 18 h 52 -
 Téléchargement
 2870474 - 223901_Addenda
 2_incluant un report de date
 2018-01-26 9 h 19 - Courriel
 2870476 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-01-26 9 h 20 - Courriel
 2870477 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-01-26 9 h 20 -
 Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
 2018-01-30 13 h 18 - Courriel
 2872592 - C-4145-002
 2018-01-31 13 h 33 - Messagerie
 2872593 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-01-30 13 h 19 - Courriel
 2872594 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-01-30 13 h 19 -
 Téléchargement
 2873888 - 223901_Addenda
 4_incluant report de date
 2018-02-01 8 h 39 - Courriel
 2873889 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-02-01 8 h 50 - Courriel
 2873890 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-02-01 8 h 50 -
 Téléchargement
 2876722 - 223901_Addenda 5
 2018-02-07 7 h 57 - Courriel
 2876724 - 223901_Plans
 Addenda 5
 2018-02-07 18 h 08 - Messagerie
 2876725 - 223901_Formulaire de
 soumission (devis)
 2018-02-07 7 h 21 - Courriel
 2876726 - 223901_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2018-02-07 7 h 21 -
 Téléchargement
 2881078 - 223901_Addenda 6
 2018-02-13 16 h 25 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	<u>Madame</u> <u>Ghislaine</u> <u>Dujmovic</u> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	Commande : (1378260) 2018-01-15 16 h 07 Transmission : 2018-01-15 16 h 07	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)
--	--	--	--

2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement
2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel
2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel
2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel
2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement
2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel
2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel
2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement
2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel
2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 11 - Messagerie
2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Excavation Loiseau inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiseau.ca NEQ : 1142482703	<u>Monsieur Olivier Gagnard</u> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1382885) 2018-01-25 9 h 57 Transmission : 2018-01-25 9 h 57	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-25 9 h 57 - Téléchargement 2869011 - C-4145-001 2018-01-25 9 h 57 - Téléchargement 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 9 h 57 - Téléchargement 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 9 h 57 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel
---	---	--	--

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 17 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Groupe TNT Inc.
4085 Rang St-Elzéar Est
Laval, QC, H7E 4P2
<http://www.groupernt.com> NEQ :
1160480704

Madame Line
Proulx
Téléphone : 450
431-7887
Télécopieur : 450
664-6478

Commande : (1375353)
2018-01-08 11 h 08
Transmission :
2018-01-08 13 h 56

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 20 h 49 - Messagerie

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 13 h 32 - Messagerie

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 06 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
17 Du Moulin
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0
<http://www.lecuyerbeton.com> NEQ :
1145052065

[Monsieur David
Guay](#)
Téléphone : 450
454-3928
Télécopieur : 450
454-7254

Commande : (1376224)
2018-01-10 8 h 43
Transmission :
2018-01-10 9 h 17

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 13 h 43 - Courriel

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)

2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 51 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 19 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupe/ml.ca> NEQ :
1169018786

[Madame Nancy
Ross](#)
Téléphone : 450
347-1996
Télécopieur : 450
347-8509

Commande : (1378700)
2018-01-16 13 h 37
Transmission :
2018-01-16 13 h 37

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 13 h 43 - Courriel

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 18 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Legico CHP Consultants
4080 boul. Le Corbusier bur. 203
Laval, QC, H7L5R2
NEQ : 1166631847

[Monsieur daniel
paquin](#)

Téléphone : 514
842-1355
Télécopieur :

Commande : (1377436)
2018-01-12 10 h 32
Transmission :
2018-01-12 14 h 28

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel
2869011 - C-4145-001
2018-01-24 20 h 48 - Messagerie

2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel

2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement

2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel

2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel

2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement

2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel

2872592 - C-4145-002
2018-01-31 13 h 30 - Messagerie

2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel

2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement

2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel

2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 50 - Courriel

2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 50 -
Téléchargement

2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 05 - Messagerie

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement

2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Michaudville Inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6

Monsieur Sylvain
Phaneuf
Téléphone : 450

Commande : (1376057)
2018-01-09 14 h 28

2869010 - 223901_Addenda 1
2018-01-24 9 h 26 - Courriel

<http://www.michaudville.com> NEQ :
1142707943

446-9933
Télécopieur : 450
446-1933

Transmission :
2018-01-09 14 h 28

2869011 - C-4145-001
2018-01-24 13 h 43 - Courriel
2869013 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-23 18 h 52 - Courriel
2869014 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-23 18 h 52 -
Téléchargement
2870474 - 223901_Addenda
2_incluant un report de date
2018-01-26 9 h 19 - Courriel
2870476 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-26 9 h 20 - Courriel
2870477 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-26 9 h 20 -
Téléchargement
2872591 - 223901_Addenda 3
2018-01-30 13 h 18 - Courriel
2872592 - C-4145-002
2018-01-31 10 h 13 - Courriel
2872593 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-01-30 13 h 19 - Courriel
2872594 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-01-30 13 h 19 -
Téléchargement
2873888 - 223901_Addenda
4_incluant report de date
2018-02-01 8 h 39 - Courriel
2873889 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-01 8 h 51 - Courriel
2873890 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-01 8 h 51 -
Téléchargement
2876722 - 223901_Addenda 5
2018-02-07 7 h 57 - Courriel
2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 22 - Messagerie
2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1375184) 2018-01-08 8 h 43 Transmission : 2018-01-08 9 h 19	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 20 h 47 - Messagerie 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 13 h 38 - Messagerie 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 50 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 50 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 7 h 57 - Courriel 2876724 - 223901_Plans Addenda 5 2018-02-07 18 h 03 - Messagerie 2876725 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-07 7 h 21 - Courriel 2876726 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-07 7 h 21 - Téléchargement 2881078 - 223901_Addenda 6 2018-02-13 16 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
---	---	--	--

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0 NEQ : 1142533042	<u>Madame Christine Barbeau</u> Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1378422) 2018-01-16 9 h 18 Transmission : 2018-01-16 11 h 36	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 20 h 53 - Messagerie 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 13 h 34 - Messagerie 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 50 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 50 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 7 h 57 - Courriel 2876724 - 223901_Plans Addenda 5 2018-02-07 18 h 09 - Messagerie 2876725 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-07 7 h 21 - Courriel 2876726 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-07 7 h 21 - Téléchargement 2881078 - 223901_Addenda 6 2018-02-13 16 h 25 - Courriel
---	---	---	--

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Madame Nancy</u> <u>Lazure</u> Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1375588) 2018-01-08 15 h 37 Transmission : 2018-01-08 15 h 37	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 10 h 13 - Courriel 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 50 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 50 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 7 h 57 - Courriel 2876724 - 223901_Plans Addenda 5 2018-02-07 18 h 01 - Messagerie 2876725 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-07 7 h 21 - Courriel 2876726 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-07 7 h 21 - Téléchargement
---	--	--	---

2881078 - 223901_Addenda 6
 2018-02-13 16 h 25 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Pronex Excavation Inc
 320-346 av Hamford
 Lachute, QC, J8H 3P6
 NEQ : 1143252212

Madame Julie Brodeur
 Téléphone : 450
 562-9651
 Télécopieur : 450
 562-9480

Commande : (1376489)
 2018-01-10 14 h
Transmission :
 2018-01-10 14 h

2869010 - 223901_Addenda 1
 2018-01-24 9 h 26 - Courriel
 2869011 - C-4145-001
 2018-01-24 13 h 43 - Courriel
 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis)
 2018-01-23 18 h 52 - Courriel
 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)
 2018-01-23 18 h 52 -
 Téléchargement
 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date
 2018-01-26 9 h 19 - Courriel
 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis)
 2018-01-26 9 h 20 - Courriel
 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)
 2018-01-26 9 h 20 -
 Téléchargement
 2872591 - 223901_Addenda 3
 2018-01-30 13 h 18 - Courriel
 2872592 - C-4145-002
 2018-01-31 10 h 13 - Courriel
 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis)
 2018-01-30 13 h 19 - Courriel
 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)
 2018-01-30 13 h 19 -
 Téléchargement
 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date
 2018-02-01 8 h 39 - Courriel
 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis)
 2018-02-01 8 h 51 - Courriel
 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)
 2018-02-01 8 h 51 -
 Téléchargement
 2876722 - 223901_Addenda 5
 2018-02-07 7 h 57 - Courriel
 2876724 - 223901_Plans Addenda 5
 2018-02-07 18 h 24 - Messagerie
 2876725 - 223901_Formulaire de soumission (devis)
 2018-02-07 7 h 21 - Courriel
 2876726 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1376091) 2018-01-09 15 h 24 Transmission : 2018-01-09 15 h 24	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 10 h 13 - Courriel 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 51 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 51 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 7 h 57 - Courriel 2876724 - 223901_Plans Addenda 5 2018-02-07 18 h 21 - Messagerie 2876725 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-07 7 h 21 - Courriel
---	--	--	--

2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	<u>Monsieur Natalino Cappello</u> Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1376167) 2018-01-09 17 h 25 Transmission : 2018-01-10 7 h 59	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 10 h 28 - Messagerie 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 20 h 56 - Messagerie 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 53 - Télécopie 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 20 - Télécopie 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 56 - Télécopie 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 19 - Télécopie 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 13 h 37 - Messagerie 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 54 - Télécopie 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 41 - Télécopie 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 53 - Télécopie 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 51 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 8 h 04 - Messagerie 2876724 - 223901_Plans Addenda 5 2018-02-07 18 h 24 - Messagerie
---	---	---	--

2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 22 - Télécopie
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 26 - Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1375531) 2018-01-08 14 h 40 Transmission : 2018-01-08 14 h 40	2869010 - 223901_Addenda 1 2018-01-24 9 h 26 - Courriel 2869011 - C-4145-001 2018-01-24 13 h 43 - Courriel 2869013 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-23 18 h 52 - Courriel 2869014 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-23 18 h 52 - Téléchargement 2870474 - 223901_Addenda 2_incluant un report de date 2018-01-26 9 h 19 - Courriel 2870476 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-26 9 h 20 - Courriel 2870477 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-26 9 h 20 - Téléchargement 2872591 - 223901_Addenda 3 2018-01-30 13 h 18 - Courriel 2872592 - C-4145-002 2018-01-31 10 h 13 - Courriel 2872593 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-30 13 h 19 - Courriel 2872594 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-30 13 h 19 - Téléchargement 2873888 - 223901_Addenda 4_incluant report de date 2018-02-01 8 h 39 - Courriel 2873889 - 223901_Formulaire de soumission (devis) 2018-02-01 8 h 50 - Courriel 2873890 - 223901_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-02-01 8 h 50 - Téléchargement 2876722 - 223901_Addenda 5 2018-02-07 7 h 57 - Courriel
---	---	--	--

2876724 - 223901_Plans
Addenda 5
2018-02-07 18 h 18 - Messagerie
2876725 - 223901_Formulaire de
soumission (devis)
2018-02-07 7 h 21 - Courriel
2876726 - 223901_Formulaire de
soumission (bordereau)
2018-02-07 7 h 21 -
Téléchargement
2881078 - 223901_Addenda 6
2018-02-13 16 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1187231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 9 648 531,00 \$ (contrat: 8 980 000,00 \$ et incidences: 835 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223901 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE 1187231001 Info Comptable.xlsx](#)[SIVT - 1187231001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-280-0066

Co-auteur :
Julie Godbout
Préposée au budget
Tél. : 514 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Julie LAPOINTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances



Dossier # : 1186850007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1666 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 287 419,51\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à Simo Management inc. pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1666 (3 soumissionnaires), dans le cadre de projets de construction, de reconstruction ou de modifications du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 287 419.51 \$ (taxes incluses)
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Simo Management inc. à cet effet.
3. d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-03-19 13:43

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1186850007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public1666 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 287 419,51\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM. Ceci est nécessaire pour répondre rapidement au grand nombre de projets potentiels des arrondissements (PRR) et des services de la Ville.

Le plus bas soumissionnaire recommandé présente un prix unitaire de 77.11 \$ / structure pour 3 085 structures de contrat.

Principaux éléments	
Date de parution (SEAO + Constructo)	01-févr-18
Disponibilité des documents	01-févr-18
Date de fin de la période d'appel d'offres	19-févr-18
Durée de l'appel d'offres	19 jours
Preneur d'un cahier de charges :	5 entreprises
N° ayant pas soumissionné	Aqua-Data, Trigenex Inc.
Ayant soumissionné	3 entreprises

La validité des soumission est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1666, le 7 mars 2018 (séance 15.T.1)

CE 17 0826 - 24 mai 2017, l'octroi à la firme Simo Management Inc.un contrat de services professionnels pour l'inspection par caméra 360o

CE 16 1124.- 22 juin 2016, l'octroi à la firme Simo Management Inc.un contrat de services professionnels pour l'inspection par caméra 360o

CE 15 2007 - 11 novembre 2015, l'octroi à la firme Simo Management Inc.un contrat de services

professionnels pour l'inspection par caméra 360o

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1666, le 7 mars 2018 (séance 15.T.1)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services avec la firme Simo Management Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no. 1666 d'inspection par caméra 360 degrés.

Ce contrat est prévu pour l'inspection de 3 085 puits d'accès soit 48 % de plus que le contrat précédent.

Le tableau des prix unitaires est inscrit en pièce jointe du présent sommaire.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, les trois propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)	Total (avec taxes)
SIMO Management	93.2	4.98	249 984.35 \$	287 419.51 \$
Infrastructel Inc.	88.3	4.2	286 250.00 \$	329 115.94 \$
Can-Explore	75.8	2.85	383 900.00 \$	441 389.03 \$
Coût moyen des soumissions reçues				352 641.49 \$
Dernière estimation réalisée L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (29 janvier 2018)				400 866.09 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				(113 446.58) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				-28%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)				(65 221.98) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				-23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				153 969.52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				54%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)				(41 696.43) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)				-15%

Les prix sont passés à 89 \$/ structure le contrat précédant et 77 \$/ structure dans ce contrat-ci (-15%).

Les firmes sont plus familières avec les tâches requises, les risques ont diminués et la concurrence reste féroce.

La baisse de prix peut s'expliquer comme suit :

1. Le nombre de structures à inspecter a été augmenté de 48 % (de 2085 à 3085)
2. La CSEM fait l'effort de commander plus de structures au même endroit pour minimiser les

déplacements (liste des commandes précédentes sur le contrat actuelle était disponible sur le site FTP de la CSEM ouvert aux soumissionnaires)

3. La CSEM a optimisé les méthodes de commandes et de transfert des rapports (disponible à tous les soumissionnaires sur le site FTP de la CSEM).

4. La CSEM contrôle la qualité des images, des rapports et des échéanciers de façon continue.

5. La firme a optimisé ses opérations (parcours planifié de déplacements, synchronisation entre les relevés sur le terrain et les rapports d'analyse)

Voir le graphique montrant la baisse de prix depuis 2012.

5 cahiers de charges ont été pris, 60 % ont déposé une soumission et 40 % n'ont pas déposé de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors des travaux de reconstructions majeures des infrastructures ou de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/ a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n / a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE en avril 2018, début des travaux en avril 2018, fin des travaux vers le 23 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

Tél : 514 384-6840

Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél :

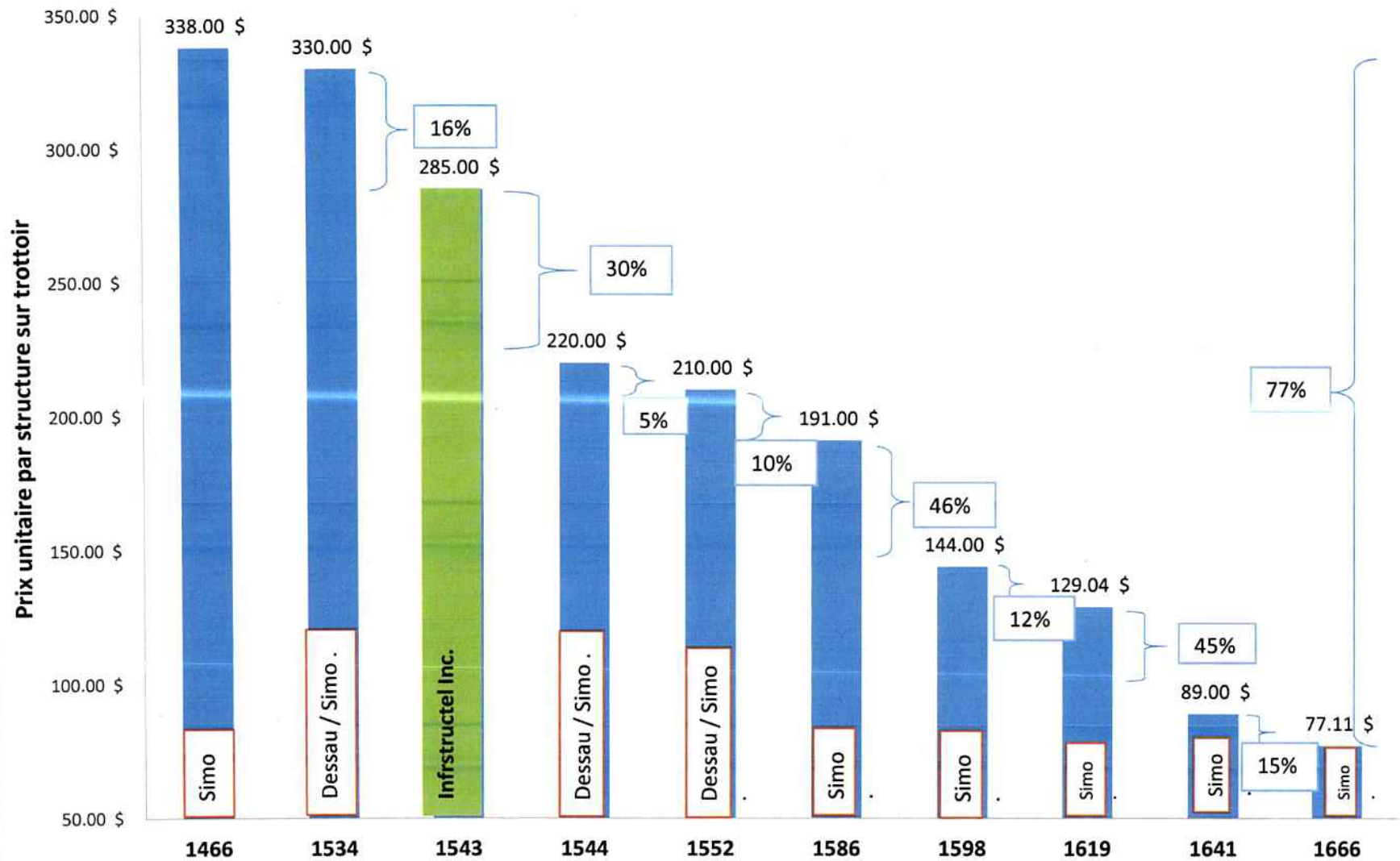
Télécop. :

Le : 2018-03-19

514 384-6840

514 384-7298

Variations des prix unitaires - Inspection par caméra 360o - CSEM





CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé au fin des présentes en vertu du règlement intérieur du comité exécutif RCE002-005;

No d'inscription TPS : 121364749RT0001

No d'inscription TVQ : 1006001374TQ0002

(la "Ville")

ET :

SIMO Management INC., personne morale ayant une place d'affaires au 2099, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC, J4G 2J4 agissant et représentée par M. Frédéric Riverin, dûment autorisé aux fins des présentes;

(le "Contractant")

N° d'inscription T.P.S. : R139959589

N° d'inscription T.V.Q. :1017419273

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme Simo Management inc. jusqu'à concurrence d'une dépense de 287 419.51 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour l'inspection de structures souterraines par caméra 360°.

L'appel d'offres # 1666 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

- 1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;
- 1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;
- 1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;
- 1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

- 1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;
- 1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagement prévus au paragraphe 29 de la Politique. ;
- 1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

- 2.1 verse une somme maximale de deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent dix-neuf DOLLARS et cinquante et un sous (287 419.51 \$), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale
- 2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;
- 2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE CONTRACTANT

Serge A. Boileau, ing.
Président, CSEM

Frédéric Riverin, ing.
Responsable de projet, Simo Management inc.

Date : _____

Date _____

Dossier # : 1186850007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public1666 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 287 419,51\$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds et de conformité 1666 GDD 1186850007.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Raymond GRAVEL
Chef de division des Ressources financières et matérielles
Tél : 514-384-6840-228

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840-242
Division :



Dossier # : 1186310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville.

Il est recommandé :

d'approuver l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les Immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-13 10:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1186310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous sa juridiction entre le pont et l'avenue Atwater. La reconstruction de ce tronçon implique :

- la construction du nouveau pont Champlain; (NPC)
- la démolition et reconstruction du pont de l'Île-des-Sœurs;
- l'élargissement de l'autoroute ainsi que la modification des pentes et des courbes;
- la modification des échangeurs Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater;
- la modification des tronçons des rues Wellington et La Salle sous l'autoroute;
- le déplacement de conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égout;
- la construction de pistes cyclables.

Certaines infrastructures de la Ville seront reconstruites par le consortium retenu par le gouvernement fédéral. Ces infrastructures sont appelés infrastructures CCT. L'entente de gestion visée par le présent sommaire détermine les modalités de collaboration entre la Ville et sa Majesté durant les travaux et, notamment, les modalités relatives à la responsabilité des travaux sur nos immeubles et nos infrastructures durant la construction. Cette entente établit également les modalités

relatives au transfert de la responsabilité des infrastructures municipales, une fois les travaux terminés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0755 - 2016-12-22 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

CM 16 1481 - 2016-12-20 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

CE 15 2367 - 2015-12-23 Approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des ministres du Québec, les projets de convention de services professionnels et de premier addenda à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, plus les taxes applicables;

CA 15 210077 - 2015-04-07 Arrondissement Verdun - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux, dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent. (1152192005)

CA 15 220114 - 2015-04-07 Arrondissement Sud-Ouest Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent (dossier 1154973002)

DESCRIPTION

La présente entente a pour objet de déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant la phase de conception-construction du Projet de Corridor du NPC, sur les Immeubles (terrains et rues de la Ville) , ainsi que de prévoir les modalités de collaboration et de transfert de responsabilités des Infrastructures CCT à la Ville. (voir détails dans le projet d'entente joint à l'intervention du Service des Affaires juridiques)

L'entente vise principalement

- la coordination des travaux de la Villes avec ceux du nouveau pont Champlain
- la procédure de revue ainsi que le processus de transfert des infrastructures qui seront construites par Infrastructure Canada et transférées à la Ville une fois complétées
- le maintien des services municipaux sur les Immeubles de la Ville à l'extérieur de la Zone de chantier.

JUSTIFICATION

Des travaux municipaux sont et seront réalisés par Infrastructure Canada dans le cadre de ce projet. Une entente est requise afin de préciser les modalités de revue et d'inspection des infrastructures qui seront transférées graduellement à la Ville au cours de la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente entente ne comporte aucun engagement financier d'une Partie envers l'autre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville et le Canada collaboreront lorsque requis , à la préparation d'un plan de communications relatif aux travaux de construction du Projet de Corridor du NPC effectués par le Partenaire privé sur les Immeubles. Les Parties conviennent de coordonner leurs communications relatives auxdits travaux avant de les émettre aux citoyens de la Ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de l'entente : à la date de la dernière signature de l'entente par les parties.

Expiration de l'entente: à la date du dernier transfert de responsabilité ou à la fin des travaux du projet.

Le fin des travaux est prévue pour 2020, notamment pour l'axe autoroutier A15 à l'approche du pont.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite dse vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie T TREMBLAY
Chargé de projet

Tél : 514-765-7034
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-09

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-07

Dossier # : 1186310001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

Objet : Approuver l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Entente de gestion V finale 31-08-17 VdM.pdf



Annexe 3 Plan CCT VdM lots temporaires.pdf Annexe 4 Décret 1081-2017.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-13

Jovette MÉTIVIER
Avocate -
Tél : 514-872-0138
Division : Droit contractuel



**ENTENTE DE GESTION POUR LA PHASE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION
DU PROJET DE CORRIDOR DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN**

ENTRE : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

(ci-après la «**Ville**»)

ET : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales;

(ci-après le «**Canada**»)

ATTENDU QUE la Ville, représentée par les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, et le Canada ont signé en date du 21 mai 2015, pour chacun desdits arrondissements, une entente relative à l'occupation du domaine public aux fins de travaux dans le cadre du Projet de Corridor du NPC, dont ceux relatifs aux Infrastructures CCT (« Ententes d'occupation »), lesquelles ont été autorisées par le décret n° 351-2015 du 22 avril 2015;

ATTENDU QU'afin de donner suite aux Ententes d'occupation, les Parties souhaitent convenir des dispositions relatives au transfert de responsabilité des Infrastructures CCT à la Ville;

ATTENDU QU'en plus de ce qui précède, les Parties souhaitent convenir des obligations et des modalités de gestion entre les Parties, pendant la phase de conception-construction du Projet de Corridor du NPC, relativement aux immeubles faisant partie du domaine public de la Ville qui sont affectés par ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

1.1. Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente entente.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

- 2.1. **Annexe 1** : Procédure de revue des documents relatifs aux Infrastructures CCT
- 2.2. **Annexe 2** : Procédure de certification applicable aux fins de l'émission d'un certificat d'achèvement définitif d'une Infrastructure CCT.
- 2.3. **Immeubles** : désigne les immeubles qui constituent une partie du domaine public de la Ville, incluant, les rues, ruelles, squares et places publiques, y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics situés sur les immeubles constituant le domaine public de la Ville et affectés par les travaux du Projet de corridor du NPC, incluant également les immeubles de la Ville visés par les Ententes d'occupation.

- 2.4. **Infrastructures CCT** : (l'acronyme CCT signifiant « conception-construction-transfert »), désigne les infrastructures municipales conçues, construites, modifiées ou améliorées par le Partenaire privé sur, sous ou au-dessus des Immeubles visés par les Ententes d'occupation, et dont la responsabilité sera transférée à la Ville, dans le cadre du Projet de Corridor du NPC de la manière prévue dans la présente entente.
- 2.5. **Infrastructure municipale** : désigne, à l'exclusion des Infrastructures CCT, toute infrastructure existante ou projetée sur, sous ou au-dessus des Immeubles, appartenant à la Ville, incluant les infrastructures de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), qui traitent, transportent ou distribuent l'eau potable ou les eaux usées, l'électricité, les signaux et les communications, dans des installations souterraines, de surface ou aériennes, ainsi que dans ou sur des installations partagées telles que des poteaux, des conduits ou des tuyaux ainsi que les matériaux, les appareils et les infrastructures connexes.
- 2.6. **Informations** : désigne toute information relative aux Infrastructures municipales, ainsi que celle pertinente ou utile à la conception, la construction, la modification, l'amélioration des Infrastructures CCT. Dans tous les cas, ces informations comprennent, mais sans limitation, les exigences techniques, normes particulières, dessins, données, études, plans relatifs à ces Infrastructures CCT et à ces Infrastructures municipales. Le terme « Informations » désigne également toute information relative à l'emplacement des Infrastructures municipales.
- 2.7. **Ingénieur indépendant** : signifie l'ingénieur indépendant mandaté dans le cadre du Projet de Corridor du NPC pour, entre autres, l'inspection de l'ensemble des infrastructures qui seront conçues, construites, modifiées ou améliorées dans le cadre du Projet de Corridor du NPC, incluant les Infrastructures CCT.
- 2.8. **NPC** : signifie le nouveau pont Champlain qui sera conçu et construit par le Partenaire privé dans le cadre du Projet du Corridor du NPC.
- 2.9. **Partenaire privé** : désigne Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C., soit le partenaire privé dont les services ont été retenus par le Gouvernement du Canada, agissant par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans le cadre du Projet de Corridor du NPC ainsi que tout successeur ou ayant cause de celui-ci.
- 2.10. **Partie** : signifie le Canada ou la Ville et lorsqu'employé au pluriel désigne les deux.
- 2.11. **Procédure de certification** : a le sens qui lui est donné à l'annexe 2 de la présente entente.
- 2.12. **Procédure de revue** : a le sens qui lui est donné à l'annexe 1 de la présente entente.
- 2.13. **Projet de Corridor du NPC** : désigne, aux fins de la présente entente, le projet annoncé par le Canada le 5 octobre 2011 qui sera réalisé en mode partenariat public-privé et qui comporte notamment les cinq volets suivants : 1) la reconstruction et l'élargissement du tronçon fédéral de l'Autoroute 15 à Montréal; 2) la déconstruction de l'actuel pont de l'Île des Sœurs et la construction d'un nouveau pont de l'Île des Sœurs; 3) d'importants travaux autoroutiers sur l'Île des Sœurs; 4) la construction du NPC; et 5) l'alignement de l'Autoroute 10 avec le NPC à Brossard.
- 2.14. **Situation d'urgence** : signifie toute situation, tout événement, tout incident ou toute circonstance qui engendre ou est susceptible d'engendrer une menace importante à la santé ou la sécurité de toute personne ou à la sécurité, à l'intégrité

ou au bon fonctionnement de toute Infrastructure municipale et qui requiert une action immédiate.

2.15. **Travaux relatifs aux Infrastructures CCT** : désigne, aux fins de la présente entente, l'ensemble des activités ou travaux relatifs à la conception, la construction, la modification ou l'amélioration des Infrastructures CCT.

2.16. **Travaux relatifs aux Infrastructures municipales**: signifie les travaux temporaires et permanents d'installation, de protection, d'enlèvement et de déplacement d'une Infrastructure municipale seulement et uniquement en lien avec le Projet de Corridor du NPC, y compris les travaux d'installation, de protection, d'enlèvement et de déplacement de poteaux, de lignes de poteaux, de conduits, de canalisations d'égouts ainsi que les travaux connexes et accessoires.

2.17. **Zone de chantier** : désigne le ou les secteurs où des travaux dans le cadre du Projet de Corridor du NPC seront effectués sur les Immeubles, lequel ou lesquels pourrait(ent) être délimité(s) par une clôture devant être installée par le Partenaire privé, à ses frais.

3. OBJET

3.1. La présente entente a pour objet de déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant la phase de conception-construction du Projet de Corridor du NPC, sur les Immeubles, ainsi que de prévoir les modalités de collaboration et de transfert de responsabilités des Infrastructures CCT à la Ville.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

4.1. La présente entente prend effet à la date de la dernière signature de cette dernière par les Parties et demeure en vigueur tant et aussi longtemps que la responsabilité des Infrastructures CCT n'aura pas été transférée à la Ville ou au plus tard à la fin des travaux du Projet de Corridor du NPC, tel que convenu et de la manière prévue dans la présente entente. Si le transfert de responsabilité s'effectue en plusieurs étapes, au fur et à mesure de l'achèvement d'une partie des Infrastructures CCT, la date d'expiration de la présente entente correspondra à la date du dernier transfert de responsabilité ou la fin des travaux du Projet de Corridor du NPC.

5. PROJETS POTENTIELS FUTURS DE LA VILLE

5.1. La Ville s'engage à:

5.1.1 aviser, dans les meilleurs délais, le Canada, par l'entremise de son Partenaire privé, de tout projet futur, réel ou potentiel, qu'elle souhaite entreprendre (« Projets municipaux ») ou qui pourrait être entrepris par un tiers, si elle en est informée, sur les Immeubles, et qui pourrait affecter les travaux du Partenaire privé dans le cadre du Projet de Corridor du NPC.

5.1.2 coordonner avec le Canada, par l'entremise de son Partenaire privé, la réalisation des Projets municipaux en lien avec le Projet de Corridor du NPC. Le Canada, par l'entremise de son Partenaire privé, et la Ville s'engagent à collaborer entre eux afin d'identifier toute opportunité pouvant faciliter l'exécution de leurs projets.

6. INFRASTRUCTURES CCT

6.1. Procédure de revue applicable aux Infrastructures CCT :

- 6.1.1. Pendant la conception, la construction, la modification ou l'amélioration des Infrastructures CCT, la Ville aura l'opportunité de formuler des commentaires écrits sur la conception, la construction, la modification ou l'amélioration de celles-ci par l'entremise du Canada, le tout en conformité aux procédures décrites dans la Procédure de revue et la Procédure de certification aux Annexes 1 et 2, lesquelles procédures font partie intégrante des présentes.
- 6.2. Audits et Inspections des Infrastructures CCT
- 6.2.1. Outre les inspections déjà prévues à la Procédure de certification décrite à l'Annexe 2, il est entendu et convenu que lors de tout audit ou inspection des Infrastructures CCT, ou des documents du Partenaire privé s'y rapportant, effectué par le Canada, la présence d'un représentant de la Ville sera requise. Le Canada prendra en considération les commentaires écrits formulés par la Ville, mais ne sera pas lié par ces commentaires.
- 6.3. Transfert de responsabilité des Infrastructures CCT à la Ville
- 6.3.1. Envers la Ville, le Canada sera responsable des Infrastructures CCT, au fur et à mesure qu'elles seront construites, modifiées ou améliorées, et ce, à compter des premiers travaux concernant l'Infrastructure CCT visée et tant et aussi longtemps que la responsabilité de celle-ci ne sera pas transférée à la Ville conformément aux dispositions prévues à l'article 6.3.3 de la présente entente. En aucun cas, ce transfert de responsabilité ne pourra être interprété comme dégageant le Canada de sa responsabilité à l'égard de la Ville en vertu du paragraphe 6d) des Ententes d'occupation.
- 6.3.2. Une fois que les plans de la conception d'une Infrastructure CCT auront été finalisés à 100% par le Partenaire privé, le Canada enverra un avis écrit à la Ville fournissant une description de l'Infrastructure CCT et des Immeubles sur lesquels elle sera construite, modifiée ou améliorée.
- 6.3.3. La responsabilité pour l'Infrastructure CCT sera transférée à la Ville dès la réception par la Ville d'une copie électronique du certificat d'achèvement définitif. Le transfert de responsabilité de l'Infrastructure CCT concernée sera automatique et immédiat sans autre formalité ni nécessité d'avis préalable ou de documents supplémentaires. Le Canada fournira à la Ville le plus rapidement possible une copie du certificat d'achèvement définitif de l'Infrastructure CCT fourni par l'Ingénieur indépendant à Canada, en envoyant une copie électronique au Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à l'adresse électronique suivante claudc.carette@ville.montreal.qc.ca suivie de l'envoi de la version originale du certificat par courrier recommandé à l'adresse suivante : Bureau du Directeur de Service, 801 Brennan, 8^e étage, Montréal (Québec) H3G 0G4.
- 6.4. Infrastructure CCT sur le lot 4 122 343
- 6.4.1. La Ville déclare que la portion de la rue Atwater située sur le lot 4 122 343 du cadastre du Québec, propriété de *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, est une infrastructure lui appartenant ou étant sous sa responsabilité. La Ville déclare que cet empiètement perdure depuis déjà plusieurs années, sans opposition de la part de *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, et qu'elle en fait son affaire personnelle. Puisque cette infrastructure sera modifiée ou améliorée par le Canada, par l'entremise du Partenaire privé dans le cadre du Projet de Corridor du NPC, la Ville reconnaît et accepte que toutes les dispositions relatives aux Infrastructures CCT, prévues à la présente entente, soient

applicables à cette portion de la rue Atwater. La Ville accepte donc d'acquérir la responsabilité de cette portion de la rue Atwater, selon la procédure prévue au présent article 6, sujet à cet empiètement.

7. CESSION DES GARANTIES LÉGALES

- 7.1. Les Parties reconnaissent que les Travaux relatifs aux Infrastructures CCT seront assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec.
- 7.2. Il est entendu et convenu que lesdites garanties légales applicables aux Infrastructures CCT seront automatiquement transférées à la Ville à la date du transfert de responsabilité de l'Infrastructure CCT comme prévu à l'article 6.3.3 de la présente entente. Le certificat d'achèvement définitif de l'Infrastructure CCT sera accompagné d'une attestation signée par le Partenaire privé par laquelle ce dernier : (i) reconnaît que les Travaux relatifs aux Infrastructures CCT exécutés par le Partenaire privé, sont assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec et que lesdites garanties seront transférées à la Ville à la date du transfert de responsabilité de l'Infrastructure CCT à la Ville; et (ii) reconnaît et accepte que la Ville puisse avoir un recours direct à son encontre afin de faire respecter les garanties légales applicables prévues par le Code civil du Québec et qu'il devra assumer toutes les pertes, réclamations ou obligations découlant d'un défaut dans les Travaux relatifs aux Infrastructures CCT qui sont couverts par les garanties en question.
- 7.3. La Ville reconnaît et accepte que tout recours ou toute réclamation, plainte ou demande fondée sur les garanties légales applicables aux Infrastructures CCT devra être exercé contre le Partenaire privé qui assume l'entière responsabilité pour tout vice ou malfaçon émanant des Travaux relatifs aux Infrastructures CCT.

8. PANNEAUX DE SIGNALISATION PÉRIPHÉRIQUES À MESSAGES VARIABLES AMOVIBLES ET TEMPORAIRES

- 8.1 La Ville reconnaît que, durant la période de construction du Projet de Corridor du NPC, le Partenaire privé pourrait vouloir installer des panneaux de signalisation à messages variables amovibles et temporaires sur les Immeubles. La Ville collaborera avec le Partenaire privé afin de déterminer l'emplacement pour l'installation de tels équipements sur les Immeubles.

9. MAINTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX

- 9.1. Pendant la durée de la présente entente, la Ville continuera d'assurer, sur les Immeubles situés à l'extérieur de la Zone de chantier et dans la mesure où l'accès aux Immeubles n'est pas autrement entravé en raison des travaux du Projet de Corridor du NPC, tous les services publics normalement assumés par la Ville dans le cadre courant de sa gestion des Immeubles.
- 9.2. À l'intérieur de la Zone de chantier, la Ville pourra procéder aux travaux mentionnés au paragraphe 9.1 en ce qui a trait à ses infrastructures, ses équipements ou son mobilier urbain et devra aviser par écrit le Partenaire privé, au moins quarante-huit (48) heures avant le début de ces travaux, en précisant la nature, leur durée probable et la date projetée de leur exécution, et obtenir son approbation préalable, lequel ne peut refuser sans motif raisonnable. Malgré ce qui précède, il est entendu que lors d'une Situation d'urgence, de l'avis de la Ville agissant raisonnablement, la Ville pourra procéder auxdits travaux, incluant dans la Zone de chantier, sur simple avis donné au Partenaire privé, sans autre formalité ni délai. La Ville devra convenir au préalable de la procédure à suivre pour accéder à la Zone de chantier lors d'une Situation d'urgence.

- 9.3. La Ville s'engage à collaborer et à se coordonner avec le Partenaire privé lors de la réalisation des activités identifiées aux articles 9.1 et 9.2 de façon à occasionner le moins d'inconvénients possible aux activités du Partenaire privé dans le cadre du Projet de Corridor du NPC.
- 9.4. La Ville reconnaît que le Partenaire privé assume, pour l'exécution des travaux dans la Zone de chantier, la qualité et les responsabilités de « maître d'œuvre » au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (RLRQ, c. S-2.1). La Ville accepte de respecter et de se conformer à toutes les mesures mises en place par le maître d'œuvre ainsi désigné en application de la loi, incluant le programme de prévention élaboré et mis en application par ce dernier, et, le cas échéant, convenir, si requis, d'une entente de subordination en matière de santé et sécurité au travail.

10. ZONE DE CHANTIER

- 10.1 Le Canada reconnaît que le Partenaire privé a l'obligation de clôturer la Zone de chantier avant le début de travaux relatifs au Projet de Corridor du NPC. Au fur et à mesure qu'un élément des Travaux relatifs aux Infrastructures CCT sera complété, le Partenaire privé sera tenu de déplacer la clôture en conséquence pour refléter la nouvelle limite de la Zone de chantier et d'aviser la Ville afin qu'elle puisse poursuivre la réalisation des activités et les travaux mentionnés aux paragraphes 9.1 et 9.2.
- 10.2 La Ville aura accès à la Zone de chantier pour les fins et aux conditions énoncées à l'article 9.2. Il est entendu que la surveillance des travaux relatifs au Projet de Corridor du NPC est la seule responsabilité du Partenaire privé.

11. COMMUNICATION

- 11.1 La Ville et le Canada collaboreront, avec le Partenaire privé lorsque pertinent, à la préparation d'un plan de communications relatif aux travaux de construction du Projet de Corridor du NPC effectués par le Partenaire privé sur les Immeubles. Les Parties conviennent de coordonner leurs communications relatives auxdits travaux avant de les émettre aux citoyens de la Ville.

12. ENTENTES EN MATIÈRE DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- 12.1 Les Parties conviennent que, pour tous les Travaux relatifs aux Infrastructures municipales, la Ville devra se concerter et collaborer avec le Partenaire privé et conclure une entente ou des ententes directement avec le Partenaire privé.

13. PARTAGE D'INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu et convenu que le partage d'Informations prévu à la présente entente est assujéti à l'Entente de partage d'information et de confidentialité en vigueur depuis le 4 octobre 2013 (« Entente de confidentialité »). Sans limiter la portée générale de la clause 1.5 de l'Entente de confidentialité, les Parties conviennent que les discussions qui se déroulent entre la Ville, le Canada, l'Ingénieur indépendant et/ou le Partenaire privé, dans le cadre de la présente entente, sont confidentielles à moins que les Parties n'en conviennent autrement. Dans le cas de Canada, les informations confidentielles (telles que définies dans l'Entente de confidentialité) reçues de la Ville peuvent être divulguées au gouvernement du Canada (incluant à ces fins Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et P3 Canada Inc.), à l'Ingénieur indépendant, et au Partenaire privé ainsi qu'à leurs administrateurs, employés, mandataires ou représentants respectifs. Pour plus de certitude, il est expressément et dès lors convenu que les informations confidentielles échangées entre les Parties avant l'entrée en vigueur de la présente entente sont assujétiées aux modalités de confidentialités tel que stipulé dans la présente entente et dans l'Entente de confidentialité.



14. RÉOLUTION DE DIFFÉRENDS

- 14.1 Les Parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente entente découlant de son interprétation ou de son application est tout d'abord soumis à la négociation à l'amiable, dans les meilleurs délais.
- 14.2 Les Parties s'engagent à se tenir informées de toute question qui pourrait être litigieuse.
- 14.3 S'il survient une question litigieuse qui pourrait avoir un impact sur les Immeubles ou qui pourrait survenir lors du traitement des permis municipaux dans le cadre de la réalisation des Travaux relatifs aux Infrastructures CCT, cette question sera traitée conformément à la procédure décrite à l'article 11 des Ententes d'occupation.
- 14.4 Dans le cas de toute autre question litigieuse, les Parties l'examineront de concert et s'efforceront de résoudre de bonne foi tout différend potentiel dès que possible et dans tous les cas dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'identification d'une question litigieuse. Dans le cas où les personnes désignées ne s'entendent pas sur un règlement, la question sera transmise au directeur général adjoint de la Ville et au sous-ministre adjoint, Ponts fédéraux de Montréal pour consultation et décision.

15. AVIS ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES

- 15.1 Toute notification doit être écrite et transmise soit par courrier recommandé, soit par courriel, soit transmise par télécopieur ou par livraison en main propre, comme suit :

LE CANADA

Richard Barbeau
Chef, stratégies immobilières
Infrastructure Canada
1100 – 180, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Téléphone : 613-949-5721
Télécopieur : 613-941-5050
Courriel : richard.barbeau@canada.ca

LA VILLE

Claude Carette
Directeur
Direction des infrastructures, de la voirie et des transports
801 Brennan, 8^e étage,
Montréal, H3C 0G4

Téléphone : (514) 872-6855
Télécopieur : (514) 872-6478
Courriel : claud.carette@ville.montreal.qc.ca

- 15.2 Chacune des Parties peut indiquer une nouvelle adresse et/ou un nouveau numéro de télécopieur à l'autre Partie au moyen d'une notification.
- 15.3 Toute notification expédiée par la poste est réputée avoir été reçue le cinquième (5^e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste. Toute notification transmise par courriel, télécopieur ou remise en main propre, sera réputée avoir été valablement donnée à la date de transmission par courriel, télécopieur ou de livrai en main propre.

16. MODIFICATION

16.1 La présente entente ne peut être modifiée qu'avec le consentement mutuel écrit de la Ville et du Canada, et ce, sous réserve des autorisations gouvernementales requises.

17. ENGAGEMENT FINANCIER

17.1 La présente entente ne comporte aucun engagement financier d'une Partie envers l'autre.

18. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

18.1 Sous réserve de ce qui y est autrement prévu, la présente entente constitue l'entente intégrale entre les Parties relativement aux questions qui y sont traitées et remplace les déclarations, communications, négociations et ententes antérieures sur ces questions.

19. AUCUN PARTENARIAT NI DÉLÉGATION

19.1 Il est entendu et convenu qu'aucune disposition de la présente entente ni aucune action du Canada, de la Ville et/ou de leurs représentants, employés ou mandataires respectifs n'établit ni n'est réputée établir un partenariat, une coentreprise, une relation mandant-mandataire ou une relation employeur-employé de quelque façon que ce soit entre les Parties ou entre la Ville et le Partenaire privé.

20. DIVISIBILITÉ

20.1 Si une disposition de la présente entente est déclarée invalide, non exécutoire ou illégale par un tribunal compétent, cette disposition peut être dissociée et cette décision ne doit pas nuire à la validité, à la force exécutoire et à la légalité des autres dispositions de la présente entente.

21. DROIT APPLICABLE

21.1 La présente entente est régie selon le droit applicable au Québec. Les Parties conviennent de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal, Québec, toute réclamation ou question qui découle de la présente entente.

22. LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

22.1 La Ville est autorisée à conclure la présente Entente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro 1081-2017 adopté le 8 novembre deux mille dix-sept (2017), dont une copie du décret est jointe à chacun des exemplaires des présentes à titre d'annexe 4.

23. EXEMPLAIRES

23.1 L'entente est signée en deux exemplaires.

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé la présente entente, comme suit :

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, à _____, province de Québec, le _____ jour
du mois de _____ deux mille (____ / ____ / ____).

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA
représentée par

Par : _____
Natalie Bossé
Directrice générale, Ponts majeurs

LA VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, province de Québec, le _____ jour du mois de
deux mille (____ / ____ / ____).

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier



ANNEXE 1 Procédure de revue

Procédure de revue de documents tels que des plans, conceptions et programmes élaborés par le Partenaire privé dans le cadre de la conception du Projet de Corridor du NPC (la « **Procédure de revue** ») :

La Procédure de revue prévoit que certains documents (incluant les plans et conceptions) constituent des livrables du Partenaire privé, incluant notamment : 1) tous les éléments relatifs à la conception des Infrastructures CCT à la fin de la définition conceptuelle (30%), de la conception intermédiaire (60%) et de la conception finale (100 %); 2) le plan de gestion de l'architecture paysagère dans le cadre de l'aménagement paysager du Projet de Corridor du NPC; et 3) le plan de mise en œuvre et d'intégration urbaine en ce qui a trait au cadre de l'intégration urbaine.

À la suite de la réception d'un livrable du Partenaire privé dans le cadre de la Procédure de revue, le Canada et/ou l'Ingénieur indépendant doivent analyser, consentir et retourner le livrable au Partenaire privé portant la mention : « Revu », « revu, avec commentaires » ou « Rejeté ». Un livrable « Rejeté » doit être révisé et soumis à nouveau par le Partenaire privé.

La Ville et le Canada conviennent que lorsqu'un livrable concerne les Infrastructures CCT, la Ville aura l'opportunité de fournir des commentaires sur celui-ci, et le cas échéant, sur un livrable soumis à nouveau. Le Canada et l'Ingénieur indépendant, le cas échéant, auront 15 jours ouvrables pour répondre au Partenaire privé pour un nouveau livrable et 10 jours ouvrables pour un livrable soumis à nouveau. Le Canada, le cas échéant, transmettra le livrable à la Ville dans les meilleurs délais à la suite de la réception de celui-ci par Canada. Les Parties conviennent que la Ville fournira ses commentaires au Canada au plus tard à la date qui est 5 jours ouvrables précédant la date à laquelle le Canada et l'Ingénieur indépendant, le cas échéant, doivent répondre au Partenaire privé. Si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires sur le livrable.

Les commentaires de la Ville seront transmis à l'Ingénieur indépendant par l'intermédiaire du Canada. Le Canada transmettra à la Ville dans les meilleurs délais copie de la réponse de l'Ingénieur indépendant. La Ville reconnaît que l'Ingénieur indépendant ne sera pas lié par les commentaires de la Ville aux fins de la Procédure de revue liée aux Infrastructures CCT.

ANNEXE 2 Procédure de certification

La présente Procédure de certification sera appliquée aux fins de l'émission d'un certificat d'achèvement définitif d'une Infrastructure CCT.

Le Canada déclare que son Partenaire privé a l'obligation de suivre la présente procédure de certification durant la phase de conception-construction (la « **Procédure de certification** »).

Les certifications sont émises par l'Ingénieur indépendant. Toute demande de certification faite par le Partenaire privé doit être accompagnée des dessins et documents pertinents à l'ouvrage devant être certifiés.

Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé avise par écrit la Ville au moins 60 jours avant la date prévue de l'achèvement substantiel de chacune des Infrastructures CCT identifiées à l'annexe 3, lequel avis invitera la Ville à inspecter l'Infrastructure CCT en vue du transfert éventuel de la responsabilité.

Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé organise une inspection de l'Infrastructure CCT par l'Ingénieur indépendant aux fins de l'émission d'un certificat d'achèvement substantiel de l'Infrastructure CCT concernée. Le Canada et la Ville pourront participer à cette inspection. La Ville disposera d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter l'infrastructure. Le Canada, à sa discrétion, les transmettra à l'Ingénieur indépendant.

Le Canada s'assurera que dans les deux jours ouvrables suivant l'émission par l'Ingénieur indépendant au Partenaire privé d'une réponse à une demande de certification de l'achèvement substantiel, le Partenaire privé informera la Ville de la réponse émise et, le cas échéant, des corrections mineures demandées et de l'impact sur l'échéancier de certification.

Le Canada s'assurera que l'Ingénieur indépendant émette un certificat d'achèvement substantiel de l'Infrastructure CCT concernée à la suite de l'application de la présente Procédure de certification et une copie du certificat devra être transmise à la Ville dans les meilleurs délais.

L'inspection en vue de l'acceptation finale de l'Infrastructure CCT par la Ville se fera dans les 14 jours suivant la certification de l'achèvement substantiel de ladite infrastructure et le Canada pourra y assister. La Ville disposera ensuite d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter l'infrastructure.

Les non-conformités relevées, le cas échéant, par la Ville seront corrigées, une inspection de suivi de l'infrastructure par la Ville sera organisée et de nouvelles versions des documents techniques seront produites et transmises à la Ville pour commentaires. La Ville disposera alors d'un délai de 5 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé sur les nouvelles versions des documents techniques reçus.

Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé corrige les déficiences et prenne en compte les commentaires de la Ville concernant l'Infrastructure CCT.

À la demande du Canada, la Ville fournira, dans un délai de cinq jours ouvrables à ladite demande, des preuves écrites selon lesquelles elle est satisfaite des mesures prises par le Partenaire privé pour corriger les déficiences et les commentaires soumis par la Ville concernant l'élément d'Infrastructures CCT concerné. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé émette cette preuve écrite à l'Ingénieur indépendant afin que ce dernier puisse émettre la certification d'achèvement définitif relatif à l'élément d'Infrastructures CCT concerné.



Dans les 5 jours ouvrables suivant la certification de l'achèvement définitif d'une Infrastructure CCT, le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé remette à la Ville les plans finaux de l'Infrastructure CCT et les plans d'arpentage.

ANNEXE 3

Plan identifiant les Infrastructures CCT devant être transférées à la Ville



LÉGENDE

- LOT TEMPORAIRE
- LOT PERMANENT
- ZONE CONCEPTION-CONSTRUCTION-TRANSFERT (CCT)
- AQUEDUC 750 PROPOSÉ

Revision / Issue	Date	Préparé par / Prepared by	Révisé par / Revised by	Approuvé par / Approved by

Dessiné par / Drafted by: _____
 Révisé par / Revised by: _____
 Approuvé par / Approved by: _____

Catégorie de Dessin / Drawing Category _____

Avis / Warning

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ
 À DES FINS DE CONSTRUCTION
 THIS DOCUMENT IS
 NOT TO BE USED FOR CONSTRUCTION

Émis pour / Issue for: _____

Consultant

ARUP 600 boul. de Maisonneuve O. Bureau 750
 Montréal (Québec) H3A 3J2
 T +514 393 9111 / F +514 446-8998
 www.arup.com

En collaboration avec / In collaboration with

SM 1585 CONNELL LANE
 SUITE 100
 MISSISSAUGA, ONTARIO L4X 1L5
 CANADA

DISSING+WEITLING architecture als

PROVENCHE ROY

LOTRANS

Titre de Projet / Job Title

NOUVEAU PONT POUR LE SAINT-LAURENT
NEW BRIDGE FOR THE ST. LAWRENCE

Titre de Dessin / Drawing Title

Client de Projet / Project Client

Canada

Échelle / Scale

Nom de Fichier / File Name

Statut de Dessin / Drawing Status

No. de Dessin / Drawing No. _____ Rév. / Issue _____



8 NOVEMBRE 2017

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1081-2017

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Montréal de conclure avec le gouvernement du Canada l'Entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain et de permettre ou de tolérer d'être affectée par une entente de partenariat

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le pont Champlain, situé au-dessus du fleuve Saint-Laurent et qui relie la ville de Montréal à la ville de Brossard, a atteint prématurément sa fin de vie utile et que la construction d'un nouveau pont est non seulement requise pour la fluidité des transports dans la région métropolitaine, mais également pour le développement économique de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la construction d'un nouveau pont pour remplacer le pont Champlain, ainsi que la reconstruction d'un tronçon de l'autoroute 15, partant du nouveau pont de l'île des Sœurs jusqu'au nord de l'échangeur Atwater à Montréal, tous ces travaux étant désignés comme le projet de corridor du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite conclure avec le gouvernement du Canada l'Entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, pendant la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain, en ce qui concerne les immeubles de la Ville qui seront affectés par ces travaux en plus de prévoir les modalités selon lesquelles des infrastructures conçues, construites, modifiées ou améliorées, appelées Infrastructures CCT, seront transférées par le gouvernement du Canada à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE cette entente prévoit également que la Ville de Montréal devra se concerter, collaborer et conclure une entente ou des ententes directement avec Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C., lequel a conclu une entente de partenariat avec le gouvernement du Canada aux fins de réaliser le projet de corridor du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE, par ces futures ententes, la Ville de Montréal permettra ou tolérera d'être affectée par l'entente de partenariat entre ce partenaire privé et le gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de cette loi, sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.12.1 de cette loi, un organisme municipal ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, permettre ou tolérer d'être affecté par une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la Ville de Montréal soit autorisée à conclure avec le gouvernement du Canada l'Entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE la Ville de Montréal soit autorisée à permettre ou à tolérer d'être affectée par l'entente de partenariat conclue entre Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. et le gouvernement du Canada aux fins de réaliser le projet de corridor du nouveau pont Champlain, en concluant avec ce partenaire privé une ou des ententes concernant les immeubles de la Ville qui seront affectés par ces travaux.

Le greffier du Conseil exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Palardy". The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.



Dossier # : 1180741002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels tel que stipulé à l'aspect financier du présent dossier ;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-22 12:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1180741002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Sécurité publique du Québec demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun, afin de diminuer les coûts d'exploitation, et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens. Dans le cas présent, la Ville de Montréal désire emboîter le pas, afin de maximiser autant ses ressources que celles de la Ville de Laval, et ainsi fournir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0587 - 18 avril 2016 - Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval.
CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Laval opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicule d'incendie avec le personnel requis, véhicule spécialisé avec le personnel requis, etc.). En effet, les services d'incendie se prêteront secours mutuellement sur leur territoire respectif lorsque requis et il est entendu, que le fait de fournir cette aide ne doit en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance. De plus, la Ville de Laval doit utiliser ses ressources internes avant de faire appel aux ressources de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées

lorsque requis et il est convenu, que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Ville de Laval demande l'appui du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour un soutien opérationnel via ses unités de combat incendie incluant le personnel ainsi que, pour son service d'Équipes spécialisées.

Pour ce qui est de la Ville de Montréal, cette entente d'entraide mutuelle apportera une profondeur à ses interventions. En effet, advenant un événement majeur dans l'agglomération de Montréal, les ressources de Laval pourront être mises à profit.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorise la mise en commun des ressources, évite des déboursés supplémentaires aux citoyens et améliore la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lorsque l'une des parties reçoit assistance de l'autre, les coûts facturés seront ceux à l'annexe A.

Un frais administratif de 15% sera ajouté à ces coûts.

De plus, si cela est requis, les coûts reliés au salaire des employés pompiers rappelés par la partie prêtant assistance pour combler la réserve de pompiers, seront ajoutés à ces coûts.

Chaque partie s'engage à acquitter toute facture reçue de l'autre partie conformément à l'entente, dans les 30 jours de sa réception.

La Ville de Laval versera à la Ville de Montréal tel que stipulé à l'article 9 de l'entente, pour le service d'Équipes spécialisées, en sus de ce qui est prévu à l'article 7 de l'entente pour les services, un montant de 49 862,11 \$ payable le mois suivant la dernière signature de la présente entente pour la période allant du 1^{er} février au 31 décembre 2018, un montant de 70 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2019 pour l'année 2019, un montant de 80 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2020 pour l'année 2020 et un montant de 90 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2021 pour l'année 2021. Ces montants annuels ne seront pas indexés.

Ces sommes serviront au fonctionnement du SIM (Équipes spécialisées) et n'auront aucun impact sur le cadre financier de la Ville, car il sera compensé par ces revenus supplémentaires perçus.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

La tarification prévue à l'entente couvre tous les services d'entraide mutuelle qui y sont mentionnés

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence, que des interventions spécialisées et améliore sa capacité d'intervention advenant un événement majeur sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'avis du Service des ressources humaines - Division des relations de travail - Sécurité publique porte sur les modalités prévues à la convention collective (2010-2017) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc (APM). Le protocole d'entente d'entraide mutuelle respecte les modalités prévues à la convention collective en vigueur.

De plus, la clause 4.07a) prévoit que l'employé pompier appelé à travailler en dehors des limites de la Ville de Montréal, lorsque le SIM est appelé par une autre municipalité, est rémunéré au taux de deux cent cinquante pour cent de son taux horaire pour tout le temps qu'il est en disponibilité pour ces sinistres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nadia RICHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4306
Télécop. : 514 872-1907

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-19

Francois L LEFEBVRE
Assistant-directeur

Tél : 514 872-8011
Télécop. : 514 872-1907

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard LIEBMANN

Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420

Approuvé le : 2018-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2018-03-22

Tarification 2018 - Service de sécurité incendie

	Règlement actuel		2018
Activité	Numéro RCG 18-001	T.P.S. et T.V.Q.	Tarif Ville
Services des pompiers en cas de sinistre à l'extérieur du territoire de la ville	article 30*		
1) a) Intervention lors d'un incendie		n/a	
minimum 3 heures			6 480 \$
chaque heure additionnelle			2 160 \$
b) i) échelle aérienne		n/a	
minimum 3 heures			2 925 \$
chaque heure additionnelle			975 \$
b) ii) autopompe		n/a	
minimum 3 heures			2 475 \$
chaque heure additionnelle			825 \$
b) iii) autopompe à mousse		n/a	
minimum 3 heures			2 475 \$
chaque heure additionnelle			825 \$
2) Autre sinistre & sauvetage			
a) i) hauteur			
minimum 3 heures			10 485 \$
chaque heure additionnelle			3 495 \$
a) ii) espace clos / effondrement tranchée ou structure			
minimum 3 heures			13 635 \$
chaque heure additionnelle			4 545 \$
a) iii) soutien conseil			
minimum 3 heures			3 105 \$
chaque heure additionnelle			1 035 \$
b) sauvetage sur glace			
minimum 3 heures			7 710 \$
chaque heure additionnelle			2 570 \$
c) sauvetage nautique			
minimum 3 heures			8 610 \$
chaque heure additionnelle			2 870 \$
d) interventions impliquant des matières dangereuses ou chimiques			
minimum 3 heures			14 940 \$
chaque heure additionnelle			4 980 \$
d) iii) soutien conseil			
minimum 3 heures			4 305 \$
chaque heure additionnelle			1 435 \$

Taux préférentiel Ville de Laval 2018
--

2 553 \$
851 \$
925 \$
308 \$
1 219 \$
406 \$
1 219 \$
406 \$
4 565 \$
1 522 \$
5 826 \$
1 942 \$
1 424 \$
475 \$
3 346 \$
1 115 \$
3 346 \$
1 115 \$
5 106 \$
1 702 \$
1 424 \$
475 \$

*Le tarif prévu au présent article s'applique sous réserve de toute entente avec une autre municipalité fixant un tarif différent.

Tarification 2018 - Service de sécurité incendie de Laval (annexe B)

Les tarifs sont sujet aux changements après la signature de la nouvelle convention collective de L'Associations des pompiers de Laval

	Règlement actuel		2018
Activité	Numéro RCG 14-003	T.P.S. et T.V.Q.	Tarif Ville de Montréal
Intervention			
Services des pompiers en cas de sinistre à l'extérieur du territoire de la ville			
article 29			
1) Autopompe et personnel requis minimum 3 heures chaque heure additionnelle		n/a	1 207,62 402,54 1 048,32 349,44
2) Camion-échelle et personnel requis minimum 3 heures chaque heure additionnelle		n/a	945,54 315,18 786,24 262,08
3) Équipe spécialisée en sauvetage		n/a	
minimum 3 heures chaque heure additionnelle	Hauteur	n/a	n/a
minimum 3 heures chaque heure additionnelle	Glace	n/a	2 518,02 839,34
minimum 3 heures chaque heure additionnelle	Nautique	n/a	2 255,94 751,98
minimum 3 heures chaque heure additionnelle	Espace clos / tranchée / structure	n/a	n/a
4) Équipe spécialisée en interventions impliquant des matières dangereuses ou chimiques (niveau opérationnel) minimum 3 heures chaque heure additionnelle		n/a	3 304,26 1 101,42
6) Équipements autres que ceux mentionnés en 1) à 5), avec personnel requis minimum 3 heures chaque heure additionnelle		n/a	n/a

Si 1 pompe + 1 échelle sont déployées ensemble sur la même intervention:

Total
1 993,86 \$ ==> minimum 3h
664,62 \$ ==> ch. heure additionnelle

==> chaque pompe additionnelle (minimum 3 heures)

==> chaque pompe additionnelle (chaque heure additionnelle)

==> chaque échelle additionnelle (minimum 3 heures)

==> chaque échelle additionnelle (chaque heure additionnelle)

Le tarif prévu au présent article s'applique sous réserve de toute entente avec une autre municipalité fixant un tarif différent.

Dossier # : 1180741002

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -

Objet :

Approuver le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, l'entente ci-jointe

FICHIERS JOINTS



[Entente visée 20-03-18.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE

ENTRE: VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre- Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après « Montréal »

ET: VILLE DE LAVAL, personne morale de droit public légalement constituée (S.Q. 1965, c. 89), ayant son siège au 1, Place du Souvenir, à Chomedey, en les ville et district de Laval, H7V 3Z4, représentée aux présentes par le maire et président du Comité exécutif ou le vice-président du Comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint, dûment autorisés par résolution du Conseil municipal numéro

Ci-après « Laval »

Montréal et Laval sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19) autorise une municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences;

ATTENDU QUE Montréal et Laval opèrent chacune, un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE Montréal et Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide mutuelle prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs afin de combattre les incendies et prendre en charge certaines opérations relevant en tout ou en partie d'un service de sécurité incendie en lien avec différents types de sinistres (Ci-après « Opérations d'assistance mutuelle »);

ATTENDU QU'à cet égard, Montréal fournira également à Laval son service d'Équipes spécialisées;

ATTENDU QUE Montréal et Laval désirent établir les modalités et les conditions de leur collaboration;

ATTENDU QUE Montréal et Laval ont respectivement adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles se sont mutuellement remis une copie de cette Politique, étant entendu que cette dernière est réputée être un Règlement à compter du 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle de Montréal est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels, des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs- géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

14/15

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

2. Objet

L'objet de la présente entente est de permettre à chaque municipalité participante de se prêter secours pour des Opérations d'assistance mutuelle, aux conditions qui y sont prévues et, à cette fin, de déterminer préalablement les actions, les tâches et les besoins requis lors de tels échanges de services de protection incendie.

3. Mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement de la présente entente est la fourniture de services.

4. Terminologie

Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) Directeur : le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal ou de Laval ou leur représentant dûment autorisé;
- b) Service d'incendie : le Service de sécurité incendie de Montréal ou le Service de sécurité incendie de Laval;
- c) Équipes spécialisées : les employés pompiers de Montréal spécialisés en sauvetages en hauteur, espaces clos, effondrements de structure et de tranchée, matières dangereuses, sauvetages nautiques et sur glace et les employés pompiers de Laval spécialisés en matières dangereuses, sauvetages nautiques et sur glace.

5. Nature des services échangés

Les Services d'incendie de chacune des Parties se prêteront secours pour des Opérations d'assistance mutuelle pour le combat d'incendie et la gestion de certains sinistres sur leur territoire respectif. Il est entendu par les Parties que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Partie prêtant assistance. De plus, les Parties doivent utiliser prioritairement leurs ressources internes, ainsi que celles disponibles via leurs protocoles d'entraide, si existants, avant de faire une demande d'assistance à l'autre Partie.

6. Modalités d'une demande d'aide à Montréal

Il est convenu entre les Parties que le fait pour Montréal de fournir l'aide des Équipes spécialisées ne doit en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de Montréal. Sans limiter la généralité de ce qui précède, lors d'une demande d'aide d'Équipes spécialisées de la part de Laval en raison de matières dangereuses, le Service d'incendie de Montréal acheminera dans un premier temps, un employé pompier ou une équipe d'employés pompiers agissant à titre d'aviseur(s) technique(s), ceci afin de supporter l'officier commandant les opérations du Service

d'incendie de Laval. Par la suite, si l'aide d'employés pompiers additionnels est nécessaire, le Service de sécurité incendie de Montréal les acheminera lorsqu'une relève en caserne permettra la couverture en priorité du territoire de la Ville de Montréal.

7. Tarifification applicable aux interventions ponctuelles

Lorsqu'une Partie reçoit une assistance de l'autre Partie, telle que décrite aux articles 5 et 6, les coûts facturés à la Partie requérante seront ceux de l'annexe A pour des services rendus par Montréal et ceux de l'annexe B pour des services rendus par Laval.

Le ou vers le 1er janvier de chaque année, le Service d'incendie de Montréal doit acheminer la mise à jour de l'annexe A au Directeur du Service d'incendie de Laval et le Service d'incendie de Laval doit acheminer au Directeur du Service de sécurité incendie de Montréal la mise à jour de l'annexe B.

De plus, lorsqu'il sera requis pour la Partie prêtant assistance d'appeler des employés (pompiers ou cadres) à entrer en service en remplacement de ceux envoyés en assistance, les coûts reliés aux salaires de ces employés appelés pour combler la réserve d'employés seront ajoutés à ces coûts.

Dans tous les cas, des frais administratifs de 15% seront ajoutés au montant total de la facture.

8. Modalités de paiement

Chaque Partie s'engage à acquitter toute facture reçue de l'autre Partie conformément à la présente entente dans les soixante (60) jours de sa réception.

9. Tarifification annuelle applicable à Laval pour la disponibilité des services de Montréal

Dans le but de s'assurer de la disponibilité des services d'Équipes spécialisées de Montréal et de participer au paiement des coût inhérents à ces services, Laval paiera à Montréal, en sus de ce qui est prévu à l'article 7 pour les services prévus à cet article, un montant de 49 862,11 \$ payable le mois suivant la dernière signature de la présente entente pour la période allant du 1er février au 31 décembre 2018, un montant de 70 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2019 pour l'année 2019, un montant de 80 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2020 pour l'année 2020 et un montant de 90 000 \$ payable au plus tard le 31 janvier 2021 pour l'année 2021. Ces montants annuels ne seront pas indexés.

10. Obligations conjointes des Parties

Le Directeur, les chefs ou les officiers désignés spécifiquement par le Directeur et dont au moins un (1) doit être constamment en devoir dans le territoire de chaque Partie doivent, le cas échéant, répondre à toute demande d'aide de l'une des Parties en l'informant de la possibilité ou non de rendre le service d'assistance.

Sous réserve des autres dispositions de la présente entente, l'envoi d'assistance effectué en vertu de la présente entente se fait de la façon suivante :

- a) Sur demande de la Partie requérante, la Partie dont l'assistance est requise doit acheminer l'assistance le plus rapidement possible sur les lieux des Opérations d'assistance mutuelle. À cet effet, les Parties conviendront, si nécessaire, du chemin à suivre ou d'un point de ralliement;
- b) L'officier-commandant du service d'incendie requérant assistance sur le territoire duquel ont lieu les opérations d'assistance mutuelle est toujours responsable de la direction de ces opérations.

11. Responsabilité

En cas de décès d'une personne, de lésions corporelles ou de dommages matériels survenus au cours des Opérations d'assistance mutuelle, les dispositions suivantes prévaudront :

- a) La responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la municipalité prêtant assistance, au cours des opérations d'assistance mutuelle incombe à la Partie recevant assistance;
- b) La responsabilité relative aux dommages corporels ou matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les Parties ou leurs employés, incombe à la Partie recevant l'assistance, et ce, en tout temps. Cette dernière s'engage, dans le cadre de l'application de cette entente, à prendre fait et cause en faveur de la Partie lui ayant prêté assistance et à garantir cette dernière à l'encontre de toute réclamation ou jugement, et ce, en capital, intérêts et frais;
- c) Aux fins de l'application de la *Loi sur les accidents de travail* et pour les avantages accessoires prévus aux conventions collectives, tout employé de l'une des Parties subissant des blessures dans l'exercice de ses fonctions est considéré comme travaillant pour son employeur habituel, même s'il est blessé alors qu'il prêtait assistance à l'autre Partie. Son employeur habituel n'a alors aucun recours subrogatoire contre la Partie recevant assistance;
- d) Nonobstant le paragraphe a), la responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la municipalité prêtant assistance, incombe à la Partie prêtant assistance, mais uniquement pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention ou de la caserne identifiée;
- e) Nonobstant le paragraphe b), la responsabilité relative aux lésions corporelles ou aux dommages matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les employés des Parties, incombe à ladite Partie uniquement lorsqu'un appareil dont elle est propriétaire ou un de ses employés dans l'exécution de ses fonctions en est la cause pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention ou de la caserne identifiée.

12. Durée

La présente entente entre en vigueur rétroactivement au 1er février 2018 et a une durée de quatre (4) ans. Les Parties peuvent entreprendre les discussions pour la

conclusion d'une nouvelle entente à l'intérieur d'un délai de six (6) mois avant la date d'échéance de la présente entente, laquelle sera soumise à l'approbation des autorités compétentes des Parties.

13. Résiliation

Nonobstant l'article 12, chaque Partie conserve le droit en tout temps de résilier la présente entente en donnant à l'autre Partie un préavis de six (6) mois à cet effet. Le cas échéant, si la résiliation est faite unilatéralement par Montréal ou de consentement avec elle, cette dernière doit rembourser à Laval une partie de la tarification annuelle payée pour le service d'Équipes spécialisées conformément à l'article 9 de la présente entente au prorata de la période de temps non écoulé à l'entente.

14. TPS et TVQ

La présente entente constitue une fourniture exonérée de l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS/L.R.C. 1985, c.E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (TVQ/RLRQ, c.T-0.1).

Dans l'éventualité où les autorités fiscales considèrent que la présente entente constitue une fourniture taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (TVQ), Laval et Montréal procéderont au paiement de ces taxes. Il est entendu que cette disposition ne s'applique que pour cette entente et ne pourra être appliquée pour les services rendus par le passé.

15. Dispositions diverses

Tout avis requis en vertu de la présente entente doit être fait par écrit et envoyé par courrier certifié ou recommandé aux adresses suivantes :

Pour
Ville de Montréal:

Montréal
Greffé
à l'attention du greffier
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Copie à :

Service de sécurité incendie de
Montréal
À l'attention du directeur du service
de sécurité incendie
4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8

Pour Ville de Laval :

Laval
Greffé
à l'attention du greffier
1, Place du Souvenir
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Copie à :

Service de sécurité incendie de Laval
À l'attention du directeur du service de
sécurité incendie
1661, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7M 2P3

Cette entente remplace toute communication, négociation, ou entente au même effet qui aurait précédé sa signature.

Toute modification, tout amendement ou toute renonciation à certaines modalités d'exécution de la présente entente doit se faire par écrit sous forme d'addenda et doit être signé par les représentants dûment autorisés à cet effet par chacune des Parties. Chaque addenda doit être numéroté et faire partie de la présente entente.

Les engagements prévus à la présente entente sont faits sous réserves de l'adoption, par les Parties, des résolutions nécessaires pour sa mise en œuvre et de toutes les approbations légales requises.

Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Chacune des parties, après avoir obtenu les explications adéquates sur la nature et l'étendue de chacune des stipulations essentielles de la présente entente et après avoir pris avis sur leur portée, se déclare satisfaite de leur état lisible, compréhensible et raisonnable.

16. Législation applicable et détermination du district judiciaire compétent

La présente entente est régie par les lois applicables au Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire où réside le défendeur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

À Montréal, le _____ e jour de _____ 2018

Yves Saindon, greffier

À Laval, le _____ e jour de _____ 2018

Maire ou
Vice-président du Comité exécutif

Greffière ou greffier adjoint

Cette entente a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal et par le Conseil municipal de la Ville de Laval (résolutions _____ et _____)

*Annexer ces résolutions

Dossier # : 1180741002

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -

Objet :

Approuver le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêterait également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180741002 Entraide Laval.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire - pôle sécurité publique
Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Hélène DÉRY
Professionnelle Chef d'équipe
Tél : 514-872-9782
Division : Finance - pôle sécurité publique



Dossier # : 1186157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre Tourisme Montréal et la Ville de Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre Tourisme Montréal et la Ville de Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, Tourisme Montréal a lancé le Passeport Montréal : un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais et favorisant l'utilisation du transport en commun. Ce produit permet aux touristes d'acheter un laissez-passer leur donnant accès à plusieurs attraits de Montréal, pour un prix compétitif, sur une période donnée. Espace pour la vie, le Musée des Beaux-arts de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le Musée McCord, le musée Grévin, le Bateau-Mouche et AML, le Parc Olympique, le Casino de Montréal sont parmi les nombreux participants à ce projet.

En 2017, un total de 64 051 visites ont été effectuées dans les attraits montréalais avec le Passeport Montréal, dont 21 746 à Espace pour la vie (une augmentation de 15% pour Espace pour la vie). Le bilan de 2017, deuxième année d'opérations, est présenté en pièce jointe.

Tourisme Montréal souhaite poursuivre le projet en 2018-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0128 : adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) ».

CE17 0541 : approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

DESCRIPTION

La carte Passeport Montréal permet de visiter plus de vingt attraits touristiques sur une période donnée et inclut un titre de transport de la STM. Elle est offerte à deux tarifs, selon la période de validité :

- 1) La carte Passeport Montréal 48 h, vendue à 97,33 \$ (taxes incluses)
- 2) La carte Passeport Montréal 72 h, vendue à 114,98 \$ (taxes incluses)

La carte Passeport Montréal est offerte aux catégories de visiteur adulte seulement.

Les touristes qui auront acheté le Passeport auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celui-ci, comme prévu au Règlement sur les tarifs 2018. Tourisme Montréal remboursera chaque utilisation de la carte dans les institutions à hauteur de 13 \$ chacune (le tarif accordé aux opérateurs touristiques, taxes incluses), selon les modalités présentées dans la section aspect financier du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La clientèle touristique représente 35 % de la clientèle d'Espace pour la vie. Renouveler la participation de la Ville à ce projet constitue une occasion de visibilité auprès de cette clientèle spécifique puisque Tourisme Montréal orchestre une campagne publicitaire pour promouvoir le Passeport Montréal. Ainsi, le passeport bénéficiera d'une large couverture promotionnelle sur l'ensemble des plates-formes numériques de Tourisme Montréal qui comptent plus de 6 millions de visiteurs par an. De plus, le passeport bénéficiera d'une grande visibilité à travers un large réseau de distribution composé d'une centaine de points de vente, fréquentés par les touristes. À moyen terme, le passeport sera intégré à la stratégie de commercialisation hors Québec de Tourisme Montréal, dont les campagnes représentent un investissement annuel de plus de 3 millions de dollars. Par ailleurs, grâce à cette carte, des touristes qui ne seraient peut-être pas venus sans cette promotion viendront visiter les institutions, générant ainsi des revenus.

L'augmentation des ventes du Passeport Montréal en 2017, de plus du double, renforce l'importance pour les attraits d'Espace pour la vie de faire partie de cette offre touristique montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts de production du Passeport Montréal sont assumés par Tourisme Montréal. Le Passeport Montréal 48 h sera vendu 97,33 \$ (taxes incluses). Sur ce montant, une somme de 21,85 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations. Un montant de 75,48 \$ (taxes incluses) sera retourné aux institutions visitées.

Le Passeport Montréal 72 h sera vendu 114,98 \$ (taxes incluses) Sur ce montant, une somme de 27,59 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations. Un montant de 87,39 \$ (taxes incluses) sera retourné aux institutions visitées.

Mécanisme de ristourne :

Les touristes qui auront acheté la carte pourront entrer gratuitement dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celle-ci.

Tourisme Montréal remboursera à la Ville chaque utilisation de la carte dans les institutions, à hauteur de 13 \$ l'entrée (le tarif accordé aux opérateurs touristiques, taxes incluses), selon les modalités prescrites ci-dessous.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

Scénario 1

La valeur du Passeport est supérieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 4 musées qui au total valent 51 \$ alors que la valeur du Passeport est de 97,33 \$).

- Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (23 \$)
- Chaque musée récupère le plein montant de la valeur de son entrée (13 \$ dans le cas des institutions d'Espace pour la vie)
- L'excédent (23,33 \$ dans l'exemple proposé) est utilisé pour combler le manque à gagner du scénario 2, s'il y a lieu.

Scénario 2

La valeur du Passeport est inférieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 8 musées qui au total valent 89,25 \$ alors que la valeur du Passeport est de 97,33 \$ taxes incluses).

- *Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (23 \$)*
- *Chaque musée visité est remboursé au prorata de la valeur de son entrée (dans notre exemple, une institution d'Espace pour la vie récupérerait 10,67 \$ plutôt que 13 \$ normalement).*
- *La différence entre le montant remboursé et le montant négocié avec Tourisme Montréal (soit 2,33 \$ dans notre exemple) pourrait être compensé par l'excédent du scénario 1.*

Une fois que tous les musées concernés auront été remboursés en totalité pour les entrées que les passeports vendus auront générées, l'excédent résiduel sera distribué au prorata des attractions visitées.

Le versement des ristournes par Tourisme Montréal se fera une fois par mois.

Le même principe s'applique à la carte Passeport Montréal 72 h.

Pour fixer le prix de ses passeports, Tourisme Montréal s'est notamment basé sur les statistiques d'utilisation de produits semblables dans d'autres villes et a ajusté la durée des produits en fonction de l'utilisation faite par les visiteurs durant la période du projet pilote (2015) et les deux dernières années d'opération.

Le total des recettes encaissées en 2017 a été de 278 373,76\$ (taxes incluses) alors que la valeur des visites réellement effectuées s'élevait à 295 829,55 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La carte Passeport Montréal favorise l'emploi du transport en commun puisqu'elle intègre un titre de transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si Espace pour la vie ne participe pas à ce projet, en plus de ne pas bénéficier de la visibilité offerte par Tourisme Montréal, la Ville pourrait perdre des revenus puisque les touristes qui auront acheté la carte risquent de ne pas acheter, en plus, de billets pour les institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications pour promouvoir le produit seront réalisées par Tourisme Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente actuellement en vigueur jusqu'au 31 mars 2018 sera remplacée par celle-ci. Les opérations se poursuivront sans interruption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

Tél : 514 868-3008
Télécop. : 514 868-3096

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

Tél : 514 872-4321
Télécop. : 514 872-4917

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2018-03-26

TOURISME / MONTREAL

PASSEPORTMTL

Post-Mortem 2017 et objectif 2018

AMÉLIORATIONS APPORTÉS EN 2017

- Augmentation des prix
 - Passeport 48H : 85\$
 - Passeport 72H : 99\$
- Déploiement d'un plan marketing plus important:
 - Dépliants et PLV (20k\$)
 - Achats médias SEM (25k\$)
 - Visibilité publicitaire via les événements subventionnés par Tourisme Montréal et ses publications (Guide, AHGM, etc)
- Bonification de l'offre avec l'ajout de quelques attraits (3)
- Plus grande rigueur opérationnelle des fournisseurs (La Vitrine, DataCandy)

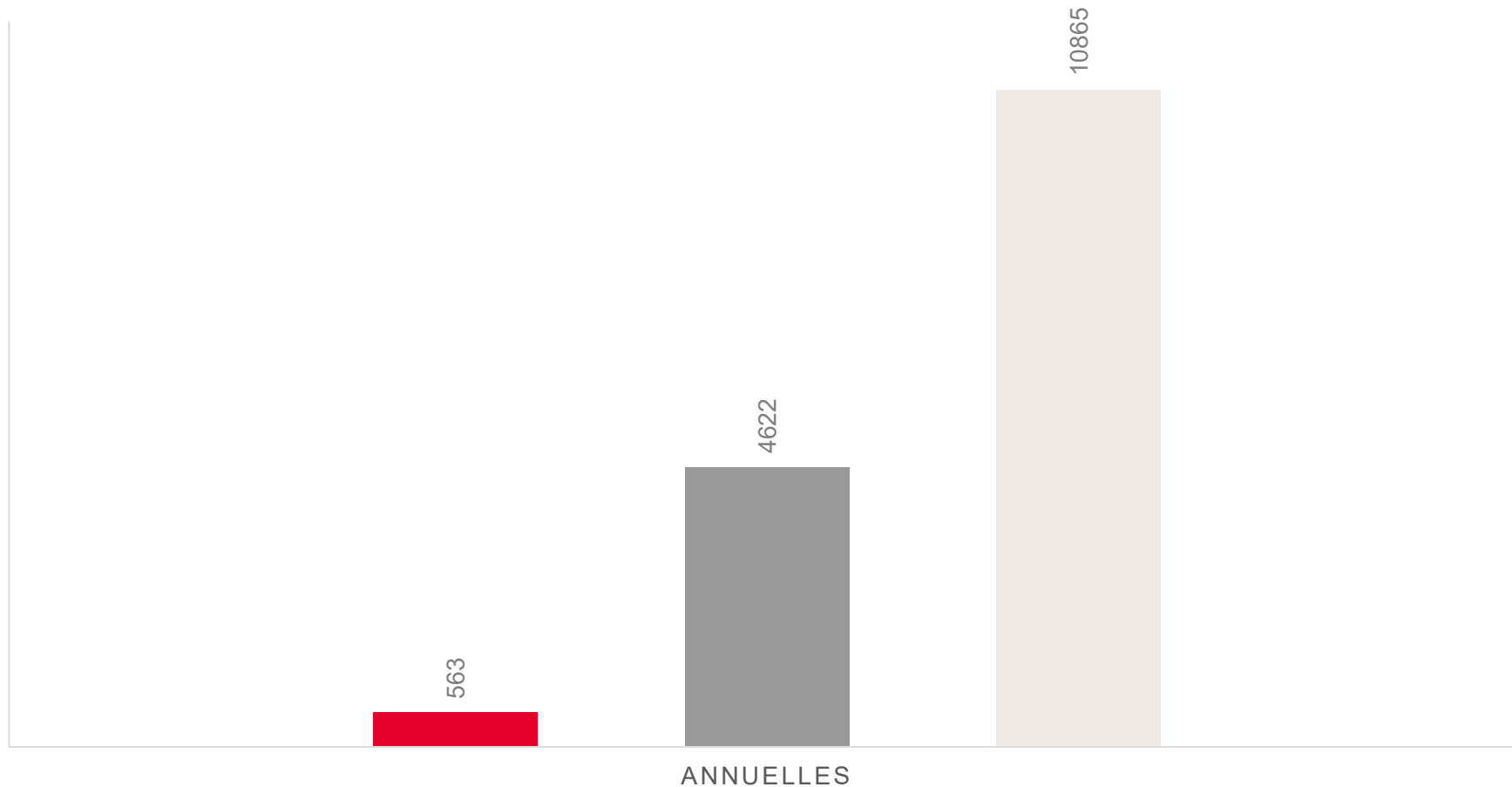
AMÉLIORATIONS APPORTÉS EN 2017

- Perfectionnement des opérations:
 - Souplesse au niveau de l'activation afin de réduire le temps requis par les préposés et augmenter les ventes.
 - Résolution du problème de réseau vs TPV à Espace pour la Vie
 - Peu de plaintes reçues pour des puces STM vs 2016
 - Agrandissement du réseau de distribution
 - Ventes accrues via les Tours Opérateurs (Viator)
 - Bon bassin de profils consommateurs, malgré le manque de temps chez les distributeurs pour activer les Passeports
 - Révision du site Passeport MTL

BILAN VENTES 2017

VENTES ANNUELLES 2015 À 2017

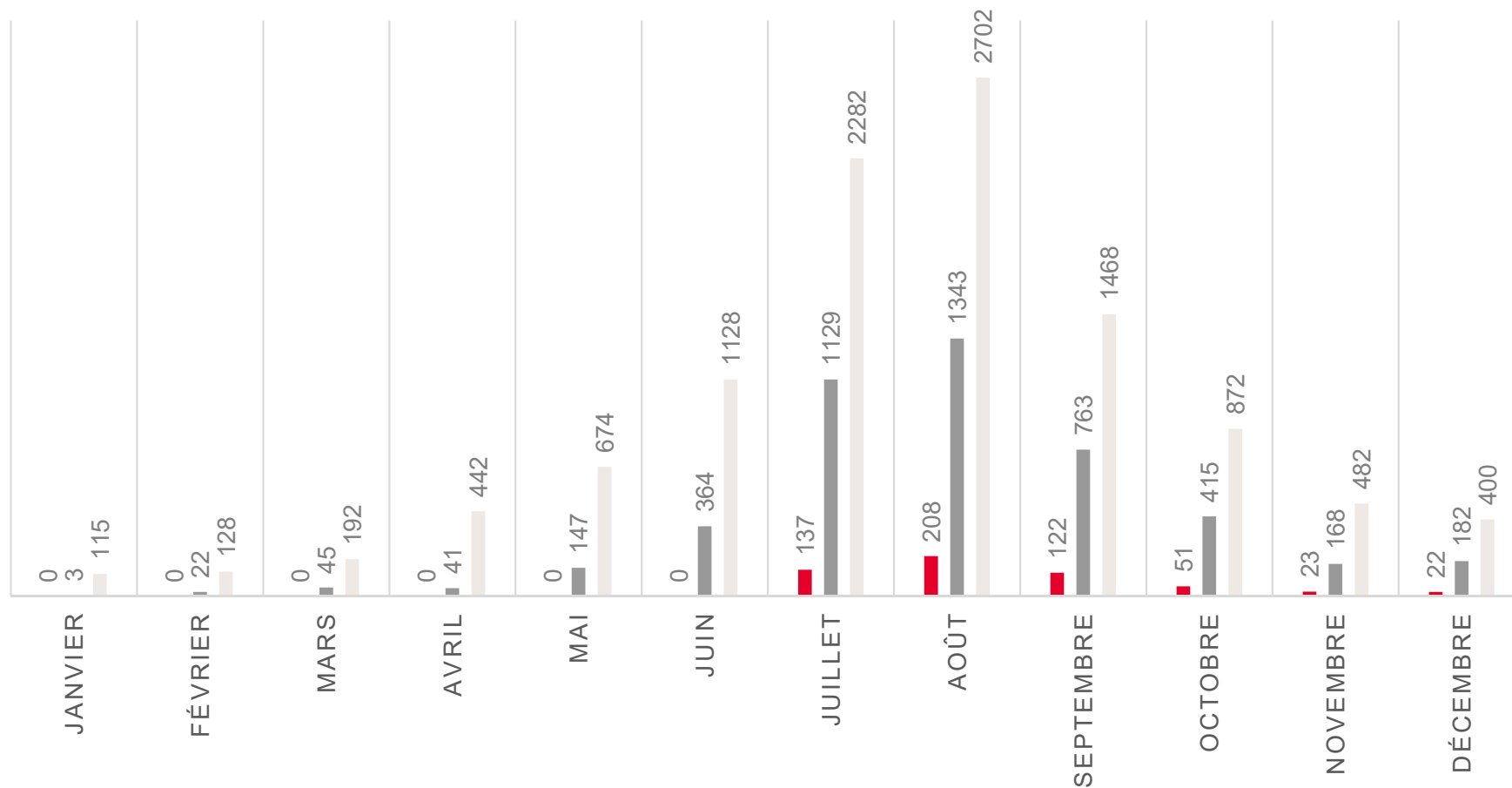
■ 2015 ■ 2016 ■ 2017



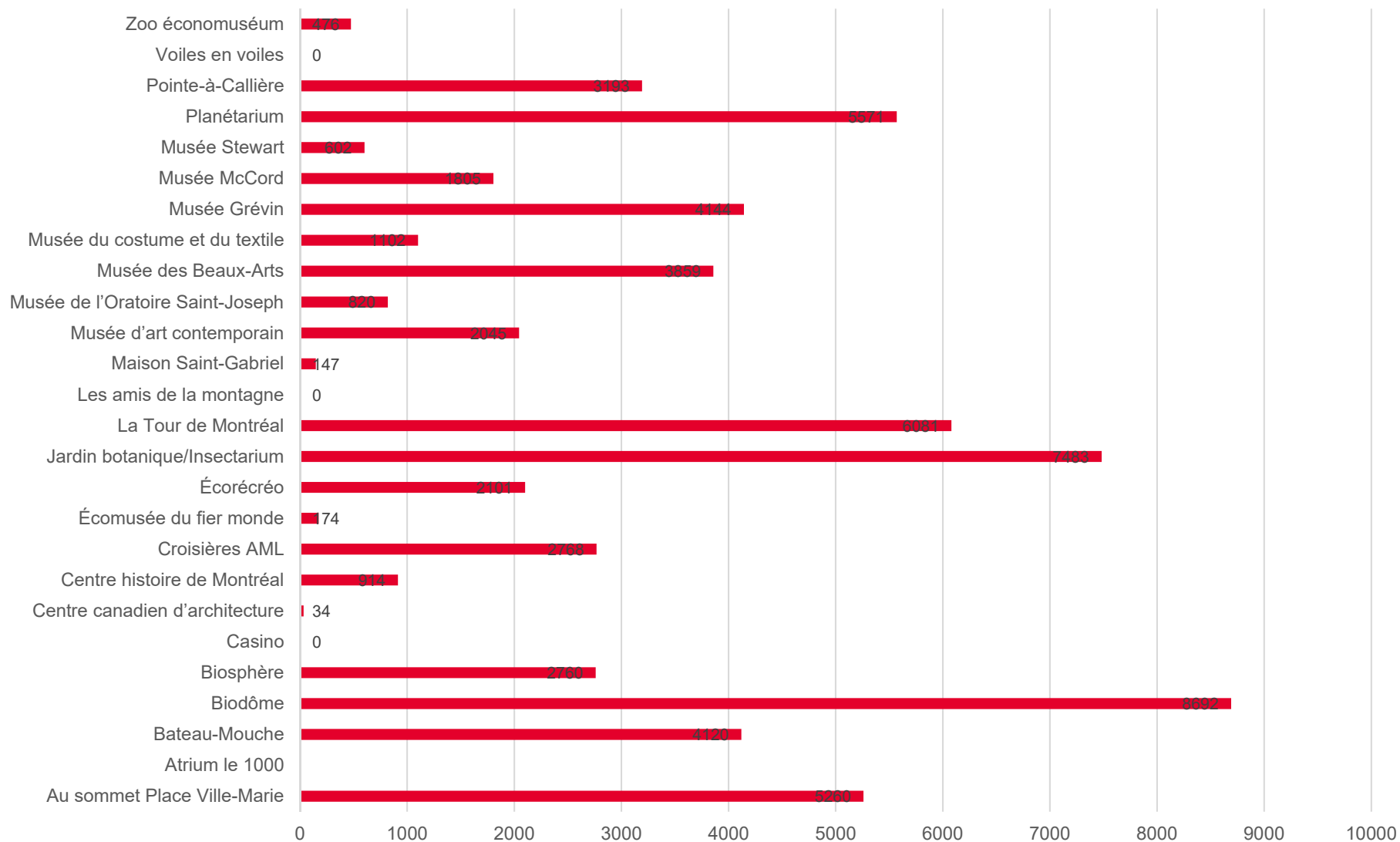
BILAN VENTES 2017

VENTES PAR MOIS 2015 À 2017

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017



RÉPARTITION DES ENTRÉES EN 2017



ENJEUX 2017

- Malgré la hausse des prix, nous avons toujours un manque à gagner sur la 72hrs. Ce manque qui se crée principalement en Juillet-Aout-Septembre. Il est cependant moins important au pro rata des entrées si on considère le double de passeports vendus en 2017 vs 2016

Manque à gagner / Surplus 2016	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total (\$)
24 h	0,00	-3,85	23,63	33,63	-13,57	-17,62	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	36,96	n.a.	59,18
48 h	n.a.	n.a.	n.a.	-22,22	375,59	-618,49	2 031,13	1 097,58	-432,97	500,48	607,90	350,27	1 694,11
72 h	99,49	245,27	572,55	590,00	81,30	-1 872,76	-9 189,34	-13 701,00	-5 539,33	-6,62	565,31	1 026,51	-27 128,62
Total	99,49	241,42	596,18	601,41	443,32	-2 508,87	-7 158,21	14 798,58	-5 972,30	493,86	1 210,17	1 376,78	-25 375,33
Manque à gagner / Surplus 2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total (\$)
24 h	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0,00
48 h	403,53	725,91	883,50	2 158,84	1 634,98	1 999,03	-3 149,06	-3 059,96	-1 365,94	1 365,43	829,91	1 795,98	4 222,15
72 h	1 104,17	917,23	1 734,18	5 471,47	6 770,38	798,39	-13 023,97	-20 979,01	-5 833,73	1 308,98	2 749,93	4 365,66	-14 616,32
Total	1 507,70	1 643,14	2 617,68	7 630,31	8 405,36	2 797,42	16 173,03	24 038,97	-7 199,67	2 674,41	3 579,84	6 161,64	-10 394,17

ENJEUX 2017 (SUITE)

- Difficulté liée aux prix qui doivent être communiqués 1 an d'avance aux TO
- Entente STM qui pourrait être revisitée en juillet 2018
- Rénovation de l'insectarium et du Biodôme

OBJECTIFS 2018

- Explorer un modèle de « up sale » avec les concessions des attraits
- Analyse du « flow » de circulation sur une base mensuelle afin de créer des modèles prédictifs pour une meilleure répartition des entrées
- Lancement du Passeport MTL enfant
- Amélioration continue de l'offre avec l'ajout de nouveaux attraits
- Amélioration continue du réseau de distribution (quai Alexandra, Triporteur, etc)
- Amélioration continue de la visibilité en ligne et aux points de vente
- Connexion des contacts clients entre Data Candy et la DMP de TM
- Objectif de vente de 12,000 passeports

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE « TOURISME MONTRÉAL »

ATTENDU QUE Tourisme Montréal met en marché un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais, tout en favorisant la promotion du transport en commun (ci-après le « Passeport Montréal »);

ATTENDU QUE Tourisme Montréal retient les services de la personne morale sans but lucratif La Vitrine Culturelle de Montréal (ci-après la « Vitrine culturelle ») pour faire la gestion du Passeport Montréal;

ATTENDU QUE la Vitrine culturelle sera responsable de la vente de la carte Passeport Montréal;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire et gestionnaire de l'Espace pour la vie, un complexe muséal qui regroupe le Biodôme de Montréal, l'Insectarium de Montréal, le Jardin botanique de Montréal et le Planétarium Rio Tinto Alcan (ci-après « Espace pour la vie »);

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer en permettant l'accès à l'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à Tourisme Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des

scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de l'Espace pour la vie ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : Modalité de remise;
- 1.3 « **Annexe 2** » le document intitulé « modèle de forfaitisation ».

ARTICLE 2 **OBJET**

La présente convention, dont l'Annexe 1 et 2 font partie intégrante, établit les conditions et les modalités de la participation de la Ville au Passeport Montréal mis en place par Tourisme Montréal.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE**

La présente convention entre en vigueur lors de sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur, et prendra fin le 31 mars 2019.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville s'engage à :

- 5.1 n'exiger aucun droit d'entrée dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les personnes détentrices du Passeport Montréal;

- 5.2 accorder à Tourisme Montréal le tarif prévu au Règlement annuel sur le tarif applicable (18-002) pour une personne de 18 ans à 64 ans effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DE TOURISME MONTRÉAL**

Tourisme Montréal s'engage à:

- 6.1 mettre en place le Passeport Montréal;
- 6.2 ce que les sommes prévues à l'Annexe 1 soient remises à la Ville une fois par mois et au plus tard le quinzième (15^e) du mois suivant celui où les sommes ont été perçues, en fournissant à chaque fois un rapport explicatif détaillé afin de justifier les montants remis;
- 6.3 associer la Ville à la carte Passeport Montréal et y mentionner le nom d'Espace pour la vie et de ses attraits;
- 6.4 mettre en évidence la participation de la Ville dans ses documents de promotion et campagnes publicitaires relatifs au Passeport Montréal;
- 6.5 remettre au Directeur, avant le 31 janvier 2019 un rapport permettant d'évaluer si le Passeport Montréal a été réalisé de façon satisfaisante;
- 6.6 garantir et tenir indemne la Ville de toute réclamation et de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de la présente convention; à cet effet, prendre fait et cause pour la Ville dans toute action intentée contre elle et l'indemniser de tout jugement et de toute condamnation qui pourraient être prononcés contre elle, ainsi que de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement;
- 6.7 assurer la responsabilité dans la gestion du Passeport Montréal.

ARTICLE 7 **RÉSILIATION**

- 7.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit de soixante (60) jours. La Ville doit honorer les cartes Passeport Montréal vendues avant la date de résiliation.
- 7.2 Tourisme Montréal doit alors remettre à la Ville toute somme due à la date de l'avis de résiliation.
- 7.3 Tourisme Montréal n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 8

CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans le présent article ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé. Tout avis aux fins des présentes devra être adressé :

Pour la Ville de Montréal :

Au : Directeur
Service de l'Espace pour la vie
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2B2

Pour Tourisme Montréal :

Au : Président-directeur général
Office des congrès et du tourisme du grand Montréal
800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450
Montréal (Québec) H3B 1X9

8.2 AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les ayants droit et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

8.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.5 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

8.6 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX(2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon, Greffier

Le ^e jour de 2018

TOURISME MONTRÉAL

Par: _____
Yves Lalumière, Président-directeur général

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 1 – MODALITÉ DE REMISE

La Vitrine culturelle de Montréal fera la remise de la recette directement à l'Attraction selon le modèle de forfaitisation (annexe 2) convenu entre Tourisme Montréal et les attractions participants au projet. Cette remise devra se faire une fois par mois et au plus tard le quinze (15) du mois suivant. La Vitrine culturelle de Montréal fournira, à chacun des attractions ainsi qu'à Tourisme Montréal, des rapports explicatifs détaillés afin de justifier les montants remis.

ANNEXE 2 – MODÈLE DE FORFAITISATION

Voici le modèle financier du projet : Passeport MTL

Scénario 1 - **Excédent** : La valeur du passeport est supérieure au montant total utilisé par le détenteur de la carte après la retenue pour les frais fixes de 20\$.

A. Le prix d'entrée négocié avec chaque attraction consommée serait remboursé.

B. L'excédent du scénario 1 serait utilisé pour combler le manque à gagner du scénario 2.

C. Dans la mesure où les prix d'entrée auraient été respectés pour chaque visite enregistrée par les attractions au cours d'un mois donné, l'excédent réel serait redistribué au prorata des attractions visitées.

Scénario 2 - **Manque à gagner** : La valeur du passeport est inférieure au montant total utilisé par le détenteur de la carte.

A. Le montant perçu serait distribué au prorata des attractions visitées selon la valeur du droit d'entrée. Une perte par rapport au montant négocié serait enregistrée par les attractions après la retenue pour les frais fixes de 20\$.

B. La perte enregistrée par les attractions visitées pourrait être compensée, entièrement ou en partie, par l'excédent – voir scénario 1.

Veuillez noter que les montants utilisés ci-dessous le sont à titre d'exemple

Utilisons l'exemple d'un passeport valable pour 48 heures, vendu au prix de 85 \$.

Le prix serait composé d'un montant fixe de 20 \$ qui inclut les frais opérationnels, l'impression des outils de communication (ex. cartes, dépliants, etc.), la commission du revendeur et le transport STM. Une enveloppe de 65 \$ serait destinée à payer les droits d'entrée des attractions, dont les prix auraient été négociés avec un rabais sur le prix régulier.

Exemple A : Si un individu utilise son passeport pour visiter 4 attractions dont les droits d'entrée totalisent 50\$, un excédent de 15 \$ serait dégagé de l'enveloppe de 65 \$ destinée à payer les attractions. Ces 15 \$ seraient investis dans un fonds utilisé à la fin du mois pour dédommager les attractions qui auront enregistré un manque à gagner. Par ailleurs, l'enveloppe de 65 \$ pourrait s'avérer insuffisante pour payer les droits d'entrée d'un individu qui aurait utilisé sa carte pour un total de 80 \$ en droits d'entrée.

Exemple B : Lors d'un mois donné, le manque à gagner enregistré par les attractions se chiffre à 2000 \$ et un montant de 1500 \$ a été accumulé en excédent. Les 1500 \$ seraient donc redistribués au prorata des droits d'entrée des attractions qui auront enregistré un manque à gagner. Par ailleurs, si cet excédent se chiffre à 3000 \$ au lieu de 1500 \$, les attractions ayant enregistré un manque à gagner seraient dédommagés et les 1000\$ restants seraient redistribués à l'ensemble des attractions au prorata des droits d'entrée et des visites enregistrées durant ce mois.



Dossier # : 1186025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première (1^{re}) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600 route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première (1^{re}) convention de renouvellement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-19 11:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1186025002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (ci-après « SÉRAM ») pourvoit aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées.

Dans le cadre de l'implantation du SÉRAM, un appel d'offres avait été lancé en 2011, afin de pouvoir installer et opérer des antennes sur des sites stratégiquement positionnés. Suite à cet appel d'offres, deux contrats de location ont été octroyés en juillet 2013 pour le site du présent dossier. Un premier bail a été signé entre la Ville et le propriétaire de l'immeuble sis au 6600 route Transcanadienne, soit la compagnie 3179362 Canada inc., afin d'utiliser un abri sur le toit et d'y installer une génératrice. Ce bail viendra à échéance le 30 juin 2018. Un deuxième bail a également été signé avec la compagnie SBA Canada, ULC, propriétaire d'une tour de communication érigée sur le même immeuble, afin d'y installer des antennes de la Ville. Ces deux (2) baux sont indissociables, afin que les opérations de radiocommunication soient fonctionnelles.

En conséquence, le Service des technologies de l'information (STI) a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour renouveler le bail, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, afin d'arrimer ce présent bail avec le bail de SBA Canada, ULC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0264 - 4 juillet 2013 - Approbation du bail avec 3179362 Canada inc. pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2013.

CE13 1008 - 3 juillet 2013 - Approbation du bail avec SBA Canada, ULC pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 2013.

CE12 1614 - 3 octobre 2012 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales dans le cadre de la phase 2 du Projet SÉRAM.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc. un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 30 juin 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. De plus, la localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.

Le loyer convenu dans l'option de renouvellement ne subit pas d'augmentation par rapport au bail précédent. Le loyer total se situe à l'intérieur de la fourchette de ce que l'on observe sur le marché de location pour des sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 25 000 \$ et 35 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations. Le loyer du présent bail (3179362 Canada inc.) est de 18 100,00 \$ par année et le loyer du second bail (SBA Canada, ULC) est de 16 207,32 \$, soit un loyer total pour les deux (2) sites de 34 307,32 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer total pour 5 ans
Loyer brut total avant taxes	90 500,00 \$
TPS 5 %	4 525,00 \$
TVQ 9,975 %	9 027,38 \$
Loyer brut total incluant les taxes	104 052,38 \$
Ristourne de TPS (100 %)	4 525,00 \$
Ristourne de TVQ (50 %)	4 513,69 \$
Loyer total net	95 013,69 \$

Le loyer est fixe pour toute la durée du bail. Il n'y a pas d'augmentation de loyer par rapport au bail précédent.

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation, les frais d'énergie et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 104 052,38 \$.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI. Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et elle est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information

Lecture :

Demis NUNES, 13 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-12

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier,
en remplacement de Madame
Nicole Rodier, chef de la Division des
locations,
du 2 au 12 mars 2018 inclusivement.

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

1^{ère} CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

3179362 CANADA INC., personne morale constituée par statuts de constitution délivrés le 31 août 1995 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44, ayant son siège au 303-426 avenue Victoria, à Saint-Lambert, province de Québec, J4P 2H9, agissant et représentée par Monsieur Normand Lamarche, gérant, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 28 FEVRIER 2018 ;

TPS : 898979158
TVQ : 1019104415

Ci-après nommés le « **Locateur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

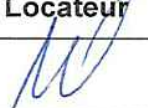
Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE par une Convention de Bail datée du 4 juillet 2013 (le « Bail Original »), 3179362 CANADA INC. a louée à la Ville de Montréal, les lieux connus et désignés comme étant des espaces sur le toit de l'immeuble sis au 6600 autoroute Transcanadienne à Montréal, pour y installer des antennes GPS, deux (2) antennes micro-onde et une (1) génératrice, ainsi qu'utiliser un espace de type « abri » sur le toit de l'immeuble, pour une durée (la « Durée ») de cinq (5) ans commençant le 1^{er} juillet 2013 et se terminant le 30 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté une nouvelle politique de gestion contractuelle entrant en vigueur le 23 août 2016, et ce, afin de se conformer aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Locateur ;

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins

Locataire	Locateur
	

vétérinaires) ;

ATTENDU QUE les parties désirent prolonger le Bail, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2023.

3. PROLONGATION DU BAIL

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel et consécutif de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera négocié entre les parties.

Pour exercer cette option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance de la Convention de prolongation en cours.

4. LOYER


L'article 3.1 est remplacé par le paragraphe suivant :

La présente Convention de Prolongation est consentie en considération d'un loyer brut annuel de DIX-HUIT MILLE CENT DOLLARS (18 100,00 \$), auquel montant s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment du renouvellement.

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur
	

Le 6 e jour du mois de MARS 2018

Nom :  **3179362 CANADA INC.**

Monsieur Normand Lamarche

Le _____ e jour du mois de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____
Monsieur Yves Saindon

Numéro de la décision : _____

Locataire	Locateur
	

Dossier # : 1186025002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations

Objet : Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1186025002 6600 rte Transcanadienne.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 \$. Bâtiment 3670.

Il est recommandé :

1. d'approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 54 911 pi², pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, et utilisés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 673 123,46 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la dixième convention de modification de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-19 11:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 \$. Bâtiment 3670.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1993, des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, à Montréal, d'une superficie de 54 991 pi². Le bail a été renouvelé et/ou modifié à neuf reprises. Le bail en vigueur arrivera à échéance le 31 décembre 2018. En juin 2014, le conseil d'agglomération approuvait le sommaire relatif à l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Ville Montréal-Est, dans le but de relocaliser des services du SPVM, dont le Service des enquêtes spécialisées. Un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment est actuellement en cours afin de loger ces services.

Les imprévus dans le processus de construction, les modifications demandées en cours de chantier par le SPVM (changement de structure organisationnelle et réorganisation des postes de travail), et la complexité de déménager des unités d'enquêtes spécialisées sans interrompre les opérations font en sorte qu'il ne sera pas possible de libérer les locaux de la Place Versailles avant la fin du bail. Il apparaît donc nécessaire de prolonger le bail à la Place Versailles jusqu'au 30 juin 2019 afin de terminer les travaux et procéder au déménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0070 - 30 mars 2017 - Approbation du projet de la neuvième convention de modification du bail, pour une période de 12 mois.
- CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de la huitième convention de modification du bail, pour une durée de 3 mois.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de la septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans.

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-Cum).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles inc., pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces d'une superficie de 54 991 pi², situés au 7275, rue Sherbrooke Est, utilisés par le Service des enquêtes spécialisées du SPVM, incluant une zone de stationnement intérieure sécurisée comprenant environ 80 espaces pour les voitures du SPVM. Le terme du renouvellement est de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Le présent sommaire décisionnel recommande également d'approuver un montant maximum de 57 487,50 \$, taxes incluses, à remettre au locateur pour la remise des espaces en conformité avec les obligations du bail et pour la disposition du mobilier vétuste de la Ville qui a plus de 25 ans et qui a atteint sa durée de vie utile.

JUSTIFICATION

Le loyer de base demandé demeure le même, soit 10 \$/pi². Ce loyer de base est avantageux considérant que le taux de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 \$/pi² et 14,50 \$/pi². Toutes les autres conditions monétaires, soit les frais d'exploitation, les taxes foncières et les frais de stationnement demeurent également les mêmes. Les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (6 mois)
Superficie locative 54 991 pi²	
Loyer de base (pi ²)	10,00 \$
Frais d'exploitation (pi ²)	6,00 \$
Taxes foncières (pi ²)	3,00 \$
Loyer unitaire brut (\$/pi ²)	19,00 \$
Loyer total pour le terme	522 414,50 \$
Loyer total pour le stationnement sécurisé	13 037,52 \$
Loyer brut total pour le terme	535 452,02 \$
Coût de la remise en état des lieux loués	50 000,00 \$
Coût total	585 452,02 \$

TPS	29 272,60 \$
TVQ	58 398,84 \$
Loyer total	673 123,46 \$
Ristourne TPS	29 272,60 \$
Ristourne TVQ	29 199,42 \$
Dépense net pour le terme	614 651,44 \$

La dépense totale pour le terme de 6 mois est de 673 123,46 \$, taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI. Cette dépense concerne le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Puisque la Ville quittera les locaux en 2019, la certification Boma Best n'a pu être exigée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le délai de prolongation de bail de six mois est essentiel à la Ville afin d'assurer une continuité dans les opérations du SPVM jusqu'à ce que les travaux soit terminés et que le déménagement soit complété en toute quiétude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 15 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

DIXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE **PLACE VERSAILLES INC.**, corporation dûment constituée, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail (le «Bail») le 16 décembre 1992 pour la location de locaux comprenant la totalité des 5e et 6e étages de l'immeuble mentionné («Immeuble») étant l'édifice à bureaux portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal, et faisant partie du Centre commercial Place Versailles;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une première convention de modification de Bail le 14 janvier 1994 pour l'ajout de locaux comprenant la totalité du 4e étage et une partie du 3e étage de l'Immeuble, soit une superficie locative de 20 496 pi²;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une deuxième convention de modification de Bail le 20 décembre 1995 pour l'ajout de locaux d'une superficie locative de 1046 pi² au 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une troisième convention de modification de Bail le 9 juin 1997 pour l'ajout de locaux d'une superficie de 5 215 pi² complétant l'entière occupation du 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une quatrième convention de modification de Bail le 23 juillet 2001 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2004;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une cinquième convention de modification de Bail le 8 juillet 2004 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2007;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une sixième convention de modification de Bail le 30 août 2007 afin, entre autres, d'augmenter la superficie à 54 911pi², d'y ajouter une option de renouvellement, et de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2012;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une septième convention de modification de Bail le 23 août 2012 afin de renouveler le bail pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2017;

ATTENDU QUE le 20 juin 2013, la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite politique au Locateur;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une huitième convention de modification de Bail, le 25 août 2016, afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une neuvième convention de modification de Bail, le 30 mars 2017, afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les parties désirent prolonger le Bail pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées:

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2) DURÉE

La présente convention de modification est consentie pour une durée de six (6) mois, débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 30 juin 2019.

2) REMISE DES LOCAUX

Le Locateur s'engage à disposer des biens meubles du Locataire qui demeureront dans les Locaux à la fin du bail, et ce, aux frais du Locataire. Il est entendu que la somme maximale payable au Locateur pour la disposition des meubles et équipements représentera une somme maximale à rembourser, sur présentation de facture, de 50 000 \$ plus les taxes applicables.

Sous réserve des dispositions et engagements de cette dixième convention de modification du Bail faisant partie intégrante du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulations prévus par le Bail, tel que modifié, demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

LE LOCATEUR:

PLACE VERSAILLES INC

Le _____ e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
William Gregory

LE LOCATAIRE:

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____ e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le _____

Dossier # : 1184565003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations

Objet :

Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 \$. Bâtiment 3670.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GD 1184565003 - Place Versailles.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-15

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181128001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées », dans le cadre du budget de fonctionnement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées », dans le cadre du budget de fonctionnement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-16 11:31

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1181128001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées », dans le cadre du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité interuniversitaire urbain (CIU) a sollicité l'appui de la Ville de Montréal pour une contribution financière de l'ordre de 1000 \$ afin de participer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées ».

Le CIU est un organisme à but non lucratif créé en 2017 par les associations étudiantes du domaine de l'urbanisme et des études urbaines issues des universités montréalaises (Université de Montréal, Institut national de recherche scientifique, Université du Québec à Montréal, Université Concordia et Université McGill) avec la collaboration de l'Université Laval.

Cet organisme a pour objectifs :

- de favoriser le dialogue entre les corps étudiants sur les enjeux urbains qui préoccupent la relève;
- de permettre aux théoriciens, chercheurs et praticiens du domaine de l'urbanisme de partager leur travail et recherches avec leurs pairs et les citoyens;
- d'encourager les échanges entre la communauté scientifique et les professionnels du domaine de l'urbanisme;
- de favoriser le rayonnement des réflexions émergentes et innovantes dans le domaine de l'urbanisme.

Le colloque organisé par le CIU a permis de rassembler de jeunes chercheurs et professionnels de divers domaines touchant de près ou de loin l'urbanisme afin d'élever la réflexion sur les « Villes saturées » grâce à la recherche et l'expérience partagées entre le milieu académique et professionnel. Il a aussi rejoint le grand public intéressé par les problématiques urbaines.

En 2017, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire avait contribué financièrement, pour un montant de 2000 \$, aux frais engagés pour l'organisation, par le CIU, d'un colloque sous le thème « Les enjeux urbains de demain ». Cette année, l'organisme a fait à nouveau appel à la Ville de Montréal pour une contribution

de 1000 \$ en appui à son colloque annuel de 2018. La Direction de l'urbanisme souhaite répondre favorablement à cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1236 - Le 2 août 2017 - Accorder un soutien financier de 2000 \$ au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain »

DESCRIPTION

Les organisateurs du Colloque interuniversitaire urbain, sous le thème « Villes saturées », ont convié leurs invités à des études de cas, des ateliers, des panels de discussion et de nombreuses conférences où des spécialistes de divers domaines touchant de près ou de loin l'urbanisme, tant du Québec que de l'international, ont pu échanger sur des sujets tout aussi variés que l'identité locale et le design urbain, l'économie face à la ville saturée, la ville saturée et la dimension politique, la gouvernance et les outils : le transport pour répondre à la saturation, etc. De leur côté, des étudiants ont eu l'occasion de présenter leurs travaux de recherche.

Le programme de l'événement ainsi que le montage financier sont joints au présent dossier.

La contribution de la Ville de Montréal, pour un montant maximal de 1000 \$, représente 6,4 % du budget global de l'événement. L'UQAM, la FAÉCUM, la Fondation ASEQ, le FICSUM, l'Observatoire Ivanhoé Cambridge, Villes Régions Monde ont confirmé leur participation financière à l'événement. À cet effet, d'autres confirmations sont attendues.

Bien entendu, l'organisme ne doit utiliser la somme versée par la Ville qu'aux seules fins du paiement d'une partie des frais engagés lors de l'organisation du colloque.

JUSTIFICATION

Le colloque a mis l'accent sur des thèmes pertinents dans la gestion municipale de l'aménagement et du transport qui cadrent dans la mission de la Direction de l'urbanisme.

Des parallèles furent établis entre la croissance démographique mondiale et la migration grandissante vers les villes qui, selon certaines prévisions, devraient connaître une phase de stabilisation au milieu de notre siècle. Les participants ont pu échanger sur la pression que les villes canadiennes subiront par cet accroissement de population et, par conséquent, les défis qu'elles devront relever.

Les débats ont aussi porté sur l'économie et le design. En effet, d'importants enjeux de croissance économique sont liés à ces prévisions. Des changements dans les formes urbaines sont aussi à prévoir pour s'adapter à l'augmentation de population. La gestion de la mobilité des individus s'avérera de plus en plus un enjeu central pour les villes de demain. Les questions comme quels pouvoirs auront les villes pour faire face au phénomène de saturation anticipé ont été soulevées.

Ce colloque a aussi donné l'occasion de mettre en évidence le jeu des acteurs et les défis de la gouvernance, dans un contexte de participation publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal, au montant de 1000 \$, représente 6,4 % du budget total de l'événement qui se chiffre à 15 660 \$.
Les crédits nécessaires à cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 4 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine RACINE
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2018-03-12

Tél : 514-872-8072
Télécop. : 514-872-0000

Tél : 514 872-4185
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-03-15

Comité Interuniversitaire d'Animation Urbaine
 Interuniversity Urban Committee

EN
 BILLETS ARCHIVES CC

VILLES SATURÉES

SATURATED CITIES

MARS
 15.16.17
 MARCH

ENTRÉE 3 JOURS / 3 DAY PASS CIU-IUC.COM
 ÉTUDIANT / STUDENT 30\$ RÉGULIER / REGULAR 50\$



Tarifs:

Inscription étudiante (3 jours) : 30\$

Inscription régulière (3 jours) : 50\$

[Acheter billet\(s\) / Buy Ticket\(s\) Eventbrite](#)



À
PROPOS

PROGRAMMATION

BILLET

ARCHIVES

EN



HORAIRES

15

UQAM /
CŒUR DES SCIENCES

WORKSHOP	PANEL	RESEAUTAGE / START UP	CONFÉRENCE	CONFÉRENCIER D'HONNEUR
Identité locale et design urbain ARIUD 09:30 - 12:00 PRÉSENTATIONS ÉTUDIANTES Sous thèmes traités : -Villes au passé -Coopérative 21e -Population mobile 10:00 - 12:00	Formes de la ville saturée ERICK RIVARD NIK LUHA ANNE CORMIER 13:00 - 14:00	Speed-dating avec de jeunes entrepreneurs Montréalais! 14:35 - 15:30	Économie collaborative GUILAUME LAYOIE 15:45 - 16:30	La ville saturée : la dimension politique et managériale JEAN HAENTJENS 16:45 - 17:40

ACCÈS AU BUFFET CHAQUE JOUR DU COLLÈGE

VIN D'HONNEUR
À PARTIR DE 18:00

16

UdeM / FACULTÉ
D'AMÉNAGEMENT

CHARRETTE	CONFÉRENCE	PANEL	DEBAT	PROJECTION
Saturation scolaire 2040 Charrette prospective 09:00 - 12:00 PRÉSENTATIONS ÉTUDIANTES Sous-thème traité : -Finne urbaine 10:00 - 12:00	Croissance à l'estérieure des zones urbaines au Québec JEAN-FRANÇOIS VACHON 12:00 - 13:45	Quelle économie pour la ville saturée ? PIERRE FACLOUT FRANCK SCHEIBERER MARIE-FRANCE BELLEMAIRE ETIENNE ANGERS 14:00 - 15:30	La gentrification est-elle inévitable ? PIERRE LESSARD BLAIS RICHARD SHEARMUR CATHERINE LAVARETTE CÉLINE MCGINTHER 16:00 - 17:15	Documentaire : La Lune de Nickel EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR FRANÇOIS JACOB 17:45 - 20:30

17

UNIVERSITÉ
CONCORDIA /
PAVILLON HALL

CONFÉRENCE	CHARRETTE	CONFÉRENCE	PANEL	CONFÉRENCIER D'HONNEUR
The future of municipal and metropolitan powers DAVID WACHSMUTH 11:00 - 12:00 STAND DE RÉALITÉ VIRTUELLE 11:00 - 14:00	Saturation scolaire 2040 Charrette prospective 13:00 - 16:00 PANEL Femmes dans la ville REZA PIRIS BCC-BA MANAI 13:00 - 14:00	Gouvernance et outils : le transport pour répondre à la saturation JEAN MERCIER 14:30 - 15:30	Quelle place dans la ville saturée ? JUAN TORRES BACHIBA AZOUB MY LAUNIERES MATHIAS 16:00 - 17:15	Medellin, un projet collectif JORGE PEREZ JARAMILLO 17:30 - 18:30

FESTIVITÉS AU
BIER MARKT
À PARTIR DE 19:00

2018 © CIU-IUC. Tous droits réservés.



NOTRE ENGAGEMENT

A
PROPOS

PROGRAMMATION

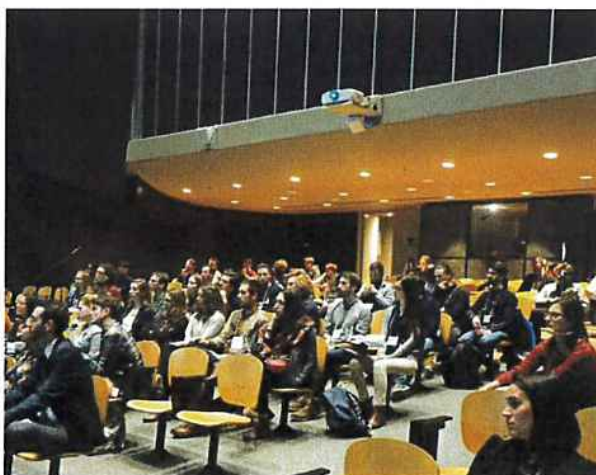
BILLETS

ARCHIVES

EN

CC

Le CIU-IUC organise un colloque qui mise sur le partage des réflexions multidisciplinaires grâce à la recherche et l'expérience, ainsi que sur la collaboration entre le milieu académique et professionnel. L'événement bilingue anglais/français s'échelonne sur trois jours au cours desquels les participants auront la possibilité de prendre part à une étude de cas, des ateliers, des activités ludiques, des panels de discussion et de nombreuses conférences. Les conférences seront tenues par des conférenciers de portée régionale, mais aussi de renommée internationale, ainsi que par des étudiants présentant leur travail. Le colloque aura lieu à Montréal du jeudi 15 au samedi 17 mars 2018, chaque jour dans une des différentes universités membres du CIU-IUC.





À
PROPOS

PROGRAMMATION

BILLETS

ARCHIVES

EN

CC

LE THÈME: VILLES SATURÉES

La croissance démographique mondiale, qui devrait continuer pour encore quelques décennies avant de plafonner dans la seconde moitié de notre siècle, se fait en parallèle d'une migration vers les villes. Les villes et leurs aires d'influence subiront donc des pressions pour recevoir davantage de population, jusqu'à une éventuelle stabilisation. À quels défis ce phénomène va-t-il confronter les villes et qu'est-ce que cela implique pour les villes canadiennes?

D'importants enjeux de croissance économique régionale sont évidemment liés à ces prévisions. Des changements dans les formes urbaines sont aussi à prévoir pour s'adapter à l'augmentation de population. La gestion de la mobilité des individus à l'échelle de la planète deviendra aussi centrale pour les villes. Quels pouvoirs auront les différentes entités, dont les Villes, pour faire face au phénomène de saturation anticipé?

Sous-thèmes

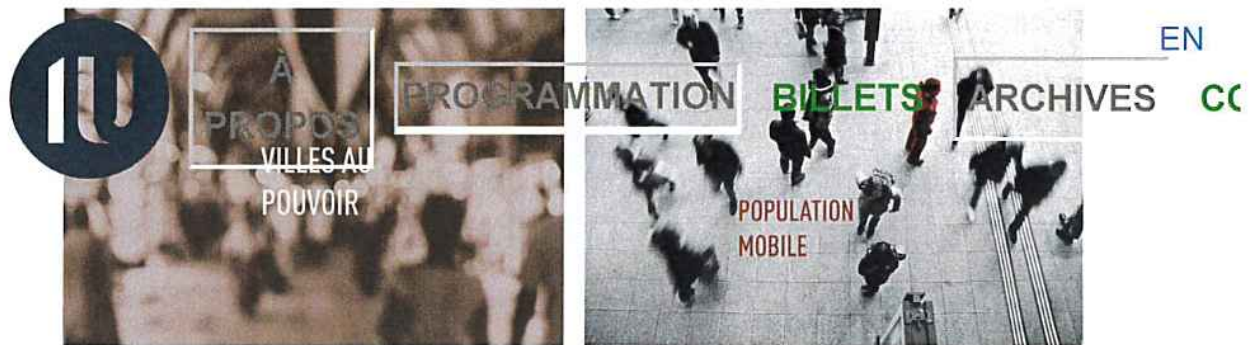


La croissance urbaine non organisée, qui peut tendre vers un modèle d'occupation du territoire à faible densité ayant comme conséquence une augmentation de l'étalement urbain où vers l'hyperdensification, comporte plusieurs...

> Lire plus

La croissance est-elle le but principal de la ville? Même si les territoires urbains et leurs populations ont continué leur croissance sans interruption pendant le 20e siècle, la stabilisation démographique dans...

> Lire plus



Les villes d'aujourd'hui s'adaptent aux situations de concurrence locale et mondiale pour les ressources, l'investissement, l'habitabilité et le talent. Dans ce contexte, les villes et leurs résidents redéfinissent leur...

> Lire plus

L'augmentation de la population d'une ville n'est peut-être pas le seul indice du niveau de "saturation" de celle-ci, d'autres facteurs peuvent être pris en considération: le nombre d'étudiants, de touristes, de travailleurs temporaires ou...

> Lire plus



À
PROPOS

PROGRAMMATION

BILLET

ARCHIVES

EN

CC

CONFÉRENCIERS

> Keynotes



Jean

Haëntjens

Économiste et urbaniste, Jean Haëntjens a dirigé l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire lorsque la ville a connu une transformation



Jorge Pérez

Jaramillo

Architecte basé à Medellín en Colombie, ancien Directeur d'urbanisme de la ville de 2012 à 2015, il a été doyen de la Faculté d'Architecture de



remarquable. Il

l'Université Pontificia

EN

conseille maintenant

PROGRAMMATION

BILLETS

ARCHIVES

CC

des collectivités

Medellín de 1993 à

locales, des...

2001 et a été

nommé...

> Lire plus

> Lire plus

> PANÉLISTES/ CONFÉRENCIERS

Erick Rivard

Architecte et designer urbain, Erick Rivard a une expérience diversifiée, allant de l'enseignement universitaire (Université Laval) à la pratique privée (Groupe A). Fréquemment consulté pour des projets publics d'aménagement, il est aussi l'initiateur de projets de design urbain innovants dans la ville de Québec, comme le Stationnement pour piétons et la Plaza Limoilou.





À PROGRAMMATION
 Guillaume Lavoie

BILLETS

ARCHIVES

EN

CC



Spécialiste en politiques publiques et économie collaborative, Guillaume Lavoie a œuvré dans presque toutes les sphères des affaires publiques, au Canada et à l'étranger. Actuellement chargé de cours à l'École nationale d'administration publique (ENAP), il a été conseiller municipal à la Ville de Montréal et analyste dans les médias. Entrepreneur social engagé, il est le cofondateur du Collège néo-classique.

Pierre Racicot

Pierre Racicot est un sociologue impliqué de longue date dans la politique municipale et le développement régional. Membre fondateur du Rassemblement populaire de Québec et actuel





Président de Villes et régions innovantes (VRIC) Réseau de l'économie circulaire, ses champs d'expertise comprennent l'économie circulaire, le développement régional et la participation citoyenne.

[BILLETS](#)
[ARCHIVES](#)
[EN](#)
[CC](#)

Richard Shearmur

Professeur à l'école d'urbanisme de l'Université McGill, il est un spécialiste de l'économie régionale. Ses nombreuses publications scientifiques portent sur l'innovation, le développement régional, l'immobilier et leur interrelation.

Jean Mercier

Professeur à l'Université Laval, spécialiste en politique et en administration publique, ses travaux couvrent un large spectre de thèmes, allant du transport durable et de la gouvernance aux





Juan Torres

Professeur à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, Juan Torres est reconnu pour son implication dans la recherche sur l'enfance, le transport durable et le design urbain. Il participe également à des projets de recherche à l'étranger, particulièrement au Mexique.

Rachida Azdouz

Psychologue spécialisée en relations interculturelles, Rachida Azdouz enseigne à l'Université de Montréal et est souvent sollicitée par les médias pour analyser des conflits interculturels, auxquels elle sait apporter des éléments de réflexion constructifs.

Marie-France Bellemare



Elle tire de ses nombreuses années d'expérience en économie sociale. Marie-France Bellemare s'est attardée à mettre en place de nouvelles solutions pour répondre à la dévitalisation urbaine, la pauvreté et à l'exclusion. Elle collabore actuellement avec le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire).

[EN](#)[PROGRAMMATION](#)[BILLETS](#)[ARCHIVES](#)[CC](#)

Anne Cormier

Membre fondateur de l'Atelier Big City, Anne Cormier est également professeure d'architecture à l'Université de Montréal et chercheure au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP). Impliquée de longue date auprès de l'Ordre des Architectes du Québec, où elle a occupé diverses fonctions, elle est présentement membre du CCUDI de la Commission de la capitale nationale (Ottawa).





Catherine Lavarenne

PROPOS

PROGRAMMATION

BILLETS

ARCHIVES

EN

CC

Catherine Lavarenne est copropriétaire de la boutique de laine et atelier d'artisanat La Société Textile. Elle siège sur le conseil d'administration de l'Association des Gens d'Affaires du Mile-End. Elle est aussi romancière et attachée politique au cabinet de la mairesse de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.



Étienne Angers

Ayant débuté sa carrière à la Biosphère d'Environnement Canada, Etienne Angers a ensuite mis son expertise au profit de la société d'État RECYC-QUÉBEC, il a entre autres participé à la mise en place et à la gestion de divers programmes d'aide financière visant à favoriser une saine gestion des matières





Revue dans les organisations
A
et les reprises du Québec.
PROGRAMMATION

BILLETS

ARCHIVES

EN

CC

Céline Magontier

Céline Magontier est organisatrice communautaire, responsable des dossiers montréalais au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). En plus des enjeux liés au droit au logement, elle s'intéresse aux mouvements sociaux et à l'analyse féministe intersectionnelle. Elle détient une maîtrise en sociologie et une autre en sexologie.

2018 © CIU-IUC. Tous
droits réservés.



À
PROPOS

PROGRAMMATION

BILLETS

EN
ARCHIVES

CC

NOS COMMANDITAIRES



**OBSERVATOIRE
IVANHOÉ CAMBRIDGE**
DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET IMMOBILIER

Grand Partenaire



Partenaire or



Partenaire or



Partenaire argent



Partenaire bronze



À PROPOS

PROGRAMMATION

BILLETS

ARCHIVES

EN

CC



Fondation ASEQ

UQÀM | Services à la vie étudiante

NOS COLLABORATEURS ETUDIANTS





**Dépenses
2018**

<u>Département</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts</u>
Logistique	Location de salle	3 500,00 \$
	Nourriture et boissons	4 500,00 \$
Événementiel	Conférenciers	4 500,00 \$
	Activités spéciales	650,00 \$
	Atelier	200,00 \$
Communications	Publicité	200,00 \$
	Impressions	1 000,00 \$
Autres	Administration	1 000,00 \$
	Frais bancaires	100,00 \$
	Autres dépenses	10,00 \$
	TOTAL	15 660,00 \$

**Revenus
2018**

CONFIRMÉS	FAÉCUM - Projet d'initiative étudiante (subv)	1 200,00 \$
	UQAM - Service de soutien aux activités étudiantes (subv)	805,00 \$
	Fondation ASEQ (subv)	5 000,00 \$
	Observatoire Ivanhoe Cambridge (commandite)	2 000,00 \$
	Villes Régions Monde (comm)	1 000,00 \$
	FICSUM - Mois de la recherche étudiante (subv)	1 200,00 \$
EN ATTENTE		
	Ordre des urbanistes du Québec (comm)	1 000,00 \$
	Institut canadien des urbanistes (commandite)	1 000,00 \$
PROJETÉS		
	Ventes de billets	1 250,00 \$
	TOTAL	14 455,00 \$



Renseignements relatifs à l'organisme

Renseignements principaux sur l'organisme

- Nom : Comité interuniversitaire urbain (CIU)
- Statut : Organisme à but non lucratif
- Informations au Registre des entreprises du Québec :

Numéro de dossier	Nom	Adresse	Statut	Date du changement d'état	Statut du nom	Date initiale	Date finale
1172295447	Comité interuniversitaire urbain	3058-2940 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal Québec H3C3J7 Canada	Immatriculée	2016-11-14	En vigueur	2017-12-14	

Membres du Conseil exécutif (2017-2018)

- Nadim Tadjine Directeur général (Université Laval)
- Pascal Lavoie Trésorier (UdeM)
- Philippe Genois-Lefrançois Secrétaire (UdeM)
- Fanny Pahud Responsable du financement (UdeM)
- Milie-Jade Dion Responsable des communications et médias (Université McGill)
- Arnaud Thouin-Albert Responsable de la programmation (UdeM)
- Jean-Christophe Pettersen Responsable de la logistique (UdeM)
- Guillaume Boisvert Turenne Responsable des bénévoles (UdeM)
- Marine Delor Responsable du design (UdeM)

Membres du Conseil d'administration (2017-2018)

- Marie-Josée Vaillancourt Présidente (UdeM)
- Maxime B. Courtemanche Président Sortant (UdeM)
- Chantelle L'Heureux Vice-Présidente et Représentante 2e Cycle (UdeM)
- Nadim Tadjine Directeur Général (Université Laval)
- Pascal Lavoie Trésorier et Représentant associatif (RÉBU) (UdeM)
- Louis Machabée Secrétaire et Représentant 3e Cycle (UQAM)
- Thalie Labonté Représentante associatif (AGEUR) (UQAM)
- Marine Delor Représentante associatif (RÉMU) (UdeM)
- Bernardo De Alvarenga Représentant associatif (AÉUCS) (INRS)

Coordonnées du CIU-IUC

- Adresse électronique: organisation@ciu-iuc.com
- Site internet : <http://ciu-iuc.com/>
- Adresse :

Comité Interuniversitaire Urbain - Interuniversity Urban Committee (CIU - IUC),
À l'attention du Regroupement des étudiants à la maîtrise en urbanisme (RÉMU),
École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Local 3058),
C.P. 6128 Succursale Centre-Ville,
Montréal (QC), H3C 3J7

Dossier # : 1181128001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Objet :	Accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées », dans le cadre du budget de fonctionnement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1181128001 infor budg et finan.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Division du conseil et du soutien financier -
point de service Développement
Service des finances
Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Christian BORYS
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances



Dossier # : 1183643001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation de l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, qui aura lieu au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018;
2. d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-13 10:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1183643001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation de l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans une lettre datée du 20 novembre 2017, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a sollicité la Ville de Montréal pour l'obtention d'une aide financière à titre de partenaire de son événement annuel Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine (Maestria), qui se tiendra au Marché Bonsecours du 15 au 17 mars 2018. Le CMAQ, fondé en 1989, est le seul organisme reconnu en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (loi s-32.01) pour représenter l'ensemble des professionnels québécois du domaine des métiers d'art. Sa mission est de « [r]eprésenter les artisans professionnels et les soutenir dans l'exercice de leur métier afin qu'ils puissent vivre dignement de leur passion ». (Rapport d'activités 2016-2017 du CMAQ, page 6)

L'événement Maestria a été créé par le CMAQ, en 2016, avec l'objectif de protéger la richesse du patrimoine lié à l'architecture et aux savoir-faire spécialisés. Artisans, entreprises spécialisées, architectes, conservateurs, designers, clients institutionnels et privés, propriétaires et amateurs éclairés sont conviés à ces rendez-vous annuels pour échanger, s'informer, découvrir les nouveautés, trouver de la main-d'oeuvre spécialisée, prendre des commandes, chercher des fournisseurs, apprendre sur de nouvelles techniques et « réseauter ».

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a convenu d'un soutien total et maximal de 5 000 \$, afin de figurer comme partenaire de Maestria pour son édition de 2018. C'est la première fois que la Ville de Montréal soutien cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'événement Maestria comprend une exposition qui s'adresse aux artisans, entreprises spécialisées, architectes, conservateurs, designers, clients institutionnels et privés,

propriétaires et amateurs, qui sont invités à échanger, s'informer, découvrir les nouveautés dans le domaine des métiers d'art, trouver de la main-d'oeuvre spécialisée, en apprendre sur de nouvelles techniques et « réseauter ». L'événement comporte aussi des conférences qui ont pour objectif de partager les savoir-faire, connaissances, projets inspirants et nouveautés dans le domaine des métiers d'art qui s'adressent aux professionnels du domaine et au grand public.

La contribution de la Ville de Montréal représente 11,26 % du budget total de l'événement, qui se chiffre à 44 400 \$ (voir budget en pièce jointe). D'autres contributions sont à confirmer auprès de l'organisme.

En devenant partenaire de Maestria, la Ville bénéficiera d'une visibilité prédominante sur tous les outils de communication imprimés et virtuels, sur le site de l'exposition et dans le programme de l'événement, en plus d'avoir son logo diffusé dans toutes les publicités externes (magazines, journaux, etc.), et ce, conformément au Plan de visibilité en annexe A du Protocole d'entente - Soutien financier à un événement joint au présent sommaire.

La programmation et le budget de l'événement sont joints au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le soutien à l'événement Maestria s'inscrit dans les engagements du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 (Plan d'action) dans les actions suivantes :

1. *Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires* , 1.2 *Les biens municipaux* : « À la lumière du cadre législatif en vigueur, reconnaître le rôle des artisans et faire appel à leurs services, à titre tant de conseillers que de sous-traitants » (Plan d'action, p. 27).

4. *Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance* , 4.4 *La célébration du patrimoine et la reconnaissance des actions exemplaires* : « Encourager des événements de mise en valeur du patrimoine, des métiers et des savoir-faire tels Les Rendez-vous Maestria organisés par le Conseil des métiers d'art du Québec » (Plan d'action, p. 59).

Le Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire désire participer financièrement aux frais engagés pour la planification des contenus et la réalisation des activités liées à l'événement Maestria, parce que celles-ci contribueront à mettre en valeur le patrimoine immatériel de Montréal en :

- suscitant le débat public sur la mise en valeur des métiers d'art reliés à l'architecture;
- présentant plusieurs bons exemples de savoir-faire utiles à la conservation du patrimoine;
- mettant en évidence la contribution des hommes et des femmes qui ont développé des savoir-faire dans les métiers d'art liés à la conservation du patrimoine;
- soutenant l'intérêt des Montréalais pour les métiers d'art liés à la conservation du patrimoine;
- participant à une table ronde, au cours de laquelle la chef de Division du patrimoine parlera du Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total et maximal de cette contribution financière de 5 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conservation du patrimoine est une activité qui s'inscrit dans les principes de développement durable, conformément au plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en valeur du patrimoine immatériel des métiers d'art, par les activités proposées lors de l'événement Maestria, contribuera à sensibiliser les citoyens à cette préoccupation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. De plus, comme mentionné précédemment, le protocole d'entente de soutien financier contient un plan de visibilité.

Le CMAQ a développé un plan de communication, incluant des rencontres de presse, qui se déploiera dans les journaux nationaux et locaux, les revues spécialisées ainsi que sur le site Internet CMAQ et dans une page Facebook spécifique à Maestria.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 4 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte - planification

Tél : 514 872-4190
Télécop. : 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2018-02-02

514-872-0352

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme

Tél : 514 872-4185

Approuvé le : 2018-03-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON

Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2018-03-12

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER À UN ÉVÉNEMENT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET: **CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est au 390, rue Saint-Paul Est, bureau 300, agissant et représentée par Martin Thivierge, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 16 avril 2014.

CI-APRÈS APPELÉE "L'ORGANISME"

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine (ci-après appelé l' « Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans le présent protocole d'entente.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant.

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : le Directeur du Service de la mise en valeur du territoire ou son représentant dûment autorisé de la Division du patrimoine.
- 1.2 « **Annexe A** » : le Plan de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

2.1 Sous réserve des approbations requises et du respect par l'Organisme de toutes et chacune de ses obligations en vertu du présent protocole d'entente, la Ville convient :

2.1.1 de verser à l'Organisme une participation financière maximale de cinq mille dollars (5 000 \$), devant être affectée exclusivement à l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'Événement.

Cette participation financière sera versée à l'Organisme par la Ville dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

2.2 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

2.3 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à :

3.1 présenter l'Événement aux dates indiquées au préambule.

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.

3.3 respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans le cadre de l'Événement.

3.4 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.

3.5 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 2.

3.6 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer notamment du respect de l'article 3.5.

3.7 maintenir pour toute la durée du présent protocole, son statut d'Organisme à but non lucratif.

- 3.8 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes si la participation financière de la Ville est de 100 000 \$ et plus au cours d'une même année civile.
- 3.9 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement.
- 3.10 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.
- 3.11 Mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe A qui fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 4 **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
- 4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.
- 4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.
- 4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphes 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.
- 4.4 La Ville peut suspendre tout versement de la participation financière en cas de défaut de l'Organisme.
- 4.5 L'Organisme renonce à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention en vertu du présent article, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 5 **RÉSILIATION**

- 5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.
- 5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.
- 5.3 En cas de résiliation en vertu du présent protocole d'entente, quelque soit le motif, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme. De plus, l'Organisme doit rembourser à la Ville la portion de la contribution financière établie en divisant le montant reçu de la Ville par le nombre de jours compris dans la période pour laquelle a été versé ce montant et en multipliant le résultat obtenu par le nombre de jours entre la date de la survenance du défaut et le dernier jour couvert par la contribution financière de la Ville.

ARTICLE 6 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garantit :

- 6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.
- 6.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

ARTICLE 7
INDEMNISATION

L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. Il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

- 8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.
- 8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.
- 8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____
M^e Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 23 ième jour de Février 2018

CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

par : Martin Thivierge
Martin Thivierge, directeur général

Le protocole d'entente a été approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e
jour de 2018... (Résolution.....)

ANNEXE A

Plan de visibilité de la Ville

1. Normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal

1.1 Placer le logo de la Ville de Montréal sur tous les outils de communication produits pour le projet ou l'événement soutenu.

1.2 Respecter l'application des normes du logo de la Ville de Montréal.

Pour télécharger les différents formats du logo de la Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca/logo

2. Dossiers de presse - Lancement

Inclure un communiqué de la Ville de Montréal dans la pochette de presse

2.1 **21 jours** avant la conférence de presse, adresser les demandes de communiqués:

Il est important de préciser la date de réception souhaitée du communiqué, le nombre d'exemplaires requis et si une version anglaise est requise

2.2 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans le communiqué officiel du projet ou de l'événement. Le libellé peut prendre l'une des formes suivantes :

- o *Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Montréal.*
- o *Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal.*

3. Messages officiels de la mairie

3.1 Réserver une page pour un message du maire dans le catalogue ou le cahier de programmation de l'événement, s'il y a lieu.

3.2 La demande de message doit être adressée **30 jours** avant publication.

Il est important de transmettre les informations relatives à la programmation, préciser la date de réception souhaitée du message ainsi que les spécifications techniques selon lesquelles ce message doit être acheminé.

4. Mention du soutien de la Ville de Montréal par le promoteur de l'événement

4.1 Mentionner, lors d'activités publiques, que l'événement est rendu possible grâce à la participation de la Ville de Montréal.

4.2 Remercier la Ville de Montréal pour son soutien à la réalisation de l'événement lors d'entrevues médiatiques et d'événements de presse (lorsque possible).

4.3 Ajouter la Ville de Montréal, et/ou son logo, sur le panneau de remerciements des partenaires lors des événements médiatiques et promotionnels.

4.4 Positionner stratégiquement le logo de la Ville de Montréal lors des événements de presse.

5 Publicité

- 5.1 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans les publicités (radio – télévision – Internet – médias écrits - etc.).
- 5.2 Placer le logo de la Ville de Montréal sur toutes les publicités imprimées et visuelles (les normes d'utilisation du logo doivent être respectées, voir point 1).
- 5.3 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca/culture) sur le site Internet de l'événement.
- 5.4 Faire approuver les publicités avant toute impression ou diffusion.

6 Présence de la Ville de Montréal à l'inauguration

- 6.1 Inviter élus et représentants de la Ville de Montréal aux activités importantes de l'événement (conférence de presse, lancement, etc.) et ce, **au minimum 15 jours ouvrables avant l'événement.**
- 6.2 Prévoir au scénario de l'événement une brève allocution de l'élu(e) (si pertinent) et en faire la demande lors de l'invitation.

7 Normes d'écriture de la Ville de Montréal

- 7.1 Les outils de communication doivent obligatoirement être en français.
- 7.2 Désigner « Ville de Montréal » en français lorsque l'expression réfère à l'administration municipale (la personne morale), même dans des documents produits en d'autres langues
- 7.3 Employer les noms des voies de circulation en français conformément aux règles de la toponymie.

8 Photographies

- 8.1 Remettre quelques photographies de l'événement à la Ville de Montréal, libres de droits par licence (document ci-joint), qui pourront être utilisées pour la promotion de l'événement, dans les outils imprimés de la Ville ainsi que sur ses sites Internet tel qu'indiqué au protocole de soutien financier que vous avez signé avec la Ville.

Pour télécharger les licences de crédits photos :
ville.montreal.qc.ca/culture/photos

Dossier # : 1183643001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

Objet :

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation de l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1183643001 information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-06

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1183381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités d'accompagnement et de soutien aux actions locales en matière de sécurité urbaine et de prévention, dans le cadre, à parts égales, du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-03-16 17:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1183381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Basé à Montréal depuis 1994, année de sa fondation, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est une organisation internationale non gouvernementale qui vise à aider les villes et les pays à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Depuis sa création, il travaille en étroite collaboration avec deux de ses membres, soit ONU-Habitat, en particulier avec le programme « Pour des villes plus sûres », et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC). Le CIPC appartient au Réseau des instituts de la Commission des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, composé d'institutions du monde entier dont l'objectif est de soutenir les États membres et les travaux de la Commission.

La participation de la Ville de Montréal aux activités du CIPC lui offre une plate-forme unique d'échange via les activités ou événements tels que les colloques et les rencontres thématiques en lien avec les questions de sécurité qui la concernent et qui touchent l'agglomération.

De nombreuses ententes ont été entérinées avec le CIPC afin de soutenir plusieurs arrondissements dans une démarche intégrée pour la prévention de la criminalité et de la violence en milieu urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0282 du 8 mars 2017

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le CIPC a offert son soutien à l'arrondissement en présentant, notamment, les principaux enjeux liés au phénomène de la délinquance juvénile, en réalisant une analyse et en proposant des pistes de solution.

CE16 1697 du 26 octobre 2016

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

CE15 2204 du 2 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'activités, dans le cadre de son plan d'action

DESCRIPTION

Comme prévu au projet de convention entre la Ville et l'organisme, le soutien financier recommandé au CIPC vient en support aux activités suivantes et est prévu se ventiler comme suit :

- réalisation, de concert avec l'arrondissement concerné et ses partenaires, d'un diagnostic local de sécurité du territoire de Cartierville situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- réalisation de trois activités de résolution de problèmes dans les arrondissements d'Anjou, de LaSalle et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- soutien de la mise en oeuvre et du suivi du plan d'action du quartier Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Le soutien financier au CIPC et la participation de la Ville au développement de ce projet assurent une continuité des activités en prévention de la criminalité. Ainsi, la Ville peut bénéficier de l'expertise d'un vaste réseau de collaborateurs internationaux tels que le "Crime Concern" du Royaume-Uni et le « Forum européen pour la sécurité urbaine » de France, en plus d'avoir la possibilité d'orienter les travaux de l'organisme, notamment en ce qui a trait au développement d'outils, de guides et de documents utiles aux villes. Cela permet également de bonifier les retombées pour la Ville et d'avoir une visibilité internationale dans ce domaine.

Le processus développé dans le cadre de ce projet de soutien et d'accompagnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la présentation du diagnostic, du plan d'action et de sa réalisation pourra servir ultérieurement à d'autres arrondissements qui connaissent des problématiques semblables.

Dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le CIPC réalisera un diagnostic du quartier Cartierville de façon concertée avec les partenaires locaux concernés afin de mieux comprendre les causes et les conséquences de la violence et, ainsi, mieux appréhender les facteurs de risque.

Les arrondissements d'Anjou, de LaSalle et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve expérimenteront une démarche de résolution de problèmes qui les amènera, avec leurs partenaires locaux, à mieux cerner les enjeux touchant la violence et la criminalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 20 000 \$, dont 10 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et un même montant de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé ces dernières années au CIPC pour le même projet.

Organisme	Provenance du soutien financier	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien SDSS - SPVM/Projets globaux
		2015	2016	2017		
Centre international pour la prévention de la criminalité	SDSS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	27 %
	SPVM	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	27 %
	Total Ville	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	54 %

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Un tableau indiquant les soutiens financiers versés à l'organisme apparaît à la section Pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 qui se lit comme suit : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts de ce projet sont l'amélioration des connaissances des pratiques en sécurité urbaine (planification, orientations et actions sur le terrain) ainsi que la mise en réseau de la Ville et de ses arrondissements, leur amenant ainsi un rayonnement international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 Présentation du dossier au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent LEGAULT, Ahuntsic-Cartierville
Alain LAVOIE, LaSalle
Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martin SAVARIA, Anjou
Martin PRUD'HOMME, Service de police de Montréal

Lecture :

Valérie LAFOREST, 23 février 2018
Laurent LEGAULT, 22 février 2018
Martin SAVARIA, 22 février 2018
Alain LAVOIE, 22 février 2018
Daniel SAVARD, 22 février 2018
Martin PRUD'HOMME, 22 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 872-9787
Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-21

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-03-15

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE (CIPC)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 2204		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	CE16 1697		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	CE17 0282			10 000,00 \$	10 000,00 \$
	(vide)	3 026,00 \$	3 041,00 \$		6 067,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		3 026,00 \$	23 041,00 \$	10 000,00 \$	36 067,00 \$
Police	CE 17 0282			10 000,00 \$	10 000,00 \$
	CE15 2204		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	CE16 1697		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	(vide)	1 000,00 \$			1 000,00 \$
Total Police		1 000,00 \$	20 000,00 \$	10 000,00 \$	31 000,00 \$
Total général		4 026,00 \$	43 041,00 \$	20 000,00 \$	67 067,00 \$

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 118 3381 001**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**, personne morale, constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* (S.R.C. 1970, c. C-32), dont l'adresse principale est le 465, rue Saint-Jean, bureau 803, Montréal, Québec, H2Y 2R6, agissant et représenté par M. Daniel Cauchy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 13591 5833 RT 0001
N° d'inscription T.V.Q. : 101580542
N° d'inscription d'organisme de charité : 135915833 RR0001

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de la qualité de vie et de la sécurité urbaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un plan d'action, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par les Responsables dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsables » :** la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé; et,
le directeur du Service de Police de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unités administratives » : Le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal; et,
Le Service de police de la Ville de Montréal

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par les Responsables;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer les documents réalisés auprès des Responsables. Ces documents doivent être faits selon la forme et les paramètres que les Responsables lui communiqueront, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis des Responsables.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise aux Responsables dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès des responsables son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE dollars (100 000 \$)** et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, aux Responsables, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE dollars (100 000 \$)**, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention aux Responsables ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite des Responsables, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre aux Responsables dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE dollars (100 000 \$)** et plus, et dans la mesure où les Responsables en font la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **VINGT MILLE dollars (20 000 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en quatre versements et de la façon suivante :

Le Service de la diversité sociale et des sports s'engage à procéder à :

- un premier versement au montant de **SEPT MILLE dollars (7 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention; et,
- un deuxième versement au montant de **TROIS MILLE dollars (3 000 \$)**, au plus tard le **21 juin 2018**.

Le Service de police de la Ville de Montréal s'engage à procéder à :

- un premier versement au montant de **SEPT MILLE dollars (7 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention; et,
- un deuxième versement au montant de **TROIS MILLE dollars (3 000 \$)**, au plus tard le **21 juin 2018**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Les Responsables peuvent exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, les Responsables pourront réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer les Responsables, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, les Responsables avisent par écrit l'Organisme du défaut et lui demandent d'y remédier dans le délai qu'ils déterminent. Les Responsables peuvent retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également

remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 000 000 \$ de dollars (deux millions de dollars) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre aux Responsables, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 465, rue Saint-Jean, bureau 803, Montréal, Québec, H2Y 2R6, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention des Responsables.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

**CENTRE INTERNATIONAL POUR LA
PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

Par : _____
Daniel Cauchy, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2018 (Résolution CE18).

Dossier # : 1183381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1183381001 - Certification de fonds - Soutien financier au CIPC.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget
Tél : 872-7070

Co-auteur:
Marie-France Lesage
Conseillère budgétaire
Conseil et soutien financier, Point de service
sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-26

Hong-Van TRAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1094

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1176794010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La porte ouverte / The Open Door (CE17 1079), afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2018 et d'accorder un soutien financier additionnel de 12 000 \$, faisant passer le soutien accordé de 30 000 \$ à 42 000 \$

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, afin de prolonger la durée du projet au 31 mars 2018;
2. d'accorder un soutien financier supplémentaire de 12 000 \$, pour la période couverte par la prolongation, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2018);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-03-16 17:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La porte ouverte / The Open Door (CE17 1079), afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2018 et d'accorder un soutien financier additionnel de 12 000 \$, faisant passer le soutien accordé de 30 000 \$ à 42 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. C'est pourquoi la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires se sont engagés depuis près de trente ans dans plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque, tout en favorisant une cohabitation sociale harmonieuse.

L'église Emmaüs, aussi connue sous le nom de La Porte Ouverte / The Open Door est un centre de jour qui intervient auprès de populations itinérantes ou marginalisées. Ayant ses locaux au 4006, boulevard Dorchester, à Westmount, cette ressource est caractérisée par un accueil à haut seuil d'accessibilité, ce qui lui permet de rejoindre des personnes vulnérables et éloignées des ressources d'aide régulières. Les intervenants en place réussissent à créer un lien de confiance avec les usagers ce qui permet, avec le temps et dans de nombreux cas, de les orienter vers un centre de réhabilitation, de prévenir des situations d'abus ou de réintégrer un logement.

L'action de La Porte Ouverte / The Open Door, en fournissant un lieu d'accueil sécuritaire pour les personnes en situation d'itinérance, est intrinsèquement liée à la stratégie de cohabitation sociale portée par le comité sur la sécurité au square Cabot, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Elle s'inscrit également au coeur des préoccupations municipales en matière d'itinérance, notamment en ce qui concerne la réduction des problèmes de partage de l'espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1079 du 14 juin 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, dont 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte, pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018);

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 0737 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, dont 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

CE15 0977 du 20 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, dont 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Il s'agit de prolonger le projet jusqu'au 31 mars 2018, ce qui permettra à La Porte Ouverte / The Open Door de renforcer sa capacité d'intervention et de continuer à opérer ses services pendant l'hiver dans le secteur du square Cabot dans l'ouest du centre-ville

JUSTIFICATION

Les données du dénombrement « Je compte Mtl 2015 » démontrent que les centres de jour sont fortement utilisés par les personnes itinérantes, même par celles plus réfractaires qui dorment à l'extérieur ou qui proviennent de l'extérieur de Montréal. Ainsi, les centres de jour jouent un rôle stratégique en intervention sociale, pour la Ville et ses partenaires, car ils représentent des lieux de répit sécuritaires et des portes de sortie à l'itinérance. Dans le cas particulier de La Porte Ouverte / The Open Door, le prolongement de l'entente en cours permettra aux populations marginalisées du secteur de l'Ouest du centre-ville d'être mieux desservies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 12 000 \$ est requise. Cette dépense additionnelle provient de l'Entente Ville-MTESS. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Cette dépense sera assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Montant accordé				Soutien additionnel recommandé en 2018	% soutien Ville-MTESS par rapport au total du projet
		2014	2015	2016	2017		
Église anglicane Emmaüs (La Porte Ouverte / The Open Door)	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	12 000 \$	50 %

Un tableau disponible en pièce jointe illustre les contributions accordées au même organisme, au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, la date de début de ce projet est antérieure à l'adoption de ce dossier par l'instance décisionnelle en raison d'un montage financier auquel s'ajoute d'autres sources de financement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier est en lien avec l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs pressentis pour le soutien financier additionnel à La Porte Ouverte / The Open Door sont :

- une meilleure prise en charge de la clientèle vulnérable;
- une réduction des comportements dérangeants dans les espaces publics;
- moins de conflits de cohabitation avec les riverains (résidents et commerçants);
- une approche préventive, humaniste plutôt que répressive; et,
- une meilleure collaboration et une meilleure communication entre les ressources du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

Avril 2018 Dépôt du rapport final de La porte Ouverte / The Open Door

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-3553

Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-22

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél :

514 872-7879

Télécop. :

000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2018-03-15

Contributions financières versées depuis 2013

NOM_FOURNISSEUR

THE OPEN DOOR

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 0950	3 000,00 \$			3 000,00 \$
	CE15 0977	30 000,00 \$			30 000,00 \$
	CE16 0737		25 500,00 \$	4 500,00 \$	30 000,00 \$
	CE17 1079			27 000,00 \$	27 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		33 000,00 \$	25 500,00 \$	31 500,00 \$	90 000,00 \$
Ville-Marie	ca15 240667	900,00 \$			900,00 \$
Total Ville-Marie		900,00 \$			900,00 \$
Total général		33 900,00 \$	25 500,00 \$	31 500,00 \$	90 900,00 \$

Addenda 1

GDD 117 6794 002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉGLISE ANGLICANE EMMAÛS.**, personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant son adresse au 14875 Oakwood, rue Chomedey, Montréal, Québec, H9H 1Y1, agissant et représenté par M. David Chapman, directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 831334453
N° d'inscription TVQ : 1166795675
N° d'inscription d'organisme de charité : 811334453RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

ATTENDU QUE le 14 juin 2017, la Ville a résolu d'accorder une contribution financière de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)** à l'Organisme afin de réaliser le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi (la « **Convention** »);

ATTENDU QUE, étant donné les besoins observés, la Ville souhaite prolonger le projet jusqu'au 31 mars 2018, ce qui permettra à l'Organisme de renforcer sa capacité d'intervention et continuer d'opérer ses services pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme désirent augmenter la contribution financière indiquée à la Convention d'un montant additionnel jusqu'à concurrence de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$)**;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme désirent maintenant amender la Convention en conséquence;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les paragraphes 6.1 et 6.2 de l'article 6 de la Convention sont remplacés par les suivants :

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

« En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **QUARANTE DEUX MILLE DOLLARS (42 000 \$)**, incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.); »

6.2 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme est versée comme suit :

- 6.2.1 Un premier versement de **VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties et de l'approbation des activités du projet;
 - 6.2.2 Un deuxième versement de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)** dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport de mi-étape comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2018;
 - 6.2.2 Un troisième et dernier versement de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$)** dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 30 avril 2018;
2. L'Annexe A de la convention initiale est remplacé par l'Annexe A jointe au présent Addenda 1.
 3. Le présent Addenda 1 prend effet rétroactivement à la date d'entrée en vigueur de la Convention et se termine le **31 mars 2018**.
 4. Le présent Addenda 1 est régi par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

Tous les autres termes et conditions de la Convention et des Annexes demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2018

ÉGLISE ANGLICANE EMMAÛS.

Par : _____
David Chapman, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal,
le ^e jour de 2018 (Résolution CE18)

Demande de soutien financier 2017-2018

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales
dans le cadre des alliances pour la solidarité (VILLE-MTESS 2013-2018)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Attention ! Les zones en JAUNE doivent OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	Cliquez pour menu déroulant
Nom de l'organisme (lettres patentes)	Église anglicane Emmaus- The Open Door/ La Porte ouverte
Titre du projet	Accueil, référence, accompagnement et suivi

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	Oui
---	-----

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS			
Montant demandé		Montant accordé	
Numéro de projet			

*Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée,
reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner
ou joignez un document complémentaire, à cette demande.*

*Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs
ne connaissent ni votre organisme ni votre projet*

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

<input type="checkbox"/>	Lettres patentes de votre organisme (charte)
<input type="checkbox"/>	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
<input type="checkbox"/>	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
<input type="checkbox"/>	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
<input type="checkbox"/>	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
<input type="checkbox"/>	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
<input type="checkbox"/>	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)		Église anglicane Emmaus- The Open Door/ La Porte ouverte	
Adresse		14875 rue Oakwood	
Ville	Montréal	Code postal	H9H 1Y1
Numéro d'inscription TPS	831334453 RT0001	Numéro d'inscription TVQ	1166795675
Numéro de charité	811334453RR0001		
Arrondissement — Ville liée		Pierrefonds - Roxboro	
District électoral municipal		Cliquez pour menu déroulant	
Circonscription électorale provinciale			
Circonscription électorale fédérale			
Responsable de l'organisme		Monsieur	David Chapman
Fonction		Directeur	
Téléphone	514-939-1970	Télécopieur	
Courriel	david@opendoortoday.org	Site web	www.opendoortoday.org
Votre organisme est-il à but non lucratif		Oui	

S'il s'agit d'une reconduction de projet		Non
Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus		
Si oui, laquelle/lesquelles		

1.2 — Mission de l'organisme

La Porte ouverte est un Centre de jour dont le mandat est d'offrir une diversité de services à une clientèle itinérante et marginalisée. La Porte ouverte offre des services de base incluant nourriture, vêtements et counseling, ainsi que de l'accompagnement et du suivi. Plusieurs personnes viennent y trouver un abri le jour tout en recevant de l'aide au niveau des besoins physiques, sociaux, émotionnels ou spirituels. L'objectif ultime est de faciliter la réinsertion sociale et l'accès à un logement. Situé au coin des rues Atwater et Dorchester, La Porte ouverte est le seul centre servant la partie ouest du centre-ville de Montréal qui opère de façon inclusive sans égard au genre, à la race, à la situation socioéconomique et au niveau d'intoxication.

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet		Accueil, référence, accompagnement et suivi	
Personne responsable du projet		David Chapman	
Fonction		Directeur	
Téléphone	514-939-1970	Télécopieur	0
Courriel	david@opendoortoday.org		
Nouvelle initiative		Non	Reconduction du projet
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction		Oui	
		Poursuite des activités et des objectifs auprès de la clientèle	

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

Clientèle itinérante et lourde avec problèmes de santé mentale et de toxicomanie (50-60% des clients) ou clientèle à faible revenu et à risque d'itinérance. Très peu travaillent même à temps partiel, augmentant le risque d'itinérance. Problèmes de santé physique et problèmes relationnels chez la majorité. Clientèle Inuit (20%) qui nous contacte régulièrement pour obtenir de l'aide à leur sortie de prison, ou pour retourner au Nunavik (nombreuses démarches requises).

2.3 — Résumé synthèse du projet

Le projet vise à ajouter une ressource humaine en vue de pallier au manque de disponibilité du personnel actuel pour offrir un accompagnement individuel vers la réinsertion sociale. En aidant les individus à identifier leurs objectifs et les accompagnant, nous visons à diminuer les situations d'itinérance et augmenter le retour à l'emploi. Ceci se fera aussi en référant mieux et travaillant de concert avec les partenaires. Nous visons aussi améliorer notre offre d'aide à la clientèle Inuit et aux femmes vulnérables et à plus haut risque de violence et d'abus. Le budget global pour TOD est de \$213,000; la majeure partie de ce budget correspond aux activités de base (accueil des clients, réponses à leurs besoins, interventions court terme). Le projet soumis ici vise à nous permettre d'aller au-delà de ces activités de base, conformément au Plan d'action en itinérance de la Ville.

--

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	12	60
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	8	40
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
TOTAL			20	100

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	Westmount (ville liée)
Précisez le quartier ou le secteur	Peter-McGill
Plusieurs arrondissements ou villes liées	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	Cliquer pour menu déroulant
aa	

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	Insertion sociale des clientèles à risque	Valorisation de l'estime de soi, développement d'habiletés de travail
2	Itinérance	Accueil, références, accompagnement et suivi
3	Autochtones	Programmes adaptés à la réalité de la clientèle Inuit

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Favoriser le réinsertion sociale des clients à risque d'itinérance et en situation d'itinérance

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Permettre à 40 personnes de développer leur capacité à travailler et aider 7 personnes à se trouver un emploi en milieu régulier au cours de l'année
B	Faire en sorte que 80 personnes reçoivent un service ou participent à une activité, dont elles ont exprimé le besoin ou le désir, fournis par un autre organisme ou organisation.
C	Assister jusqu'à 11 clients Inuit dans leur démarches pour retourner au Nunavik, et jusqu'à 5 clients Inuits pour la préparation de leur sortie de prison, selon leur besoin.

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Prise de responsabilité croissante et participation à différentes tâches (ex. commis au vestiaire, à l'entrepôt de nourriture, nettoyage des lieux, conservation de la nourriture, accueil, cuisine). Aide à la recherche d'emploi. Programme PAAS-Action.
B	Rencontres individuelles (nb/client sera évalué selon le besoin). Références vers ressources et partenaires (ex. A.A., CLSC, Dollard Cormier, PAQ, YMCA, refuges, etc). Développement de nouveaux partenariats et partage d'expériences.
C	Élaboration conjointe d'un plan de retour au Nunavik (hébergement, travail) et recherche de sources de financement pour payer le billet d'avion (avec Makivik). Suivis téléphoniques avec les clients incarcérés, accompagnement et références.

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
A	Au cours de la période, 40 personnes auront effectué chacune au moins 20 heures chaque de travaux supervisés à The Open Door, par semaine pendant un mois, et 7 personnes se seront trouvées un emploi.	Rapport (quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel)	Statistiques
B	80 personnes auront reçu les services ou participé à au moins une activité dans un organisme ou organisation extérieure auxquelles The Open Door les aura référées.	Suivi des participants	Nombre de participants
C	11 personnes seront retournées au Nunavik par l'intermédiaire de The Open Door et 5 personnes se seront trouvées un logement rapidement après leur sortie de prison.	Compte-rendu	Statistiques

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire	Lutte pauvreté/exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total					
		Fondation ECHO	MAKIVIK	The Open door						
A — Personnel lié au projet										
1	Titre	Intervenant(e)				30 000,00 \$	18 256,00 \$	12 064,00 \$	60 320,00 \$	
	\$/h.	hrs/sem	\$ avant. sociaux/sem.	# sem	# Poste					Total
	20	40	128	65	1					60 320,00 \$
2	Titre	Travailleur(euse) de rue				12 214,80 \$			12 214,80 \$	
	\$/h.	h./sem	\$ avant. sociaux/sem.	# sem	# Poste					Total
	18	30	86,4	26	0,75					12 214,80 \$
3	Titre	Cliquer pour menu déroulant				0,00 \$			0,00 \$	
	\$/h.	h./sem	\$ avant. sociaux/sem.	# sem	# Poste					Total
										0,00 \$
4	Titre	Cliquer pour menu déroulant				0,00 \$			0,00 \$	
	\$/h.	h./sem	\$ avant. sociaux/sem.	# sem	# Poste					Total
										0,00 \$
Sous-Total Section A		30 000,00 \$	12 214,80 \$	18 256,00 \$	12 064,00 \$	72 534,80 \$				
B- Frais d'activités générés par le projet (environ 20 %)										
Équipement: achat ou location									0,00 \$	
Fournitures de bureau, matériel d'animation									0,00 \$	
Photocopies, publicité									0,00 \$	
Déplacements									0,00 \$	

Locaux, conciergerie ou surveillance	12 000,00 \$				12 000,00 \$
Assurances (frais supplémentaires)					0,00 \$
Sous-Total Section B	12 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 000,00 \$
C- Frais d'administration générés par le projet (environ 10 %)					
Frais administratifs du projet					0,00 \$
Sous-Total Section C					0,00 \$
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	42 000,00 \$	12 214,80 \$	18 256,00 \$	12 064,00 \$	84 534,80 \$
NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de « Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité »					70%

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	SPVM, Station 12: communication régulière avec le directeur Pimentel afin d'aider à améliorer les relations entre les itinérants et les officiers de police (ex.	Promotion, sensibilisation Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
2	Moisson Montréal – La Porte ouverte obtient la majorité de sa nourriture de Moisson Montréal sur une base hebdomadaire.	Ressources matérielles Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
3	Chez Doris (refuge pour femmes du même quartier) –échange de vêtements recus en don (femmes vs hommes). De plus, une travailleuse de rue Inuit visite	Ressources matérielles Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
4	Visites des intervenants: Travailleurs de rue de YMCA, Dialogue et le Refuge pour femmes autochtones (1x par sem.); CLSC Metro (trav. social et infirmière pls fois par semaine). Médecins du monde et Stella (1x/semaine)	Ressources humaines Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
5	Membre du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal	Participation au comité avisur, concertation Promotion, sensibilisation Cliquer pour menu déroulant

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2017	Janvier	01
Date de remise du rapport d'étape	Année	Mois	Jour
Date de fin de projet	2018	Mars	31
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	2018	Avril	31

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet

--	--

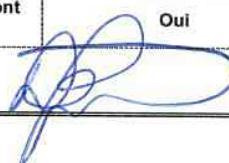
SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Plusieurs des clients aimeraient travailler mais ont de la difficulté à se réinsérer en emploi. Pendant les heures d'ouverture, plusieurs sortes de tâches ont besoin d'être effectuées au-delà de l'accueil et de l'accompagnement que fournit le personnel de The Open Door : trouver des vêtements pour les clients en besoin dans l'entrepôt, nettoyage des lieux, etc. Le projet nous permettra de demander à un plus grand nombre de clients de nous aider en faisant de telles tâches et d'observer leur travail plus attentivement, ce qui peut contribuer à rebâtir leur estime de soi. Nous avons aussi 4 postes PAAS-Action, où le niveau de responsabilité est nettement plus élevé. Un retour régulier est fait avec eux pour cibler les forces et difficultés. L'approche motivationnelle est utilisée. Le projet nous permettra aussi d'accompagner un plus grand nombre de clients vers des emplois en milieu régulier (préparation de CV, accompagnement auprès d'employeurs potentiels, etc.)

Tel que mentionné, 50 à 60 % des clients du Centre sont en situation d'itinérance. La clientèle Inuit (environ 20% des clients) et les femmes à risque de violence et d'abus requièrent des interventions adaptées qui ajoutent un défi supplémentaire. Le dénombrement de mars 2015 démontre que les Inuit sont surreprésentés parmi les autochtones et la population itinérante générale. La difficulté à s'adapter à la culture du Sud et à se loger, la méconnaissance des ressources, la disponibilité de l'alcool et des drogues illicites, la vulnérabilité à la violence et aux abus, surtout chez les femmes, et la barrière linguistique sont des facteurs de risque qui mènent souvent à l'itinérance chez les Inuit. Le mandat de la société Makivik, un de nos partenaires important est de "Lutter contre la pauvreté et promouvoir le bien-être, le progrès et l'éducation des Inuit" et de "Encourager, promouvoir et protéger le mode de vie, les valeurs et les traditions des Inuit, ainsi que contribuer à leur préservation"

Le Centre offre depuis 1988 des services reconnus par la communauté. En 2012, le Centre a été identifié par la Ville de Montréal et par la Société Makivik comme un partenaire de choix pour aider la population Inuit en raison des services déjà rendus. La société Makivik avance que 100% des hommes Inuit qui quittent la prison se retrouvent à la rue. La Porte ouverte reçoit jusqu'à 20 appels par semaine de personnes incarcérées qui ont souvent besoin d'aide en vue de leur congé. Une approche individualisée avec un intervenant connaissant leur culture et leurs besoins s'avère nécessaire. La barrière linguistique peut être un frein aux services reçus en prison. Certains désirent retourner dans le Grand Nord et nous demandent de l'aide pour y parvenir. Cela exige plusieurs démarches, notamment obtenir une garantie que la personne aura un endroit où demeurer à son retour. Le projet proposé ici permettra à The Open Door d'aider un plus grand nombre de personnes.

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	David Chapman	Fonction	Directeur		
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	Oui	Date	2017	Décembre	20
Signature					

Dossier # : 1176794010

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La porte ouverte / The Open Door (CE17 1079), afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2018 et d'accorder un soutien financier additionnel de 12 000 \$, faisant passer le soutien accordé de 30 000 \$ à 42 000 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1176794010 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-27

Hong-Van TRAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1094

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186352002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à Académos Cybermentorat, pour l'organisation de la 20e édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 2 500 \$ à Academos Cybermentorat pour l'organisation de la 20e édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-19 13:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186352002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à Académos Cybermentorat, pour l'organisation de la 20e édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur.

CONTENU

CONTEXTE

Académos Cybermentorat (Académos) est une organisation à but non lucratif de Montréal qui a pour mission de connecter les jeunes de 14 à 30 ans avec la réalité du monde du travail et les amener à concrétiser leur projet de vie professionnelle. Soutenue par le Secrétariat à la jeunesse du Gouvernement du Québec, Academos offre une application mobile de mentorat qui permet aux jeunes de trouver le métier de leurs rêves. Ils rejoignent plus de 65 000 jeunes, 2 500 mentors, 2 000 intervenants jeunesse et plus de 100 organisations à travers le Québec.

Academos a été mandaté par OSEntreprendre afin d'organiser le volet Entrepreneuriat étudiant du Défi OSEntreprendre pour la région de Montréal en 2018. Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier de 2 500 \$ afin que la Ville soit partenaire Or de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Défi OSEntreprendre encourage celles et ceux qui ont l'audace de passer à l'action. C'est une compétition entrepreneuriale qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales québécoises des jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que les nouveaux entrepreneurs.

Le Défi OSEntreprendre existe depuis 20 ans et est présent dans les 17 régions du Québec. Pour l'année 2017-2018, le volet entrepreneuriat étudiant à Montréal rejoint 4 000 participants à travers 25 établissements scolaires et 240 projets entrepreneuriaux. Plus de 12 000 \$ en bourses seront remis aux projets lauréats de chaque catégorie.

La Ville de Montréal serait partenaire Or du volet Entrepreneuriat étudiant régional et offrira

deux bourses « coup de cœur » à des projets en développement durable portés par des élèves du niveau primaire et secondaire.

JUSTIFICATION

Le soutien financier au volet étudiant du Défi OSEntreprendre répond aux objectifs du Service de développement économique en stimulant l'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes. Il répond aussi à la Politique de l'Enfant favorisant la persévérance et la réussite scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 2 500 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat (budget régulier).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération car il vient appuyer les actions locales en matière de développement économique, telles que précisées au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville offrira deux bourses « coup de cœur » pour des projets de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défi OSEntreprendre favorise l'esprit entrepreneurial des montréalais et encourage la relève.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville sera partenaire Or de l'événement et bénéficiera de la visibilité décrite dans le document Plan de visibilité joint au sommaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de du Gala régional le 26 avril 2018 à l'Université du Québec à Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-3656
Télécop. : 514-872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-01

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-03-17



ACADEMOS

organisateur du



Academos est fier de s'associer au défi OSEntreprendre et d'encourager l'entrepreneuriat étudiant dans la grande région de Montréal.

Dans le cadre de la finale régionale Montréal du Défi OSEntreprendre, Academos est à la recherche de partenaires qui désirent soutenir la relève dans la réalisation de leur projet entrepreneurial.

Merci de soutenir l'avenir de nos jeunes et leur permettre de développer leur plein potentiel!

PRÉSENTATION DU DÉFI OSENTREPRENDRE

Le Défi OSEntreprendre est une compétition entrepreneuriale de grande envergure qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales. Avec son volet Entrepreneuriat étudiant qui reconnaît les jeunes du primaire jusqu'à l'université, son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs et son nouveau volet Réussite Inc. qui fait rayonner des succès inspirants, le Défi OSEntreprendre encourage celles et ceux qui ont l'audace de passer à l'action. Pour sa mise en œuvre, le Défi OSEntreprendre peut compter sur la mobilisation de plus de 350 agents responsables de sa réalisation partout au Québec et **pour la région de Montréal, Academos est le porteur de projet pour le volet étudiant.**

POUR L'ANNÉE 2017-2018 | VOLET ÉTUDIANT À MONTRÉAL

+ 4 000 jeunes participants passionnés

+ 240 projets entrepreneuriaux

+ 25 établissements scolaires privés et toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal participent!

DEPUIS 20 ANS

+ 250 000 jeunes participants

+ 9 000 projets déposés

des centaines de lauréats



Gala régional de remise de prix pour les lauréats de Montréal

+ 12 000 \$ remis en bourses

Julie Poitras, porte-parole du volet étudiant pour Montréal, et fondatrice des jus LOOP





ACADEMOS

organisateur du



5 BONNES RAISONS DE DEVENIR PARTENAIRE

AFFIRMEZ

vos leadership
dans les domaines
de l'entrepreneuriat,
de l'éducation et du
développement des affaires

ASSOCIEZ

vos nom, vos marque
à une initiative connue
et reconnue en matière
d'entrepreneuriat au
Québec

REJOIGNEZ

des milliers d'individus
issus de tous les groupes
d'âge grâce à un large
éventail d'outils de
communication

COMMUNIQUEZ

avec un public cible formé de la
prochaine génération de gens
d'affaires et d'étudiants engagés dans
leur processus d'apprentissage de
l'entrepreneuriat

BÉNÉFICIEZ

d'une visibilité
régionale/locale
remarquable et
remarquée!

QUELLE OPTION DE PARTENARIAT CHOISIREZ-VOUS?

Partenaire - PLATINE

Commandite de 5 000 \$ et plus en argent

Partenaire - OR

Commandite de 2 500 \$ et plus en argent

Partenaire - ARGENT

Commandite de 1 500 \$ et plus en argent

Partenaire - BRONZE

Commandite de 800 \$ et plus en argent



organisateur du



VISIBILITÉ RELATIVE / PAR PARTENARIAT

	PLATINE	OR	ARGENT	BRONZE
Prise de parole d'un représentant de votre organisation lors de l'ouverture du gala	●			
Catégorie de prix nommée en votre nom	●	●		
Mention du nom de la catégorie par le maître de cérémonie lors de la remise du prix	●	●		
Présence d'un représentant de votre entreprise dans la section partenaires VIP qui sera présentée par le maître de cérémonie	●	●		
Remise d'un prix par un représentant de votre entreprise	●	●		
Remerciements prononcés verbalement par le maître de cérémonie	●	●	●	●
Mention de votre collaboration dans les médias sociaux (Facebook & Twitter)	●	●		
Logo dans le site Internet régional du Défi OSEntreprendre	●	●	●	
Logo sur la présentation PowerPoint remerciant les commanditaires lors de la soirée de remise des prix	●	●	●	●
Logo sur le formulaire de réservation	●	●	●	
Logo sur l'affiche « Bienvenue » installée à l'entrée de la salle lors de la soirée de remise des prix	●	●	●	
Logo sur le carton d'identification d'une table	●	●	●	



Academos une application mobile de mentorat qui permet aux jeunes de trouver le métier de leurs rêves. Soutenu par le Secrétariat à la jeunesse, Academos rejoint plus de 65 000 jeunes, 2 500 mentors, 2 000 intervenants jeunesse et plus de 100 organisations à travers le Québec.

academos.qc.ca

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Emilie Dumas
 Conseillère au volet OSEntreprendre
edumas@academos.qc.ca
 514.332.336 poste 6264

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET: **ACADEMOS CYBERMENTORAT**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est au 296 rue Saint-Paul Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H2Y 2A3 agissant et représentée par Lyne Maurier, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 20 octobre 2011;

CI-APRÈS APPELÉE "L'ORGANISME"

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, le 26 avril 2018, *le Gala régional étudiant du Défi OseEntreprendre*, ci-après appelé l'"Événement";

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1.

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

OBLIGATIONS DE LA VILLE

1. Sous réserve des approbations requises, la Ville convient d'assurer une participation financière maximale de deux-milles-cinq-cent dollars (**2 500 \$**), devant être affectée **à l'organisation du Gala régional 2018, volet Entrepreneuriat étudiant, du Défi Oseprendre et à l'octroi de deux bourses coup de cœur pour des projets en développement durable au niveau primaire et secondaire d'une valeur unitaire de 700 \$;**

Cette participation financière sera remise à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

2. En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à:

- 2.1 présenter l'Événement aux dates indiquées au préambule;
- 2.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;
- 2.3 mettre en évidence la participation de la Ville dans tous les programmes, publications et annonces relatifs à la tenue de l'Événement;
- 2.4 respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans le cadre de l'Événement et conclure avec la Ville, le cas échéant, une entente relative aux modalités de soutien technique, aux assurances et aux garanties requises pour la tenue de l'Événement dans le domaine public;
- 2.5 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;
- 2.6 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1;
- 2.7 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution du présent protocole;
- 2.8 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes si la participation financière de la Ville est de 100 000 \$ et plus.

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

3. L'Organisme déclare et garantit:
 - 3.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;
 - 3.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

INDEMNISATION ET ASSURANCES

4. L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toute condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

DISPOSITIONS FINALES

- 5.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.
- 5.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.
- 5.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 5.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 5.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le _____ ième jour de _____ 2018

ACADEMOS CYBERMENTORAT

par : _____
Mme Lyne Maurier, directrice générale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1186352002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à Académos Cybermentorat, pour l'organisation de la 20e édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1186352002 Interv fin.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2018, pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2018, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-03-16 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1184005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La « Semaine d'actions contre le racisme » (SACR) existe depuis l'année 2000 et dès la première édition, la Ville de Montréal a été un des principaux partenaires du comité organisateur. La SACR a été d'abord mise en place pour souligner le 21 mars, décrété par les Nations Unies « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Au cours des années, elle est devenue un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître, entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation relatives aux enjeux liés à la discrimination réalisées à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde. Initiée à Montréal, la SACR est aujourd'hui un événement national et a acquis une notoriété indéniable à Montréal et au Québec. Grâce à cette initiative typiquement québécoise, des semaines similaires se déroulent ailleurs dans le monde : notamment à Paris, Bruxelles, Genève, Lausanne et Lille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0485 du 5 avril 2017

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2017, afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication de la 18e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2017;

CE16 0467 du 23 mars 2016

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la

production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la réalisation de la 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016;
CE15 0519 du 25 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015.

DESCRIPTION

Orchestrée par Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) depuis 2010, la SACR offre l'occasion d'aborder de front les problèmes sociaux tels que le racisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'intolérance, les préjugés ou la discrimination. Un grand nombre d'organismes répondent à l'invitation d'inscrire leurs activités dans la programmation de cet événement. La participation des citoyens ainsi que celle des acteurs et des professionnels du milieu est encouragée et valorisée.

La 19e édition de la SACR est prévue du 21 au 31 mars 2018. Le thème abordé cette année est « Conciliation et réconciliation entre tous les Québécois.e.s ». Il s'agit de favoriser le rapprochement entre toutes les Québécoises et tous les Québécois, dont l'inclusion sociale de tous, peu importe l'endroit où leurs ancêtres vivaient.

L'objectif de cette édition vise à contrer le racisme systémique par la sensibilisation, l'éducation populaire et la documentation des faits afin d'atteindre un réel vivre-ensemble. Pour ce faire, le CIDIHCA souhaite permettre aux différents acteurs qui prendront part aux nombreuses activités de saisir l'ampleur de la problématique et de réfléchir ensemble à des pistes de solution.

Encore cette année, de nombreux partenaires se joindront à une programmation des plus diversifiées qui comprendra, entre autres, colloque, forum, formation, marche, poésie, slam, chants, cabaret, etc.

Le programme de la 19e édition de la SACR est disponible sur le site internet, à l'adresse suivante : <http://sacr.ca/>

JUSTIFICATION

Depuis plus de deux siècles, des immigrants des quatre coins du monde se sont établis dans les quartiers de Montréal. Majoritairement originaire de l'Ouest du continent européen jusqu'aux années 1960, l'immigration internationale s'est diversifiée depuis et provient maintenant majoritairement des Caraïbes, de l'Asie et du Maghreb. Aujourd'hui, se côtoient à Montréal des personnes en provenance d'environ 120 pays, parlant près de 200 langues. Une personne sur trois est née à l'extérieur du Canada.

Le soutien financier à la SACR s'inscrit dans les engagements de la Ville énoncés dans la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale de 1989 et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, adoptée le 22 mars 2004 par le Conseil municipal. Ainsi le vivre-ensemble en milieu urbain est une préoccupation constante sur tout le territoire montréalais. La Ville est également membre de la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et participe à la Coalition internationale des villes contre le racisme, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), depuis 2006.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier recommande d'octroyer un soutien financier de 10 000 \$ pour soutenir l'organisme dans la réalisation de la SACR 2018. Ce montant lui permettra de couvrir une partie des frais de communication en plus de soutenir l'organisation d'événements autour de la thématique de cette année.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 10 000 \$, est prévu au Service de la diversité sociale et des sports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Patrimoine Canada, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le CIDIHCA ainsi que d'autres partenaires contribuent financièrement à la réussite de cette 19e édition de la SACR. Ce montage financier a permis le début du projet antérieurement à l'approbation du dossier décisionnel.

Organisme	2015	2016	2017	Soutien financier recommandé pour 2018	% du montant recommandé en regard du montant total du projet
Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	10 000 \$	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	12,8 %

Un tableau indiquant les soutiens financiers versés à l'organisme apparaît à la section Pièces jointes. Il est à noter que l'organisme a obtenu un soutien financier de 4 000 \$ en 2017 pour un autre projet dans le cadre du Programme Montréal Interculturel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 - Ensemble pour une métropole durable : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier respecte les engagements de la Ville inscrits dans sa Charte montréalaise des droits et responsabilités et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et encourage la sensibilisation de la population à la lutte au racisme et à la discrimination.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mars 2018

- Distribution du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme » - réseau interne de la Ville

- Mise en ligne de la programmation sur le site de la Ville et communiqué de presse de la Ville

21 mars 2018

- Lancement de la 19e édition à l'hôtel de ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-05

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-03-15

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE INTER. DE DOC. D'INFO HAITIENNE, CARAIBEENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)
-----------------	--

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total
Culture	CE15 0744	1 000,00 \$			1 000,00 \$
Total Culture		1 000,00 \$			1 000,00 \$
Diversité sociale et des sports	CE15 0519	10 000,00 \$			10 000,00 \$
	CE16 0467		15 000,00 \$		15 000,00 \$
	CE17 0231			4 000,00 \$	4 000,00 \$
	CE17 0485			10 000,00 \$	10 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		10 000,00 \$	15 000,00 \$	14 000,00 \$	39 000,00 \$
Total		11 000,00 \$	15 000,00 \$	14 000,00 \$	40 000,00 \$

**CONVENTION
1184005001**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

No d'inscription TPS : 121364749
No d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)**, personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, ayant sa place d'affaires au 430, rue Sainte-Hélène, bureau 401, Montréal, Québec, H2Y 2K7, agissant et représentée par monsieur Frantz Voltaire, président dûment autorisé à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 7 février 2018;

No d'inscription TPS : N/A
No d'inscription TVQ : N/A
No d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme entend promouvoir la lutte au racisme et à la discrimination et favoriser l'inclusion ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre de la Semaine d'actions contre le racisme à cet effet ;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de la dix-neuvième édition de la Semaine d'actions contre le racisme;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter un plan d'action approuvé par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 **« Directeur »** : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé ;
- 2.3 **« Annexe A »** : la demande de soutien et le plan d'action préparés par l'Organisme et approuvés par la Directrice décrivant les objectifs généraux et spécifiques de la SACR, le thème abordé en 2018, les événements phares et les prévisions budgétaires.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Plan d'action

réalise son plan d'action en conformité des dispositions de la présente convention et de l'Annexe A et des directives du Directeur;

4.2 Rapports d'étape et final

dépose, auprès du Directeur, les rapports d'étapes le cas échéant, ainsi que le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;

4.3 Autorisations et permis

obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.4 Respect des lois

se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;

4.5 Promotion et publicité

met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;

4.6 **Aspects financiers**

4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;

4.6.2 autorise le Directeur du Service des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;

4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément, le cas échéant, de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme. Pour les contributions financières de la Ville de 100 000 \$ et plus, les états financiers doivent être vérifiés et une copie doit en être transmise au Vérificateur de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes;

4.6.4 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du plan d'action, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **dix mille dollars (10 000 \$)**.

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.2.1 quatre-vingt-dix pour cent (90%) soit **neuf mille dollars (9 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.2.2 dix pour cent (10%) soit **mille dollars (1 000 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'acceptation du rapport final de la 19^e Édition.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son plan d'action.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers;
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard;
- 6.3 L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme;
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues;

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
 - i) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
 - ou
 - ii) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe i) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut;
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe ii) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai;
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés;
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **INCESSIBILITÉ**

L'Organisme ne peut céder ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 **RELATION CONTRACTUELLE**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13 **ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS**

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, le 31 mars 2018.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de mars 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de mars 2018

**LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET
D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-
CANADIENNE (CIDIHCA)**

Par : _____
Frantz Voltaire, président

Cette convention a été approuvée par le **Comité exécutif** de la Ville de Montréal, le ième jour de mars 2018 (résolution CE18.....).

Dossier # : 1184005001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques

Objet :

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1184005001 .xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget
Tél : 872-7070

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-06

Hong-Van TRAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1094
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1182912001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2018. Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités pour l'année 2018;
2. d'approuver le projet de convention de contribution financière afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1182912001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2018. Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

CONTENU

CONTEXTE

En 1990, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal créaient l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) au Jardin botanique. Par cette collaboration, les deux partenaires s'assuraient d'une meilleure synergie dans leurs activités de recherche, d'un meilleur réseautage et de possibilités de financement accrues.

L'IRBV compte maintenant près de 300 personnes (chercheurs, étudiants, personnel administratif et de recherche) qui touchent à toutes les disciplines de la biologie végétale. Ses activités portent principalement sur le développement d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué; la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie; la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité (étudiants de cycles supérieurs à la maîtrise, au doctorat et au niveau post-doctoral); le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers les usagers du milieu socio-économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0315 - 29 mars 2017 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche biologie végétale et approuver un projet de convention à cet effet (# 1172912001)

CM16 0457 - 19 avril 2016 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale et approuver un projet de convention à cet effet (# 1162912001)

CM15 1232 - 17 octobre 2015 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale et approuver un projet de convention à cet effet (# 1152912001)

CM14 0286 - 27 mars 2014 - Accorder un soutien annuel de 95 000\$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (# 1142912001)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à accorder une contribution de 95 000 \$, pour l'année 2018, à l'IRBV. Le montant accordé permettra de financer diverses dépenses administratives de l'organisme, nécessaires pour supporter les programmes de recherche de pointe en biologie végétale (phytotechnologies, conservation, taxonomie, etc.) conduits par les chercheurs du Jardin botanique.

La contribution accordée par la Ville correspond à environ 10% du budget global de l'organisme.

JUSTIFICATION

Comme dans tout musée d'envergure internationale, la recherche constitue un volet fondamental de la mission du Jardin botanique.

Les activités de recherche du Jardin botanique sont réalisées par les membres de la Division de la recherche et du développement scientifique qui œuvrent, en association avec d'autres chercheurs de l'Université de Montréal, au sein de l'IRBV, situé sur le site du Jardin botanique.

Cette association est grandement profitable aux 7 chercheurs du Jardin botanique. Elle offre un cadre de travail stimulant, propice à l'élaboration de projets multidisciplinaires et à la mise en commun d'expertises. Ce contexte permet également aux chercheurs de bénéficier d'une structure universitaire les rendant éligibles aux subventions d'organismes qui financent la recherche. C'est ainsi que les botanistes-chercheurs peuvent obtenir des subventions et des contrats de recherche qui totalisent en moyenne quelque 500 000\$ par année.

Ces subventions leur ont permis de développer, au cours des dernières années, des expertises reconnues dans plusieurs domaines, notamment en phytotechnologies, en phytopathologie ou en conservation de plantes rares et menacées. Toutes ces expertises profitent au Jardin botanique de même qu'à l'ensemble de la Ville de Montréal. À titre d'exemple, mentionnons le projet de phytoremédiation de sites contaminés qui est en cours dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et qui se fait grâce au soutien du Service du Développement Économique et de l'arrondissement.

Par ailleurs, la qualité des activités de recherche conduites à l'IRBV contribue grandement à la notoriété et au rayonnement international du Jardin botanique.

Enfin il faudrait aussi souligner que l'IRBV contribue à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, par les programmes de deuxième et troisième cycle qu'elle offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière, de 95 000 \$ (taxes incluses), sera comptabilisé au budget du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Service de l'Espace pour la vie adhère au plan de développement durable de la collectivité montréalaise et s'est doté d'une charte d'engagement visant à intégrer le concept de développement durable dans toutes les sphères de ses activités de façon à informer, sensibiliser et éduquer les employés, les visiteurs et l'ensemble des parties

prenantes à ces enjeux. La présente décision contribue à la protection et à l'essor de la biodiversité et des milieux de vies par des actions concrètes impliquant des activités de recherche, d'éducation et de conservation in situ et ex situ.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal est essentielle au fonctionnement de l'IRBV. Ne pas l'accorder aurait des conséquences néfastes sur le volet recherche de la mission du Jardin botanique, la réputation et la crédibilité de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop. : 514 872-9647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Tél : 514 872-3543
Télécop. : 514 872-0662

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Frédéric BOULVA

Directeur Exploitation

Tél : 514 872-0603

Approuvé le : 2018-03-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N^o d'inscription TPS : 121364749
N^o d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE (IRBV)**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, agissant et représentée par Madame Anne Bruneau, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N^o d'inscription T.P.S. : 128144052 RT0001
N^o d'inscription T.V.Q. : 1011037573 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme collaborateur. L'Institut de recherche en biologie végétale a été créé conjointement par la Ville de Montréal et l'Université de Montréal en 1990, scellant une collaboration datant de la création du Jardin botanique de Montréal en 1931. Sa mission est en développement constant en ce qui concerne la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué, la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie, la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité, au baccalauréat, à la maîtrise, au doctorat et au niveau postdoctoral, le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers la communauté;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour poursuivre leur mission et qu'en conséquence, la Ville entend continuer à contribuer au financement des opérations de l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à poursuivre ses opérations en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

1.1 2.6 « **Responsable** » : la directrice générale adjointe Qualité de vie de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service Espace pour la vie

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse poursuivre leur opération.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en un (1) versement au montant de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000\$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Ce versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

**INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE
VÉGÉTALE**

Par : _____
Anne Bruneau, directrice

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le ^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

ANNEXE 1

Voir document description des activités ci-joint.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Non applicable

Annexe 1



Institut de recherche en biologie végétale



Institut de recherche
en biologie végétale

Université 
de Montréal



espace
pour la
vie montréal
insectarium
jardin botanique



Contenu

Contents

	L'IRBV	2
	<i>The IRBV</i>	
	Un partenariat symbiotique	4
	<i>A symbiotic partnership</i>	
	Zoom sur la recherche	8
	<i>Zoom on research</i>	
	Signalisation et reproduction des plantes	10
	<i>Plant signaling and reproduction</i>	
	Une course à obstacles	12
	<i>An obstacle course</i>	
	Écologie urbaine et phytotechnologies	14
	<i>Urban ecology and phytotechnologies</i>	
	Symbiose végétale	16
	<i>Plant symbiosis</i>	
	Origine, structure et conservation de la biodiversité	18
	<i>Origin, structure and conservation of biodiversity</i>	
	Vert le nord	20
	<i>Looking North to go green</i>	
	Interactions plante/environnement	22
	<i>Plant/environment interactions</i>	
	Code-barres	24
	<i>Barcodes for Quebec plants</i>	
	Science... fiction!	26
	<i>The universe of parasites</i>	
	Personnel de l'IRBV	28
	<i>Faculty and staff of the IRBV</i>	
	Un campus cosmopolite	31
	<i>Cosmopolitan campus</i>	
CRÉDITS / CREDITS		
Lucie Campeau		
Coordination / <i>Project coordination</i>		
Lucie Campeau et Denis Lauzer		
Rédaction / <i>Texts</i>		
Karen Grislis		
Traduction et collaboration à la rédaction		
/ <i>Translation & editing (English text)</i>		
Anne-Marie Gagné et Julie-Ève Ouellet		
Compilation - ressources humaines et publications		
/ <i>Compilation – human resources</i>		
<i>and publication information</i>		
Hélène Camirand		
Conception graphique / <i>Graphic design</i>		
David Goulet		
Graphisme (révision) / <i>Graphic design (Revision)</i>		
Photo page couverture / <i>Cover Photograph</i>		
© Denis Lauzer, IRBV		
Photos / <i>Photos</i>		
© Seng Hok Ngo		
© Mathieu Bélanger-Morin		
© Ekaterina Konioukhova		
@ IRBV		
@ Jardin botanique		

L'IRBV

The IRBV

L'Institut de recherche en biologie végétale, et le Centre sur la biodiversité, sont situés sur le site du Jardin botanique de Montréal, l'un des plus grands jardins botaniques au monde. Issu d'un partenariat unique entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (Espace pour la vie), l'IRBV est reconnu en tant que centre d'excellence dont la mission est la recherche et l'enseignement en biologie végétale. S'ajoute à cette fructueuse relation, le Centre sur la biodiversité qui vise également les plus hauts standards en recherche et en formation, ainsi que la sensibilisation du grand public aux enjeux majeurs liés à la biodiversité.

Les chercheurs de l'Institut touchent à toutes les disciplines de la biologie végétale, de la biologie moléculaire à l'écologie, et ce tant au point de vue fondamental qu'appliqué. Du côté de l'enseignement, la formation au baccalauréat et aux cycles supérieurs permet d'assurer la relève scientifique.

L'IRBV, c'est près de 300 personnes – chercheurs, étudiants, personnel administratif et de recherche – des installations modernes et un site exceptionnel offrant du matériel végétal incomparable. Un lieu où le développement et la transmission des connaissances en biologie végétale sont prioritaires.

The Institut de recherche en biologie végétale and its Biodiversity Centre are located within the Montreal Botanical Garden, one of the largest botanical gardens in the world. Product of a unique partnership between the Université de Montréal and the City of Montreal (Space for life), the IRBV is widely recognized as a centre of excellence whose mission is research and teaching of plant biology. Building upon this rewarding relationship, the Biodiversity Centre also strives for the highest research and educational standards, while raising public awareness of the importance of preserving and better understanding biodiversity.

IRBV researchers work in every discipline of plant biology, from molecular biology to ecology, both in fundamental research and its applications. The IRBV offers undergraduate and graduate level training, thus preparing tomorrow's scientists.

The IRBV is close to 300 persons (researchers, students, administrative and research staff), modern facilities, an exceptional location, and an outstanding source of plant material. Our priority is the development and transfer of knowledge in plant biology.





Un partenariat symbiotique

A symbiotic partnership

L'engagement entre le Jardin botanique et l'Université remonte à la fondation du Jardin par le Frère Marie-Victorin, en 1931.

Le support continu et indéniable de l'Université et de la Ville a permis, au fil des ans, le recrutement de chercheurs hautement qualifiés, s'assurant ainsi du succès de cette ambitieuse alliance. Ces scientifiques rattachés au Département de sciences biologiques de l'Université, ou à la Division du développement scientifique et de la recherche du Jardin botanique (Espace pour la vie), contribuent ensemble à la mission de l'IRBV.

Le dynamisme de l'IRBV repose avant tout sur les opportunités uniques qu'offrent chacun de ses partenaires. L'Université bénéficie en effet d'un accès privilégié aux collections de plantes vivantes d'une très grande richesse, à des serres modernes, à des parcelles expérimentales, ainsi qu'à l'expertise d'horticulteurs.



The partnership between the Montreal Botanical Garden and the Université de Montréal dates back to the founding of the Garden and the Botanical Institute by Brother Marie-Victorin, in 1931.

The on-going, faithful support of both the Université de Montréal and the City of Montreal has made it possible to recruit highly qualified researchers over the years, and ensure the success of this ambitious alliance. Together, scientists affiliated with the university's Department of biological sciences, or with the Scientific Research and Development division of the Botanical Garden/Space for life, support the IRBV's mission.

The unique opportunities provided by each of these founding partners make the IRBV an especially dynamic research institution. The university benefits from privileged access to living plant collections of great diversity, state-of-the-art greenhouses, experimental plots and horticultural expertise.



Un partenariat symbiotique

A symbiotic partnership

Pour sa part, le Jardin peut compter sur la présence d'un institut de recherche lui donnant accès à une expertise de pointe, lui permettant ainsi de jouer un rôle d'avant-garde dans la promotion d'une culture scientifique avec ses institutions vouées aux sciences naturelles.

À ces conditions exceptionnelles qui s'offraient déjà aux équipes de recherche, s'ajoute le Centre sur la biodiversité avec ses installations à la fine pointe de la technologie, ce qui constitue un pôle d'excellence dans le domaine de la biodiversité.



Dans un même lieu, se regroupent donc des laboratoires de recherche et d'enseignement, un amphithéâtre, des collections québécoises parmi les plus importantes, et un hall d'exposition pour le grand public, la salle André-Bouchard.

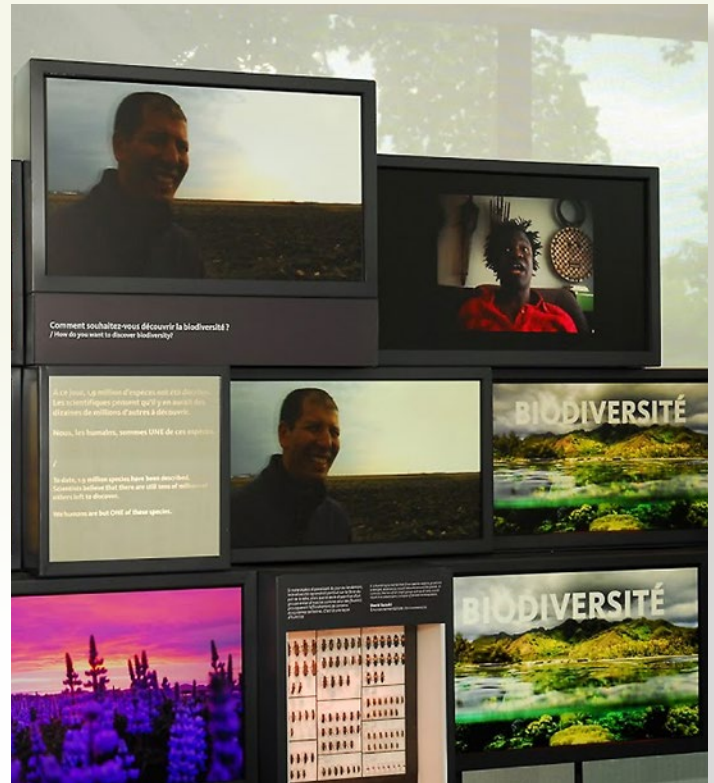
L'une des vocations du Centre est de coordonner la mise en réseau et l'accessibilité internationale des données des grandes collections biologiques de Canadensys.

The Botanical Garden can count on the scientific expertise of IRBV researchers to ensure that it remains a leader in scientific education.

The Biodiversity Centre is a recent addition to the exceptional scientific resources available to the IRBV's research teams. The Centre's cutting-edge facilities make it a beacon of excellence in the field of biodiversity.

At a single site, it consolidates research and teaching laboratories, an auditorium, some of Quebec's most precious natural collections, and the André-Bouchard Exhibition Hall, which is open to the public.

The Centre's vocation includes coordinating and ensuring international accessibility to the data of the major biological collections that are part of the Canadensys network.



Zoom sur la recherche

Zoom on research

Au fil des ans, l'IRBV a développé des compétences uniques dans les domaines de la biologie reproductive des plantes, de l'écologie végétale, de la systématique, de la phytotechnologie et de la lutte biologique. La nouvelle structuration du programme de recherche de l'IRBV repose sur l'identification de thématiques « phares ». Ces thématiques multidisciplinaires sont caractéristiques des recherches les plus originales menées à l'IRBV. Elles permettent de mieux refléter l'évolution de l'IRBV et de bien définir son unicité et ses compétences.

Over the years, IRBV researchers have developed unique expertise in the fields of plant reproductive biology, plant ecology, systematics, phytotechnology and biological control. Our research program is now structured according to core research themes. These multidisciplinary themes characterize the most innovative research at the IRBV and reflect the evolution of research at the IRBV, defining the Institute's unicity and expertise.

Origine, structure et conservation de la biodiversité

Origin, structure and conservation of biodiversity

Signalisation et reproduction des plantes

Plant signaling and reproduction

Interactions plante /environnement

Plant / environment interactions

Écologie urbaine et phytotechnologies

Urban ecology and phytotechnologies





Des réseaux et de grands projets

Que ce soit les chaires de recherche, le réseau Canadensys, le projet GenoRem, ou la participation à plusieurs réseaux stratégiques supportés par le FRQNT (CEF, SÈVE, CSBQ) ou par le CRSNG (Réseau biocontrôle, ArticNet, etc), toutes ces initiatives contribuent activement à propulser les chercheurs de l'Institut à l'avant-garde de leur domaine de recherche.

Research networks and major projects

A range of initiatives actively contribute to propelling the Institute's researchers to the forefront of their fields: research Chairs, the Canadensys network, project GenoRem and participation in several strategic networks supported by the FRQNT (CEF, SÈVE, QCBS) or the NSERC (the Biocontrol Network, ArticNet, etc.).

Tous les chercheurs de l'IRBV sont rattachés au Département de sciences biologiques, soit à titre de professeur régulier ou professeur associé.

All IRBV researchers are regular or adjunct professors in the Department of biological sciences at the Université de Montréal.

Quel rôle joue le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal ?

- Centralise les collections de plantes, d'insectes et de champignons
 - Partage les données (Canadensys et Vascan)
 - Offre des laboratoires de recherche
- Sensibilise le grand public aux enjeux de la biodiversité

What is the role of the UdeM Biodiversity Centre?

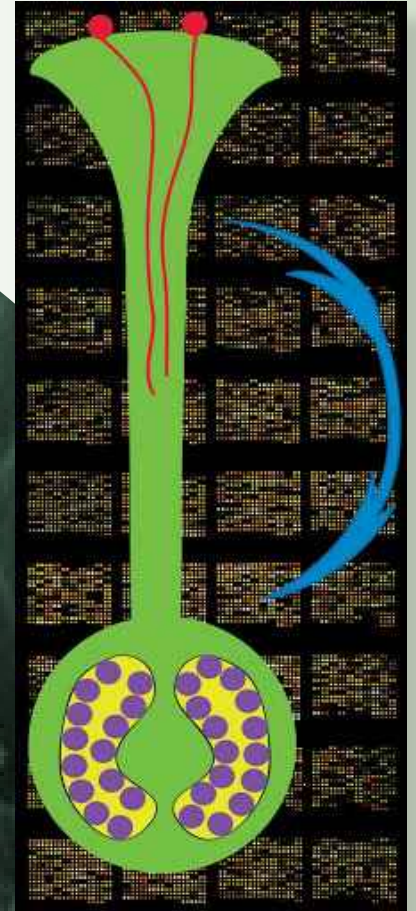
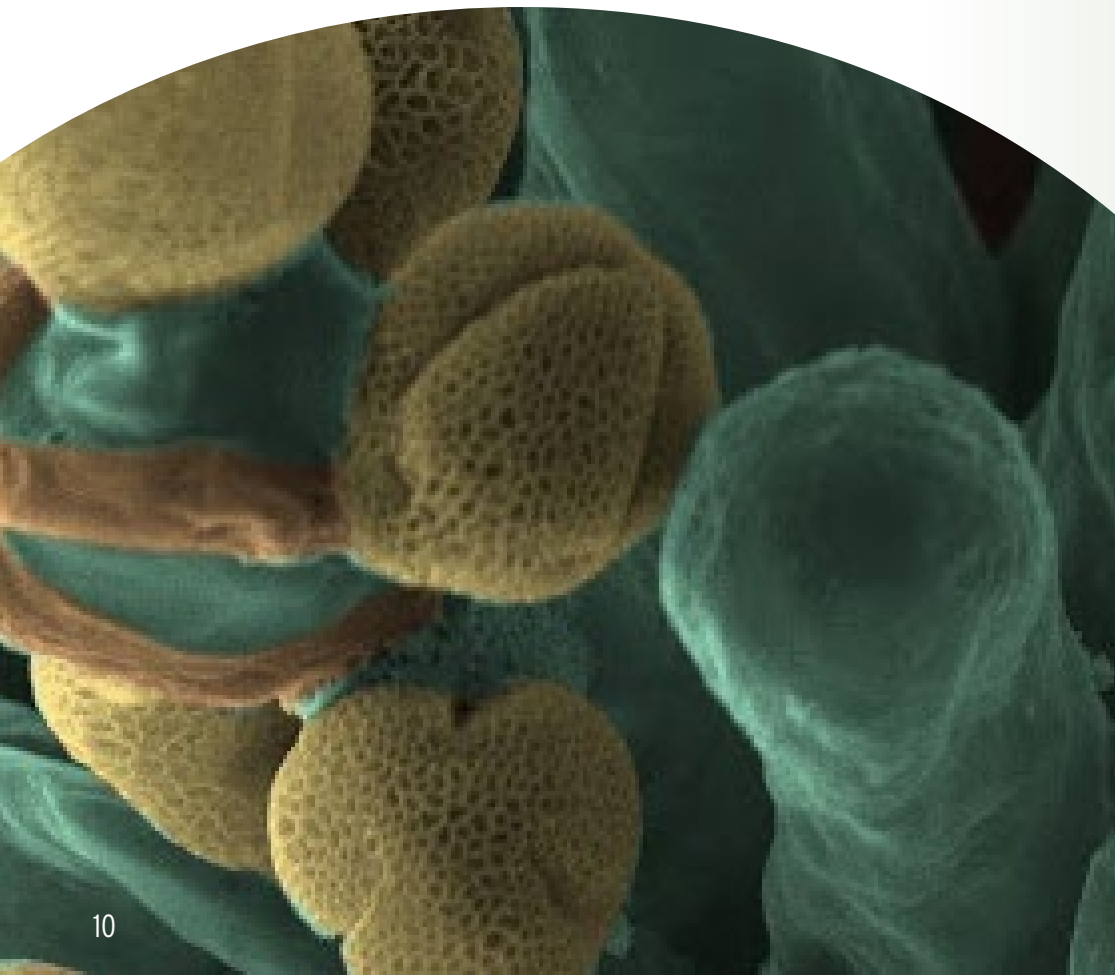
- Provide long-term conservation of plant, insect and fungal collections
 - Share data (Canadensys and Vascan)
- Manage access to high throughput research laboratories
- Contribute to public education about biodiversity through exhibits

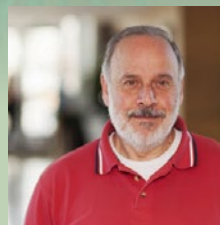
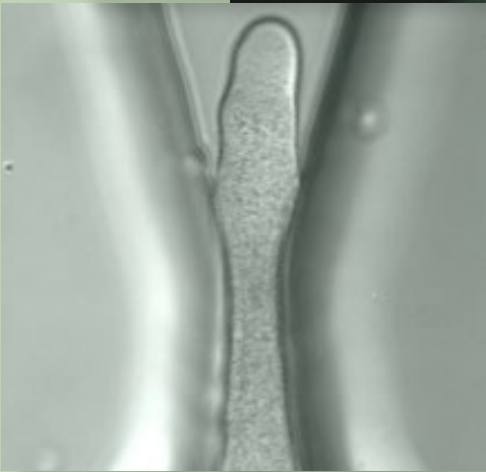
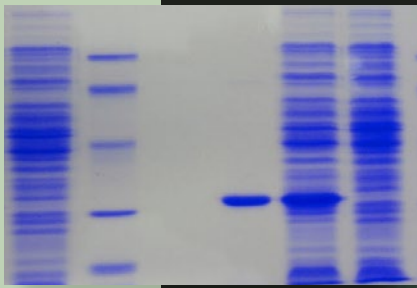
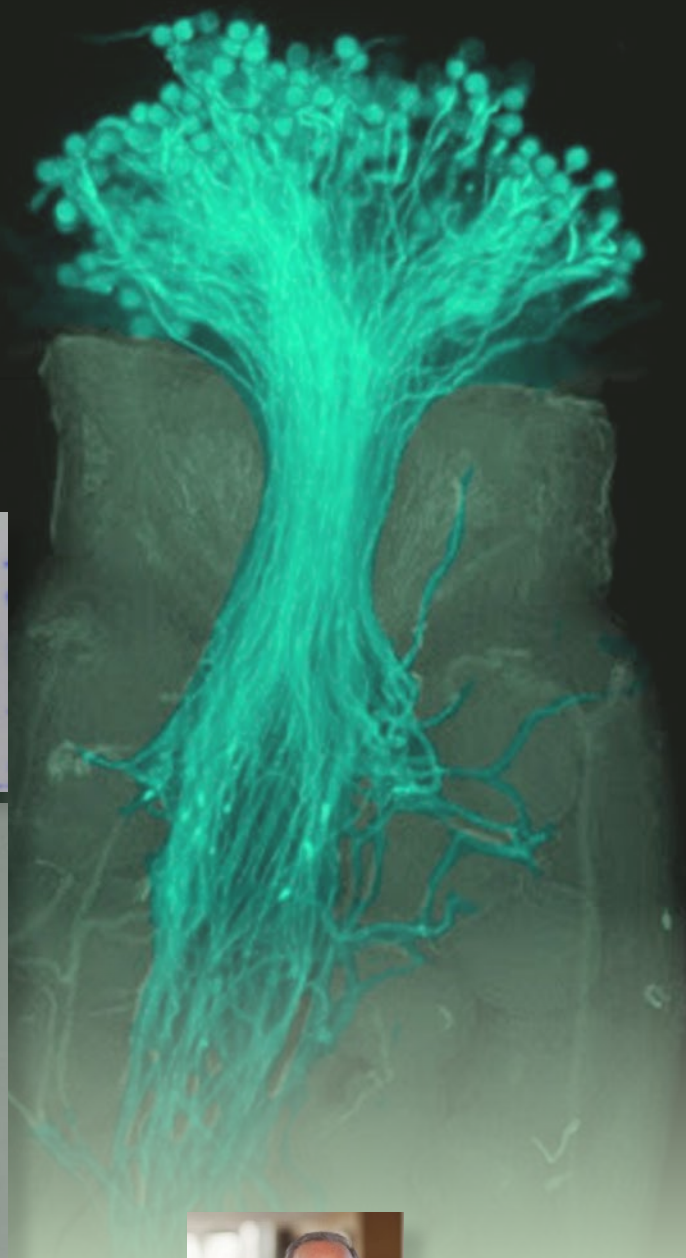
Signalisation et reproduction des plantes

Plant signaling and reproduction

La reproduction sexuelle des plantes est un processus crucial pour la survie des espèces. Elle est à la base d'une grande partie de la production de nourriture mondiale. Qui plus est, l'adaptation des plantes quant aux mécanismes de la reproduction, responsables de la grande diversité de plantes à fleurs, est un domaine fascinant. Nous travaillons à comprendre les mécanismes impliqués dans la reproduction des plantes, tant au niveau de la signalisation moléculaire et du développement des cellules reproductives que de la différenciation et de l'évolution de ces mécanismes entre espèces.

Plant sexual reproduction is fundamental to much of the world's food production. This process is crucial for the survival of species and is also partly responsible for the great diversity of flowering plants. We seek to understand the mechanisms involved in plant reproduction, both on the level of molecular signaling and reproductive cell development, and in regard to their differentiation over the course of evolution.





CAPPADOCIA Mario
GEITMANN Anja
JOLY Simon
MATTON Daniel P.
MORSE David
RIVOAL Jean





Une course à obstacles

Tube pollinique et microfluidique

La reproduction sexuée chez les plantes vasculaires est simple, en théorie. Le grain de pollen produit un tube pollinique qui se fait un chemin dans le pistil pour aller porter les gamètes mâles jusqu'à l'ovule situé au cœur de la fleur. Mais étudier comment le tube pollinique - la cellule qui croît le plus rapidement dans le monde végétal - effectue ce trajet, n'est pas une mince tâche.

À l'aide d'une combinaison de techniques de pointe de microscopie, de génie et de biologie moléculaire, Anja Geitmann a fait plusieurs découvertes sur la biomécanique du développement du tube pollinique. Elle a entre autres montré comment les matériaux requis pour la croissance de l'extrémité du tube sont transportés à l'intérieur de la cellule. Une logistique précise et bien orchestrée.

Pour en apprendre encore plus sur le développement du tube, qui malgré son diamètre de quelques micromètres peut, à travers un tissu compact, s'allonger de plusieurs centimètres en quelques heures, la chercheuse a maintenant recours à la microfluidique, une des premières utilisations de cette technologie de pointe chez les végétaux.

La microfluidique est une nouvelle discipline qui consiste à manipuler de petites quantités de fluides à travers des canaux de quelques micromètres d'ouverture. Elle a déjà des applications en médecine (diagnostic de maladies) et en pharmacologie (analyse d'échantillons chimiques ou biologiques).

Anja Geitmann, en collaboration avec des ingénieurs de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia, fait germer des grains de pollen dans des systèmes microfluidiques originaux dans le but de découvrir comment s'oriente le tube pollinique à travers le pistil et comment il perce l'ovule et libère ses gamètes. Les expériences menées jusqu'à maintenant ont permis d'en apprendre plus sur les propriétés mécaniques du tube, notamment sur la force qu'il exerce pour franchir les obstacles qu'il rencontre et sur les signaux environnants qui le guident.

La chercheuse est bien déterminée à mieux comprendre la course à obstacle à laquelle sont soumis les tubes polliniques lors de la fécondation végétale. Pour y arriver, elle a même réalisé une étude du développement du pollen en apesanteur dans une centrifugeuse géante du Centre européen de technologie spatiale. Elle espère également que ses résultats pourront aider des chercheurs d'autres domaines. Comme ceux qui s'intéressent aux cellules du système nerveux humain, les neurones, qui dans leur développement sont confrontés, comme le pollen, à des problèmes de « circulation » qui peuvent causer certaines maladies (dont la maladie d'Alzheimer).

AN OBSTACLE COURSE

Pollen tubes and microfluidics

In vascular plants, sexual reproduction is simple, in theory. A pollen grain produces a pollen tube, which makes its way through the pistil to carry male gametes to the ovule, situated at the heart of the flower. However, studying how the pollen tube – the cell that grows more rapidly than any other in the plant world – makes this journey is not an easy task.

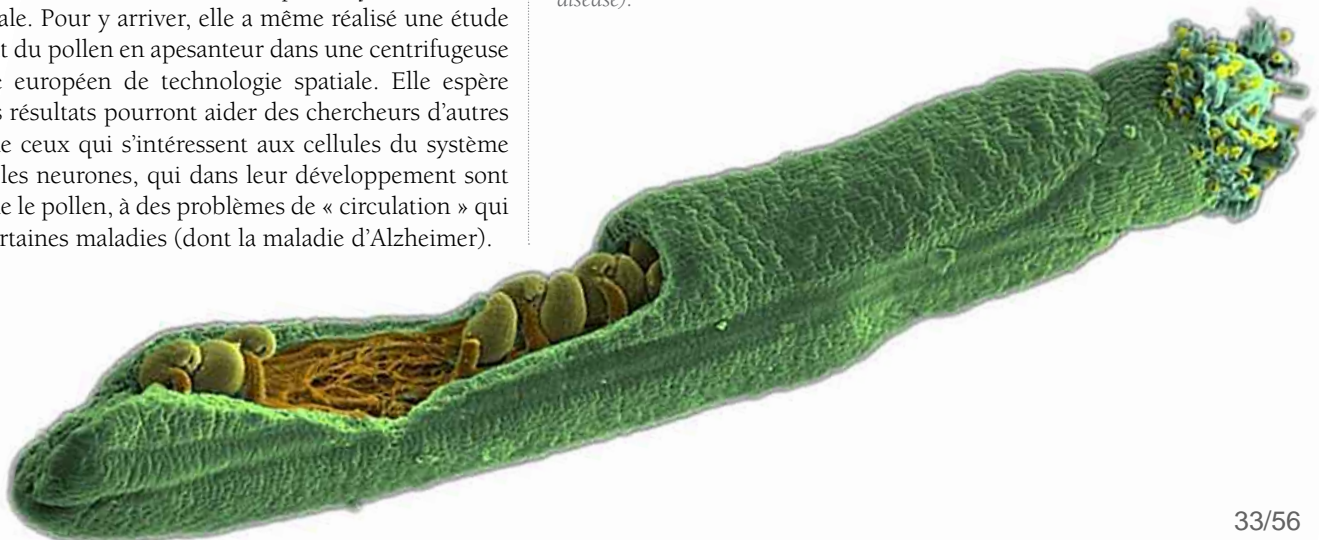
Using a combination of advanced techniques in microscopy, engineering and molecular biology, Anja Geitmann has discovered several aspects of the biomechanics of pollen tube development. For example, she has demonstrated how the materials required for the extremity of the tube to grow are transported inside the cell itself. This requires precise and well-orchestrated logistics.

To learn still more about the development of the tube, which, despite its diameter of only a few micrometres is able to extend several centimetres through compact tissue over the course of mere hours, the researcher now relies on microfluidics, one of the first uses of this cutting-edge technology in plants.

Microfluidics is a new discipline which involves manipulating small quantities of fluids through canal openings of a few micrometres. It has applications in medicine (to diagnose disease) and pharmacology (to analyse chemical or biological samples).

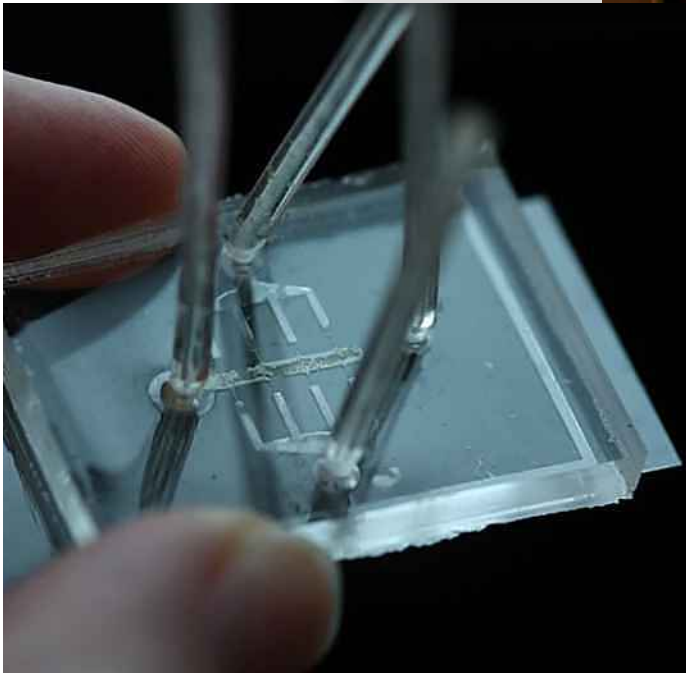
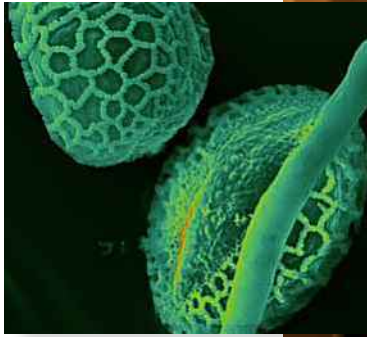
In collaboration with engineers from the Université de Montréal and Concordia University, Anja Geitmann causes pollen grains to germinate in unique microfluidics systems, in order to discover how a pollen tube guides itself through the pistil and how it pierces the ovule to release its gametes there. Experiments to date have made it possible to learn more about the mechanical properties of tubes, particularly on the force they exert to cross obstacles in their path and on the surrounding signals that guide them.

The researcher is determined to enrich our understanding of the obstacle course that pollen tubes must cross during plant fertilization. To achieve this goal, she has even conducted a study of the development of pollen under weightless conditions, in a giant centrifuge in the European Space Research and Technology Centre. She also hopes that these results will assist researchers in other fields – for example, those interested in cells of the human nervous system, neurons, which are confronted with “circulation” problems in their own development, much like pollen, and which can cause certain diseases (including Alzheimer’s disease).



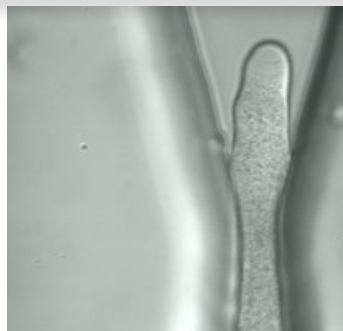
Anja Geitmann, professeur titulaire, Université de Montréal

Full professor, Université de Montréal



Le tube pollinique, la cellule qui croit le plus rapidement dans le monde végétal, peut s'allonger de plusieurs centimètres en quelques heures.

The pollen tube, the cell that grows more rapidly than any other in the plant world, is able to extend several centimetres through compact tissue over the course of mere hours.



Écologie urbaine et phytotechnologies

Urban ecology and phytotechnologies

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et l'urbanisation entraîne son lot de défis environnementaux. Nos travaux visent à la fois à mieux comprendre l'effet de cette urbanisation sur le monde végétal, et à développer des techniques employant les végétaux pour contrer ses impacts.

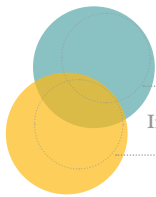
More than half the world's population lives in cities, and this ongoing urbanization engenders numerous environmental challenges. Our studies aim to enrich understanding of the effects of urbanization on the plant world, as well as to develop techniques that use plants to mitigate its impact.





BRISSON Jacques
BRODEUR Jacques
COGLIASTRO Alain
HIJRI Mohamed
LABRECQUE Michel
PELLERIN Stéphanie
PITRE Frédéric
ST-ARNAUD Marc





Symbiose végétale

Les vertus des mycorhizes et du saule

Supporté par Génome Canada et Génome Québec depuis 2011, le projet GenoRem propose une approche de phytoremédiation novatrice pour décontaminer différents types de sols pollués. Sous la gouverne des professeurs Franz Lang et Mohamed Hijri, une vaste équipe multidisciplinaire utilise diverses espèces et cultivars de saule, en combinaison avec des champignons et des bactéries, dans le but d'éliminer les contaminants organiques et les métaux présents dans les sols.

Une expertise en génomique

La génomique permet de mieux comprendre les interactions plante/micro-organisme lorsque ceux-ci sont en présence de contaminants, déterminant les meilleures approches pour favoriser leur dégradation ou l'extraction des polluants. Guidé par l'expertise de légistes et de spécialistes du développement durable, GenoRem proposera des solutions susceptibles d'améliorer les techniques vertes de décontamination, à l'intention des gouvernements et des entreprises.

Campagne Campus Montréal « Des talents. Une planète »

Le projet GenoRem démontre bien la pertinence de la collaboration entre les chercheurs de différentes disciplines. En mettant en vedette ce projet lors de sa campagne de financement, l'Université de Montréal ouvrait une vitrine sur le monde de la recherche, ses découvertes, et sur les solutions que la science peut offrir aux enjeux planétaires.

PLANT SYMBIOSIS

The virtues of mycorrhizae and willow

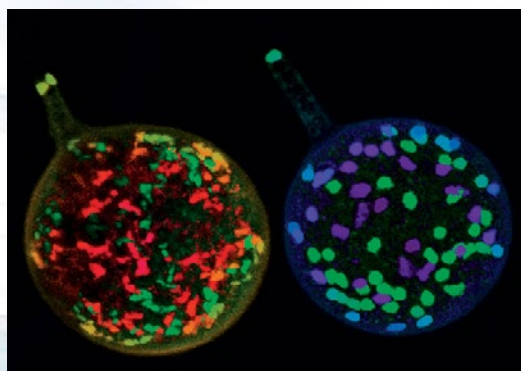
Funded by Genome Canada and Génome Québec since 2011, the GenoRem project is developing an innovative approach to phytoremediation of different types of polluted soils. Directed by professors Franz Lang and Mohamed Hijri, a large, multidisciplinary team of researchers uses willow species and cultivars, in combination with fungi and bacteria, to eliminate organic contaminants and metals from soils.

Expertise in genomics

Genomics makes it possible to understand plant-microorganism interactions in the presence of contaminants and determine the best approaches for degradation or extraction. Assisted by experts in environmental law and sustainable development, GenoRem will develop solutions to improve environmentally-friendly phytoremediation techniques for use by government agencies and businesses.

The Campus Montréal Fundraising Campaign "Many talents. One planet."

GenoRem clearly illustrates the benefits of collaboration between researchers from different disciplines. By featuring this project in its fundraising campaign, the Université de Montréal has opened a window on the world of research and the scientific discoveries that may help resolve issues of planetary concern.



Qui est Franz Lang ?

Professeur titulaire au Département de biochimie, Faculté de médecine, Université de Montréal.

Who is Franz Lang?

Full professor in the Department of biochemistry, Faculty of Medicine, Université de Montréal.



Mohamed Hijri, professeur agrégé, Université de Montréal
Associate professor, Université de Montréal

Michel Labrecque, botaniste, Jardin botanique de Montréal,
Espace pour la vie
Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life

Marc St-Arnaud, botaniste, Jardin botanique de Montréal,
Espace pour la vie
Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life

Simon Joly, botaniste, Jardin botanique de Montréal,
Espace pour la vie
Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life

Frédéric Pitre, botaniste, Jardin botanique de Montréal,
Espace pour la vie
Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life



Fenêtre sur l'interdisciplinarité de la recherche

À lui seul, le projet de décontamination de sols réunit
16 chercheurs en sciences naturelles mais aussi en
sciences humaines. Cette symbiose végétale au service
de la décontamination est une façon écologique
et économique de redonner vie à des
friches contaminées.

A window on the interdisciplinary nature of research

*Sixteen researchers specializing in the natural and
social sciences are collaborating on the soil
decontamination aspect of the project. Using plant
symbiosis in decontamination is an ecological
and economical way to revive contaminated
fallow land.*

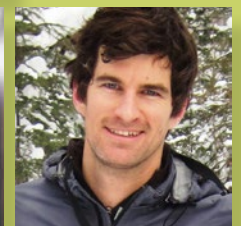
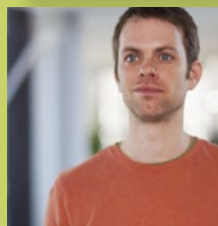
Origine, structure et conservation de la biodiversité

Origin, structure and conservation of biodiversity

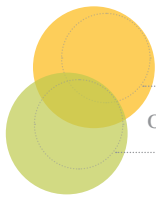
La biodiversité englobe la variation biologique au niveau des gènes, des espèces et des écosystèmes. Elle représente un enjeu planétaire majeur, principalement à cause de la pression que l'humain exerce sur elle, cette pression étant responsable d'un taux d'extinction des espèces inégalé dans l'histoire de la vie. Nos travaux visent à comprendre l'origine de la biodiversité, son évolution dans l'espace et le temps, et ce afin de mieux la protéger.

Biodiversity encompasses biological variation at the level of genes, species and ecosystems. It represents a global challenge, mainly because of the pressure exerted by the human population, which is responsible for unprecedented species extinction rates. Our studies aim to understand the origin of biodiversity as well as its evolution across space and time, in order to ensure its conservation.





BRISSON Jacques
 BRODEUR Jacques
 BROUILLET Luc
 BRUNEAU Anne
 CUERRIER Alain
 FAVRET Colin
 JOLY Simon
 PELLERIN Stéphanie
 LALIBERTÉ Étienne



Vert le nord

Le savoir ancestral au service de la santé

Alain Cuerrier cherche à établir les meilleures méthodes pour cultiver *Rhodiola rosea*, une plante dont les propriétés pourraient diminuer les risques de santé en lien avec le diabète ou la maladie d'Alzheimer. Utilisée traditionnellement par les Inuits, c'est en fait son rhizome qui a des propriétés médicinales. Bien que *Rhodiola* soit abondante dans le nord du Québec, cette population naturelle risque d'être surexploitée, compte tenu de l'intérêt croissant pour sa commercialisation.

En développant des plantations de *Rhodiola*, et en impliquant les communautés inuites dans sa culture et sa transformation, le chercheur veut protéger l'espèce en son lieu d'origine. Il veut aussi préserver le savoir traditionnel associé à l'espèce et aider les communautés locales à mettre en place une petite entreprise pouvant améliorer leur économie.

Alain Cuerrier, Ethnobotaniste / Ethnobotanist

Nos travaux portent sur la dynamique homme-plante ayant des composantes écologiques en milieux nordiques. Nos études touchent le savoir traditionnel des Premières nations et englobent l'alimentaire, le médicinal et la classification folklorique dans le contexte des changements climatiques.

- Publication du livre « Our plants, our land ».
- Participation à l'émission « Science ou fiction », à TV5.
- Conférencier sur la médecine traditionnelle.

We are conducting research on the dynamic relationship between humans and plants, which has ecological components in northern environments. Our studies concern First Nations' traditional knowledge, and include food and medicinal use as well as folkloric classification, all considered in the context of climate change.

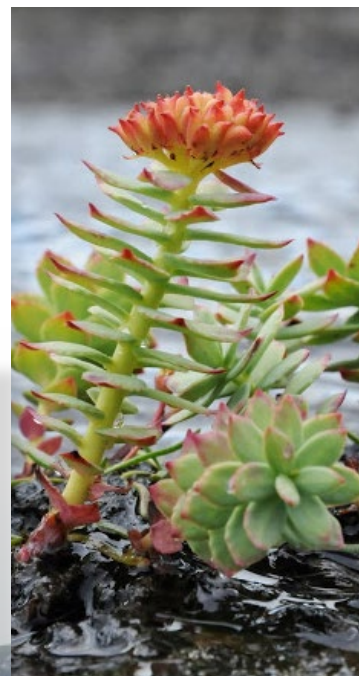
- *Publication of the book "Our plants, our land".*
- *Participation in the science program "Science ou fiction" on TV5, a French television network.*
- *Speaker on traditional medicine.*

LOOKING NORTH TO GO GREEN

Using traditional knowledge to improve health

Alain Cuerrier seeks to apply optimal methods for cultivating Rhodiola rosea, a plant whose properties may be able to lower the health risks linked with diabetes or Alzheimer's disease. Traditionally used by the Inuit, it is actually the plant's rhizome that has medicinal properties. While Rhodiola is abundant in northern Quebec, this natural supply may eventually be overharvested, given growing commercial interest in the plant.

By developing Rhodiola plantations and involving Inuit communities in both cultivation and transformation, the researcher aims to protect the species in its natural habitat. He also seeks to preserve traditional knowledge regarding the species, and help local communities to improve their economy by establishing their own small businesses.



Mesure de l'impact des changements climatiques sur les plantes arctiques.

Measuring the impact of climate change on arctic plants.

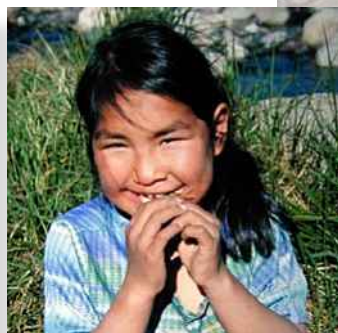


Alain Cuerrier, botaniste, Jardin botanique de Montréal, Espace pour la vie

Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life

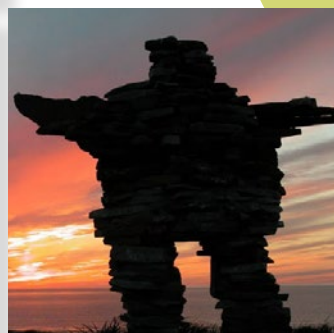
Alain Cuerrier travaille en partenariat avec les Premières nations du Québec et du Labrador. Il donne la parole aux autochtones et intègre leur savoir aux réalités du XXI^e siècle : diabète, Alzheimer, changements climatiques, acculturation et développement économique du Grand-Nord.

Alain Cuerrier works in partnership with the First Nations of Quebec and Labrador. He seeks to give voice to the Aboriginal community and to integrate their knowledge into 21st century reality – diabetes, Alzheimer's disease, climate change, acculturation and economic development of the Canadian North.



Alain Cuerrier et
Mariannick Archambault
mesurant la densité du
Rhodiola rosea.

*Alain Cuerrier and Marian-
nick Archambault measure
the density of Rhodiola
rosea.*

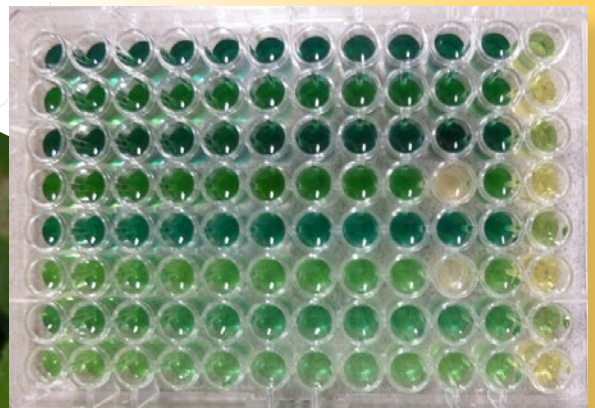


Interactions plante/environnement

Plant/environment interactions

Les plantes sont à la base du fonctionnement des écosystèmes et de nos filières biologiques de production. Nous étudions les multiples processus par lesquels les plantes croissent, interagissent entre elles et avec leur environnement. Notre but est de comprendre le fonctionnement des végétaux et de proposer des actions qui optimisent leur protection et leur utilisation.

Plants form the base of the production chain and ecosystem functioning. We study the processes by which plants grow and interact with each other and their environment. Our aim is to understand the functioning of plants and to propose actions that optimize their protection and use.

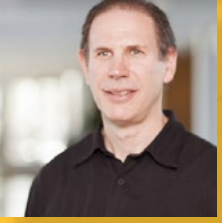


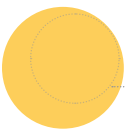


BRISSON Jacques
 BRODEUR Jacques
 COGLIASTRO Alain
 CUERRIER Alain
 FAVRET Colin
 HIJRI Mohamed
 JOLY Simon



LABRECOUE Michel
 PITRE Frédéric
 RIVOAL Jean
 ST-ARNAUD Marc
 LALIBERTÉ Étienne





Code-barres

L'identité des plantes enfin révélée

Le code-barres n'est plus uniquement l'apanage des biens de consommation. Les plantes, et tous les organismes vivants, peuvent maintenant en avoir un. Ils sont un peu différents cependant. Il s'agit de code-barres à ADN, une méthode mise au point il y a une dizaine d'années à l'Université Guelph.

Le code-barres à ADN permet d'identifier rapidement n'importe quel organisme vivant en utilisant la séquence d'ADN d'un gène de référence (chez les plantes, deux gènes chloroplastiques sont utilisés : *rbcL* et *matK*). Ce gène doit d'abord être séquencé pour toutes les espèces d'un groupe donné (les plantes par exemple). Des échantillons de ces espèces doivent évidemment être bien identifiés et conservés dans des collections appropriées (comme un herbier pour les plantes). Des méthodes informatiques permettent par la suite d'associer la séquence d'un échantillon inconnu à celle d'une espèce de référence.

En plus de permettre l'identification des plantes (son rôle premier), le code-barres à ADN peut aussi servir à identifier des fragments de végétaux issus d'échantillons environnementaux (contenu d'intestins, matières fécales, etc.) et être utilisé dans des études écologiques (détermination de la diversité génétique d'un milieu).

50 % des plantes vasculaires du Québec auront bientôt un code-barres

Jusqu'à présent, les études menées au Canada ont permis de fournir un code-barres à 885 des 2470 plantes vasculaires du Québec. Ce nombre augmentera significativement dans un proche avenir puisque les projets menés par Simon Joly ont permis de récolter des échantillons de 318 espèces qui ne possédaient pas de code-barres. Le séquençage du gène de référence de ces espèces fera en sorte que pratiquement 50% (1203 sur 2470) des plantes à fleur du Québec auront un code-barres.

La technologie des codes-barres est appelée à se développer au cours des prochaines années. Toutes les plantes vasculaires du Québec auront probablement leur propre code-barres d'ici quelques années. Cela facilitera la vie de bien des chercheurs en biologie végétale qui, par exemple, pourront déterminer l'identité précise d'échantillons difficiles à identifier à l'aide de données morphologiques.

Dans son projet de thèse qui porte sur la diversité floristique des forêts urbaines de l'archipel de Montréal, le doctorant Alexandre Bergeron (supervisé par Stéphanie Pellerin) a récolté des échantillons de feuilles de plusieurs espèces qui serviront à déterminer leur code-barres.

In his thesis project on the floristic diversity of urban forests on the Montreal archipelago, doctoral student Alexandre Bergeron (supervised by Stéphanie Pellerin) has collected leaf samples from several species, which will be used to determine their barcode.

BARCODES FOR QUEBEC PLANTS

Plant fingerprinting

Barcodes now have uses beyond identification of consumer goods. Plants, and in fact all living organisms, can be assigned one. This type of barcode is slightly different, however. It is DNA-based, a method developed about ten years ago at Guelph University.

*A DNA barcode makes it possible to rapidly identify any living organism, using the DNA sequence of a reference gene (in plants, two chloroplast genes are used: *rbcL* and *matK*). This gene must first be sequenced for all species of a given group (plants, for example). Samples of these species must obviously be accurately identified and preserved in appropriate collections (such as an herbarium, for plants). The sequence of an unknown sample can then be associated to that of a reference species, using computerized methods of analysis.*

In addition to their primary role of facilitating plant identification, DNA barcodes can be used to identify plant fragments found in environmental samples (intestinal contents, fecal matter, etc.), or to evaluate environmental factors in ecological studies (determine the genetic diversity of a habitat).

50% of Quebec's vascular plants will soon have a barcode

Canadian research projects have made it possible to assign a barcode to 885 of Quebec's 2470 vascular plants to date. This number will increase significantly in the near future. Samples of 318 species that do not yet possess a barcode have been collected through Simon Joly's projects. Once the reference gene of each of these species is sequenced, almost 50% (1203 out of 2470) of Quebec's flowering plants will have a barcode.

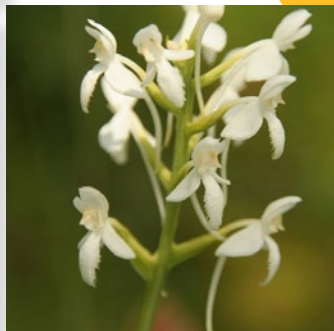
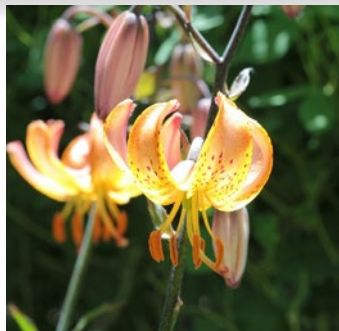
Refining barcode technology in the coming years will be essential. All of Quebec's vascular plants will probably have a barcode within a few years. This will make life much easier for researchers in plant biology; for example, they will be able to determine the precise identity of samples that have been difficult to identify using morphological data.

Simon Joly, botaniste, Jardin botanique de Montréal, Espace pour la vie

Botanist, Montreal Botanical Garden, Space for life

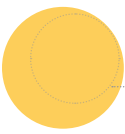
Ce projet a été mis sur pied par un groupe de travail du Centre sur la science de la biodiversité du Québec. En collaboration avec Jonathan Davies (Université McGill) et Stéphanie Pellerin (IRBV), Simon Joly participe à l'effort de recherche visant à donner un code-barres à ADN à toutes les plantes du territoire québécois. L'objectif est de fournir un outil d'analyse supplémentaire pour les botanistes et les écologistes.

This project was set up by a working group from the Quebec Centre for Biodiversity Science. In collaboration with Jonathan Davies (McGill University) and Stéphanie Pellerin (IRBV), Simon Joly is participating in a research effort that aims to assign a DNA barcode to all plants found in Quebec. The objective is to provide a supplementary analytical tool to botanists and ecologists.



Les travaux de recherche de Simon Joly et de son équipe portent sur l'évolution des plantes et sur la relation de celles-ci avec leur environnement.

Simon Joly and his team are conducting research on plant evolution and the relationship between plants and their environment.



Science... fiction !

L'univers des parasites

Les parasites pourraient représenter jusqu'à 50% de l'ensemble des espèces vivantes sur Terre. Ce sont des virus, des champignons, des protozoaires, des vers ou encore des insectes qui ont colonisé tous les écosystèmes de la planète.

La manipulation du comportement des hôtes par les parasites est sans aucun doute l'une des plus fascinantes stratégies d'exploitation parasitaire. Tel un phénomène sorti tout droit de la science-fiction, les parasites ont ainsi développé la capacité de prendre le contrôle du comportement de leur hôte afin de le détourner à leur propre avantage. Bien que ces manipulations soient de plus en plus étudiées aujourd'hui, l'aspect énergétique associé à ce phénomène reste encore très peu documenté, et beaucoup reste à faire pour déterminer les coûts de la manipulation parasitaire.

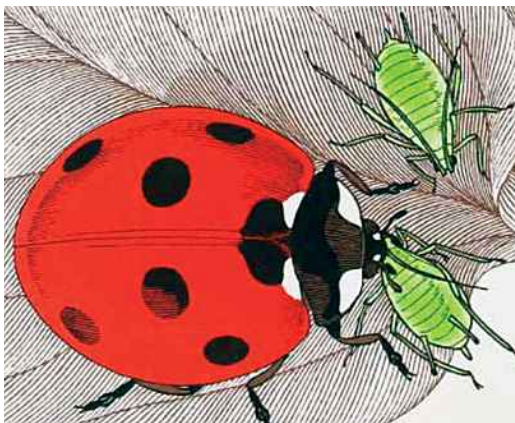
Une expertise en génomique

Deux étudiants de l'équipe du chercheur Jacques Brodeur ont publié un article sur les coûts de la manipulation parasitaire, dans la revue *Dire* de l'Université de Montréal. Dans cet article de vulgarisation, Mathieu Bélanger Morin, étudiant à la maîtrise, et Fanny Maure, étudiante au doctorat, présentent la première mise en évidence expérimentale de l'existence de tels coûts, une découverte réalisée dans leur propre laboratoire.

C'est l'association entre la guêpe parasitoïde *Dinocampus coccinellae* et un de ses hôtes, la coccinelle maculée, qui a servi de modèle à cette étude. Bien plus qu'une simple relation hôte-parasitoïde, ce

système est en fait un parfait exemple de manipulation dite de type « garde du corps », dans lequel la coccinelle est manipulée par la guêpe à des fins de protection contre ses ennemis naturels. À la suite de son développement larvaire dans la cavité abdominale de l'hôte, la larve s'extrait de la coccinelle et tisse un cocon entre ses pattes – cocon dans lequel elle va achever son développement et devenir adulte. Du fait de l'extrême vulnérabilité de ce cocon, la larve paralyse la coccinelle au moment de sa sortie – probablement en lui injectant un venin - afin de la maintenir en place sur le cocon et de l'utiliser comme un garde du corps.

Dans une très récente étude, le laboratoire Brodeur a démontré qu'il existe une relation négative entre le temps de survie de la coccinelle sur le cocon du parasitoïde, et la fécondité de la guêpe à l'émergence, suggérant l'existence d'un compromis entre l'effort de manipulation et l'effort de reproduction de la guêpe. En effet dans ce système, les ressources disponibles pour la survie de l'hôte et pour la fabrication des œufs de la guêpe proviennent uniquement de la coccinelle et sont donc limitées. La manipulation de l'hôte se fait donc au détriment de la production d'œufs, le prix à payer pour survivre aux prédateurs. Autre aspect surprenant de ce système, certaines coccinelles paralysées survivent à cette manipulation et reprennent leurs activités peu de temps après le parasitisme; un fait unique puisque les parasitoïdes, par définition, tuent leurs hôtes.



Jacques Brodeur, professeur titulaire Université de Montréal

Full professor, Université de Montréal,

THE UNIVERSE OF PARASITES

– it's truly science ... fiction!

Parasites may represent as much as 50% of all living species on Earth. These viruses, fungi, protozoa, worms and insects have colonized all the planet's ecosystems.

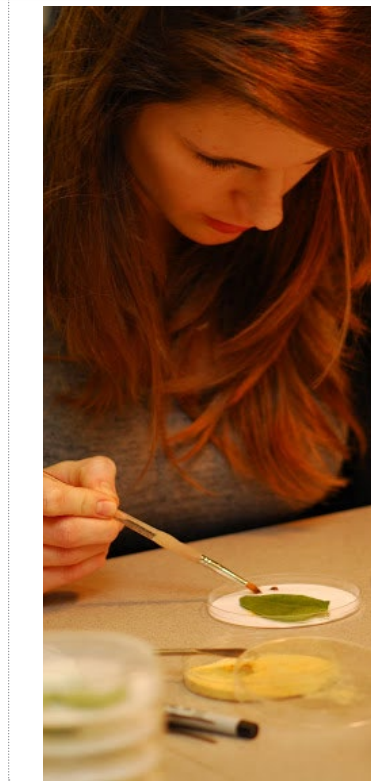
How parasites manipulate the behavior of their host is without a doubt one of the most fascinating parasitic exploitation strategies. Like a phenomenon straight out of science fiction, parasites have developed the capacity to take control of their host's behavior and redirect it for their own benefit. Although we are learning more and more about these manipulative strategies, the energetic aspect associated with this phenomenon remains largely undocumented, and extensive investigation will be required to identify the costs of parasitic manipulation.

The costs of "bodyguard" manipulation

An article by two students from Jacques Brodeur's research team on the costs of parasitic manipulation was published in the Université de Montréal's magazine, "Dire". In this article written for the general public, master's student Mathieu Bélanger Morin and doctoral student Fanny Maure present the first experimental evidence that such costs exist, a discovery made in their own laboratory.

The association between the parasitoid wasp *Dinocampus coccinellae* and one of its hosts, the spotted lady beetle, was used as a model in the study. More than a simple host-parasitoid relationship, this system is in fact a perfect example of the "bodyguard" type of manipulation, in which the lady beetle is manipulated by the wasp for protection from its natural enemies. After the larva develops in the abdominal cavity of the host, it extricates itself and spins a cocoon between the host's legs, in which to complete its development and become an adult. Since the cocoon is extremely vulnerable, the larva paralyzes the lady beetle upon emergence, probably by injecting venom; this ensures the lady beetle remains on top of the cocoon and serves as a bodyguard.

In a more recent study, the Brodeur lab has demonstrated that there is a negative relationship between the lady beetle's survival time on the parasitoid's cocoon, and the wasp's fertility upon emergence, which suggests there is a compromise between the manipulative effort and the wasp's reproductive efforts. In fact, in this system, the resources available for the host's survival and the wasp's egg-laying are all provided by the lady beetle and are therefore limited. Manipulation of the host thus comes at a detriment to egg production, the price to pay for eluding predators. Another surprising aspect of this system is that some paralysed lady beetles survive manipulation and resume their activities shortly after experiencing parasitism. This is a unique exploit, since parasitoids, by definition, kill their host.



Publication scientifique

Maure, F., J. Brodeur, N. Ponlet, J. Doyon, A. Firlej, E. Elguero et F. Thomas. 2011. The cost of a bodyguard. *Biology Letters* 7: 843-846

Scientific Publication

Maure, F., J. Brodeur, N. Ponlet, J. Doyon, A. Firlej, E. Elguero and F. Thomas. 2011. The cost of a bodyguard. *Biology Letters* 7: 843-846

Personnel de l'IRBV

Faculty and staff of the IRBV

Période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013 / Period from May 1, 2012 to April 30, 2013

15 ADMINISTRATION / ADMINISTRATION

- 1 Directeur / Director
- 3 Personnel administratif / Administrative staff
- 2 Personnel de laboratoire / Lab personnel
- 5 Personnel technique / Technical staff
- 4 Personnel administratif du Centre sur la biodiversité / Administrative staff - Biodiversity Centre

18 MEMBRES RÉGULIERS / REGULAR MEMBERS

- 11 Professeurs / Professors (Université de Montréal)
- 7 Scientifiques / Scientists (Jardin botanique de Montréal)

61 PERSONNEL DE RECHERCHE / RESEARCH STAFF

- 11 Agents de recherche / Research associates
- 17 Auxiliaires de recherche / Research assistants
- 33 Contractuels / Contractual staff

4 CHERCHEURS INVITÉS ET ASSOCIÉS

/ VISITING AND ASSOCIATE RESEARCHERS

13 BÉNÉVOLES DE L'HERBIER MARIE-VICTORIN

/ MARIE-VICTORIN HERBARIUM VOLUNTEERS

76 STAGIAIRES / FELLOWS

- 15 Stagiaires postdoctoraux / Postdoctoral fellows
- 5 Stagiaires, boursiers d'été CRSNG / NSERC grant recipients
- 31 Stagiaires premier, deuxième et troisième cycles et étudiants du CEGEP / Undergraduate, master's and doctoral fellows and CEGEP students
- 25 Stagiaires de l'étranger (programmes d'échanges) / Fellows from abroad (exchange programs)

100 ÉTUDIANTS-CHERCHEURS / GRADUATE STUDENTS

- 29 Étudiants à la maîtrise / Master's students
- 46 Étudiants au doctorat / Doctoral students

Inscrits dans un autre programme ou autre université / Registered in another program or at another university

- 10 Étudiants à la maîtrise / Master's students
- 10 Étudiants au doctorat / Doctoral students
- 5 DÉSS en environnement et développement durable - Faculté des arts et des sciences, Programme interdisciplinaire / Graduate Studies Diploma in environment and sustainable development - Faculty of Arts and Sciences, Interdisciplinary program

TOTAL

287

David Shorthouse



Anja Geitman
Prix d'excellence
en enseignement, FAS
FAS Teaching Excellence
Award



Anne Bruneau
Prix Pierre-Dansereau de l'ABQ
Pierre-Dansereau Award from the ABQ



Geoffrey Hall

ADMINISTRATION / ADMINISTRATION

BRUNEAU Anne, directrice / *Director*

Personnel administratif / *Administrative staff*

CAMPEAU Lucie, coordonnatrice (TCTB) / *Coordinator*

GAGNÉ Anne-Marie, agente de secrétariat / *Secretary*

MORIN Joëlle, responsable à la comptabilité
/ *Accountant*

Personnel de laboratoire / *Lab staff*

LAUZER Denis, responsable des laboratoires
/ *Lab coordinator*

OUELLET Julie-Eve, technicienne-préparatrice
/ *Lab technician*

PERSONNEL TECHNIQUE / TECHNICAL STAFF

BOULANGER Michel, préposé au Centre sur la
biodiversité / *Assistant, Biodiversity Centre*

COURNOYER Robert, préposé labos et atelier
/ *Lab and workshop assistant*

DUMONT Marie-Claude, technicienne en
documentation / *Library technician*

LEMAY Michel, horticulteur / *Horticulturist*

PELLETIER Louise, technicienne en microscopie
/ *Microscope technician*

PERSONNEL ADMINISTRATIF DU CENTRE SUR LA BIODIVERSITÉ / STAFF

BRUNEAU Anne, directrice scientifique
/ *Scientific director*

DUPONT Stéphane, directeur administratif
/ *Administrative director*

BROUILLET Luc, conservateur / *Curator –
Herbier Marie-Victorin*

HALL Geoffrey, coordonnateur de la collection
/ *Collection coordinator*

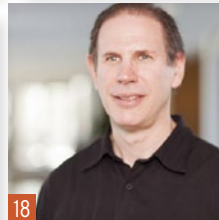
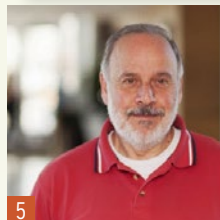
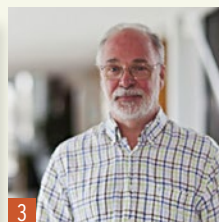
FAVRET Colin, conservateur / *Curator –*

Collection entomologique Ouellet-Robert
CLOUTIER Louise, coordonnatrice de la collection
/ *Collection coordinator*

GENDREAU Christian, programmeur
/ *Informatics Programmer*

SHORTHOUSE David, gestionnaire du réseau
informatique / *Informatics Manager*

MEMBRES RÉGULIERS / REGULAR MEMBERS



1 BRISSON Jacques

2 BRODEUR Jacques

3 BROUILLET Luc

4 BRUNEAU Anne

5 CAPPADOCIA Mario

6 COGLIASTRO Alain

7 CUERRIER Alain

8 FAVRET Colin

9 GEITMANN Anja

10 HIJRI Mohamed

11 JOLY Simon

12 LABRECQUE Michel

13 MATTON Daniel P.

14 MORSE David

15 PELLERIN Stéphanie

16 PITRE Frédéric

17 RIVOAL Jean

18 ST-ARNAUD Marc

19 LALIBERTÉ Étienne

Étienne Laliberté se joint à l'équipe en septembre 2014
/ *Étienne Laliberté joined the team in September 2014*

Personnel de l'IRBV

Faculty and staff of the IRBV

PERSONNEL DE RECHERCHE / RESEARCH STAFF

Agents de recherche / Research associates

BOIVIN Patrick, M.Sc.
DAIGLE Stéphane, B.Sc.
DE LA PROVIDENCIA Ivan, Ph.D.
DORION Sonia, Ph.D.
DOYON Josée, M.Sc.
FIRLEJ Annabelle, Ph.D.
GONZALEZ Emmanuel, Ph.D.
KADRI Haffsa, M.Sc.
MARLEAU Julie, M.Sc.
TENDLAND Youri, M.Sc.
YERGEAU Étienne, Ph.D.

Chercheurs invités et associés

/ Visiting & associate researchers

BARABÉ Denis, Professeur associé
/ Associate professor,
Département de sciences biologiques,
Université de Montréal

De REFFYE Philippe, chercheur invité
/ Visiting researcher, CIRAD Montpellier

ZOZOMOVA Judita, chercheur invité
/ Visiting researcher,
Institute of Botany, Slovak Academy of Sciences

YANG Han-Qi, chercheur invité / Visiting researcher,
Chinese Academy of Sciences, Chine

Bénévoles de l'herbier Marie-Victorin

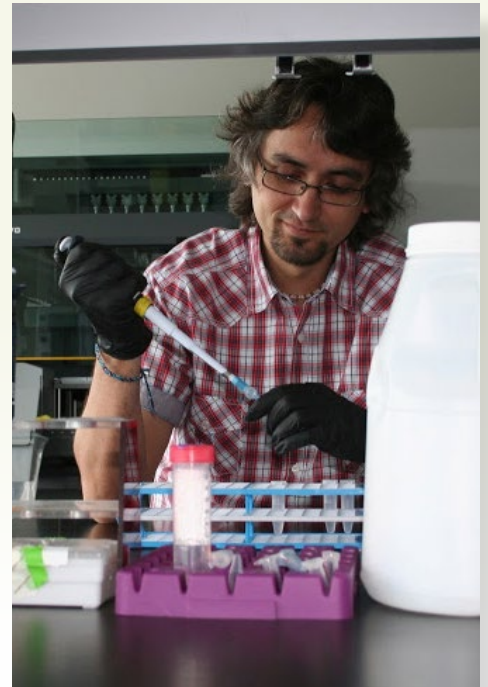
/ Marie-Victorin Herbarium volunteers

BEAUCHAMP Annie
BOUCHARD Claire
BOUCHER Tim
BRÛLÉ Isabelle
BUTET Colette
DUFORT Denise
FORTIN Lucie
GROULX Ghislaine
HAY Stuart
JULIEN Renée
JUTEAU Diane
PICOTTE Claire
ROY Madeleine

STAGIAIRES / FELLOWS

Stagiaires postdoctoraux / Postdoctoral fellows

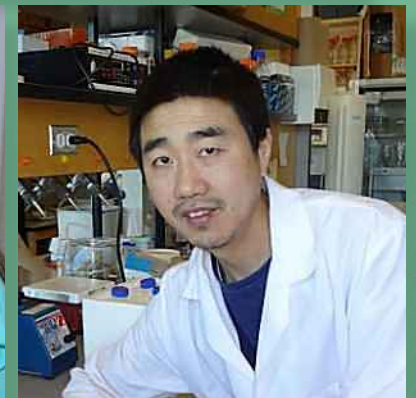
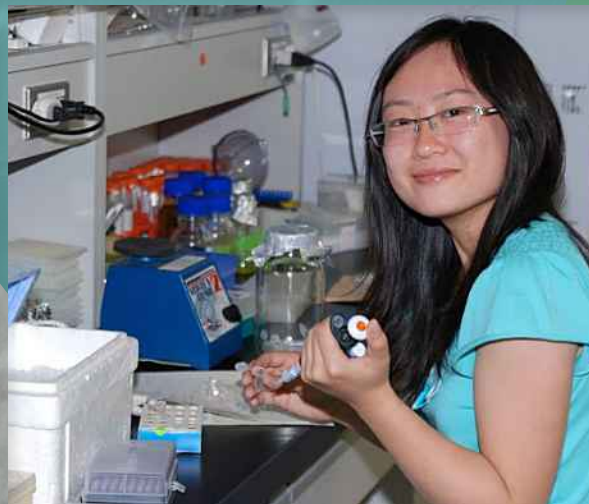
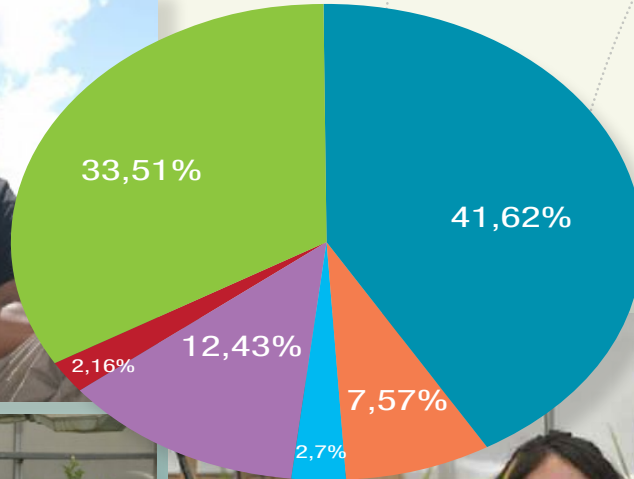
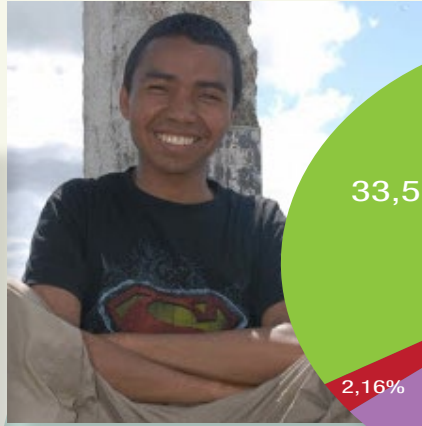
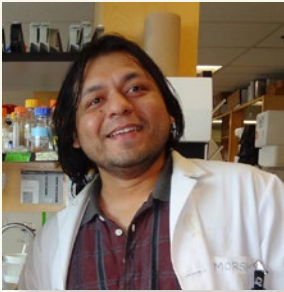
ALMEIDA-RODRIGUEZ Adriana
BELL Terrence
DE LA ESTRELLA Manuel
EL YASSIMI Abdelghani
GONZALEZ Emmanuel
GUIDI Werther
HALARY Sébastien
HASSAN Saad Eldin
KOIV Margit
MICALI Cristina
MOIROUX Joffrey
STEEVES Royce
STEFANI Franck
TERRAT Yves
VINCENT Julie



Au coeur du Jardin

Un campus cosmopolite

In the heart of the Garden
A cosmopolitan campus



● CANADA ● AFRIQUE ● AMÉRIQUE DU SUD ● ASIE
● ÉTATS-UNIS et AMÉRIQUE CENTRALE ● EUROPE







Institut de recherche
en biologie végétale

4101, rue Sherbrooke E.
Montréal Qc H1X 2B2

www.irbv.umontreal.ca

Dossier # : 1182912001

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -

Objet :

Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2018. Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1182912001 Contribution financière Institut de recherche en Biologie végétale - 2018.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget

Tél : 872-7070

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

François COURCHESNE
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-4066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184107005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 21 700,00 \$ à Bois Public pour la transformation d'environ 150 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en environ 7 500 PMP de planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 21 700,00 \$ à Bois Public afin de les aider dans la transformation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. Désigner Mme Chantal I. Gagnon, directrice générale adjointe, Qualité de vie, pour la signer pour et au nom de la Ville de Montréal.
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-03-21 11:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1184107005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 21 700,00 \$ à Bois Public pour la transformation d'environ 150 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en environ 7 500 PMP de planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Bois Public est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à contribuer à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier, à favoriser l'insertion socioprofessionnelle et à retourner les arbres publics à la communauté.

Dans le cadre du programme de lutte à l'agrile du frêne, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a octroyé deux (2) contrats afin de procéder à l'abattage de frênes dépérissants qui prennent pied dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Le premier contrat a eu lieu dans les parterres aménagés en décembre 2017. La phase 1 du deuxième contrat en milieux boisés sera exécutée en février et mars 2018.

Les frênes visés par ces opérations ont préalablement été évalués lors d'un inventaire réalisé par le SGPVMR en juin et juillet 2017. Cet inventaire a recensé tous les frênes d'un diamètre à hauteur de poitrine supérieur ou égal à 15 cm situés dans les milieux boisés du parc. Les raisons principales pour abattre ces arbres sont : leur mauvaise structure, la présence de blessure importante, leur état de santé ou leur niveau de défoliation.

Les bois de frênes abattus ne pouvant être neutralisés sur place et les billots de sciage sont acheminés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Bois Public propose de faire scier les billots de sciage sur place. Conformément au règlement 15-040, les sections de plus forts diamètres et les résidus de sciage (dosses) seront déchiquetés par la suite (contrat à octroyer). En vertu du règlement, aucun bois de frênes n'ayant pas été transformé selon un procédé conforme ne doit être déplacé du site des travaux au-delà du 15 avril prochain.

Bois Public a soumis au SGPVMR une demande de subvention pour les aider dans la transformation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie pour un montant de 21 700,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0059 - Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne – Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 – cinq soumissionnaires.

CM17 0746 - Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur Est-Ouest, pour la somme de 525 682,95 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur Centre-Sud, pour la somme de 135 624,68 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 17-15975 – respectivement trois et cinq soumissionnaires.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le soutien financier contribuera principalement au projet de transformation des billots en planches (la contribution de la Ville représente 42 % de ce projet). Les coûts du projet sont présentés dans la demande de soutien financier de Bois Public.

Le soutien financier aidera également Bois Public à :

- Fabriquer un séchoir à bois solaire;
- Développer des partenariats communautaires pour réaliser des projets avec le bois récupéré;
- Concevoir et fabriquer ± 75 articles de mobilier.

Pour réaliser ses projets, Bois Public propose de travailler en partenariat avec des entreprises d'insertion socioprofessionnelle, d'économies sociales, locales et celles qui ont le développement durable à cœur.

JUSTIFICATION

L'abattage des frênes dépérissants (agrile du frêne) dans les grands parcs et les parcs-nature est primordial et représente la principale mesure limitant la propagation de l'insecte et la mortalité des frênes dans ces sites. L'absence d'intervention viendrait contrecarrer les efforts importants réalisés par la Ville de Montréal sur les domaines publics et privés depuis 2011.

Le nombre de frênes à abattre étant en augmentation (interventions en milieux boisés), la Ville doit disposer d'un plus grand volume de bois. La Ville peut réduire ses coûts en valorisant les volumes de bois plutôt que de payer pour les enfouir. En transformant les billots de frênes près des sites d'abattage (environ 10 km), il est évident que la Ville réduit également l'émission de gaz à effet de serre (GES) liée au transport des résidus ligneux et les planches.

La proposition de projet et la mission de Bois Public cadrent bien avec les orientations et priorités de la Ville en matière de valorisation du bois. De plus, advenant que la Ville ait besoin de planches de frênes, Bois Public fournira la quantité de planches séchées et

planées selon les besoins. Dans un tel cas, la Ville n'aura qu'à assumer les frais de triage des planches et de livraison (taux qui sont déjà prévus dans la demande de subvention).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 21 700,00 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (crédits associés à des revenus dédiés, Subvention MFFP - projet PADF).

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Aucune contribution financière au cours des 5 dernières années a été accordée à Bois Public, il s'agit de la première contribution.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le plan *Montréal Durable 2016-2020* :

Priorité : Réduire les émissions de GES.

Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Action 7 : Réduire et valoriser les matières résiduelles.

Priorité : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Action 16 : Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du soutien financier doit être fait à la séance du comité exécutif du 4 avril 2018 afin de permettre la transformation des billots de frênes tôt au printemps avant que ceux-ci ne se dégradent en raison de l'augmentation de la température. Le projet débutera dans les jours suivants la réception de la résolution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 4 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
ingenieur(e) forestier

Tél : 514 872-7691
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-15

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Tél : 514 280-4283
Approuvé le : 2018-03-21

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Mme Chantal Gagnon, Directrice par intérim du Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 20;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **BOIS PUBLIC**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 6750, avenue de l'Esplanade, Bureau 102, Montréal, Québec, H2V 4M1, agissant et représentée par M. Ronald Jean-Gilles, président du conseil d'administration et directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 746033125 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1224129587 TQ001
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172128341
Numéro de fournisseur Ville : 414809

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme contribue à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** directrice du Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de vingt et un mille sept cents dollars (21 700,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix mille huit cents cinquante dollars (10 850,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de dix mille huit cents cinquante dollars (10 850,00 \$) au plus tard le 30 juin 2018.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1** si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2** si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3** si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4** si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 novembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6750, avenue de l'Esplanade, Bureau 102, Montréal, Québec, H2V 4M1 et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration et directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.


Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Chantal Gagnon, Directrice par intérim du
Service des Grands Parcs, du Verdissement et
du Mont-Royal

Le 20^e jour de mars 2018

BOIS PUBLIC

Par :  _____
Ronald Jean-Gilles, président du conseil
d'administration et directeur général

ANNEXE 1

PROJET

Voir la demande de contribution financière de l'Organisme intitulée «Valorisation des arbres du Mont-Royal – Demande de subvention». Document de sept (7) pages.

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1184107005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier de 21 700,00 \$ à Bois Public pour la transformation d'environ 150 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en environ 7 500 PMP de planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1184107005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187286002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 291 094 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Il est recommandé

1 - D'accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 291 094 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Arrondissements	Organismes	Projets retenus	Nombre de murales à être réalisées	Montant de la contribution octroyé
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du crime	Embellir mon quartier	1	22 000,00 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Centre communautaire NDG	Les Racines de St-Raymond The Roots of St Raymond	1	10 300,00 \$
Lachine	Maison des Jeunes de l'Escalier (MJE)	Appartenance Lachine Est	1	26 525,00 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	Murale École Baril	1	15 785,00 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ)-Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Ruelle Ohaha	1	8 770,00 \$

Rosemont–La Petite-Patrie	SODER	Ruelles vertes 2018	10	25 000,00 \$
Saint-Laurent	Kolab	Murale 360 degrés du chalet du Parc Poirier	1	12 832,00 \$
Sud-Ouest	MU	Revitalisation urbaine - Axe Notre-Dame	1	35 000,00 \$
Sud-Ouest	MU	Hommage à Daisy Peterson Sweeney	1	25 000,00 \$
Sud-Ouest	Convention internationale de la culture urbaine	Lives of the South West - École James Lyng	1	20 000,00 \$
Verdun	Kolab	Murale emblématique de Verdun phase 2	1	19 450,00 \$
Verdun	MU	Murale pour le secteur Dupuis-Hickson	1	20 000,00 \$
Ville-Marie	Société écocitoyenne de Montréal	Du vert à l'art dans les ruelles de Sainte-Marie	1	16 197,00 \$
Ville-Marie	MU	Murale pour la Maison du développement durable	1	6 250,00 \$
Ville-Marie	Festival Montréal en Arts	Montréal en murales	1	5 235,00 \$
Ville-Marie	MU	Hommage à Alanis Obomsawin	1	11 250,00 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Kolab	La Voie lactée	1	11 500,00 \$
Total			26	291 094,00 \$
La contribution de l'arrondissement de Ville-Marie pour les 4 projets retenus dans le volet 2 s'élèvera à 38 932,00\$.				

2 - Approuver les projets de convention à cet effet;

3 - Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187286002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 291 094 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d’améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l’accès aux arts et à la culture, d’encourager l’engagement des citoyens dans l’amélioration de leur milieu, d’entretenir et d’embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l’art mural.

Créé en 2016 suite à une collaboration entre la Ville de Montréal (Service de la concertation des arrondissements, Service de la culture et l'arrondissement de Ville-Marie) et le ministère de la Culture et des Communications, le Programme d'art mural comporte trois volets, correspondant chacun à une démarche et à des critères d’appréciation différents (Volet 2 : Murales de quartier – Service de la concertation des arrondissements, Volet 1 : Murales de grande visibilité et le volet 3 : Murales de la collection d’art public (concours séparé) - Service de la culture et le ministère de la Culture et des Communications).

Le volet 2 vise à:

- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l’amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir l’apparition de graffitis
- Faciliter l’accès à l’art dans l’ensemble des quartiers montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d’appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public
- Embellir le paysage urbain par l’art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique

Le volet 2 est doté d’un budget de 300 000 \$ pour soutenir des projets à réaliser et soumis sur l’ensemble du territoire montréalais.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi de 17 contributions financières pour les projets soumis dans le volet 2 du Programme d'art mural aux organismes suivants:

- Conseil Communautaire Notre-Dame-de-Grâce (1 convention)
- Convention internationale de la culture urbaine (1 convention)
- Société de développement environnemental de Rosemont (Soder) Inc (1 convention)
- Kolab (3 conventions)
- La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (1 convention)
- Maison des Jeunes de l'Escalier (1 convention)
- MU (5 conventions)
- Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (1 convention)
- S.P.D.A.C Inc / Festival Mtl en Arts (1 convention)
- Société écocitoyenne de Montréal (1 convention)
- Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ)-Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1 convention)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0714 - Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2, totalisant la somme de 296 750 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

CE16 1079 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 300 000 \$, provenant du budget de fonctionnement, aux organismes désignés ci-après pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2 / Approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et chacun des organismes suivants, soit l'organisme MU, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM – Éco quartier Peter McGill), la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG), La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ), la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, l'organisme Vrac Environnement, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'École secondaire Monseigneur-Richard, l'École au Pied-de-la-Montagne, la Société de développement environnemental de Rosemont et Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers / Autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal / Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE16 1078 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 135 818,50 \$, incluant les frais de concours, aux organismes ci-après désignés pour la réalisation de murales dans le cadre du programme d'art mural - volet 1, pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers / Imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 240183 - Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le volet 2 du Programme d'art mural est axé sur la mobilisation des milieux et la prévention des graffitis. Il vise la réalisation de murales qui tiennent compte des besoins et des objectifs des communautés locales. Les projets doivent être conçus ou réalisés en impliquant des citoyens, des entreprises, des organismes ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de médiation culturelle, de mobilisation ou d'éducation. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics autres que municipaux. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné.

Le volet 2 est géré par le Service de la concertation des arrondissements. Il est doté d'un budget maximal de 300 000 \$ provenant du Service de la concertation des arrondissements, auquel s'ajoute une contribution de l'arrondissement Ville-Marie pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour les projets proposés dans cet arrondissement.

Les contributions financières octroyées peuvent aller jusqu'à concurrence de 49 000 \$ par projet et sont non récurrentes. La part de financement ne peut excéder 2/3, ou 66,7 %, du budget total du projet. Dans le cas des projets déposés dans Ville-Marie, le financement peut aller jusqu'à 100 % du coût des projets et jusqu'à concurrence de 98 000 \$, la part de l'arrondissement étant incluse dans le programme. Cette contribution est réalisée à raison de 50 % de financement des services centraux et 50 % de l'arrondissement Ville-Marie par projet.

En décembre 2017, un appel de projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural a été lancé. Dans le volet 2, trente et un (31) projets ont été déposés, dont huit dans l'arrondissement Ville-Marie. Vingt-huit (28) de ces projets étaient admissibles selon les critères énoncés, dont six (6) dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ils ont été présentés à un jury composé de :

- Un artiste ou un expert en arts visuels
- Un représentant du milieu communautaire
- Un représentant en diversité sociale
- Un représentant du design urbain
- Un représentant du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Une représentante du Service de la culture de la Ville de Montréal
- Une représentante de l'arrondissement de Ville-Marie

Des 28 projets soumis au jury, 4 sont recommandés dans l'arrondissement de Ville-Marie et 13 dans 9 autres arrondissements, pour un total de 17 projets recommandés.

Pour le volet 2, le montant total des contributions financières provenant du Service de la concertation des arrondissements est de **291 094,00\$**. La balance du budget initial de 300 000 \$ prévu servira à défrayer les frais afférents à l'appel de projets et au jury. Les tableaux suivants détaillent l'attribution des fonds.

Arrondissements	Organismes	Projets retenus	Nombre de murales à être réalisées	Montant de la contribution octroyé
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du crime	Embellir mon quartier	1	22 000,00 \$

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Centre communautaire NDG	Les Racines de St-Raymond The Roots of St Raymond	1	10 300,00 \$
Lachine	Maison des Jeunes de l'Escalier (MJE)	Appartenance Lachine Est	1	26 525,00 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	Murale École Baril	1	15 785,00 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ)-Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Ruelle Ohaha	1	8 770,00 \$
Rosemont-La Petite-Patrie	SODER	Ruelles vertes 2018	10	25 000,00 \$
Saint-Laurent	Kolab	Murale 360 degrés du chalet du Parc Poirier	1	12 832,00 \$
Sud-Ouest	MU	Revitalisation urbaine - Axe Notre-Dame	1	35 000,00 \$
Sud-Ouest	MU	Hommage à Daisy Peterson Sweeney	1	25 000,00 \$
Sud-Ouest	Convention internationale de la culture urbaine	Lives of the South West - École James Lyng	1	20 000,00 \$
Verdun	Kolab	Murale emblématique de Verdun phase 2	1	19 450,00 \$
Verdun	MU	Murale pour le secteur Dupuis-Hickson	1	20 000,00 \$
Ville-Marie	Société écocitoyenne de Montréal	Du vert à l'art dans les ruelles de Sainte-Marie	1	16 197,00 \$
Ville-Marie	MU	Murale pour la Maison du développement durable	1	6 250,00 \$
Ville-Marie	Festival Montréal en Arts	Montréal en murales	1	5 235,00 \$
Ville-Marie	MU	Hommage à Alanis Obomsawin	1	11 250,00 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Kolab	La Voie lactée	1	11 500,00 \$
Total			26	291 094,00 \$
La contribution de l'arrondissement de Ville-Marie pour les 4 projets retenus dans le volet 2 s'élèvera à 38 932,00\$.				

Évolution des contributions	2013	2014*	2015*	2016	2017	2018
Montants	200 000\$	150 000\$	161 750\$	300 000\$	296 750\$	291 094\$

*En 2014 et 2015, le Service de la concertation des arrondissements a transféré respectivement 96 175\$ et 87 515\$ au Service de la culture pour le Projet pilote d'art mural.

JUSTIFICATION

Les projets ont été soumis dans le cadre d'un appel de projets à un jury, qui selon les critères conformes aux objectifs du programme d'art mural a émis des recommandations. Les critères d'appréciation des projets du volet 2 étaient les suivants :

- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (30 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (20 %)
- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (20 %)
- Visibilité, accessibilité et problématique du mur ou du secteur visé (15 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire montréalais (5 %)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La provenance et l'imputation des crédits pour la dépense de 291 094 \$ seront assurées à partir du budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan *Montréal durable 2016-2020*, en particulier l'action 10 qui vise à préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les 10 arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Leur réalisation s'inscrit dans le cadre de besoins identifiés par les communautés concernées. Les citoyens, élèves, institutions et organisations locales sont fortement impliqués et mobilisés dans les projets choisis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les calendriers des organismes et les activités de médiation avec la population et les partenaires, des inaugurations seront planifiées avec les partenaires au cours de l'été et de l'automne 2018.

Les étapes subséquentes sont les suivantes:

- Signature des conventions : avril 2018
- Implication des communautés concernées: mai à octobre 2018
- Réalisation des murales : juin à octobre 2018
- Support à la réalisation des projets : tout au long des projets

- Inauguration des projets de murales : juillet à octobre 2018
- Réception de la part des organismes des bilans de projet : 30 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Jean-Marc BISSONNETTE
chef de division

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-03-16

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE MURALES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 425, Place Jacques-Cartier, Montréal (Québec) H2Y 3B1, agissant et représentée par Guylaine Brisson, Directrice, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2187, rue Larivière, Montréal, Québec, H2K 1P5 agissant et représentée par Roxanne L'Écuyer, Directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Programme d'art mural, volet 2 pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Guylaine Brisson, Directrice ou son représentant autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service de la concertation des arrondissements

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention, notamment celles requises relativement à l'emplacement des murales du Projet, à leurs esquisses et à leurs conditions de réalisation, et ce, préalablement à leur réalisation;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable au plus tard le **30 novembre 2018**. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille

dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Conditions spéciales

- 4.8.1 remettre au Responsable, pour chaque murale à réaliser dans le cadre du Projet et préalablement à sa réalisation, l'adresse et la photo du mur visé, l'autorisation du propriétaire du bâtiment visé et l'esquisse de la murale;

- 4.8.2 assurer une inspection régulière de toute murale réalisée dans le cadre du Projet et à remédier à toute détérioration dans un délai raisonnable, et ce, pendant un minimum de cinq (5) ans suivant la fin du Projet. Il est entendu que le présent article 4.9.2 ne s'applique pas à une murale ayant subi une détérioration majeure sur plus de cinquante pour cent (50%) de la surface, si cette détérioration survient suite à des circonstances hors du contrôle de l'Organisme.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de seize mille cent quatre vingt dix sept dollars (16 197\$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de onze mille trois cent trente sept dollars et quatre vingt dix cents (11 337,90\$) représentant 70% de la somme totale dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de quatre mille huit cent cinquante neuf dollars et dix cents (4 859,10\$) représentant 30% de la somme totale dans les trente (30) jours suivant la date de dépôt du bilan final du projet fixé le 30 novembre 2018 et validation de la conformité de celui-ci.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000\$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

ARTICLE 11 **LICENCE**

- 11.1** L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.
- 11.2** La Ville s'engage à indiquer le nom ou le pseudonyme du ou des artistes tels que fournis par l'Organisme, ainsi que le nom de l'Organisme lors de la présentation du Projet, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2187 rue Larivière, Montréal, Québec, H2K 1P5, et tout avis doit être adressé à l'attention de Roxanne L'Écuyer. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 425, Place Jacques-Cartier, Montréal (Québec) H2Y 3B1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Guylaine Brisson, Directrice

Le^e jour de 2018

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE
MONTRÉAL**

Par : _____
Roxanne L'Écuyer, Directrice

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution [CE](#))

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireesse.montreal.ca/>, section « **Lancer une invitation** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;
Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité; Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Lancer une invitation** » sur <https://maireesse.montreal.ca/>.



LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À
CELLE-CI (344 PAGES), PEUVENT ÊTRE
CONSULTÉES DANS LE SYSTÈME GDD

Dossier # : 1187286002

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction ,
Division - Soutien aux projets et aux programmes

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 291 094 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet. / Désigner Mme Guylaine Brisson, directrice du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187286002 Interv fin.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-19

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181654002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à Atelier circulaire pour pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à Atelier circulaire pour pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181654002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à Atelier circulaire pour pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente.

En 2018, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement l'Atelier circulaire, ayant manifesté des besoins urgents au chapitre des équipements et une recommandation de crédit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel a été approuvée à cet effet.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet d' Atelier circulaire sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

Un premier projet global financé en 2017 était évalué à plus de 472 000 \$. Patrimoine Canadien et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont tous deux contribué au projet. Les deux premières contributions du MCC (26 000 \$ et 184 086 \$) sont détaillée aux dossiers décisionnels no 1171654001 et 1161654007.

Le présent dossier décisionnel porte sur une contribution financière supplémentaire provenant du MCC à hauteur de 40 518,15 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0314 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier de 26 000 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence.

CM17 0310 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier de 184 086 \$, à Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015).

CG16 0618 - 24 novembre 2016 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

CM13 0971 - 23 septembre 2013 - Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet (note: la résolution approuvait une nouvelle entente Programme « Aide aux initiatives et partenariats » pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle).

DESCRIPTION

Atelier Circulaire (ACi) est un centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la diffusion et à l'éducation en arts imprimés. Il a comme objectif de préserver et d'enseigner les techniques traditionnelles de gravure tout en intégrant les nouvelles technologies et les pratiques contemporaines reliées aux arts d'impression. ACi offre des programmes et des services aux artistes professionnels et au grand public. Il fournit un lieu de travail et de l'équipement spécialisé pour la gravure en creux, la lithographie, le relief et l'impression numérique. Il accueille des artistes en résidence, organise des expositions et des conférences dans sa galerie et offre des démonstrations, des cours et des stages spécialisés en arts imprimés.

JUSTIFICATION

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018

La contribution financière dont il est question dans le présent dossier décisionnel comprend deux volets (A et B):

A- Portion de la demande à la Ville et au MCC

1. Construction et installation de l'équipement en bois pour l'atelier de sérigraphie (table lumineuse faite sur mesure, rangement pour soies sur mesure, *Screen step*, *Coater rack* et finition de la table sérigraphie textile).
2. Ordinateur PC, pour coordonner les travaux du graveur laser *Trotec*.
3. Ordinateur PC, pour coordination technique de tout l'atelier.
4. Travaux sur les installations numériques (installation réseau internet, installation et configuration réseau numérique, configuration codes d'accès numérique et calibration - équipement numérique).
5. Amélioration système d'épuration pour les produits toxiques.
6. Insonorisation du compresseur d'air climatisé dans l'espace numérique.
7. Ventilation minuterie et arrêt automatique (pour garantir que les vapeurs toxiques ont été évacuées en vue d'améliorer la sécurité et la performance de la salle d'acide et de la sérigraphie).
8. Imprévus.

B- Portion de la demande à Patrimoine canadien

Les dépenses envisagées comprennent notamment l'acquisition des chaises conférences empilables, d'un projecteur et de deux moniteurs HD, d'un rail additionnel et de connecteurs, des haut-parleurs ainsi qu'une provision pour imprévus.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017

Cette contribution supplémentaire s'inscrit à la suite d'un projet présenté par Atelier circulaire et approuvé par les instances municipales en 2017 et qui comprend globalement les trois éléments suivants financés par le MCC et Patrimoine canadien:

A- Portion de contribution de 184 086 \$ du MCC (numéro de sommaire décisionnel 1161654007):

1. Acquisition de mobilier spécialisé lié à la pratique artistique.
2. Acquisition d'équipement pour améliorer l'atelier de production.
3. Acquisition d'équipement pour améliorer l'atelier de sérigraphie.
4. Acquisition d'équipement spécialisé dans l'atelier numérique.
5. Allocation pour imprévus incluse au projet.

B- Portion de contribution de 26 000 \$ du MCC (numéro de sommaire décisionnel 1171654001):

Cette portion du projet global a fait l'objet d'une demande distincte au programme d'aide d'urgence pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion dans la galerie.

C- Portion de la contribution de Patrimoine canadien (236 003,60 \$)

COÛT DU PROJET ET FINANCEMENT

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

Coûts du projet pour 2018

Dépenses	2018
Budget requis - (objet de la présente demande)	40 518,15 \$
<i>Portion de la demande à la Ville et au MCC en 2018</i>	24 996,00 \$
<i>Portion de la demande accordée par Patrimoine canadien en 2018</i>	
Sous-total 2018	65 514,15 \$

Coûts du projet pour 2017 (dossiers décisionnels no 1171654001 et 1161654007)

DÉPENSES PRÉVUES PAR ATELIER CIRCULAIRE						
	Ville	MCC - Programme «Aide aux	MCC Forum - Programme	Patrimoine canadien	Atelier Circulaire	Total

		initiatives de partenariat» 2012-2015	Équipement - Aide d'urgence			
Admissibles						
1. Mobilier et infrastructure	0 \$	39 381,88 \$		57 886,48 \$	18 504,60 \$	115 772,96 \$
2. Atelier de production, taille douce, relief et litho.	0 \$	20 618,72 \$		20 618,72 \$		41 237,44 \$
3. Atelier de sérigraphie	0 \$	22 263,21 \$		22 263,21 \$		44 526,42 \$
4. Atelier numérique	0 \$	96 735,35 \$		96 735,35 \$		193 470,70 \$
5. Matériel médiatique et diffusion (demande distincte au Forum - Dossier décisionnel no 1161654001 présenté au Comité exécutif)	0 \$		25 999,84 \$	25 999,84 \$		51 999,68 \$
6. Autres frais	0 \$			7 500,00 \$	7 500,00 \$	15 000,00 \$
7. Imprévus	0 \$	5 000,00 \$		5 000,00 \$		10 000,00 \$
Sous-total 2017	0 \$	183 999,16 \$	25 999,84 \$	236 003,60 \$	26 004,60 \$	472 007,20 \$

Total des dépenses combinées - demandes 2017-2018

Sous-total demandes 2017	472 007,20 \$
Sous-total demandes 2018	65 514,15 \$
Total 2017-2018	537 521,35 \$

Financement

Financement total 2017-2018		% du total
SOUS-TOTAL VILLE DE MONTRÉAL	0,00 \$	0,0%
Culture et communications (contribution financière MCC-Ateliers/Vitrine 2017)	184 086,00 \$	
Culture et communications (MCC contribution financière du Forum 2017)	26 000,00 \$	
Culture et communications (présente demande)	40 518,15 \$	7,5 %

SOUS-TOTAL PROVINCIAL	250 604,15 \$	46,6%
Patrimoine canadien 2017	236 003,60 \$	
Patrimoine canadien 2018	24 996,16 \$	
SOUS-TOTAL FÉDÉRAL	260 999,16 \$	48,5%
Privée ou communautaire - Atelier circulaire (2017-2018)	26 004,60 \$	4,8%
TOTAL 2017-2018	537 608,51 \$	100,0%

La présente contribution financière de 40 518,15 \$ compte pour 7,5 % du financement total du projet global.

*NOTE: la légère différence de 87,16 \$ entre le total des dépenses 2017-2018 et le total du financement 2017-2018 s'explique par une contribution financière du MCC en 2017 légèrement supérieure aux dépenses estimées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 40 518,15 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente 2016-2017 / Années antérieures CM17 1055.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 40 518,15 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.03.00-0100.

Contributions reçues par l'organisme Atelier circulaire, par année, au cours des 5 dernières années:

Contributions pour Atelier circulaire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Service de la culture - Acquisition de matériel médiatique afin d'améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - aide d'urgence - CM170314.						26 000 \$
Service de la culture - Acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme «Aide aux initiatives et partenariat» (2012-2015) CM17 0310						184 086 \$

Service de la culture - Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 (volet 2) pour le 1er Festival des arts imprimés de Montréal - CE16 0262					2 000 \$	
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs - (CE12 1629, CE13 1813, CE14 1917, CE15 2197, DA161361003)	2 902 \$	2 908 \$	3 373 \$	3 865 \$	5 000 \$	4 896,00 \$
Service de la culture - Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 - CE15 1242				16 800 \$		
Conseil des arts de Montréal (CAM) Fonctionnement quadriennal (FQUA)* Diversité culturelle (DC)** Fonctionnement bisannuel (FBIS) ** Financement pluriannuel (FP) ** Projet spécial (PS) ** Relève artistique (RLA)**	20 000 \$ 6 000 \$ 1 700 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$ 22 000 \$	22 000 \$	27 200 \$
Total	30 602 \$	22 908 \$	23 373 \$	62 665 \$	29 000 \$	242 182 \$

Sources:

* *Données transmises par le CAM et le service des finances (pour 2017).*

** Rapports annuels du CAM 2012 (p. 50), 2013 (p. 50), 2014 (p. 68), 2015 (p. 60).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est en lien avec l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribuera à améliorer les conditions de travail pour les artistes et les membres de l'Atelier circulaire. Il permettra d'améliorer les infrastructures, dont l'amélioration de la ventilation et l'amélioration du rendement énergétique de la ventilation existante. Le projet permettra enfin l'amélioration de l'équipement des différents ateliers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 - Approbation de la contribution par le Comité exécutif.
Avril 2018 à avril 2019 - Acquisition et installation des équipements et reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel 2017-2022, Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification - Direction du développement culturel

Tél : 514 872-7979
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-20

Michèle PICARD
Chef de section - Équipements culturels et Bureau d'art public

Tél : 514 868-5856
Télécop. : 514-872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice - Service de la culture
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-03-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE-02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'ATELIER CIRCULAIRE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) ayant sa place d'affaires au 5445, avenue de Gaspé, espaces 105 et 517, Montréal, Québec, H2T 3B2, agissant et représentée par M. Larry Silberman, Coordonnateur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 121894364RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1008262876TQ0003
N° d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la diffusion et à l'éducation en arts imprimés. Il a comme objectif de préserver et d'enseigner les techniques traditionnelles de gravure tout en intégrant les nouvelles technologies et les pratiques contemporaines reliées aux arts d'impression. Il offre des programmes et des services aux artistes professionnels et au grand public;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de

gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice du Service de la culture ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre

les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant les Normes de visibilité gouvernementales et d'identification permanente (ci-après les « **Normes de visibilité** ») jointes à la présente Convention à l'Annexe 2, ainsi que celles prévues dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* dont une copie est disponible à l'adresse suivante : [Signature Entente sur le développement culturel de Montréal | Culture](#), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville,

durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard cent cinquante (150) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente

Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de QUARANTE MILLE CINQ CENT DIX-HUIT dollars et QUINZE cents (40 518,15 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX dollars et TRENTE-QUATRE cents (36 466,34 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de QUATRE MILLE CINQUANTE ET UN dollars et QUATRE-VINGT DEUX cents (4 051,82 \$), au plus tard le 30 avril 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par

accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile 5445, avenue de Gaspé, espaces 105 et 517, Montréal, Québec, H2T 3B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Coordonnateur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

L'ATELIER CIRCULAIRE

Par : _____
Larry Silberman
Coordonnateur général

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018 (Résolution CE.....).

ANNEXE 1 **PROJET**

L'Atelier circulaire est un centre d'artistes voué à la création, à la recherche, à la diffusion et à l'éducation en arts imprimés. Il a comme objectif de préserver et d'enseigner les techniques traditionnelles de gravure tout en intégrant les nouvelles technologies et les pratiques contemporaines reliées aux arts d'impression. Il offre des programmes et des services aux artistes professionnels et au grand public.

Le Projet vise à améliorer les infrastructures et équipements dans l'atelier de production, l'atelier de sérigraphie et l'atelier numérique.

Le Projet comprend les éléments suivants :

1. Construction et installation de l'équipement en bois pour l'atelier de sérigraphie (table lumineuse faite sur mesure, rangement pour soies sur mesure, *Screen step*, *Coater rack* et finition de la table sérigraphie textile).
2. Ordinateur PC, pour coordonner les travaux du graveur laser Trotec.
3. Ordinateur PC, pour coordination technique de tout l'atelier.
4. Travaux sur les installations numériques (installation réseau internet, installation et configuration réseau numérique, configuration codes d'accès numérique et calibration équipement numérique).
5. Amélioration système de d'épuration pour les produits toxiques.
6. Insonorisation du compresseur d'air climatisé dans l'espace numérique.
7. Ventilation minuterie et arrêt automatique (pour garantir que les vapeurs toxiques ont été évacuées en vue d'améliorer la sécurité et la performance de la salle d'acide et de la sérigraphie).

Documents à remettre à la fin du Projet

Le bilan final de réalisation du Projet doit comprendre notamment les documents suivants à fournir par l'Organisme d'ici le 30 avril 2019 :

1. Une lettre de transmission.
2. Le rapport final du Projet comprenant un bilan financier du Projet.
3. Des photographies des locaux principaux du lieu de réalisation du Projet.

ANNEXE 2

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

L'Organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville au MCC. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du Projet, il doit :

1. VISIBILITÉ

- 1.1.** Développer une stratégie de communication répondant aux exigences de la présente Annexe, la faire approuver par le Responsable du Projet de la Ville et la mettre en œuvre;
- 1.2.** Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du Projet par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication ou diffusion;
- 1.3.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité et qu'ils respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente Annexe.

2. COMMUNICATIONS

- 2.1.** Reconnaissance de la Ville et du gouvernement du Québec
 - Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet ou à l'activité;
 - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le gouvernement du Québec pour leur soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
 - Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les vidéos, etc. ;
 - Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;
 - Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter la phrase suivante :

Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;

- Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du MCC, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- Soumettre pour approbation au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le MCC :
 - Inviter par écrit un représentant politique de la Ville et un représentant politique du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et au cabinet du MCC, le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet ou l'activité;
 - Offrir au cabinet du maire et au cabinet du MCC la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués;

2.3. Normes graphiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logos de la Ville (www.ville.montreal.qc.ca/logo) et du gouvernement du Québec (www.piv.gouv.qc.ca);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.), soit :

Montréal + Québec

Canada + Montréal + Québec

Arrondissement + Montréal + Québec

Canada + arrondissement + Montréal + Québec

24. Publicité et promotion

- Remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable du Projet de la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média;
 - Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du MCC sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- Offrir un espace publicitaire d'au moins une demi-page dans le programme de l'événement **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant son impression ou sa diffusion. La proposition doit être adressée au Responsable du Projet de la Ville et comporter les spécifications techniques. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, du MCC ou des élus dans le programme de l'événement. La demande doit être transmise au cabinet du maire et au cabinet du MCC au moins **vingt (20) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement. (ex. : écrans numériques géants). S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un

message devra être soumis au Responsable du Projet de la Ville) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;
- S'assurer de la présence des logos de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet;
- Aviser le cabinet du maire et le cabinet du MCC par écrit **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant l'événement;
- Transmettre le plus rapidement possible au cabinet du maire et au cabinet du MCC le scénario de déroulement de l'événement;
- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire et, le cabinet du MCC ou les élus concernés;
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au Responsable du Projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

Les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relatives au Projet ou à l'activité;

- S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et les imprimés de même que sur le web.

Si vous avez des questions concernant les normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec :

Mme Marjorie Houle
Conseillère en communication
Direction des communications et des affaires publiques
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc B, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2363, poste 7220
marjorie.houle@mcc.gouv.qc.ca

Pour communiquer avec les cabinets politiques

Pour joindre le cabinet du maire et du comité exécutif :
remplir le formulaire approprié sur le site du maire (<https://mairedemontreal.ca/>) ou écrire à
l'adresse courriel suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca

Pour joindre le cabinet du MCC :
helene.fontaine@mcc.gouv.qc.ca

Lorsque vous communiquez avec les cabinets, il est important de préciser que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Dossier # : 1181654002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à Atelier circulaire pour pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1181654002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

Co- Auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-8683837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181654001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181654001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 1929, l'édifice du château Ramezay, alors propriété de la Ville de Montréal, devient la propriété de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal. La même année, le château Ramezay devient un des trois premiers monuments historiques reconnus au Québec. Depuis, le gouvernement du Québec, quelques fois seul ou souvent en collaboration avec la Ville de Montréal, a consenti des sommes pour assurer l'entretien et la restauration de cet immeuble dont la construction débute en 1705. Occupé par l'organisme à but non lucratif «Musée du château Ramezay», l'édifice fait directement face à l'hôtel de ville de Montréal.

En 2018, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement le Musée du Château Ramezay, ayant manifesté des besoins urgents au chapitre du déménagement de sa collection de l'édifice Le Nordelec vers un nouveau local situé dans le secteur Chabanel et une recommandation de crédit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel a été approuvée à cet effet.

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet du Musée sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 - 24 novembre 2016 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

DESCRIPTION

Une partie de la collection est actuellement entreposée dans l'édifice Le Nordelec, graduellement transformé en édifice en copropriété et dont le bail avec l'organisme prenait fin en mai 2017. À l'automne 2017, le propriétaire du Nordelec a confirmé à l'organisme qu'il n'y avait pas d'autres locaux d'entreposage disponibles dans l'édifice et que le local occupé faisait l'objet d'une transaction à conclure prochainement.

Le projet de l'organisme consiste à préparer et déplacer la collection actuellement entreposée dans l'édifice Le Nordelec dans un nouveau local situé dans le secteur Chabanel.

Coût du projet et financement

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

Coûts du projet

Déménagement de la collection du Musée du château Ramezay								
	Dépenses au 2018-03-12	19-26 mars	2-9 avril	16-23 avril	30 avril -7 mai	14-21 mai	28 mai-4 juin	TOTAL
Aménagement locatif	2 168,40 \$	-	-	-	-	-	-	2 168,40 \$
Équipement spécialisé	14 679,20 \$	-	850,00 \$	-	-	-	-	15 529,20 \$
Consultante (Anny Guindon)	3 700,00 \$	-	-	-	-	-	-	3 700,00 \$
Traitement (honoraires des techniciens)	37 195,50 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	52 585,50 \$
Sous-total	57 743,10 \$	2 565,00 \$	3 415,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	2 565,00 \$	73 983,10 \$
Autres dépenses	20 680,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	50 680,00 \$
Transports spécialisés (Gestion Art Sélect)								
Matériaux de conservation et équipement	9 486,70 \$	-	63,94 \$	-	-	-	-	9 550,64 \$
Sous-total	30 166,70 \$	5 000,00 \$	5 063,94 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	60 230,64 \$

TOTAL	87 909,80	7	8	7	7	7	7	134
	\$	565,00	478,94	565,00	565,00	565,00	565,00	213,74
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses non comptabilisées								
Technicienne (JCT) (Carol-Anne Plante)	10 673,00	975,00	487,50					12
	\$	\$	\$					135,50 \$
GRAND TOTAL	98 582,80	8	8	7	7	7	7 565,00	146
	\$	540,00	966,44	565,00	565,00	565,00	565,00	349,24
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Maximum des dépenses admissibles à la contribution			8	7	7	7	7	38
			478,94	565,00	565,00	565,00	565,00	738,94
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pourcentage du total des dépenses								26,5%

Dépenses	2018
Budget requis - (objet de la présente demande)	38 739 \$
Manutention et transport de la collection (dépenses maximales au mois d'avril 2018)	
Total	38 739 \$

Financement

Sources de financement	Total	Pourcentage
Ville de Montréal	0 \$	0 %
OBNL Musée du château Ramezay	107 610,30 \$	73,5 %
Ministère de la Culture et des Communications (maximum admissible)	38 739 \$	26,5 %
TOTAL	146 349,24 \$	100 %

La présente contribution de 38 739 \$ compte pour 26,5 % du financement total du projet. Seules les dépenses effectuées après l'approbation des instances municipales seront admissibles.

Comme les salaires versés aux employés ne constituent pas des dépenses admissibles, la contribution financière demandée n'inclue aucun salaire d'employé, ni de somme pour des dépenses déjà effectuées.

Le budget des dépenses à venir est présenté par tranches de deux semaines, afin d'être en mesure de calculer le montant total admissible à partir de la décision des instances municipales. La contribution financière maximale s'élèverait à 38 739 \$.

JUSTIFICATION

Lors des travaux de réaménagement géométrique de la rue Gosford effectués par la Ville en 1999, il a été prévu que l'espace laissé vacant pourrait être mis à la disposition de l'organisme pour l'aménagement de l'espace Gosford, comprenant, entre autres, des salles vouées à l'entreposage des collections d'artéfacts et de pièces muséologiques. La demande de soutien financier de l'organisme s'inscrit donc dans une longue démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications et la Ville. Jusqu'ici, l'organisme espérait attendre la réalisation de son projet dans l'ancien tunnel Gosford pour quitter l'édifice le Nordelec où est entreposé une partie de sa collection.

La fin du bail du local qu'occupe l'organisme au Nordelec était prévue en mai 2017 et avait été communiquée aux partenaires publics très longtemps à l'avance. Ainsi, la possibilité d'obtenir un appui financier avait été envisagée.

Après maintes négociations avec le propriétaire du Nordelec, Allied Properties REIT, celui-ci a accepté de sursoir à sa décision d'évincer l'organisme, mais a finalement décidé à l'automne 2017 de lui demander de quitter les lieux dans les meilleurs délais, lui rappelant qu'il allait tôt ou tard envoyer un avis de 30 jours pour libérer l'espace.

Devant l'incertitude de son avenir au Nordelec, l'organisme a donc dû débiter le processus de déménagement dès juin 2017. Le temps nécessaire pour cette opération avait été estimé à une année. À cet effet, un local d'entreposage des collections a été loué dans le secteur Chabanel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 38 739 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente 2016-2017 / Années antérieures CM17 1055.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 38 739 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.03.00-0099.

Contributions accordées à l'organisme Musée du château Ramezay, par année, au cours des 5 dernières années:

Musée du château Ramezay	2013	2014	2015	2016	2017
Conseil des arts de Montréal	18 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	31 600 \$	28 800 \$
Service de la culture - 1 - d'accorder un soutien financier de 19 070 \$ au Musée du château Ramezay pour la réalisation d'une étude des charges combustibles des éléments de sa collection entreposée dans l'édifice le Nordelec (CE14 0947)		19 070 \$			
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la	1 825 \$	1 826 \$	1 848 \$	1 853 \$	1 854 \$

culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs					
SMVT - Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2017 (CE13 0704, CE14 1307, CE14 1407, CE16 1905, CE17 1973)	40 900 \$	37 900 \$	40 900 \$	45 000 \$	33 000 \$
Ville-Marie - Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 à 2017 (CA13 240151, CA14 240242, CA15 240218, CA16 240170, CA17 240241)	10 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	4 000 \$
TOTAL	70 725 \$	86 796 \$	75 748 \$	86 453 \$	67 654 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est en lien avec l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra à l'organisme de compléter le déménagement de la collection.

Ne pas approuver la contribution financière retardera le déménagement de la collection et entraînera des conséquences financières pour l'OBNL.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contribution financière au Comité exécutif: Avril 2018.

Manutention et transport de la collection: Avril à juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel 2017-2022, Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7979
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Michèle PICARD
Chef de section - Équipements culturels et
Bureau d'art public

Tél : 514 868-5856
Télécop. : 514-872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-03-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE-02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) ayant sa place d'affaires au 280, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C5, agissant et représentée par Monsieur André Delisle, directeur général et conservateur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 119153047RT 0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006003822TQ 0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 119153047 RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme administrateur et gestionnaire du Musée, il organise des expositions d'art et de meubles anciens, publie des études artistiques et organise des activités culturelles, artistiques et historiques;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice du Service de la culture ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant les Normes de visibilité gouvernementales et d'identification permanente (ci-après les « **Normes de visibilité** ») jointes à la présente Convention à l'Annexe 2, ainsi que celles prévues dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* dont une copie est disponible à l'adresse suivante : [Signature Entente sur le développement culturel de Montréal | Culture](#), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et

registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard cent cinquante (150) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital,

frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de TRENTE HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT dollars et QUATRE VINGT QUATORZE cents (38 738,94 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE dollars (30 260,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant maximal de HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT dollars et QUATRE-VINGT-QUATORZE cents (8 478,94 \$), au plus tard le 30 avril 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile 280, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Coordonnateur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY

Par : _____
André Delisle
Directeur général et conservateur

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018 (Résolution CE.....).

ANNEXE 1 **PROJET**

L'Organisme agit comme administrateur et gestionnaire du Musée du château Ramezay, il organise des expositions d'art et de meubles anciens, publie des études artistiques et organise des activités culturelles, artistiques et historiques

Une partie de la collection du Musée est actuellement entreposée dans l'édifice Le Nordelec, graduellement transformé en édifice en copropriété et dont le bail avec l'organisme prenait fin en mai 2017. À l'automne 2017, le propriétaire du Nordelec a confirmé à l'organisme qu'il n'y avait pas d'autres locaux d'entreposage disponibles dans l'édifice et que le local occupé faisait l'objet d'une transaction à conclure prochainement.

Le Projet vise à préparer et déplacer la collection actuellement entreposée dans l'édifice Le Nordelec dans un nouveau local situé dans le secteur Chabanel.

Le Projet comprend les dépenses admissibles à partir de la décision des instances de la Ville et jusqu'à la fin du déménagement de la collection, notamment:

- 1- Équipements spécialisés.
- 2- Traitement (honoraires des techniciens).
- 3- Transport spécialisé (Gestion Art Sélect).
- 4- Matériaux de conservation et équipement.

Documents à remettre à la fin du Projet

Le bilan final de réalisation du Projet doit comprendre notamment les documents suivants à fournir par l'Organisme d'ici le 30 avril 2019 :

1. Une lettre de transmission.
2. Le rapport final du Projet comprenant un bilan financier du Projet.
3. Des photographies des locaux principaux du lieu de réalisation du Projet.

ANNEXE 2

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

L'Organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville au MCC. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du Projet, il doit :

1. VISIBILITÉ

- 1.1.** Développer une stratégie de communication répondant aux exigences de la présente Annexe, la faire approuver par le Responsable du Projet de la Ville et la mettre en œuvre;
- 1.2.** Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du Projet par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication ou diffusion;
- 1.3.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité et qu'ils respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente Annexe.

2. COMMUNICATIONS

- 2.1.** Reconnaissance de la Ville et du gouvernement du Québec
 - Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet ou à l'activité;
 - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le gouvernement du Québec pour leur soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
 - Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les vidéos, etc. ;
 - Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;
 - Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter la phrase suivante :

Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;

- Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du MCC, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- Soumettre pour approbation au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le MCC :
 - Inviter par écrit un représentant politique de la Ville et un représentant politique du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et au cabinet du MCC, le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet ou l'activité;
 - Offrir au cabinet du maire et au cabinet du MCC la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués;

2.3. Normes graphiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logos de la Ville (www.ville.montreal.qc.ca/logo) et du gouvernement du Québec (www.piv.gouv.qc.ca);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.), soit :

Montréal + Québec

Canada + Montréal + Québec

Arrondissement + Montréal + Québec

Canada + arrondissement + Montréal + Québec

24. Publicité et promotion

- Remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable du Projet de la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média;
 - Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du MCC sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;
- Offrir un espace publicitaire d'au moins une demi-page dans le programme de l'événement **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant son impression ou sa diffusion. La proposition doit être adressée au Responsable du Projet de la Ville et comporter les spécifications techniques. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, du MCC ou des élus dans le programme de l'événement. La demande doit être transmise au cabinet du maire et au cabinet du MCC au moins **vingt (20) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement. (ex. : écrans numériques géants). S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un

message devra être soumis au Responsable du Projet de la Ville) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;
- S'assurer de la présence des logos de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet;
- Aviser le cabinet du maire et le cabinet du MCC par écrit **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant l'événement;
- Transmettre le plus rapidement possible au cabinet du maire et au cabinet du MCC le scénario de déroulement de l'événement;
- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire et, le cabinet du MCC ou les élus concernés;
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au Responsable du Projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

Les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relatives au Projet ou à l'activité;

- S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et les imprimés de même que sur le web.

Si vous avez des questions concernant les normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville :

visibilite@ville.montreal.qc.ca

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec :

Mme Marjorie Houle
Conseillère en communication
Direction des communications et des affaires publiques
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc B, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2363, poste 7220
marjorie.houle@mcc.gouv.qc.ca

Pour communiquer avec les cabinets politiques

Pour joindre le cabinet du maire et du comité exécutif :
remplir le formulaire approprié sur le site du maire (<https://mairedemontreal.ca/>) ou écrire à
l'adresse courriel suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca

Pour joindre le cabinet du MCC :
helene.fontaine@mcc.gouv.qc.ca

Lorsque vous communiquez avec les cabinets, il est important de préciser que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Dossier # : 1181654001

Unité administrative responsable : Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion

Objet : Accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1181654001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan



Dossier # : 1181197002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes : Association des galeries d'art contemporain et Mutek, pour l'année 2018, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs et approuver les deux projets de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes : Association des galeries d'art contemporain et Mutek, pour l'année 2018, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs et approuver les deux projets de convention à cette fin :

Organisme	Contribution (\$)	% du soutien au budget total du projet
Association des galeries d'art contemporain	35 000 \$	6 %
Mutek	15 000 \$	5 %

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181197002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes : Association des galeries d'art contemporain et Mutek, pour l'année 2018, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs et approuver les deux projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait l'instauration d'un nouveau volet dans le cadre de l'entente de soutien financier aux festivals et événements majeurs de Montréal: la création d'un Fonds de soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Le 3 février 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal; Festival Juste pour rire; Montréal complètement cirque; Montréal en lumière; FrancoFolies de Montréal; Festival TransAmériques; Festival du nouveau cinéma; Rendez-vous du cinéma québécois; Féria du vélo; Festival Mode & Design Montréal; Festival international Nuits d'Afrique; Festival Fantasia; ainsi que pour le volet marchés et vitrines culturels et créatifs.

L'enveloppe totale accordée pour le soutien au volet Marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2018 est de 215 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1783 - 11 octobre 2017 - Accorder un soutien financier totalisant 190 000 \$, pour l'année 2017, aux organismes ci-après mentionnés pour les montants indiqués en regard de chacun de leur nom, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

CE 17 0550 - 12 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$, pour l'année 2017, à la Conférence internationale des arts de la scène (CINARS) pour la réalisation du 100^e Congrès ISPA dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

CE16 1401 - 24 août 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à 6 organismes, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

CM16 0335 - 21 mars 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$, par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025; approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'adoption des conventions accordant des contributions financières dans le cadre du Fonds de soutien aux vitrines et marchés culturels et créatifs. Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais et visent à stimuler l'exportation des oeuvres dans les secteurs suivants : l'audiovisuel, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels, les jeux vidéo, les arts numériques et la créativité numérique. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type de la Ville de Montréal. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

La contribution soutiendra les organismes et les secteurs d'activité suivants :

- Mutek / Mutek_IMG : créativité numérique - du 11 au 13 avril 2018.
- Association des galeries d'art contemporain/ Foire Papier 18 : arts visuels - du 19 au 22 avril 2018.

Les autres dossiers relatifs à ce fonds seront présentés ultérieurement. Tel que stipulé dans les conventions, la contribution financière sera remise en deux versements.

Voici un tableau présentant les contributions financières recommandées:

Organisme	Contribution (\$)	% du soutien au budget total du projet
Association des galeries d'art contemporain	35 000 \$	6 %
Mutek	15 000 \$	5 %

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries culturelles, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises culturelles qui démontrent un potentiel significatif. Ils stimulent les opportunités d'affaires et contribuent à l'exportation des oeuvres et produits culturels. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger.

- Mutek_IMG est un marché et une vitrine en développement qui se spécialise dans le secteur de la créativité numérique. Plus particulièrement, MUTEK_IMG développe un segment spécifique à la réalité virtuelle et augmentée, le VR Salon. Cette vitrine permettra à des créateurs et artistes montréalais de rencontrer des producteurs et diffuseurs étrangers. La 4e édition de Mutek_IMG aura lieu du 11 au 13 avril 2018.

- L'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) présente la 11e édition de Papier, Foire d'art contemporain du 19 au 22 avril 2018 à l'Arsenal. Dédiée exclusivement au médium du papier et aux possibilités qu'il offre, Papier est l'une des premières foires de ce type en Amérique du Nord et la plus importante foire d'art au Québec. L'événement est un moteur important du marché de l'art contemporain canadien et constitue un espace d'échanges et de rencontres privilégiées pour le grand public, les amateurs d'art ainsi que les professionnels du milieu des arts visuels. Ce marché permet à plus de 500 artistes et plus d'une quarantaine de galeries d'exposer et de vendre et d'effectuer des développements d'affaires avec des galeristes, conservateurs et acheteurs corporatifs nationaux et internationaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 50 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à l'association des galeries d'art contemporain et Mutek depuis 2014:

Organisme	Contributions 2014	Contributions 2015	Contributions 2016	Contributions 2017	Contributions 2018
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)			Convention 2016-2017 - Ville	Convention 2016-2017 - Ville	
Ville centre	25 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	35 000 \$
Conseil des arts de Montréal	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	13 333 \$	20 000 \$
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Mutek_IMG					
Ville centre	nil	nil	15 000 \$	nil	15 000 \$
Conseil des arts de Montréal	nil	nil	5 000 \$	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil

L'attribution des sommes varie à chaque année selon le nombre, la fréquence et l'envergure des projets soumis. L'enveloppe totale est toujours respectée dont celle de 215 000 \$ en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;

- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

Tél : 514-872-1210
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-3409

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-03-26

Soutien financier 2015-2018 Marchés et vitrines							
Organismes	Projets	Soutien 2015	Soutien 2016	Soutien 2017	Soutien recommandé 2018 *	% soutien Ville / budget	Nombre d'édition en 2018
Alliance numérique du Québec	Sommet international du jeu de Montréal (MIGS)	25 000	25 000				
Association des galeries d'art contemporain	Foire Papier	30 000	30 000	30 000	35 000	6%	11
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	ANEL : Rendez-vous	15 000	20 000	30 000			5
Conférence internationale des arts de la scène	CINARS - Biennale		35 000				
Conférence internationale des arts de la scène	ISPA - International Society For The Performing Arts			30 000			
Festival Montréal Mondial	Festival Mondial Montréal	20 000	25 000	35 000			8
Le Mondial des Jeux	Le Mondial des Jeux	10 000					
M pour Montréal	M pour Montréal	30 000	30 000	35 000			13
La Danse sur les routes du Québec	Parcours Danse - Biennale	20 000		35 000			
Mutek	Mutek_IMG		15 000		15 000	5%	4
Antenne créative	HUB MTL			35 000			2
La Guilde des développeurs de jeux vidéo	MEGA / Montréal Expo Gaming Arcade			20 000			2
Total		150 000	180 000	250 000	50 000		

NOTES :

Budget 2018 = 215 000 \$

Budget 2016-2017 = 430 000 \$ sur deux ans selon l'Entente Réaliser Imaginer Montréal.

Projets établis : AGAC - CINARS - Mondial - M pour Montréal

Projets en développement : ANEL - MUTEK-IMG - HUB- Danse sur les routes- MEGA

Projets biennales : CINARS- Danse sur les routes

* Un deuxième GDD sera présenté en juin 2018 pour les projets suivants - non encore déposés : ANEL, CINARS, Festival Montréal Mondial, M pour Montréal,

Antenne créative, la Guilde des développeurs de jeux vidéo.

Ce tableau 2018 présente les recommandations pour Mutek et l'AGAC.

L'attribution des sommes varie à chaque année étant donné le nombre, la fréquence et l'envergure des projets soumis.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE -2-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38, dont l'adresse principale est le 372, rue Sainte-Catherine Ouest, espace 318, Montréal, Québec, H3B 1A2, agissant et représentée par Nikolaos Karathanasis, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 130622301
N° d'inscription T.V.Q. : 1006432669TQ0002
N° d'inscription d'organisme de charité : 1006432669OC0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** les exigences relatives à la description du Projet;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le bilan des réalisations;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trente cinq mille dollars (35 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trente et un mille cinq cent dollars (31 500 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de trois mille cinq cent dollars (3 500 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toute condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le^e jour de 2018

(NOM DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF)

Par : _____
Nikolaos Karathanasis, directeur général

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018

ANNEXE 1 **PROJET**

Association des galeries d'art contemporain – 11^e Foire d'art contemporain Papier

DESCRIPTION DU PROJET

La foire d'art contemporain Papier est dotée d'une double vocation. En plus d'être un important levier pour la carrière des artistes d'ici, Papier s'attache également à démocratiser et à faciliter l'accès à l'art contemporain dans le but de stimuler le marché de l'art national par l'émergence de nouveaux collectionneurs. S'adressant aux amateurs d'art, à la relève d'affaires, aux professionnels de tous les milieux et au grand public, Papier se veut un événement accessible, abordable, démocratique et éducatif, tous des éléments fondamentaux de la mission de la foire contribuant à son succès et sa notoriété.

Après 11 années de croissance continue, Papier 2018 se hisse parmi les grandes foires d'art contemporain dans le monde, renforçant son impact positif sur le marché de l'art montréalais en générant d'importantes retombées économiques.

Papier 2018

Du 19 au 22 avril 2018, pour sa onzième édition, Papier se déploiera à nouveau à l'Arsenal art contemporain Montréal, rassemblant 40 prestigieuses galeries canadiennes, plus de 300 artistes et 15 000 visiteurs attendus.

Ayant enregistré des ventes dépassant le million de dollars en 2017, une hausse de 20% pour les galeries par rapport à l'édition 2016, l'AGAC maintiendra ses efforts pour offrir des opportunités de développement aux galeries afin d'accroître leur chiffre d'affaires durant cette période. Pour se faire, l'AGAC consolidera ses relations avec les collectionneurs émergents, les gens d'affaires, décideurs d'entreprises et jeunes professionnels de Montréal, du Québec et d'ailleurs. Des collaborations sont notamment prévues avec des associations professionnelles, nos partenaires privés (tels que la Banque Nationale Gestion privée 1859, Webdiffusion, LaPresse+, etc.) et des groupes de jeunes professionnels (Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), Cercle des jeunes philanthropes du MBAM, SéminArts, etc.).

Notre objectif est également d'accroître la clientèle de l'extérieur de Montréal. À l'heure actuelle, nous avons signé une entente avec le Albright Knowx Art Gallery de Buffalo (US) à titre de partenaire éducatif officiel de la foire. Nous avons également développé plusieurs liens avec des institutions et entreprises de Toronto. De nombreuses approches ont été initiées avec des institutions et délégations étrangères. Papier 2018 attend plus d'une dizaine de conservateurs et d'experts du milieu de l'art canadiens, américains et internationaux, dont la présence occasionnera des rencontres particulièrement profitables pour les galeries montréalaises qui pourront accéder à de nouveaux marchés et entamer une relation à long terme avec des conservateurs et d'éminents experts en art contemporain. Nombre d'entre eux pourront, à cette occasion, visiter les plus importantes collections corporatives et muséales de Montréal via notre programmation VIP. D'ailleurs, les délégations du Québec à Shanghai, Beijing et Paris ont confirmé leur soutien afin de contribuer à la visite de commissaires importants de leur région respective à Papier, et sommes également en discussions avec les délégations du Québec à Bruxelles et Londres.

La foire compte sur l'appui de trois importants ambassadeurs : l'animatrice bien connue des québécois, Vanessa Pilon, en tant que porte-parole pour une première année. Éric Bujold, président de Banque Nationale Gestion Privée 1859 sera quant à lui président d'honneur, afin de mobiliser la communauté des affaires, et le joueur de la NFL et également collectionneur, Laurent Duvernay-Tardif, qui renouvelle son soutien à Papier à titre d'ambassadeur.

Le descriptif du projet soumis le 17 novembre 2017 offre de plus amples informations sur la foire, la programmation et les objectifs de l'AGAC pour Papier 2018.

Échéancier 2017-2018 :

*extrait du descriptif de projet

Compte rendu mensuel	Tâches - logistique
Été 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de partenaires potentiels
Novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation et signature du contrat de location de l'Arsenal art contemporain • Informer les partenaires et membres du nouveau lieu de Papier17 • Lancement de l'appel aux exposants • Confirmation de la porte-parole • Confirmation des ambassadeurs de Papier16 • Recherche de partenaires potentiels • Rencontre et contrat avec la firme d'architecture pour la réalisation du plan de salle • Première ébauche d'un plan d'aménagement intérieur
Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt subvention au Fond de soutien aux marchés et vitrines (Élaboration budget prévisionnel) • Renouvellement de partenariats (notamment avec la Banque Nationale, Assurart, La Presse et bien d'autres) • Réunion du jury et sélection des exposants • Lancement du premier communiqué de presse annonçant les galeries participantes et les porte-parole/ambassadeurs de l'évènement • Mise en vente des billets pour la soirée d'ouverture-bénéfice VIP • Planification des tables rondes et sollicitation des partenaires et intervenants • Débuter le chemin de fer préliminaire du catalogue de la foire
Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des projets artistiques pour les projets spéciaux • Réunion du Comité Papier • Ajustements et approbation du plan de salle • Rencontre avec le chef de chantier pour approbation des plans • Reconduction d'ententes avec les partenaires de services
Février 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Production du cahier des charges pour le Service Incendie Montréal • Démarche pour l'obtention d'un permis d'alcool (RACJ) • Réunion du Comité Papier • Mise à jour du site web : page exposants, partenaires, programme éducatif • Révision et correction du catalogue • Conception de bannière et du visuel extérieur
Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et réparation des cloisons, en fonction du plan de salle • Entente avec restaurateur du café à la foire • Envoi du catalogue en impression • Coordination avec le fournisseur de mobilier de la foire • Affichage extérieur (Publicité Sauvage) dans différents points à travers la ville • Recherche des bénévoles • Location de matériel de montage et du mobilier • Production du matériel visuel pour la signalétique (vinyles, affiches, pamphlets, etc.)
Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des bénévoles • Planification logistique du montage de la foire et horaire de livraison des différents fournisseurs • Montage de la foire (murs, espace café, vestiaire, électricité, lumières intérieures et extérieures, vinyles, matériel café, livraison de matériel et etc.)

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

25. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://maireessedemontreal.ca/>.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

Exigences relatives à la description du Projet pour l'année 2018:

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation et les activités prévues;
- les clientèles visées;
- le plan de promotion incluant la visibilité offerte à la Ville;
- les retombées attendues ainsi que les indicateurs de performances prévues;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- l'historique de l'organisme;
- l'historique de l'organisme incluant un compte rendu de la dernière édition, s'il y a lieu;
- les lettres d'appui du secteur ou des partenariats, le cas échéant;
- les états financiers vérifiés du dernier exercice complété;
- les lettres patentes de l'organisme;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le projet dans la promotion de son secteur;
- la qualité de la programmation et des activités offertes, incluant le contenu culturel et créatif montréalais;
- le rayonnement international et national du projet (provenance des professionnels invités (%), investisseurs impliqués, couverture de presse, etc);
- les retombées directes et indirectes prévues (ventes brutes, développement d'affaires, connaissance du marché, réseautage, développement de propriété intellectuelle);
- les efforts consacrés à la promotion du projet, incluant la visibilité accordée à la Ville pour son soutien;
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres organismes, dans le respect de l'équilibre du marché;
- la présence de partenaires du milieu en appui au projet;
- la diversification des sources de financement et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité de développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles.

ANNEXE 4

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan doit comprendre notamment, un rapport d'activités, ainsi que les bénéfices ou retombées obtenus. Indiquer les bénéfices ou retombées obtenus en regard des indicateurs suivants et les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente, si applicable :

- Impacts économiques et d'affaires (retombées directes et indirectes, ventes brutes, emplois et opportunités d'affaires générés, impacts sur le marché, réseautage, développement de propriété intellectuelle, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres organismes et marchés et/ou vitrines, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour Montréal et la pour Ville.
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour Montréal et la pour Ville.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE -2-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MUTEK**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 175, rue Roy Est, Montréal, Québec, H2W 1M3, agissant et représentée par Madame Katharina Meissner, adjointe au développement stratégique, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

;

N° d'inscription TPS : 883777765 RT001
N° d'inscription TVQ : 1020412581 TQ0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 883777765RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** les exigences relatives à la description du Projet;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le bilan des réalisations;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de treize mille cinq cent dollars (13 500 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de mille cinq cent dollars (1 500 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toute condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le^e jour de 2018

**(NOM DE L'ORGANISME SANS BUT
LUCRATIF)**

Par : _____
Katharina Meissner, adjointe au développement
stratégique

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018

ANNEXE 1 **PROJET**

DESCRIPTION DU PROJET : Mutek – 4^e MUTEK_IMG

MUTEK_IMG est un événement de l'organisme MUTEK, déjà reconnu pour son festival de musique électronique (18 éditions) qui a un impact important dans le secteur de la musique électronique et qui contribue au rayonnement de Montréal. MUTEK_IMG élargit le secteur d'intervention de l'organisme qui souhaite désormais également servir de catalyseur pour la créativité numérique et les productions multimédias et numériques. MUTEK_IMG sert de point de rencontre entre les créateurs et l'industrie du numérique, cherchant à faire le pont entre les innovations créatives dans diverses pratiques artistiques numériques et des professionnels du milieu, tels des producteurs, des diffuseurs et des boîtes créatives. Composé de conférences, d'activités de réseautage et de développement d'affaires ainsi que d'expositions d'œuvres numériques, l'événement est gratuit et ouvert au public. Un volet professionnel important, le VR Salon, est dédié exclusivement à la réalité virtuelle/augmentée/mixte et aux productions immersives. Au final MUTEK_IMG se veut un événement annuel fédérateur pour l'industrie et la scène créative numérique et une opportunité de positionnement pour Montréal comme ville créative et innovante, une fenêtre sur le monde pour nos artistes, nos éducateurs, nos futurs créateurs et nos professionnels, un lieu d'échange, d'opportunités d'affaires et d'exportation pour notre industrie locale avec des délégués étrangers et une vitrine des meilleures productions numériques montréalaises pour des professionnels canadiens et étrangers.

Les trois premières éditions de MUTEK_IMG ont eu lieu à l'automne 2013, 2015 et 2016. Elles ont chacune réuni une cinquantaine d'artistes et de créateurs montréalais dans des ateliers, discussions et présentations et généré environ 2000 entrées. Le VR Salon fait partie intégrante de MUTEK_IMG depuis 2015. Au-delà de l'échange d'expertise, les dernières éditions de l'événement ont aussi révélé son potentiel important en tant qu'accélérateur du développement professionnel des créateurs montréalais, plusieurs retombées concrètes ayant été générées pour les participants.

Pour la prochaine édition de l'événement en 2018, nous continuerons de développer sa portion 'affaires' pour positionner MUTEK_IMG et le VR Salon comme l'incontournable vitrine montréalaise, québécoise et canadienne de créativité numérique qui contribuera à l'épanouissement et la croissance de l'industrie créative numérique locale et au rayonnement de Montréal en tant que chef de file dans le domaine. Dans cette visée l'événement accueillera plusieurs délégués hors Québec et les réunira avec nos créateurs locaux lors de diverses activités de réseautage, notamment une session de *matchmaking* plus exclusive dans la journée du VR Salon.

FRÉQUENTATION CIBLÉE

- 80 créateurs (studios créatifs, artistes indépendants) dont au moins 15 de l'extérieur du Québec
- 20 producteurs dont au moins 5 de l'extérieur du Québec
- 25 diffuseurs/programmeurs/commissaires/acheteurs dont au moins 10 de l'extérieur du Québec
- 10 institutions/investisseurs dont au moins 3 de l'extérieur du Québec
- 10 représentants de médias dont au moins 3 de l'extérieur du Québec

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Étape	Date de début	Date d'achèvement
Programmation	Février 2018	Mars 2018
Lancement de la promotion	Février 2018	Avril 2018
Production technique	1 ^{er} avril 2018	13 avril 2018
Tenue des ateliers	9 avril 2018	13 avril 2018
Tenue de MUTEK_IMG et du VR Salon : conférences, activités de réseautage (cocktails <i>matchmaking</i>), présentation d'œuvres, performances, etc.	11 avril 2018	13 avril 2018
Post mortem de production, rapports, etc.	14 avril 2018	15 juillet 2018

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

25. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://maireessedemontreal.ca/>.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

Exigences relatives à la description du Projet pour l'année 2018:

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation et les activités prévues;
- les clientèles visées;
- le plan de promotion incluant la visibilité offerte à la Ville;
- les retombées attendues ainsi que les indicateurs de performances prévues;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- l'historique de l'organisme;
- l'historique de l'organisme incluant un compte rendu de la dernière édition, s'il y a lieu;
- les lettres d'appui du secteur ou des partenariats, le cas échéant;
- les états financiers vérifiés du dernier exercice complété;
- les lettres patentes de l'organisme;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le projet dans la promotion de son secteur;
- la qualité de la programmation et des activités offertes, incluant le contenu culturel et créatif montréalais;
- le rayonnement international et national du projet (provenance des professionnels invités (%), investisseurs impliqués, couverture de presse, etc);
- les retombées directes et indirectes prévues (ventes brutes, développement d'affaires, connaissance du marché, réseautage, développement de propriété intellectuelle);
- les efforts consacrés à la promotion du projet, incluant la visibilité accordée à la Ville pour son soutien;
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres organismes, dans le respect de l'équilibre du marché;
- la présence de partenaires du milieu en appui au projet;
- la diversification des sources de financement et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité de développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles.

ANNEXE 4

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan doit comprendre notamment, un rapport d'activités, ainsi que les bénéfices ou retombées obtenus. Indiquer les bénéfices ou retombées obtenus en regard des indicateurs suivants et les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente, si applicable :

- Impacts économiques et d'affaires (retombées directes et indirectes, ventes brutes, emplois et opportunités d'affaires générés, impacts sur le marché, réseautage, développement de propriété intellectuelle, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres organismes et marchés et/ou vitrines, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour Montréal et la pour Ville.
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour Montréal et la pour Ville.

Dossier # : 1181197002

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes : Association des galeries d'art contemporain et Mutek, pour l'année 2018, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs et approuver les deux projets de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1181197002..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-23

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187715005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel au 8485, rue Jules-Léger.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-14 08:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 13 mars 2018

Résolution: CA18 12 076

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel au 8485, rue Jules-Léger.

ADOPTÉE

30.02 1187715005

Jennifer POIRIER

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2018



Dossier # : 1187715005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

De demander au comité exécutif d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel au 8485, rue Jules-Léger.

Signé par Jennifer POIRIER **Le** 2018-03-07 15:49

Signataire : Jennifer POIRIER

Directrice rel.avec les citoyens serv.adm.& greffe
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et
du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1187715005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 8485, rue Jules Léger a été démoli lors d'un incendie en avril 2017. Le promoteur planifie un projet de construction d'un bâtiment industriel pour l'entreprise «Faspac Plastiks Inc.». Ce projet a été approuvé par le conseil d'arrondissement, avisé par son comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 3, paragraphe 13° du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), puisqu'il s'agit d'un projet de nouvelle construction d'un bâtiment industriel. Ce projet fait référence à la demande de permis 3001334760, datée du 30 août 2017 et au permis délivré 3000682061-17 le 28 novembre 2017. Finalement, le promoteur coordonne également son projet avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de pouvoir lui présenter sa demande après l'obtention de la lettre de non objection de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le promoteur propose de construire un bâtiment d'une superficie de 3 623 mètres carrés au sol, comportant une mezzanine de 465 mètres carrés. Le rez-de-chaussée sera destiné aux opérations et à l'entreposage et la mezzanine aux bureaux de cette entreprise d'emballage de plastique. Au niveau de l'architecture, ce nouveau bâtiment proposera une apparence contemporaine, notamment par sa fenestration abondante. La façade sera aménagée en surplomb, de façon à permettre l'emplacement d'un stationnement en dessous. La partie supérieure de la façade sera entièrement vitrée, à l'exception du couronnement revêtu d'acrylique. La partie inférieure sera revêtue d'un enduit acrylique beige et proposera des fenêtres installées à la verticale. L'entrée sera aménagée en retrait, elle comportera un hall presque entièrement vitré ainsi que des insertions de blocs architecturaux gris fusain. Les manoeuvres des camions seront principalement réalisées à l'arrière. Nous retrouverons deux quais de chargement et une porte d'accès camion. Les cases de stationnement seront

situées partiellement sous le bâtiment (25) et quelques-unes sur le côté (10). Des persiennes métalliques seront ajoutées afin de camoufler le stationnement semi-souterrain depuis la voie publique. La cour avant sera entièrement gazonnée et plantée de six arbres, dont deux existants.

Ce projet de nouvelle construction d'un bâtiment industriel est conforme au Règlement concernant le zonage (RCA 40).

JUSTIFICATION

Le certificat de non objection est requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre au promoteur d'obtenir une autorisation de MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non objection visé par le présent dossier est requis par le LQE, qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le promoteur au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra au promoteur d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement d'Anjou. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Robert DENIS, Anjou

Lecture :

Robert DENIS, 7 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514 493-5159

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Stéphane CARON
Chef de division - Études techniques en
arrondissement

Tél :

514 493-8062

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Roger BERTHELOT
Directeur des Travaux publics

Tél : 514-493-5111

Approuvé le : 2018-03-07



Dossier # : 1182904001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommander la nomination de M. Alex Norris à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

Vu les dispositions de l'article 91 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2); de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Alex Norris, conseiller de ville et président de la commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal à la suite de l'élection générale de novembre 2021, en remplacement de Mme Anie Samson.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-28 11:51

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1182904001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommander la nomination de M. Alex Norris à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ chapitre S-6.2) prévoit notamment qu'outre son directeur général, le conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé est composé de dix personnes nommées par le gouvernement. Le paragraphe 1 de l'article 91 prévoit qu'un membre est nommé après consultation de la Ville de Montréal, parmi les membres de son conseil ou parmi ses employés-cadres. Conformément à l'article 93 de cette loi, le mandat peut être d'une durée maximale de 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1310 - 20 août 2014 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 3 ans et 2 mois.

CE10 1683 - 20 octobre 2010 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Susan Clarke, conseillère de la Ville, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 3 ans et 1 mois.

CE08 1778 - 1er octobre 2008 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 1 an.

CE10 1683 - 20 octobre 2010 - Recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Claude Dauphin, conseiller de la Ville, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé pour un mandat de 3 ans et 8 mois.

DESCRIPTION

Recommander la nomination de M. Alex Norris, conseiller de ville et président de la commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date

de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal à la suite de l'élection générale de novembre 2021, en remplacement de Mme Anie Samson. Il est à noter que cette nomination n'entraîne aucune rémunération additionnelle.

JUSTIFICATION

Le mandat de Mme Anie Samson est échu depuis la tenue des élections municipales de novembre 2017. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination pour combler le poste de représentant de la Ville au sein de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la recommandation au gouvernement du Québec pour officialiser la nomination par un décret du Conseil des ministres.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-03-28

LOI SUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE chapitre S-6.2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

86. Sous réserve des dispositions du présent titre et sauf dans la mesure où le contexte s'y oppose, les dispositions du titre I s'appliquent à la Corporation d'urgences-santé comme si elle était une agence et les fonctions qui seraient dévolues en vertu de ce titre aux agences de Montréal-Centre et de Laval sont assumées par la Corporation.

2002, c. 69, a. 86; 2005, c. 32, a. 308.

87. La «Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain», personne morale constituée en vertu de l'article 149.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5), continue d'exister sous le nom de «Corporation d'urgences-santé» et exerce ses activités pour les régions de Montréal-Centre et de Laval.

2002, c. 69, a. 87.

88. La Corporation a son siège sur le territoire de la Ville de Montréal à l'adresse désignée par le conseil d'administration.

2002, c. 69, a. 88.

89. La partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) s'applique à la Corporation, sous réserve des dispositions inconciliables de la présente loi.

2002, c. 69, a. 89.

90. Sous réserve des pouvoirs accordés à une agence par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), la Corporation exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une agence par la présente loi, notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Elle peut également directement ou indirectement exercer des activités accessoires à celles prévues au premier alinéa, agir à titre d'expert-conseil en matière d'organisation, de gestion ou de formation des acteurs de l'organisation des services préhospitaliers d'urgence et valoriser commercialement ou diffuser cette expertise au Québec ou à l'extérieur.

Avant d'exercer ou de faire exercer l'une ou l'autre des activités prévues au deuxième alinéa, la Corporation doit avoir conclu une entente avec le ministre et avoir rendu publiques les conditions de cette entente.

De plus, la Corporation doit, en matière de services préhospitaliers d'urgence, coordonner ses services avec les orientations des agences de son territoire.

2002, c. 69, a. 90; 2005, c. 32, a. 308.

91. Outre son directeur général, le conseil d'administration de la Corporation est composé des personnes suivantes nommées par le gouvernement qui deviennent membres au fur et à mesure de leur nomination :

1° un membre nommé après consultation de la Ville de Montréal, parmi les membres de son conseil ou parmi ses employés-cadres ;

2° un membre nommé après consultation de la Ville de Laval, parmi les membres de son conseil ou parmi ses employés-cadres ;

3° un membre nommé parmi les personnes ayant utilisé les services préhospitaliers d'urgence de la Corporation au cours des 12 mois précédant cette nomination et ayant manifesté son intérêt pour le poste à la suite d'une invitation générale par voie médiatique ;

4° un membre nommé après consultation de l'Association des hôpitaux du Québec, parmi les directeurs généraux des établissements qui exploitent les centres hospitaliers du territoire ;

5° un membre nommé après consultation de la direction des affaires médicales de chacune des agences du territoire, parmi les coordonnateurs des salles

d'urgence situées dans les installations maintenues par les établissements qui exploitent les centres hospitaliers de ce territoire ;

6° un membre nommé après consultation de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

7° deux membres nommés après consultation respectivement de L'agence de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et de L'agence de la santé et des services sociaux de Laval ;

8° un membre nommé après consultation des salariés de la Corporation ;

9° un membre nommé après consultation du milieu économique ou des affaires du territoire de la Corporation.

2002, c. 69, a. 91; 2005, c. 32, a. 308.

92. Le directeur général de la Corporation est nommé par le gouvernement après consultation des autres membres du conseil d'administration. Il est d'office président du conseil d'administration.

2002, c. 69, a. 92.

93. Le mandat des membres du conseil d'administration, y compris celui du directeur général, est d'au plus cinq ans.

Toutefois, une personne qui perd la qualité nécessaire à sa nomination cesse d'être membre du conseil d'administration.

2002, c. 69, a. 93.

94. Un membre du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau ou remplacé. Une vacance survenue avant l'expiration d'un mandat doit être comblée dans les 120 jours qui suivent de la manière et pour la durée mentionnée aux articles 91 à 93.

2002, c. 69, a. 94.

95. Les membres du conseil d'administration, autres que le directeur général, ne reçoivent aucun traitement ; ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2002, c. 69, a. 95.

94. Un membre du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau ou remplacé. Une vacance survenue avant l'expiration d'un mandat doit être comblée dans les 120 jours qui suivent de la manière et pour la durée mentionnée aux articles 91 à 93.

2002, c. 69, a. 94.

Traitement et dépenses.

95. Les membres du conseil d'administration, autres que le directeur général, ne reçoivent aucun traitement ; ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2002, c. 69, a. 95.



Dossier # : 1186620001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense spéciale et non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$ aux arrondissements de LaSalle, Verdun, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal et de la contribution financière de 1,5 M\$ versée par Hydro-Québec.

Il est recommandé d'autoriser une dépense spéciale non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$, répartie également dans les arrondissements ci-après désignés : LaSalle, Verdun, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Laurent pour des projets de verdissement d'emprises de lignes aériennes de transport d'électricité.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 15:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1186620001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense spéciale et non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$ aux arrondissements de LaSalle, Verdun, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal et de la contribution financière de 1,5 M\$ versée par Hydro-Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal a été approuvée en mars 2015 (CE15 0505). La signature de l'Entente se situait dans une volonté de collaboration entre la Ville et Hydro-Québec, concernant la conciliation entre les besoins de maîtrise de la végétation dans les emprises d'Hydro-Québec et les objectifs de verdissement de la Ville. Ainsi, Hydro-Québec a versé à la Ville une contribution financière de 1,5 million \$ pour des projets de verdissement dans des emprises de lignes aériennes de transport d'électricité pour la période 2015-2017. Il s'agit d'une contribution exceptionnelle d'Hydro-Québec, compte tenu du caractère particulier de Montréal et du rattrapage nécessaire ces dernières années dans les interventions de maîtrise de la végétation. L'Entente prévoyait dans une première phase, la réalisation de deux projets pilotes dans les deux arrondissements les plus touchés par les interventions d'Hydro-Québec. C'est dans ce cadre qu'un aménagement a été réalisé dans les parcs Malicorne et des Closeries, dans l'arrondissement d'Anjou et qu'un projet de verdissement est prévu dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. La deuxième phase a été lancée en mai 2017 auprès des onze autres arrondissements touchés par les opérations de maîtrise de la végétation, soit les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, le Sud-Ouest, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. L'Entente de verdissement a été présentée à tous les directeurs d'arrondissement lors d'une rencontre des directeurs tenue le 16 mai 2017 et une note a été envoyée aux onze arrondissements concernés le 31 mai 2017. Cette note précisait les conditions d'octroi de l'aide financière et les délais à respecter. Sur ces onze arrondissements, cinq ont envoyé en juin 2017 un courriel exprimant leur intérêt pour le programme d'aide financière et ont déposé une

demande officielle en décembre 2017 ayant fait l'objet de résolutions des conseils d'arrondissement (CA17 20 0679, CA17 30 12 0435, CA17 21 0285 CA17 08 0757, CA17 130289). Il s'agit des arrondissements de LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Verdun, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Les arrondissements n'ayant pas répondu ont été contactés à nouveau afin de vérifier s'ils ne souhaitaient pas soumettre de demande. Ces arrondissements trouvaient les délais courts ou n'avaient pas les ressources à l'interne pour élaborer un projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0679 - 18 décembre 2017 - Demande d'aide financière pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans l'arrondissement de LaSalle

CA17 30 12 0435 - 14 décembre 2017 - Demande d'aide financière pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CA17 21 0285 - 5 décembre 2017 - Demande d'aide financière pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans l'arrondissement de Verdun

CA17 08 0757 - 5 décembre 2017 - Demande d'aide financière pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans l'arrondissement de Saint-Laurent

CA17 13 0289 - 4 décembre 2017 - Demande d'aide financière pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans l'arrondissement de Saint-Léonard

CE15 0505 - 23 mars 2015 - Approuver le projet de lettre d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour soutenir les initiatives de verdissement dans le cadre d'un nouveau volet du plan d'action canopée, couvrant la période du 20 mars 2015 au 20 mars 2017.

DESCRIPTION

Les arrondissements de LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun ont déposé une demande d'aide financière en décembre 2017 dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal. Les projets proposés par ces arrondissements visent à augmenter la biodiversité dans les emprises et créer de nouveaux lieux de détente pour les citoyens.

Arrondissement Projet et localisation	Objectifs spécifiques
LaSalle Projet d'aménagement paysager entourant la piste cyclable située au nord du boulevard Champlain et le long du canal d'Aqueduc, entre l'avenue Bishop Power et la rue Gagné	<ul style="list-style-type: none"> · Aménager un espace accueillant est sécuritaire pour les citoyens du quartier et les usagers de la piste cyclable. · Améliorer la biodiversité de l'espace actuel. · Inclure le plus possible d'arbres compatibles avec les lignes aériennes de transport d'électricité.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Projet d'aménagement paysager et d'agriculture urbaine des traverses Forsyth et René-Lévesque-LaGauchetière	<ul style="list-style-type: none"> · Améliorer la qualité et du cadre de vie des citoyens par la transformation de friches en espaces accessibles. · Améliorer l'accessibilité et la sécurité par la formalisation des deux traverses et leur éclairage. · Diversifier la palette végétale par des arbustes indigènes et fruitiers favorables à la faune.

<p>Saint-Laurent « Une oasis pour le papillon monarque » Projet d'aménagement faunique pour favoriser le papillon monarque, les pollinisateurs et les oiseaux dans le corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Aménager les traverses en vue de limiter l'entretien nécessaire. · Augmenter la diversité faunique et floristique. · Favoriser la présence du papillon monarque, des pollinisateurs et des oiseaux. · Encourager le mouvement de la faune et la dispersion de la flore entre les espaces verts et les milieux naturels (connectivité écologique) par la création de nouveaux habitats. · Offrir aux citoyens un parcours alternatif dans un milieu renaturalisé. · Éduquer et sensibiliser la population à l'importance des friches naturelles en milieu urbain. · Améliorer la qualité du paysage urbain.
<p>Saint-Léonard Aménagement et mise en valeur des bassins Chartier, situés au nord de l'arrondissement dans le secteur résidentiel du Domaine Chartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Bonifier la biodiversité par la plantation d'espèces indigènes, en réalisant une véritable prairie pour pollinisateurs et en plantant des arbustes fruitiers. · Offrir des lieux d'observation et de détente pour les citoyens en aménageant des passerelles, belvédères et espaces de jeux · Sensibiliser et éduquer les citoyens à l'environnement et à la fonction des bassins par l'installation de panneaux à contenu pédagogique. · Favoriser la mobilité active par l'aménagement de sentiers pédestres et cyclables.
<p>Verdun Projet d'aménagement floristique et faunique entourant la piste cyclable située entre le boulevard Champlain et le canal de l'Aqueduc, entre les rues Leclair et Stephens</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Bonifier la diversité floristique indigène. · Créer des habitats fauniques et floristiques. · Sensibiliser les citoyens à la biodiversité. · Offrir aux cyclistes et aux piétons une expérience intéressante et un contact avec la nature. · Créer un espace de démonstration dans le cadre du projet de gestion différenciée de l'arrondissement <i>Espace naturel, lieu de découvertes</i>.

Les cinq projets répondent aux critères définis par Hydro-Québec et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal :

- le projet doit être compatible avec les lignes de transport d'électricité et la végétation choisie dans l'emprise ne doit donc pas dépasser 2,5 mètres de hauteur à maturité;
- le projet doit accroître la biodiversité du territoire :
 - o en augmentant la diversité des espèces présentes;
 - o en favorisant les trois strates végétales : herbacée, arbustive et arborescente (les espèces arborescentes à grand déploiement doivent être à l'extérieur de l'emprise);
 - o en favorisant les espèces indigènes;
 - o en contribuant au contrôle des plantes envahissantes;
 - o en favorisant un corridor de biodiversité;
 - o en ciblant des plantations et aménagements favorables à la faune;
- le projet doit permettre de lutter contre les îlots de chaleur;
- le projet doit répondre à des demandes sociales et tendre vers l'atteinte des objectifs d'aménagement de l'arrondissement (plan local de développement durable, plan d'urbanisme, plan directeur d'aménagement des parcs);
- le projet doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et favoriser :

- o la gestion des eaux de pluie;
- o la gestion différenciée et des coûts d'entretien limités;
- o la durabilité de l'aménagement, etc.
- le projet doit mettre en valeur les paysages urbains et naturels.

Le budget disponible pour cette deuxième phase de l'Entente est de 760 993,65 \$. Il est réparti également auprès des cinq arrondissements ayant déposé une demande d'aide financière, soit un montant de 152 198,73 \$ pour chacun. La majeure partie des sommes, soit 90 %, doit être affectée au verdissement, tandis que les 10 % restants peuvent être utilisés pour financer des aménagements connexes, par exemple des sentiers, du mobilier urbain ou encore des panneaux d'interprétation. Pour certains arrondissements, le budget octroyé couvre l'ensemble des travaux prévus pour le projet, tandis que pour d'autres arrondissements, le budget couvre une partie du projet et d'autres sources financières seront mobilisées. La date de réalisation des projets dépendra des spécificités de chacun d'eux.

Compte tenu des défis technique et administratif (quand l'emprise est une propriété d'Hydro-Québec) de réalisation d'un projet dans une emprise de ligne de transport d'énergie électrique et du fait qu'Hydro-Québec planifie la reconstruction d'une partie de son réseau montréalais dans les prochaines années, les projets financés pourraient évoluer, voire même être réalisés sur une autre emprise dans le même arrondissement.

JUSTIFICATION

Les cinq projets vont permettre d'accroître la biodiversité dans les emprises de lignes aériennes de transport d'électricité et de créer de nouveaux lieux de détente pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Hydro-Québec a versé 1,5 M\$ à la Ville de Montréal pour soutenir les efforts de verdissement dans les emprises. Environ la moitié de cette somme, soit 739 006,35 \$ a été affectée aux deux projets pilotes dans les arrondissements d'Anjou et d'Ahuntsic-Cartierville. Le solde restant, soit 760 993,65 \$ est réparti également auprès des cinq arrondissements ayant déposé une demande d'aide financière. Il revient donc à chaque arrondissement une aide financière de 152 198,73 \$. Cette aide sera disponible sous réserve du respect des critères de l'Entente de verdissement, de l'acceptation des plans et devis par les Services techniques d'Hydro-Québec et de la réalisation des travaux, qui tiendra compte des particularités liées aux interventions dans une emprise de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Les bons de commandes nécessaires à l'avancement des projets seront approuvés par le SGPVMR.

Les crédits relatifs à ce dossier sont disponibles au budget de la Division de la Biodiversité urbaine du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le centre de responsabilité 101430 - Projet pilote- Plan d'action Canopée, entente Hydro Québec - Local. Des virements budgétaires pourront être effectués dans les différents objets de dépense selon les besoins du dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets proposés vont contribuer aux priorités d'interventions suivantes du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 :

- « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources ».
- « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

Les projets vont contribuer à réduire les îlots de chaleur. De plus, en verdissant les abords de sentiers et de pistes cyclables et en créant de nouveaux sentiers, les projets vont favoriser les transports actifs, ils contribueront ainsi à « réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles ».

Les projets vont contribuer aux actions suivantes du plan d'action de l'administration municipale :

- Action 4 : « Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité »
- Action 12 : « Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de la décision pourrait retarder les projets de verdissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les cinq arrondissements ont prévu un plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets seront réalisés à compter de l'automne 2018 et pourront s'échelonner sur plusieurs années, ceci selon les caractéristiques propres à chaque projet et les délais dus à l'approbation des plans et devis par Hydro-Québec, du fait des spécificités d'une intervention dans les emprises de ligne aérienne de transport d'électricité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gaby BEAULAC, Saint-Laurent
Pascale LÉGER, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard
Moris MARKARIAN, LaSalle
Martin ROBERGE, Verdun

Lecture :

Michel A. MARCEAU, 15 février 2018

Pascale LÉGER, 15 février 2018

Gaby BEAULAC, 15 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabine COURCIER
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514 872-4524

Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-07

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél :

514-8727147

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2018-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Tél : 514 280-4283

Approuvé le : 2018-03-09

Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal 2015-2017

Arrondissement	aide financière accordée (\$)
LaSalle	152 198.73
Verdun	152 198.73
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	152 198.73
Saint-Léonard	152 198.73
Saint-Laurent	152 198.73
total	760 993.65

Dossier # : 1186620001

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine

Objet :

Autoriser une dépense spéciale et non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$ aux arrondissements de LaSalle, Verdun, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal et de la contribution financière de 1,5 M\$ versée par Hydro-Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1186620001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-26

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1185890001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 500\$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 2 500\$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-13 09:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185890001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 500\$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon.

CONTENU

CONTEXTE

Le concept de Coopérathon a été imaginé et élaboré par le Desjardins Lab au sein de Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada . Le BVIN est un partenaire important de cet événement de part son implication dans son organisation et sa promotion ainsi que la mise en oeuvre d'un défi en lien avec le concept de ville intelligente. Plus de 300 participants experts ont participé sur 3 semaines en équipe pour développer des projets à impact sociaux. Le thème de l'édition 2017 était L'intelligence numérique au service des gens et des communautés avec comme sous thème la ville intelligente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Versement d'un montant ne dépassant pas 2 500 \$ au gagnant du Prix ville intelligente et inclusive totalisant 5 000\$. Desjardins Lab a versé l'autre partie de ce prix au gagnant.

JUSTIFICATION

Encourager et promouvoir la cocréation par des citoyens, experts et entrepreneurs engagés, de solutions technologiques innovantes et durables à des enjeux concrets de société à travers l'événement du Coopérathon utilisant les données libérées par les organisations partenaires.

Maintenir et développer la collaboration avec notre partenaire Desjardins Lab et la visibilité du Bureau de la ville intelligente et numérique et de la Ville de Montréal, récipiendaire du Prix Ville intelligente 2016 par l'organisation International community Forum auprès de l'écosystème Montréalais Ville intelligente et d'innovation sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2018, les crédits nécessaires de 2 500 \$ sont disponibles au budget de fonctionnement du Bureau de la ville intelligente et numérique. Ce dossier ne présente aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2018. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
commissaire - developpement economique

Tél : 438-922-2421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-22

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
directeur-bureau de la ville intelligente et numerique

Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2018-02-23

Dossier # : 1185890001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique , -

Objet :

Autoriser une dépense de 2 500\$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185890001 - Prix Ville intelligente et inclusive.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 5148722598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-23

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier



Dossier # : 1184784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - Dépense de 16 500 \$.

Il est recommandé d'

1 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - Dépense de 16 500 \$.

2 - Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-16 08:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - Dépense de 16 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont l'événement le plus attendu du monde municipal et le plus important congrès en ce domaine. Cet événement se déroule en alternance entre Québec, Gatineau et Montréal. Cette année, il se déroulera les 16, 17 et 18 mai au Palais des congrès de Gatineau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0726 - 3 mai 2017 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 96^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017, pour une somme de 39 600 \$.

CE16 0630 - 20 avril 2016 - Autoriser une dépense de 15 500 \$ pour permettre à la Ville de Montréal de s'associer à titre de partenaire aux 95^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016.

CE15 0671 - 15 avril 2015 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$.

DESCRIPTION

Il est proposé que la Ville de Montréal s'associe aux 97e assises annuelles de l'UMQ à titre de partenaire de l'application mobile de l'événement. L'application des assises de l'UMQ a été développée en partenariat avec la Ville de Montréal, pour les 94e assises tenues à Montréal en 2015. Depuis, la Ville de Montréal renouvelle ce partenariat lors de chacune des éditions des Assises.

L'application sera disponible avant et pendant l'événement et diffusera l'information sur le programme et les activités des assises en temps réel par le biais entre autres, d'un système d'alerte. Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offrira une expérience stimulante et se transformera en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur. On y retrouvera le logo officiel de Montréal sur la page d'accueil ainsi que que sur toutes les pages.

À titre de partenaire, la Ville de Montréal bénéficiera de quatre inscriptions gratuites aux assises, d'une valeur de 775 \$ chacune, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Cette entente de partenariat permet de positionner la Ville de Montréal comme chef de file des villes intelligentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 du Bureau des relations gouvernementales et municipales. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville obtiendra une visibilité selon les clauses du projet de partenariat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

Tél : 514 872-4460
Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Peggy BACHMAN
Directrice

Tél : 514-872-7578
Télécop. : 514 872-6067



**Union
des municipalités
du Québec**

2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210, Montréal (Québec)
H3A 2A5
T. 514 282-7700
umq.qc.ca

Entente de partenariat

**Application mobile
Assises 2018**

*CENTRE DE CONFÉRENCES, HILTON LAC-LEAMY
16 AU 18 MAI*

Présentée à :
Peggy Bachman
Directrice
Bureau des relations gouvernementales et municipales
Ville de Montréal

Par :
Johanne Lalonde
Conseillère aux assises et aux événements
Union des municipalités du Québec

9 février 2018

Rassembler
Affirmer
Accompagner

Protocole d'entente de partenariat
Application mobile
Assises 2018

Centre de conférences, Hilton Lac-Leamy
16 au 18 mai

Description

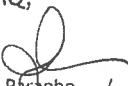
16 500 \$

L'application est disponible avant et pendant l'événement et diffuse l'information sur les assises en temps réel par le biais entre autres d'un système d'alerte.

Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offre une expérience stimulante et se transforme en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur.

Rayonnement

- L'interface de l'application mobile est personnalisée à l'événement des assises de l'UMQ et elle inclut le logo couleur du partenaire;
- Le logo de la Ville de Montréal est associé à plusieurs fonctionnalités de l'application mobile, dont :
 - la page d'accueil de l'application;
 - le programme des activités;
 - le contenu des activités;
 - la présentation des conférenciers.
- Le logo du partenaire figure en tête de liste dans la section réservée aux partenaires de l'application mobile. La Ville de Montréal y est également mise en évidence par une foule de renseignements la concernant (coordonnées et description);
- Quatre (4) inscriptions gratuites pour la durée des assises. Cette inscription donne droit à une participation à toutes les activités officielles du congrès exception faite des Caucus d'affinité et de l'Assemblée générale annuelle, mais incluant la Soirée gala;
- Quatre (4) places réservées dans la section privilège lors de la Soirée gala;
- Le logo du partenaire figure sur la page de remerciements consacrée aux partenaires dans :
 - Programme électronique des assises accessible depuis le site de l'UMQ qui génère 177 636 pages vues mensuellement;
 - Dépliant de poche (1 500 exemplaires);
 - Application mobile des assises à la section des partenaires;
 - Panneau de remerciements à l'entrée du site.
- Un lien hypertexte est créé sur la page de remerciements consacrée aux partenaires dans les outils promotionnels suivants :
 - Programme officiel électronique des assises;
 - Application mobile des assises à la section des partenaires;
 - Répertoire électronique des fournisseurs municipaux et Guide salon.
- Promotion de l'application par le biais du bulletin Carrefour municipal de l'UMQ;


Paraphe /

- Promotion de l'application dans le magazine URBA dans l'édition du mois de mai;
- Inscription gratuite du logo de la ville et texte surligné dans le Répertoire électronique des fournisseurs municipaux disponible sur le site Internet (section Quartier municipal des affaires). Mention à titre de partenaire;
- Mention dans l'Assises Express du jeudi matin si édition;
- Mention de l'application dans l'avis médias quotidien;
- Promotion de l'application sur le fil Twitter de l'UMQ.

Entente

La proposition énoncée ci-dessus représente un investissement pour la Ville de Montréal de l'ordre de :

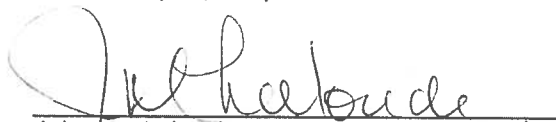
16 500 \$

En plus de son investissement, le partenaire s'engage à ne tenir aucune activité en concurrence directe avec les activités officielles des Assises 2018.

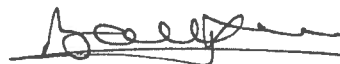
En contrepartie, l'UMQ s'engage à respecter l'offre de rayonnement comme proposée.

L'UMQ se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à l'entente sans préavis ni dommages et intérêts si le partenaire fait l'objet d'allégations ou d'accusations ou est déclaré coupable de corruption, de malversation ou de manœuvres frauduleuses ou qui fait l'objet d'une enquête policière.

En foi de quoi, les parties se sont entendues à Montréal le 12 Février 2018.



Johanne Lalonde
Conseillère aux assises et aux événements
Direction des communications et du marketing
Union des municipalités du Québec
2020, boul. Robert-Bourassa, bureau 210
Montréal (Québec) H3A 2A5



Peggy Bachman
Directrice
Bureau des relations gouvernementales et municipales
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Dossier # : 1184784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - Dépense de 16 500 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184784002 UMQ association.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-15

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances, Direction du Conseil et du Soutien financier

CE : 30.006
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1181081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'Implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-23 09:00

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1181081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'Implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S

CONTENU

CONTEXTE

Le SMRA a pour mission d'effectuer la gestion, l'entretien et les réparations du parc de véhicules de la Ville de Montréal, ainsi que d'offrir plusieurs services spécialisés à des coûts compétitifs, de qualité et adaptés aux besoins des client, assurés par des employés compétents et motivés.

Pour maintenir les services, le SMRA possède plus de 30 ateliers situés aux 4 coins de la Ville qui requièrent des aménagements structurés et sécuritaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Suite à l'appel d'offres : 17-16423, la firme Bell Nordic a été retenue pour l'implantation de projets d'aménagement des ateliers mécaniques et spécialisés du SMRA selon la méthode 5S.

DESCRIPTION

- 30 ateliers mécaniques, soit 21 de proximité, 8 spécialisés (dont 3 en sécurité publique) et 1 généraliste.
- 4 ateliers spécialisés (menuiserie, débosselage, traitement de métal, peinture, électronique)
- 332 cols bleus, soit une moyenne de 11 par atelier
- 45 gestionnaires, soit 2 directeurs, 8 chefs de division, 14 gérants d'atelier, 19 contremaîtres et 5 chefs de section

JUSTIFICATION

Un diagnostic de performance réalisé dans le cadre de la centralisation des activités du matériel roulant en janvier 2017 a permis de constater que plusieurs ateliers mécaniques et spécialisés sont encombrés, ce qui est susceptible d'engendrer des risques pour la sécurité. D'autres encore sont vastes et non optimisés (ex. : outils de communication dispersés), ce qui engendre plusieurs déplacements inutiles pour les employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2018, une somme de 90 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers.

La dépense du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 90 000\$ en 2018 est établi en respectant le principe d'une unité administration (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,4% pour une somme de 45 360\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Implantation jusqu'en décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Le : 2018-03-16

Dossier # : 1181081004

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'Implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1181081004- 5S.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1093
Co-Auteur
Abdelkodous YAHYAOU
Agent comptable analyste
514 872 5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630

Division : Service des finances



Dossier # : 1183690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-23 09:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1183690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de plus de 550 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 3 milliards de dollars. La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et subissent les effets agressifs de leur environnement (sels de déglacage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont régulièrement requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les structures routières et connexes.

Enfin, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages d'art est prévue pour les prochaines années afin de rattraper le retard d'investissement des décennies passées.

Ces investissements alloués à la protection des structures routières témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 62,0 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de structures de la Ville de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des structures routières – 46000.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal

CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0140 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 42,0 M\$ afin de financer les travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000, pour les années 2018 et 2019.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de réfection des structures routières ou de remplacer des ouvrages d'art dans l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers (ponts, tunnels, passages inférieurs, passages supérieurs, etc.). Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000. Ces travaux permettront d'assurer un niveau de sécurité adéquat aux usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2018 et 2019, servira au financement du Programme de réfection des structures routières - 46000 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$) :

Projet	2018	2019	2020	Total
46000	21 000	21 000	20 000	62 000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 23 avril 2018

Adoption au conseil municipal : 28 mai 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : à partir de Juin 2018

Début d'exécution des travaux : Juin - Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic VACHON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

Le : 2018-02-27

514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE

Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2018-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-03-22

Dossier # : 1183690001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1183690001 - Structures routières-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-08

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 42 000 000 \$ POUR LE
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE REMPLACEMENT ET DE
RÉAMÉNAGEMENT DE STRUCTURES ROUTIÈRES**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 42 000 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1183690001

Dossier # : 1183690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet 46000 GDD 1183690001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co-Auteure
Reak SA Sen
Conseillère budgétaire
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

- 1 - d'adopter un règlement modifiant le *Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023)* afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré);
- 2 - d'autoriser une dépense de 69 800 \$, taxes incluses, pour les travaux de conversion de l'entrée électrique de commerces existants;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-14 08:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 12 mars 2018

Résolution: CA18 170067

TRANSMISSION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCG 09-023

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

De demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1183558008

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2018



Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2018-03-07 08:53

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

CONTENU

CONTEXTE

La requalification du secteur Le Triangle est un projet de création d'un milieu de vie au cœur de Montréal. À proximité de plusieurs lieux d'emplois et desservi par deux stations de métro, le secteur va accueillir, d'ici 2025, environ 3 300 nouveaux logements. Dans le cadre du projet, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) désire procéder à l'enfouissement des fils électriques par Hydro-Québec, par le biais du Programme "Embellir les voies publiques".

À cet effet, l'arrondissement CDN-NDG a adopté une résolution en 2009 visant à participer à un programme de financement d'Hydro-Québec.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a réalisé les travaux d'ouvrages civils souterrains, afin d'enfouir la ligne aérienne existante en bordure de la rue Paré du boulevard Décarie jusqu'à l'avenue Victoria incluant la boucle Paré/Victoria/Buchan/Mountain Sights, sur une distance de 1450 mètres. Il est prévu l'enlèvement de 56 poteaux.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170206 - 22 juin 2015 – Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils électriques dans Le Triangle et demande à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux. Approbation d'une somme de 57 815,06 \$ sans les taxes, en plus des contingences de 15%, pour un montant total de 76 443,78 \$ incluant taxes, pour ses frais d'ingénierie.

CA15 170064 - 16 mars 2015 - Adoption d'une résolution pour accepter le rapport d'étude préliminaire No DCL-21164674 déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils dans le secteur Le Triangle. Demande à Hydro-Québec de poursuivre la démarche en vue de la réalisation du projet d'enfouissement des fils à l'étape d'avant-projet. Confirmation de l'engagement de la Ville à rembourser les frais encourus par Hydro-Québec, si le projet est annulé. Confirmation de l'engagement de la Ville de contribuer à cette étape du projet. Entrée en vigueur le 19 mars 2015.

CM13 0144 - 26 février 2013 - Adoption du Règlement 13-007 autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique.

CA12 170106 - 2 avril 2012 - Présentation d'une demande d'inscription au programme « Embellir les voies publiques d'Hydro-Québec » afin d'officialiser l'inscription du projet d'enfouissement des fils dans le secteur Le Triangle.

CG09 0367 - 27 août 2009 - Adoption du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023).

CA09 30040091 - 7 avril 2009 - Demande de financement à Hydro-Québec, afin de pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement des fils prévus dans le secteur du Triangle.

DESCRIPTION

L'arrondissement CDN-NDG profite du projet requalification du secteur Le Triangle pour procéder, avec ses partenaires, à l'enfouissement des fils électriques. Le projet consiste à l'enfouissement des fils des réseaux électriques et de télécommunications prévus sur la boucle Mountain Sights-Buchan-Victoria-Paré et sur la rue Paré entre Mountain-Sights et Décarie. Ce projet vise aussi plusieurs branchements électriques souterrains de bâtiments commerciaux.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion. Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement est de 69 800,00 \$ (taxes incluses). Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion de l'entrée électrique de commerces existants. Cette dépense non capitalisable sera entièrement assumée par l'agglomération et sera financée par le budget des chapitres corporatifs. Le détail de l'imputation des crédits est présenté à l'intervention du Service des finances.

ANNEXE J

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

No civique	Rue	Montant maximale de la subvention (taxes incluses)
4980	Buchan	6 400,00 \$
4985	Buchan	5 200,00 \$
5000	Buchan	6 700,00 \$
5005	Buchan	7 900,00 \$
5011-17	Buchan	8 200,00 \$
5025	Buchan	10 900,00 \$
4900	Paré	4 000,00 \$
5010	Paré	11 400,00 \$
5050	Paré	7 700,00 \$
5055	Buchan	
5250-54	Paré	1 400,00 \$
	Total	69 800,00

Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2018. L'aide financière aux propriétaires visés sera versée uniquement sur présentation des pièces justificatives, à la fin des travaux et conditionnellement à la conformité de ces derniers aux exigences d'Hydro-Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable de protection du patrimoine et de réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages. Ils permettent également de mettre les fils à l'abri des intempéries pouvant résulter de conditions climatiques extrêmes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Le Triangle a déjà fait l'objet de plusieurs annonces publiques. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM étant complétés, les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM.
Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques

Lecture :

Gilles G - Ext GAUDET, 5 mars 2018
Lucie CAREAU, 23 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-22

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

Tél : 514-872-2345
Télécop. :

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS



Règl. modifiant RCG 09-023 rues Buchan et Paré CDN-NDG.docxANNEXE.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-26

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA
SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE
ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)**

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'ajout, après l'article 5.7., de l'article suivant :

« **5.8.** Le présent règlement s'applique dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, sur les rues Buchan et Paré, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe J, selon les modalités particulières suivantes :

- 1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe J en regard de chacun des bâtiments visés;
- 2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2018 ne sera recevable;
- 3° le comité exécutif peut, par ordonnance :
 - a) modifier les montants prévus à l'annexe 1°;
 - b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe I, de l'annexe J jointe en annexe au présent règlement.

ANNEXE

ANNEXE J – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR
LE SECTEUR DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-
NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Ce règlement a été promulgué par l’avis public affiché à l’hôtel de ville et publié dans *Le
Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183558008

ANNEXE J

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR
DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES –
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
4980	Buchan	6 400,00 \$
4985	Buchan	5 200,00 \$
5000	Buchan	6 700,00 \$
5005	Buchan	7 900,00 \$
5011-17	Buchan	8 200,00 \$
5025	Buchan	10 900,00 \$
4900	Paré	4 000,00 \$
5010	Paré	11 400,00 \$
5050	Paré	7 700,00 \$
5055	Buchan	
5250-54	Paré	1 400,00 \$

GDD : 1183558008

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1183558008-Information_comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle GAGNÉ
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-5882

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-02

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-1054

Division : Service des finances , Div. de la mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

CE : 50.001
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.004
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.005
2018/04/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1186759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommandation au comité exécutif - Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

De recommander au comité exécutif de prendre acte du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-14 11:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 12 mars 2018

Résolution: CA18 19 0090

Recommandation au comité exécutif - Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

De recommander au comité exécutif de prendre acte du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

60.01 1186759003

Mathieu LEGAULT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2018

IDENTIFICATION**Dossier # :1186759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommandation au comité exécutif - Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

Aux fins du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (Règlement 08-056), le conseil de la Ville délègue au conseil d'arrondissement de Lachine l'exploitation du Musée de Lachine. C'est dans ce cadre que le conseil d'arrondissement de Lachine, par sa résolution CA18 19 0090 approuvée lors de la séance du 12 mars 2018, souhaite déposer, au comité exécutif de la Ville, le rapport annuel 2017 du Musée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO

Chef de division Culture et bibliothèques

514 634-3471 #304

Tél :

Télécop. :



Dossier # : 1186759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommandation au comité exécutif - Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

De recommander au comité exécutif de prendre acte du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-27 14:16

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Recommandation au comité exécutif - Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Aux fins du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (Règlement 08-056), le conseil de la Ville délègue au conseil d'arrondissement de Lachine l'exploitation du Musée de Lachine. C'est dans ce cadre que le conseil d'arrondissement de Lachine souhaite déposer, au comité exécutif de la Ville, le rapport annuel 2017 du Musée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0747 - 3 mai 2017 - de prendre acte du rapport annuel 2016 du Musée de Lachine.

- CE16 0829 - 11 mai 2016 - de prendre acte du rapport annuel 2015 du Musée de Lachine.
- CE15 1264 - 23 juin 2015 – de prendre acte du rapport annuel 2014 du Musée de Lachine.
- CE14 0513 - 9 avril 2014 – de prendre acte du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine.
- CE13 0369 - 27 mars 2013 – de prendre acte du rapport annuel 2012 du Musée de Lachine.
- CE12 0430 - 28 mars 2012 – de prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.
- CE11 0542 - 13 avril 2011 – d’accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d’en prendre acte.

DESCRIPTION

Le Rapport annuel 2017 du musée, en pièce jointe, fait état des revenus (le budget d'opération, les subventions du Ministère de la culture et des communications du Québec, et le financement de la Ville de Montréal pour divers projets) et des dépenses du Musée de Lachine, auxquelles s'ajoutent les frais encourus par l'Arrondissement pour l'entretien général des bâtiments et les frais administratifs liés à l'exposition Dawes située au Complexe Guy-Descary.

Le Rapport présente les réalisations du Musée en 2017, en termes d'activités culturelles, de

prêts d'artefacts à d'autres musées, du projet des Soeurs-de-Sainte-Anne, de collaborations avec divers partenaires, de réfection des bâtiments et du terrain du Musée et d'aménagement d'un espace Découvertes. Ces réalisations ont toutes pour objectif de mettre en valeur le Musée, son site et sa collection. L'année 2017 a été l'année de l'acquisition des objets des soeurs de Sainte-Anne et une année de commémorations.

Le Rapport précise les résultats obtenus. La fréquentation s'est stabilisée en 2017, malgré le fait que le musée a été ouvert 3 mois de moins que les années précédentes, en raison de travaux prévus. Toutefois, la baisse des visites des groupes scolaires connue dans tous les musées du Québec, continue d'inquiéter. Le Musée développe ses activités de promotion en participant à des événements, plateformes et projets divers.

Une étude a été déposée en février 2016 sur le repositionnement du Musée de Lachine (voir en pièce jointe). Cette étude a mené à de nouvelles réflexions. Un plan d'action devra être mis en oeuvre relativement aux recommandations énoncées dans cette étude.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers sont détaillés dans le Rapport en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le changement de mission devra être entériné par le Conseil d'arrondissement de Lachine pour que le Plan d'action puisse être mis en oeuvre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

Tél : 514-634-3471 #304

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-30

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Tél :

514 634-3471 #300

Télécop. :

514 634-8177

RAPPORT ANNUEL MUSÉE - 2017

Le musée de Lachine est un équipement métropolitain dont la gestion est déléguée à l'arrondissement (règlement 08-056).

Le rapport annuel présente l'état budgétaire, les réalisations, les résultats et le plan d'action.

1. État budgétaire 2017

Revenus 2017

La dotation du Musée (budget d'opération) est de 481 100 (voir documents financiers 2017).

La gestion du Musée est maintenant sous la responsabilité directe de la chef de division Culture et bibliothèques depuis mai 2016.

Le budget d'opération du Musée (salaires et autres familles de dépenses) comprend la subvention aux opérations du MCCQ (versée en deux versements; le premier pour la période d'avril à la fin de l'année et le second allant du 1^{er} janvier au 30 mars), soit 69 000\$ versés en 2017 en reliquat de 2016 et 35 615\$ pour 2017.

Le financement de la Ville de Montréal reçu en 2017 comprend :

- Direction Stratégies et Transactions Immobilières - frais pour honoraires professionnels et travaux pour réfection des bâtiments du Musée de Lachine, 37 362 \$;
- Direction Stratégies et Transactions Immobilières –Travaux de réfection des bâtiments du Musée de Lachine, 63 167 \$.

Dépenses 2017

Les dépenses 2017 à même le budget du Musée sont de 479 159 \$.

S'y ajoutent les frais d'entretien général de ses bâtiments assumés par l'Arrondissement de Lachine (Maison Le Ber-Le Moyne, Dépendance, Laiterie, Pavillon Benoît-Verdict), comprenant la conciergerie, la menuiserie, le déneigement, l'entretien des pelouses, les matériaux, le gaz et l'électricité, pour un montant approximatif de 130 000 \$;

2. Réalisations

En 2017, aucune exposition temporaire n'a été montée. C'était une année exceptionnelle en termes de restructuration du musée; c'était en même temps une année commémorative puisque le musée a participé aux festivités des 375^e anniversaire de Montréal, 350^e anniversaire de Lachine et au 150^e du Canada. Les efforts ont donc été mis sur la mission historique du musée, et non sur les expositions temporaires en art contemporain.

Prêts d'artefact

Prêt à	Terme du prêt consenti	Œuvres ou objets de la collection
Centre d'histoire de Montréal	Long terme et renouvelable	Épingles et perles
Musée Marguerite-Bourgeoys	Exposition temporaire	Billes de la collection archéologique
Institut culturel cri	Présentation temporaire	Coiffe perlée cri Étui à fusil cri Bonnet d'homme cri
Centre de l'image contemporaine VOX	Exposition temporaire	Deux photographies, don de Bill Vazan

Résultats :

Les prêts d'objets de la collection visent la mise en valeur de la collection, la collaboration entre les institutions muséales du Québec, l'accessibilité de la collection auprès du plus large public possible, l'avancement de la recherche sur la collection et le rayonnement du Musée de Lachine sur tout le territoire.

Projet Sœurs-de-Sainte-Anne

Le Centre historique des Sœurs-de-Sainte-Anne à Lachine a fermé ses portes au public en 2014.

Suite aux recommandations du Comité de sélection, le Musée de Lachine a accepté le legs de plus de 900 objets.

Résultats : Les objets légués sont en traitement. Une exposition temporaire est en cours de préparation pour 2018, qui présentera entre autres, des objets des Sœurs-de-Sainte-Anne.

Collaborations

Le Musée est partie prenante d'un projet d'application mobile, soutenu par la société du 375^e anniversaire de Montréal, qui a été lancée le 3 mai 2017 sous le nom *Montréal toute une histoire!... au fil du fleuve*.

Le Musée a participé aux actions :

- des Musées d'histoire de Montréal, dans le cadre du OFF 375,
- de l'opération portes ouvertes pour les employés, organisée par Tourisme Montréal.

Le Musée a collaboré à :

- la Fête de famille à Lachine;
- Le *Festival Présence Autochtone*, en collaboration avec Archéo-Québec et la Maison Nivard-de-Saint-Dizier;
- le demi-marathon Bonneville de Lachine;
- le Circuit bleu Charles-Bruneau;
- Journée des musées : Société d'histoire de Lachine, Projet graffiti de Lachine;
- 375^e anniversaire de Montréal;
- 350^e anniversaire de Lachine;
- 150^e anniversaire du Canada : Projet artistique *Repères2017*;
- OFF 375 : Musées d'histoire de Montréal;
- Lancement de l'application mobile *Montréal, toute une histoire!... Au fil du fleuve* : Société d'histoire de Lachine, Maison Saint-Gabriel, Maison Nivard-de-Saint-Dizier, arrondissements Lasalle, Sud-Ouest, Verdun;
- Plateforme numérique *Art Public Montréal*;
- Marché public de Pointe-à-Callière *Rencontres en Nouvelle-France*.

Activités culturelles/éducatives

L'offre des activités est variée :

- 4 activités ont été offertes aux groupes scolaires : *Histoire de s'amuser*, *Des histoires à fouiller*, *Défi-sculpture* et *L'aventure de la traite des fourrures en Nouvelle-France*,
- 4 activités offertes aux camps de jour : *Une histoire de jouets*, *Rallye-Archéo*, *Sculpte-moi ça!* et *L'aventure de la traite des fourrures en Nouvelle-France* (en cas de pluie),
- Élaboration d'une programmation d'activités en juillet pour souligner le 350^e de Lachine et le 375^e de Montréal :
 - Soirée de contes et de chants avec le coureur des bois Francis Désilets (Oyez Oyez)
 - Démonstration sur les ceintures fléchées (Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière)
 - Démonstration sur le canot d'écorce (Billy Rioux)
 - Marguerite Chorel vous reçoit dans sa maison (animation historique par Mona Andrée Rainville)
- *Sculp'tour* (mai-septembre) : réalisation d'un circuit guidé des sculptures du Musée plein air pour souligner les célébrations de 2017 (350^e-375^e)

- Visite guidée architecturale de la Maison : offre réduite au mois de septembre. Poursuite de la transcription de la présentation de Jacques Toupin concernant la restauration de la Maison dans les années 1980, poursuite des recherches de documents manquants
- Journée des musées – (28 mai) :
 - Sur le site principal : programmation en lien avec la traite des fourrures, embauche d'interprètes historiques (Mona Rainville, Les Habitants de la Nouvelle-France), atelier sur les pipes amovibles avec l'artisan Michel Cadieux, kiosque de la Société d'histoire de Lachine et rallye pour les familles.
 - Ajout d'activités à l'Entrepôt : atelier de création d'étiquettes avec le Programme Graffiti de Lachine et dégustation de bières avec le sommelier Stéphane Morin.
- Mois de l'archéologie (août) : activité *Rallye-archéo* tous les samedis et atelier sur les technologies autochtones avec Martin Lominy (taille de pierre) le dimanche 13 août.
- Wapikoni mobile (10 septembre) : atelier et projection d'une sélection de créations audiovisuelles et musicales réalisées par jeunes des Premières Nations. Animation de l'atelier par une Autochtone.
- Journées de la culture (septembre) : circuit *Sculp'tour 350^e-375^e* (Musée plein air), visite architecturale de la Maison Le Ber-Le Moyne et moulage en direct avec l'artiste Douglas Scholes (projet Repères150)
- Réalisation de deux conférences historiques à la bibliothèque Saul-Bellow dans le cadre du 350^e de Lachine : histoire du Musée et Brasserie Dawes.
- Poursuite de la participation au programme *Accès Loisirs* de l'arrondissement de Lachine : offre de 4 activités famille et 7 activités adultes.

Réfection des bâtiments et du terrain du Musée

En 2017, le système de ventilation du bâtiment appelé La dépendance, a été changé. Les cloisons intérieures ont été détruites, les planchers refaits, de manière à avoir un grand espace à aménager.

Aménagement d'un espace Découvertes

Dans la Dépendance, un espace Découvertes a été aménagé. Le Musée a fait appel à la firme Merlicht pour concevoir un espace d'accueil et d'activités relativement à la traite des fourrures.

Un décor et du mobilier ont habillé l'espace. Des reproductions d'objets, outils, vêtements et peaux étaient destinés à être manipulés par les visiteurs.



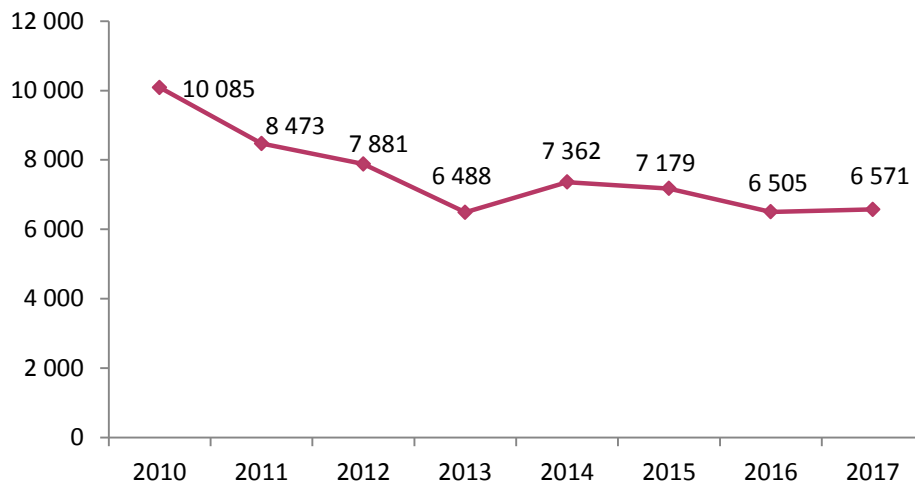
3. Résultats

Fréquentation

Habituellement, le site patrimonial ouvre ses portes au public d'avril à novembre. En 2017, le site a ouvert en mai en raison des travaux dans la Dépendance, et a fermé le 2 octobre parce que des travaux étaient prévus à l'automne (ils ont malheureusement dû être repoussés).

Depuis plusieurs années, la fréquentation baisse graduellement. Toutefois, en 2017 la baisse a été arrêtée, malgré le fait que le musée a été ouvert 4 mois au lieu de 7 habituellement.

Visites du site patrimonial



À ces chiffres, doivent s'ajouter les visites de l'exposition Dawes qui se situe au Complexe culturel Guy-Descary, et des sculptures du Musée plein air. Les chiffres dont nous disposons pour l'exposition Dawes ne reflètent pas la réalité : il s'agit de la fréquentation de la salle d'exposition du rez-de-chaussée (plus de 9 000 personnes). Quant au Musée plein air, il est difficile de comptabiliser les personnes qui voient les sculptures dans les différents espaces extérieurs à Lachine. On estime généralement à 15 000 visiteurs le nombre de visiteurs du Musée plein air de Lachine (cette évaluation correspond à 3% des 500 000 usagers annuels de la piste cyclable).

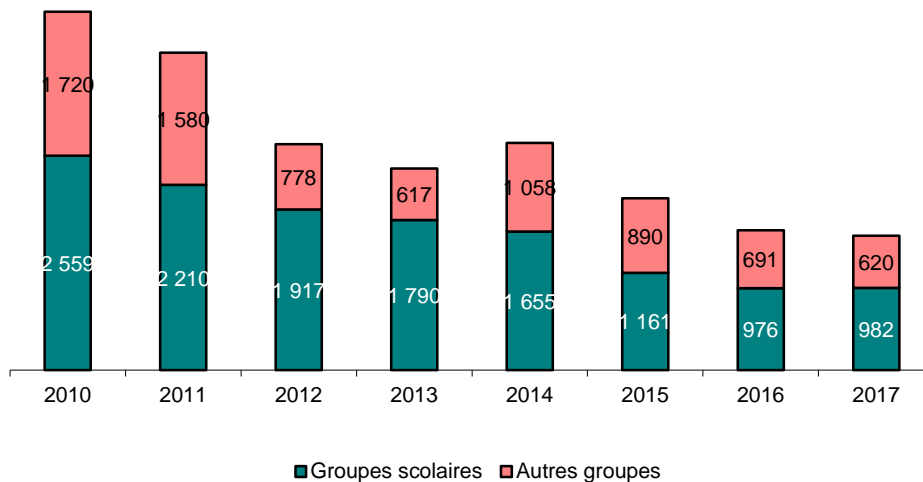
Il faut également ajouter les participants aux activités de diffusion externe

Fréquentation de notre kiosque hors-les-murs	Nombre de participants
Lancement de la saison Tourisme Montréal	75
Fête de la famille à Lachine	118
Marché public Pointe-à-Callières	1 920
Congrès AAQ	10
Festival Présence autochtone	931
Conférence à la bibliothèque	4
Nocturnes historiques	222
Total	3 280

Visites de groupes

Les visites en groupe baissent, autant les groupes scolaires que les autres groupes (une baisse de plus de 60% en 5 ans). À la grandeur du Québec, les musées connaissent une baisse du nombre de visites scolaires¹ depuis plusieurs années.

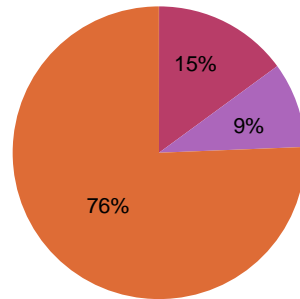
Visites des groupes



Toutefois, la clientèle scolaire représente 15% du nombre des visiteurs du site patrimonial. Le Musée de Lachine atteint donc le double de la moyenne des musées québécois, quant à la fréquentation des groupes scolaires².

¹ Observatoire de la culture et des communications du Québec (2016). La fréquentation des institutions muséales en 2014 et 2015. *Optique culture* 48, p.09.

Répartition de la fréquentation du site patrimonial

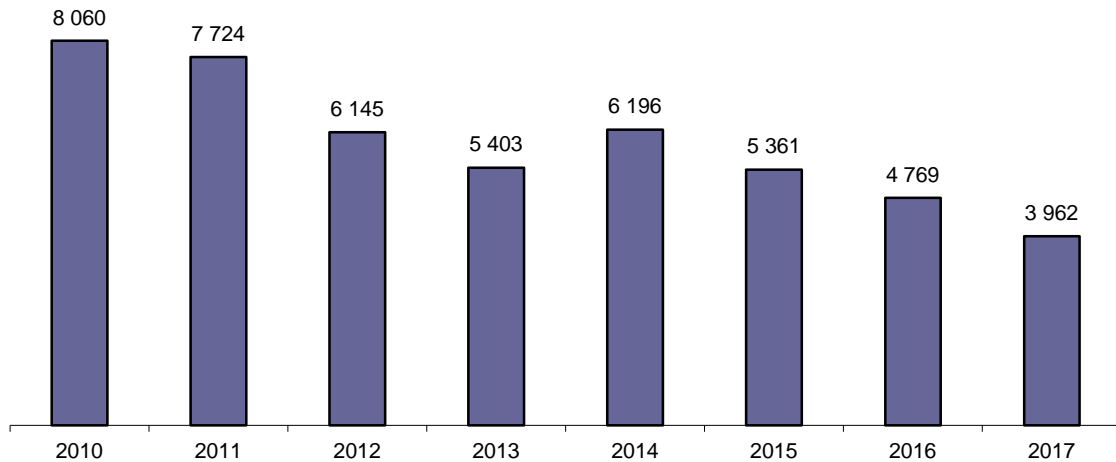


■ Groupes scolaires ■ Visiteurs en groupes organisés ■ Visiteurs individuels

Activités

Lors de leur visite, plusieurs personnes ont participé à des activités. La fréquentation de ces activités baisse continuellement.

Nombre de participants aux activités offertes au Musée



Cette baisse s'explique, au moins en partie, par la baisse du nombre d'activités offertes (certains partenaires et programmes scolaires disparaissent). De plus, le musée a été ouvert 4 mois en 2017 au lieu de 7 mois les années précédentes.

² Observatoire de la culture et des communications du Québec (2016). La fréquentation des institutions muséales en 2014 et 2015. *Optique culture* 48, p. 9.

Profil des visiteurs

La moitié des visiteurs viennent de Montréal.

	Montréal	Québec hors Montréal	Autres provinces	États-Unis	Autres pays
2010	52%	21%	2%	5%	20%
2011	47%	12%	4%	11%	26%
2012	54%	10%	5%	10%	21%
2013	72%	6%	3%	6%	13%
2014	51%	13%	5%	7%	24%
2015	67%	10%	3%	6%	14%
2016	51%	11%	7%	11%	20%
2017	49%	12%	8%	13%	19%
Moyenne	56%	12%	4%	8%	20%

Le Musée retrace les sources d'information qui ont amené les visiteurs jusque-là. La piste cyclable est, de loin, une des voies d'accès privilégiées des visiteurs. On remarque également que les visiteurs sont particulièrement attirés lors d'un grand événement (la Journée des musées notamment bénéficie d'une promotion exceptionnelle).

Sources d'information des visiteurs du Musée

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déjà venu	11%	9%	15%	8%	16%	13%	9%	9%
Résidents	2%	3%	4%	3%	5%	3%	3%	3%
Hasard	11%	12%	22%	13%	9%	9%	9%	6%
Piste cyclable	12%	51%	32%	30%	44%	32%	23%	22%
Bouche à oreille	12%	6%	4%	5%	5%	6%	5%	2%
Médias	5%	1%	4%	11%	2%	6%	1%	1%
Internet	6%	4%	9%	5%	4%	3%	5%	3%
Autres musées	11%	4%	4%	4%	1%	6%	3%	18%
Guide touristique	10%	8%	4%	4%	3%	1%	5%	1%
Pokémon Go							2%	0%
Événement							32%	32%
Autres	20%	2%	2%	17%	11%	21%	3%	3%

Communications, promotion

Le Musée a également :

- réalisé un dépliant Programmation 2017;
- publié l'Infolettre (9 bulletins en 2017);
- créé 8 événements Facebook pour promouvoir les activités du Musée et rehaussé leur visibilité par des publicités payantes;

- créé un compte Instagram;
- créé des albums Flickr pour la traite des fourrures, la collection des Sœurs-de-Sainte-Anne et les maquettes scolaires;
- rédigé 1 billet sur le blogue Culture Montréal.

Le Musée est présent dans *l'Info Loisirs* de l'arrondissement de Lachine, les lieux culturels de Montréal, Tourisme Montréal, la Vitrine, le programme Festival Présence Autochtone et les affichages routiers Astral sur l'autoroute 20.

4. Plan d'action triennal

Le 9 février 2016, Raymond Montpetit et Yves Bergeron remettaient à la Direction de la culture leur diagnostic et propositions de repositionnement du Musée de Lachine. L'objectif général de l'étude était d'analyser la situation actuelle du Musée et de proposer un nouveau positionnement pour le musée dans le contexte muséal et patrimonial montréalais. À partir de leurs constats, les consultants ont proposé trois scénarios de changement. Le recentrage de la mission du musée vers un musée d'histoire et d'archéologie a été discuté et a modifié le plan d'action 2015-2017 déposé au MCCQ. De plus, la fermeture du Centre historique des sœurs de Sainte-Anne à Lachine a bouleversé le moratoire sur les acquisitions.

En 2017, en raison des commémorations, le plan d'action de l'année a focalisé sur la mission historique du Musée de Lachine.

Les élus municipaux seront consultés début 2018 quant au repositionnement du Musée proposé par M. Montpetit et Bergeron.

PLAN D'ACTION 2017

MUSÉE DE LACHINE

Entente sur le développement culturel de Montréal

Sujet 1 : Gestion de la collection				
	FINALITÉ	OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTATS
2017	Poursuivre le développement de la collection historique de l'institution	Accepter le legs de près de 1 000 artefacts des Sœurs de Sainte-Anne	Résolution du conseil d'arrondissement	CA17 19 0071
	Assurer la sécurité des œuvres de la collection	Conserver les artefacts	Locaux d'entreposage	Les petits objets sont entreposés au 830 rue Wellington. Les gros objets sont entreposés chez Pacart, au 4115 rue Cousens
	Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives aux objets de la collection	Faire l'inventaire des artefacts et les documenter	Nombre d'artefacts inventoriés	1 415 objets (80% des paquets déballés)
	Mettre en valeur la collection du Musée	Prêter des œuvres et artefacts à des institutions partenaires	Nombre d'objets prêtés	2 partenaires : VOX (2 photographies dont une de Bill Vazan) et Musée Marguerite-Bourgeoys (6 billes de la collection archéologique)

Sujet 2 : Exposition				
	FINALITÉ	OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTATS
2017	Créer un espace découvertes	Aménager un espace Découvertes	Travaux Mobilier Décor	Travaux (réfection du plancher et changement du système de ventilation) Design pour l'aménagement par Merlicht Inc.
		Acquérir des reproductions d'artefacts	variété d'objets que les visiteurs peuvent toucher	Écuelle, mocassins, pièces de monnaie, fourrures diverses, hache de traite, vêtements de coureur des bois, couverture, pipes à tuyau amovible, corne à poudre, pierres à fusil, hameçons, objets de parure

Sujet 3: Éducation				
	FINALITÉ	OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTATS
2017	Proposer une programmation d'activités en lien avec l'histoire (année du 150 ^e du Canada, 350 ^e de Lachine, 375 ^e de Montréal)	Organiser des activités ludiques	Nombre d'activités réalisées	5 : une heure du conte d'antan, une rencontre avec un personnage historique ayant habité la maison Le Ber-Le Moyne, atelier-démonstration sur le canot d'écorce, sur les ceintures fléchées, wapikoni mobile
		Participer aux commémorations	Nombre d'événements	4 : Nocturnes historiques (350 ^e Lachine), Rencontres en Nouvelle-France (375 ^e Montréal), Douglas Scholes (150 ^e Canada et Journées de la culture)
		Offrir des conférences à la Bibliothèque Saul-Bellow	Nombre de conférences	2 conférences offertes par la responsable des services éducatifs
		Accueillir des groupes scolaires	Nombre de groupes reçus	982 enfants
		Proposer des activités dans le cadre du programme Accès-Loisirs Lachine	Nombre d'activités réalisées	Offre d'activités : 11 Inscriptions : 5
		Proposer des activités dans le cadre du Mois de l'archéologie	Nombre d'activités proposées	2 activités : rallye-archéologique et atelier de démonstration de taille de pierre

Sujet 4 : Communication				
	FINALITÉ	OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTATS
2017	Accroître la visibilité du musée	Lancement d'une application mobile pour un circuit découverte le long du fleuve, en collaboration avec la Maison Saint-Gabriel	Date de lancement de l'application	Application lancée le 3 mai. Une tablette dans l'espace Découvertes permet aux visiteurs d'y avoir accès.
		Publication d'une Info-Lettre	Nombre de publications	8
		Création d'un compte Instagram	Nombre de photos	8
		Publication sur la page Facebook des Musées d'histoire de Montréal, dans le cadre du OFF375	Nombre de publications sur le Musée de Lachine	48

Plusieurs actions prévues au Plan d'action 2017-2019 ont été réalisées (voir en couleur); d'autres n'ont pas été faites dans la mesure où le repositionnement du Musée de Lachine n'a pas encore été discuté par les autorités municipales.

1. SERVICES

RECOMMANDATION	OBJECTIF	ACTIONS	PLAN TRIENNAL		
			2018	2019	2020
Stratégie de communication (R. 17)	Publiciser la transformation du Musée	Rédaction d'un plan de communication	x	x	x
	Améliorer l'expérience visiteur	Mettre le client au centre des activités	x	x	x
		Reprise de l'école de fouilles à partir de 2019		x	x
	Rejoindre de nouveaux publics	Développement des activités pour les différents segments de la clientèle	x	x	x
Participation aux programmes de médiation et autres programmes Ville		x	x	x	
Rapprochement avec le Centre d'histoire de Montréal (R. 12)	Travailler en complémentarité avec les autres institutions historiques à Montréal	Entente avec le Centre d'histoire de Montréal	x	x	x
Partenariats et collaborations (R. 18)	Exercer le leadership du Musée quant à la diffusion et l'animation de ses thématiques	Partenariats avec les sites historiques le long du canal et du fleuve	x	x	x
Activités de diffusion et les technologies (R. 16)	Augmenter l'offre des programmes publics	Programmation de nouvelles activités éducatives	x	x	x
		Programmation de nouvelles activités culturelles	x	x	x
	Enrichir l'expérience visiteur	Introduction des technologies numériques et interactives	x	x	x

2. COLLECTIONS

RECOMMANDATION	OBJECTIF	ACTIONS	PLAN TRIENNAL		
			2018	2019	2020
Cadre d'intervention en muséologie pour Montréal (R. 1)	Se doter d'un plan d'action pour les collections d'art contemporain	Définition des lignes directrices et des responsabilités de la Ville en muséologie et à l'égard de ses collections	x		
Évaluation de la collection en art contemporain (R. 2)	Réduire les coûts d'entreposage	Étude d'évaluation de la collection en art contemporain du Musée de Lachine	x		
		Évaluation du coût d'entreposage de la collection présente	x		
		En fonction de l'évaluation, décision de centraliser la collection ou de la céder à d'autres musées	x		
		Transfert de la collection (légalement et physiquement)	x		
Levée du moratoire quand le problème de réserve sera réglé (R. 13)	Compléter la collection du Musée en ce qui a trait à l'histoire de Lachine	Révision de la gestion des réserves d'objets au centre des collections et autres	x	x	x
		Nouvelles acquisitions en histoire		x	x
		Évaluation des archives du Musée et de la Société d'histoire			x
	Mettre en valeur les archives historiques	Traitement des archives historiques			x
		Numérisation des archives historiques		x	x
		Donner accès aux archives historiques			x

3. RESSOURCES

RECOMMANDATION	OBJECTIF	ACTIONS	PLAN TRIENNAL		
			2018	2019	2020
Revoir le nombre de postes attribués au Musée (R. 20)	Augmenter le nombre de postes actuellement insuffisant	Évaluation des besoins en fonction de la nouvelle mission et des axes à développer	x	x	
		Restructuration de l'équipe	x	x	
Des ressources conformes à la mission (R. 4)	Accompagner le personnel dans le changement et l'accroissement de l'équipe	Formation des employés	x	x	x
		Accompagnement psychologique et professionnel des employés	x	x	x
	Permettre au Musée de remplir au mieux sa nouvelle mission	Augmentation de la dotation	x	x	
		Augmentation de l'aide au fonctionnement	x	x	
Agrandissement et rénovation du pavillon existant (R. 9) Intégration au secteur eb développement (R. 7) Nouveaux espaces fonctionnels (R. 19)	Se doter de salles adéquates pour les expositions temporaires et les services éducatifs, d'espace pour les services au public et d'espace pour accueillir la Société d'histoire de Lachine	Analyse des besoins en termes d'espace	x		
		Rédaction d'un plan fonctionnel et technique		x	
		Réalisation des travaux			x

4. GOUVERNANCE

RECOMMANDATION	OBJECTIF	ACTIONS	PLAN TRIENNAL		
			2018	2019	2020
Stratégie de communication (R. 17)	Publiciser la transformation du Musée	Rédaction d'un plan de communication	x	x	x
Nouveau mode de gestion (R. 11)	Éclaircir les responsabilités des deux paliers de gestion	Entente sur les responsabilités et ressources partagées	x		

VILLE DE MONTRÉAL
Activités de fonctionnement
SIMON.AF-010 Soldes fonds disponibles (BV) par CResp-activité-objet

Période numéro: '201713', Centre de responsabilité parent: 'B70000', Centre de responsabilité: '301440', Activité: '%', Objet premier: '50000', Objet dernier: '69999'

Source: 0010000 - Budget régulier Centre de responsabilité: 301440 - LAC - Musée

Activité	Famille d'objets	Objet	Budget original	Budget modifié	Réel	Engagement Total	Total engagement + Dépense réelle	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
07231 - Bibliothèques	Autres familles de dépenses	57402 - Achats de biens non capitalisés		1 500	1 370	0	1 370	130
	Autres familles de dépenses		0	1 500	1 370	0	1 370	130
07231 - Bibliothèques			0	1 500	1 370	0	1 370	130
07251 - Musées et centres d'exposition	Rémunération globale	51101 - Salaire régulier - Structure non permanente	187 900	177 900	171 650	0	171 650	6 250
		51102 - Salaire régulier - Structure variable	113 500	113 500	114 756	0	114 756	-1 256
		51111 - Ajustements salariaux			11 224	0	11 224	-11 224
		51240 - Maladie courante	3 400	3 400	3 919	0	3 919	-519
		51261 - Vacances, mobiles, anciennes banques			3 276	0	3 276	-3 276
		51300 - Temps supplémentaire	300	300	191	0	191	109
		51302 - Temps compensé			-5 344	0	-5 344	5 344
		52100 - Cotisations de l'employeur - Taux moyen	81 800	81 800	0	0	0	81 800
		52200 - Assurance-emploi			3 460	0	3 460	-3 460
		52201 - Fonds des services de santé			13 688	0	13 688	-13 688
		52202 - Santé et sécurité au travail			5 844	0	5 844	-5 844
		52203 - Régime des rentes du Québec			11 122	0	11 122	-11 122
		52204 - Régime québécois d'assurance parentale			1 996	0	1 996	-1 996
		52301 - Régime de retraite courant			34 362	0	34 362	-34 362
		52320 - Assurance collective - Prime			11 247	0	11 247	-11 247

VILLE DE MONTRÉAL
Activités de fonctionnement
SIMON.AF-010 Soldes fonds disponibles (BV) par CResp-activité-objet

Période numéro: '201713', Centre de responsabilité parent: 'B70000', Centre de responsabilité: '301440', Activité: '%', Objet premier: '50000', Objet dernier: '69999'

Source: 0010000 - Budget régulier Centre de responsabilité: 301440 - LAC - Musée

Activité	Famille d'objets	Objet	Budget original	Budget modifié	Réel	Engagement Total	Total engagement + Dépense réelle	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
07251 - Musées et centres d'	Rémunération globale	52323 - Assurance collective - Syndicale			4 145	0	4 145	-4 145
	Rémunération globale		386 900	376 900	385 537	0	385 537	-8 637
	Autres familles de dépenses	53201 - Frais de déplacement et d'hébergement	2 100	2 900	2 828	0	2 828	72
		53401 - Poste, messagerie et fret		50	13	0	13	37
		53601 - Téléphonie	400		0	0	0	0
		53801 - Publicité, commun. et frais de représentation	6 000	3 800	3 800	0	3 800	0
		54304 - Hon.prof. - Administration et informatique		1 700	1 627	0	1 627	73
		54390 - Autres honoraires professionnels	13 200	15 200	15 041	0	15 041	159
		54510 - Serv.tech. - Administration et informatique		250	172	0	172	78
		54590 - Autres services techniques	45 000	58 515	47 585	0	47 585	10 930
		54701 - Frais de réception et d'accueil		300	222	0	222	78
		54702 - Cotisations versées à des associations	3 500	3 180	3 063	0	3 063	117
		55205 - Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement	3 400	2 200	2 018	0	2 018	182
		56504 - Agrégats et matériaux de construction	4 600	2 515	3 860	0	3 860	-1 345
		56508 - Pièces et acc. - Bâtiments	500	450	0	0	0	450
		56511 - Fournitures de bureau et informatiques	10 600	5 250	5 143	0	5 143	107

VILLE DE MONTRÉAL
Activités de fonctionnement
SIMON.AF-010 Soldes fonds disponibles (BV) par CResp-activité-objet

Période numéro: '201713', Centre de responsabilité parent: 'B70000', Centre de responsabilité: '301440', Activité: '%', Objet premier: '50000', Objet dernier: '69999'

Source: 0010000 - Budget régulier Centre de responsabilité: 301440 - LAC - Musée

Activité	Famille d'objets	Objet	Budget original	Budget modifié	Réel	Engagement Total	Total engagement + Dépense réelle	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
07251 - Musées et centres d'	Autres familles de dépenses	56513 - Livres, publications, collections et autres documents		200	104	0	104	96
		56590 - Autres biens non durables	2 000	1 870	1 420	0	1 420	450
		57402 - Achats de biens non capitalisés		4 320	5 358	0	5 358	-1 038
	Autres familles de dépenses		91 300	102 700	92 253	0	92 253	10 447
07251 - Musées et centres d'exposition			478 200	479 600	477 790	0	477 790	1 810
Toutes les valeurs			478 200	481 100	479 159	0	479 159	1 941
TOTAL			478 200	481 100	479 159	0	479 159	1 941

Étude de repositionnement Musée de Lachine Diagnostic et proposition de repositionnement

Raymond Montpetit
Yves Bergeron



Remis à Margot Bourgeois
Conseillère en planification
Service de la culture
Division de l'action culturelle et des partenariats

Ville de Montréal

9 février 2016

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

Table des matières

Introduction. Des réalisations de qualité dans des conditions difficiles	5
Diagnostic et recommandations	7
1. La mission du Musée de Lachine	7
QUESTION 1. La mission	8
QUESTION 2. Les ressources	8
Le réseau des musées à Montréal	9
Des institutions nationales à Montréal	11
Les musées de la Ville de Montréal	12
Recommandation ^{no} 1 – Un cadre d’intervention en muséologie pour Montréal	13
Recommandation ^{no} 2 – Une évaluation de la collection en art contemporain	13
1.1 Les quatre scénarios possibles - Tableau	13
Scénario 1. Un musée d’histoire et d’art contemporain	13
Scénario 2. Un musée d’histoire avec un centre d’exposition	14
Scénario 3. Un musée d’histoire de Lachine	14
Scénario 4. Un musée de site : la maison Le Ber-Le Moyne	14
Recommandation ^{no} 3 – Choisir un scénario de mission sur les trois premiers	15
Recommandation ^{no} 4 – Des ressources conformes à la mission	16
1.2 Analyse des trois scénarios pour la mission du Musée de Lachine	16
Scénario 1. Un musée d’histoire et d’art contemporain	17
Recommandation ^{no} 5 – Scénario 1, phase 1 : priorité au volet en histoire	17
Recommandation ^{no} 6 – Scénario 1, phase 2 : construction du bâtiment annexe	17
Recommandation ^{no} 7 – Intégration au secteur en réaménagement	17
Scénario 2. Un musée d’histoire avec un centre d’exposition	18
Recommandation ^{no} 8 – Les deux phases du Scénario 2	18
Scénario 3. Un musée d’histoire de Lachine	18
Recommandation ^{no} 9 – Scénario 3. Un musée d’histoire de Lachine	19

Recommandation ^{no} 10 – La diffusion de l’art contemporain à Lachine	19
Scénario 4. Un musée de site : la maison Le Ber-Le-Moyne	19
2. La structure de gestion et la gouvernance	20
Recommandation ^{no} 11 – Un nouveau mode de gestion	20
Recommandation ^{no} 12 – Un rapprochement avec le Centre d’histoire de Montréal	20
3. Les champs de collection	20
Recommandation ^{no} 13 – Mission et collection	22
4. L’art public	23
Recommandation ^{no} 14 – Les œuvres d’art public	23
5. La conservation, le moratoire et les réserves	23
Recommandation ^{no} 15 – Les réserves du Musée	23
6. La diffusion : exposition, animation, éducation	24
Recommandation ^{no} 16 – Les activités de diffusion et les technologies	25
7. La fréquentation et les publics	25
Recommandation ^{no} 17 – Stratégie de communication	26
8. Les partenariats	26
Recommandation ^{no} 18 – Les partenariats et collaborations	28
9. L’immeuble et ses espaces	28
Recommandation ^{no} 19 – Définir de nouveaux espaces fonctionnels	30
10. Les ressources humaines et financières	30
Recommandation ^{no} 20 – Revoir le nombre de postes attribués au Musée	32
11. Les fouilles archéologiques	32

12. La localisation : un quartier en rénovation	33
13. La collection des Sœurs de Sainte-Anne	33
Recommandation ^{no} 21 – Conserver la collection des Sœurs de Sainte-Anne	34
Conclusion	35
Le positionnement actuel du Musée de Lachine	35
Le futur positionnement du Musée de Lachine	36
Avantages et inconvénients des trois scénarios	37
Scénario 1. Un musée d’histoire et d’art contemporain	37
Scénario 2. Un musée d’histoire et un centre d’exposition	37
Scénario 3. Un musée d’histoire de Lachine	38
Des décisions et des actions à poser pour réussir le nouveau positionnement	38
<u>Annexe 1</u>	
Formulation des trois missions selon les scénarios de repositionnement	40
<u>Annexe 2</u>	
Les 21 recommandations	42

* * * * *

Introduction

Des réalisations de qualité dans des conditions difficiles

Longtemps, le Musée de Lachine a agi en tant que petit musée régional géré par une ville autonome de la banlieue de Montréal, la ville de Lachine. Nous avons rappelé, dans le tome 1 de cette étude, l’histoire de ce musée et vu comment il a été fondé comme un musée d’histoire en 1948, cela dans l’esprit antiquaire de l’époque, pour s’ouvrir vers des collections en art contemporain et en art public, à partir de 1985.

Une comparaison avec d’autres établissements montréalais nous force à constater aujourd’hui que, malgré ses réalisations passées de qualité, ce Musée n’a jamais pu travailler avec les moyens de ses ambitions : il n’a pas pu évoluer pour correspondre aux normes muséales actuelles et répondre aux attentes des visiteurs avec une offre d’espaces et de services adéquats. Certes, il a réussi à conserver, interpréter et mettre en valeur une maison historique désormais classée, la maison Le Ber-Le Moyne — la plus ancienne de Montréal — à constituer une collection d’œuvres en art contemporain et à offrir des expositions temporaires thématiques en art contemporain ; mais dans quelles conditions de conservation et de présentation ? Et avec quelle offre de services aux visiteurs ? Il a dû travailler avec ce que son bâtiment permettait ; mais l’équipement n’est certainement pas à la hauteur de ce que l’on attendrait d’un établissement muséal et culturel moderne et maintenant de statut métropolitain.

Nous avons consulté plusieurs intervenants qui gèrent, soutiennent, collaborent avec le Musée de Lachine ou y travaillent, afin de formuler treize constats qui ont émergé de ces consultations faites. Rappelons-les ici.

<p>1 – La triple mission du Musée de Lachine et son champ d’action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mission du Musée de Lachine est très large et sa cohérence n’est pas clairement perçue par tous. Une telle offre généraliste fait-elle toujours sens dans le contexte métropolitain? - En conformité avec la mission, les priorités du champ d’action du Musée de Lachine sont à préciser, pour éviter la dispersion des énergies et des ressources limitées. - D’un musée d’histoire typique des années 1950, le Musée a évolué en élargissant son mandat dans les années 1985, pour inclure des collections d’art contemporain et actuel et de l’art public.
<p>2. La structure de gestion et la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Musée de Lachine est un équipement de la Ville de Montréal. Celle-ci en a confié la gestion à l’arrondissement de Lachine. - Plusieurs pensent que ce statut est complexe et ne favorise pas la gestion des activités courantes du Musée.
<p>3. Les champs de collection</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En ce moment, les collections vont de l’archéologie précontact et historique, à l’histoire du site (17^e au 19^e siècle), et plus largement, à l’histoire de Lachine (19^e et début 20^e); s’ajoutent la collection d’art contemporain des dernières décennies du 20^e siècle et les œuvres d’art public. - Une majorité pense qu’il y aurait lieu de repenser la diversité de ces champs, dans le grand contexte muséal montréalais.

<p>4. L'art public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ce sont les trois Symposiums (1985, 1986 et 1988) qui ont doté le terrain et le parc voisin de 50 œuvres d'art public; tous sont d'avis que ces œuvres sont un atout pour ce secteur et la Ville de Montréal. - L'entretien et la restauration incombent au BAP alors que l'animation et l'éducation sont assumées par le personnel du Musée qui considère cette collection comme étant celle de son « musée plein air ».
<p>5. La conservation, le moratoire et les réserves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faute d'espace adéquat de réserve, un moratoire a été décidé concernant toutes les collections du Musée il y a quelques années (2011). La situation à ce chapitre est difficile et loin des normes muséales. - Le moratoire en incite certains à vouloir repenser les axes de collectionnement et, cela fait, à trouver une solution à long terme à ce problème de réserve constamment évoqué.
<p>6. La diffusion : exposition, animation, éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du Musée est très petite, dynamique et engagée dans la production de l'exposition annuelle et dans l'animation et les activités éducatives. - L'évènementiel va principalement à l'art contemporain, à cause des expositions temporaires annuelles. L'archéologie et l'histoire se retrouvent dans l'exposition permanente. - Les expositions et les activités doivent être définies en relation à la mission et aux ressources disponibles.
<p>7. La fréquentation et les publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les statistiques sur la fréquentation du musée, du site et de la brasserie ne sont pas toujours claires. De même, la problématique des publics n'a pas fait l'objet d'une réflexion particulière. - Le Musée ne dispose pas d'étude de ses publics et n'a pas réalisé d'évaluation de la satisfaction des visiteurs ou de leur expérience de visite. À qui s'adresse le Musée? Quelle est la part des visiteurs locaux et des touristes? Quelles sont les attentes des visiteurs? La personnalité mixte du Musée ne facilite pas l'identification d'un public cible. - L'état actuel des infrastructures freine la fréquentation. Le Musée ne dispose pas de structures d'accueil pour des groupes.
<p>8. Les partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Musée n'a pas de partenariats formels avec d'autres organismes; il a établi des collaborations avec Parcs Canada, le Pôle des Rapides et l'ex-Musée des Sœurs de Sainte-Anne, etc. - Il a un réseau de collaborateurs.
<p>9. L'immeuble et ses espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous constatent que le pavillon Benoît-Verdict qui loge les bureaux et les salles d'expositions temporaires ne convient pas du tout aux fonctions d'un musée d'aujourd'hui ni aux normes muséologiques. Aucun espace n'est disponible pour le développement et les services aux publics (éducatifs et culturels). - Des travaux importants sont requis pour que ce bâtiment soit converti en un équipement moderne avec les services et espaces adéquats que les visiteurs s'attendent à trouver sur place de nos jours, surtout dans un équipement muséal métropolitain.

10. Les ressources humaines et financières	<ul style="list-style-type: none"> - Avec 3,5 personnes à temps plein, les ressources humaines du Musée sont très limitées, surtout compte tenu de la mission large. - Qu'arrivera-t-il avec le départ à la retraite du directeur? Son remplacement n'est pas assuré. - Le budget dont dispose annuellement le Musée n'est pas à la hauteur de sa mission.
11. Les fouilles archéologiques	<ul style="list-style-type: none"> - D'importantes fouilles archéologiques ont été menées; elles ont mis au jour des artefacts de la période amérindienne et de la traite des fourrures. - Le site archéologique s'inscrit parmi les plus anciens mis en valeur à Montréal, avec Pointe-à-Callière et Bon-Secours qui témoignent de la même période des origines et des premières décennies de la ville.
12. La localisation : un quartier en rénovation	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs soulignent que ce secteur de Lachine fera l'objet d'une requalification urbaine intéressante pour le Musée qui pourrait en constituer un élément culturel important. - Plusieurs, mais pas tous, croient que pour un établissement dédié à l'art contemporain, la situation du Musée de Lachine dans l'est de Lachine n'est pas optimale. Certains suggèrent que le volet art contemporain soit relocalisé dans un bâtiment adéquat ailleurs à Lachine (friche industrielle ou centre-ville).
13. La collection des Sœurs de Sainte-Anne	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les collections du Musée des Sœurs de Sainte-Anne ainsi que les salles d'exposition occupaient des espaces dans le collège; elles ont dû quitter ces espaces. Ces collections traitent de l'histoire d'une communauté religieuse très liée à l'histoire de Lachine par plusieurs aspects. - En ce moment, aucune solution pour les conserver à Lachine n'est proposée, ce que plusieurs déplorent. - Si un espace réserve devenait disponible à Lachine, ces collections pourraient venir consolider la mission historique du Musée de Lachine qui pourrait alors l'intégrer.

Diagnostic et recommandations

1. La mission du Musée de Lachine

Devant ces constats, nous sommes d'avis que pour assurer l'avenir du Musée et bien le repositionner parmi les autres établissements sur la scène muséale montréalaise, il faut, en tout premier lieu, se pencher sur sa mission telle qu'elle est actuellement définie. Rappelons comment se formule en ce moment la mission du Musée.

À titre de musée municipal, le Musée de Lachine conserve, étudie et met en valeur le patrimoine archéologique et historique de Lachine incluant le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que le patrimoine artistique québécois et canadien. Il contribue à la diffusion des connaissances en culture

matérielle et en histoire sociale dans le contexte du développement de l'île de Montréal ainsi qu'à la diffusion des connaissances en beaux-arts dans une perspective nationale. Dans ses activités de diffusion, le Musée favorise la mise en parallèle et le croisement de ces disciplines, et ce à partir de sa collection permanente.

Il nous faut poser clairement la question centrale suivante concernant cette mission.

QUESTION 1. La mission

Le Musée de Lachine doit-il garder sa large mission actuelle avec des collections et des activités en histoire, en archéologie et en art contemporain (collections et art public) ?

Les scénarios de repositionnement dépendent ultimement de la réponse que l'on donnera à cette question; c'est uniquement le volet art contemporain, développé à partir de 1985 par des dons, avec des œuvres non directement reliées au site, qui est questionné par plusieurs, alors que les collections en archéologie et en histoire ont un lien direct avec le site et son histoire.

Jusqu'à présent, la Ville détenait, par ses différents musées, principalement des collections en **histoire**, en **sciences naturelles** et en **archéologie**. En 2016, elle gère une **collection d'art public (325) et une collection d'œuvres d'art** de près de 900 œuvres.¹ Depuis les fusions municipales, qui ont placé le Musée de Lachine sous sa gouverne, Montréal s'est retrouvée propriétaire d'une autre collection en art contemporain en constant développement, jusqu'au moratoire décrété sur les collections de ce musée en 2011.

Voilà où nous en sommes. Le temps est venu de vérifier si, au-delà de sa collection corporative municipale, l'idée de doter la Ville de Montréal d'une collection muséale conséquente en art contemporain doit être poursuivie. Quelles collections la Ville considère-t-elle de son devoir de conserver, de développer et de diffuser auprès des citoyens? Le passé indique qu'elle a manifesté son intérêt pour certaines collections en histoire et en archéologie, centrées essentiellement sur son patrimoine et sa propre histoire, de même que pour une collection municipale d'œuvres d'art et d'art public. Veut-elle aussi qu'un de ses musées, celui de Lachine, continue à constituer une collection d'œuvres contemporaines distincte de sa propre collection municipale corporative? L'avenir de la collection en art contemporain du Musée de Lachine, entreprise sous une autre autorité, dépend de la décision des dirigeants municipaux de Montréal à ce chapitre.

Suit alors une seconde question, tout aussi importante.

QUESTION 2. Les ressources

Si l'on veut que le Musée conserve sa triple mission actuelle, quelles ressources doivent alors lui être consenties afin qu'il puisse s'en acquitter d'une manière qui réponde mieux aux attentes et à son statut de musée métropolitain, travaillant dans le contexte du Montréal d'aujourd'hui ?

¹ Voir *Cadre de référence. Collection municipale d'œuvres d'art*, Ville de Montréal, Montréal, 2015. Chaque année, des œuvres sont acquises à partir des trois prix d'excellence Louis-Comtois, Pierre-Ayot et François-Houdé et d'autres sont acquises du réseau Accès culture (PADORAC).

Nous pensons en effet que pour conserver au Musée sa présente mission, il faut que la Ville de Montréal — seule ou préférablement de concert avec l'arrondissement de Lachine — décide résolument de s'engager dans un collectionnement ciblé en art contemporain, avec ce que cela implique de responsabilités de conservation et de mise en valeur.

Le réseau des musées à Montréal

Afin de mettre en contexte la situation du musée de Lachine, il est essentiel de tenir compte de l'écologie du réseau des musées montréalais. Nous avons fait appel pour cela au répertoire de la Société des musées du Québec et de la Société des musées de Montréal. On compte 41 institutions muséales répertoriées par la Société des musées montréalais. Rappelons que les musées du regroupement sont également membres d'ICOM Canada, de la SMQ, de Tourisme Montréal et de Culture Montréal. Le regroupement souligne également le partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la ville de Montréal, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel.

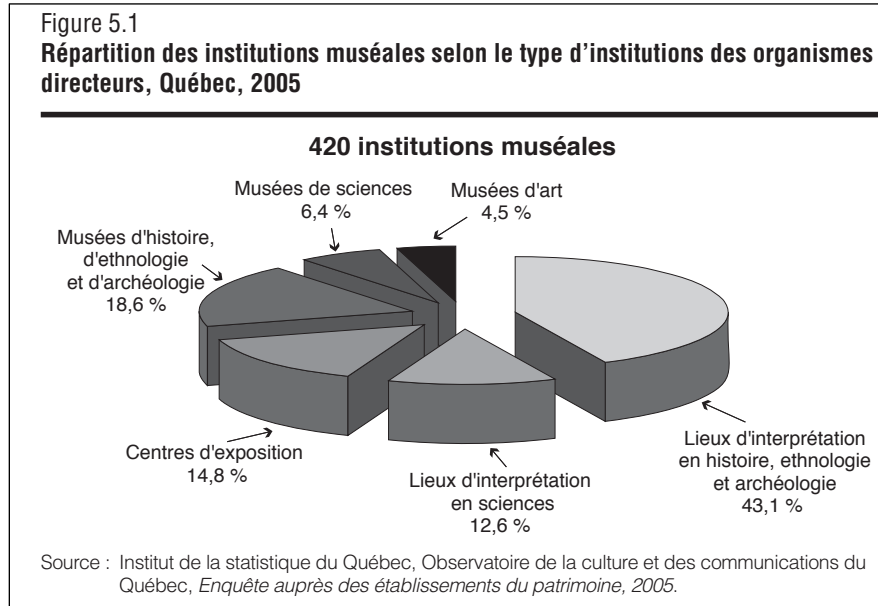
Institutions muséales montréalaises En fonction des principales catégories de musées

Musées d'art	Musées d'histoire et de société	Musées sciences	Autres
6. Centre d'exposition de l'Université de Montréal	7. Centre d'exposition La Prison-des-Patriotes	2. Biodôme de Montréal - Espace pour la vie	1. Bibliothèque et Archives nationales du Québec
12. DHC/ART Fondation pour l'art contemporain	8. Centre d'histoire de Montréal	3. Biosphère, musée de l'environnement	10. Cinémathèque québécoise
14. Galerie d'art Stewart Hall	9. Château Ramezay, musée et site historique de Montréal	5. Centre des sciences de Montréal	41. TOHU
15. Galerie de l'UQAM	11. Cité historia, musée du Sault-au-Récollet	17. Insectarium de Montréal - Espace pour la vie	* Musée Grévin ²
16. Guilde canadienne des métiers d'art	13. Écomusée du fier monde	19. Jardin botanique de Montréal - Espace pour la vie	
18. Institut culturel Avataq	20. Lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier	37. Musée Redpath	
25. Musée d'art contemporain de Montréal	21. Lieu historique national du Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine	39. Planétarium Rio Tinto Alcan - Espace pour la vie	
29. Musée des beaux-arts de Montréal	22. Maison Nivard-De-Saint-Dizier, musée et site archéologique		
	23. Maison Saint-Gabriel, musée et site historique		
	24. Musée commémoratif de l'Holocauste à Montréal		
	26. Musée de Lachine		
	27. Musée de l'imprimerie du Québec		
	28. Musée de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal		

² Le Musée Grévin est un musée privé, mais sa position dans l'offre touristique de Montréal en fait un acteur incontournable.

	30. Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal		
	31. Musée des maîtres et artisans du Québec		
	32. Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval		
	33. Musée du costume et du textile du Québec		
	34. Musée Dufresne-Nincheri		
	35. Musée Marguerite-Bourgeoys		
	36. Musée McCord		
	38. Musée Stewart		
	40. Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal		
	4. Centre Canadien d'Architecture		

Il apparaît clairement que la catégorie des musées d'histoire et de société prédomine. Cette représentation correspond au portrait général du réseau des musées au Québec et au Canada. Sur les quelque 420 institutions muséales au Québec, les musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie (18,6 %) ainsi que les lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie (43,1 %) représentent 61,7 % du réseau québécois. Il s'agit ici d'une caractéristique du réseau des musées au Canada et aux États-Unis; Montréal correspond bien à ce portrait statistique.



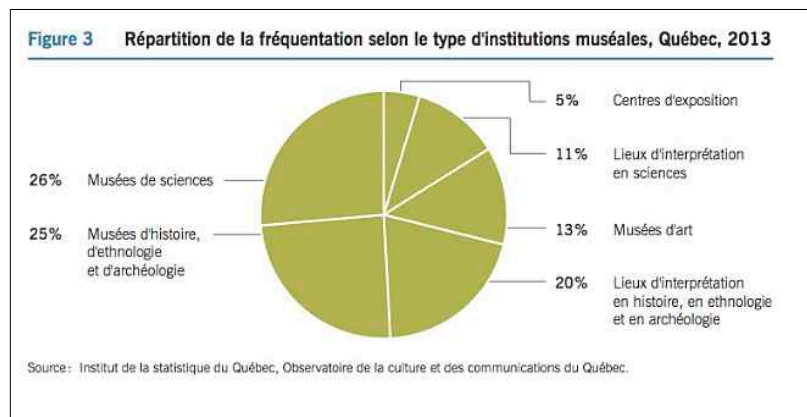
Collectif, *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives. Cahier 1. Premier regard*. Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, 2006, (70 p.), p. 48. Version PDF accessible sur le site de l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec : www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

Des institutions nationales à Montréal

Il faut souligner que le territoire de Montréal regroupe deux institutions nationales : le Musée d'art contemporain de Montréal et Bibliothèques et archives nationales du Québec (BAnQ); ajoutons la Cinémathèque, une OBNL dont le mandat est national, et le Musée des beaux-arts de Montréal qui est un musée privé mais dont une loi assure le soutien financier par le ministère de la Culture et des Communications, au même niveau que les musées nationaux.

La fréquentation muséale

En 2013, la fréquentation muséale au Québec pour les musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie (25%) et les lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie (20%) correspondait à 45 % de la fréquentation totale du Québec qui s'élevait à 14 191 518 visiteurs. Les musées de science se classent au deuxième rang avec 37 % de la fréquentation. En troisième position, les musées d'art et les centres d'exposition rejoignent globalement 18 % de la fréquentation totale.



ROUTHIER, Christine (2014). «La fréquentation des institutions muséales en 2012 et 2013», *Optique culture*, n^o 32, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, mai, (20 p.), p. 5. [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/observatoire].

Parmi toutes les régions du Québec, c'est la région de Montréal qui montre la plus forte fréquentation des musées, avec près de 7 millions de visiteurs, c'est-à-dire la moitié de la fréquentation des musées au Québec. Retenons que Montréal figure au cœur de la fréquentation muséale au Québec, que la ville possède un Musée d'art contemporain au statut national, et que les musées d'histoire occupent la place centrale à Montréal comme au Québec. Contrairement aux musées régionaux qui sont pour la grande majorité fermés l'hiver, les musées montréalais restent accessibles toute l'année et attirent normalement un plus large public³. Non seulement Montréal présente une importante offre muséale, mais de plus la Ville gère et soutient de diverses façons certains musées.

³ Voir : Bergeron, Yves et Marie-Thérèse Thibault, « Publics » et « touristes » dans le réseau des institutions muséales au Québec, *Statistiques en bref*, no 36, Québec, 2008, 28 p. www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/patrimoine-musees-archives/institutions-museales/index.html

Les musées de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal n'a pas encore adopté une « politique muséale » ou un « cadre d'intervention » qui définirait ses orientations quant aux musées qui sont sous sa responsabilité ou qu'elle soutient (directement ou indirectement); pourtant elle est bien présente dans le domaine des musées, d'abord par ses propres établissements, à savoir :

- Espace pour la vie - Planétarium, Jardin botanique et Insectarium, Biodôme - (reconnus)
- Le Centre d'histoire de Montréal (reconnu)
- Le Musée de Lachine (reconnu et soutenu)

Jusqu'à présent, seul le Musée de Lachine était à la fois reconnu par le MCCQ et soutenu par une subvention annuelle; mais cette situation est en voie de modification, le ministère ayant fait savoir que les musées municipaux seront désormais exclus de l'aide annuelle du PAFIM et financés à l'intérieur des « ententes de développement culturel » avec les municipalités, ce qui sera le cas pour le Musée de Lachine.

La Ville gère aussi sept maisons de la culture en tant que « centre d'exposition » :

- Maison de la culture Côte-des-Neiges
- Maison de la culture Frontenac
- Maison de la culture Marie-Uguay
- Maison de la culture Mercier
- Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
- Maison de la culture Plateau-Mont-Royal
- Maison de la culture Rosemont–La-Petite-Prairie

S'ajoute à ces établissements, un musée soutenu par la Ville :

- Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, un musée « soutenu au fonctionnement par la Ville en raison de la convention de financement de la création de l'équipement [...] Le musée occupe et anime des propriétés municipales. »⁴

Enfin, certaines propriétés municipales sont occupées et animées par des organismes muséaux privés (OSBL) qui reçoivent différents types d'aide :

- La Société du Château Dufresne (reconnu) occupe et anime le château Dufresne.
- Le Musée David M. Stewart (reconnu et soutenu) occupe et anime le fort de l'île Sainte-Hélène.
- La Corporation de la maison du Pressoir, Cité historia, (reconnu) occupe et anime le site des moulins, cité par la Ville, et la maison du Pressoir.

Les formes de soutien et la nature des relations entre la Ville et ces établissements sont multiples : le Musée de Lachine est un cas unique, étant un équipement métropolitain, mais dont la gestion est confiée à l'arrondissement de Lachine. Nous y reviendrons en parlant de sa gestion.

⁴ Voir le document interne « Note. Actions de soutien de la Ville de Montréal auprès des institutions muséales montréalaises », p. 1 que nous a communiqué Margot Bourgeois.

L'adoption d'orientations en **muséologie municipale** préciserait les actions et responsabilités de la Ville dans ce domaine; elle viendrait baliser les interventions de la Ville en muséologie et ses engagements à l'égard de certaines collections qui *in fine* sont les siennes.

Recommandation ^{no} 1 – Un cadre d'intervention en muséologie pour Montréal

Que la Ville se dote d'un cadre d'intervention en muséologie qui définisse les lignes directrices de son action et de ses responsabilités en muséologie et à l'égard de ses collections.

Ce cadre d'intervention penserait l'action muséale de la Ville dans sa globalité et, entre autres, la **mise en réseau des musées et lieux d'interprétation** qui œuvrent en diffusion de l'histoire et du patrimoine de la ville. En effet, comme pour le réseau des maisons de la culture ou celui des bibliothèques, il y aurait intérêt à favoriser un **plan d'action concerté** qui contribue à mieux soutenir, mettre en valeur et faire connaître aux visiteurs ces nombreux établissements qui composent **le réseau montréalais des musées et lieux de patrimoine**.⁵ En définissant mieux l'action de la Ville envers ce réseau d'établissements, le rôle que pourra y tenir le Musée de Lachine deviendra plus clair.

Une évaluation à obtenir

Avant de prendre une décision au sujet du collectionnement en art contemporain, la Ville de Montréal devrait faire faire par un expert indépendant une évaluation globale de la collection en art contemporain du Musée de Lachine, afin de disposer d'un avis sur sa qualité, sa cohérence et son importance artistique et patrimoniale.

Recommandation ^{no} 2 – Une évaluation de la collection en art contemporain

Pour éclairer la décision de maintenir ou de modifier la mission du Musée de Lachine, la Ville devrait obtenir une évaluation globale de la collection en art contemporain du Musée, faite par un expert indépendant.

Si, à la suite de cette évaluation, la Ville confirme la mission du Musée de Lachine quant au développement d'une collection en art contemporain, cette décision nécessitera des investissements publics pour assurer la sélection et la conservation à long terme de ces œuvres, ainsi que la mise en valeur et la diffusion par différents moyens de cette collection.

Selon l'ampleur que l'on voudra donner à la mission du Musée, **quatre scénarios** sont, à notre avis, possibles; cependant, nous en proposons **trois seulement à prendre en compte pour le repositionnement souhaité**, le quatrième n'ouvrant pas des perspectives capables de faire que le Musée puisse prendre la place qui lui revient sur la scène métropolitaine des musées.

⁵ La *Politique culturelle* parle d'un « Réseau Patrimoine Montréal ». Parmi ces établissements se trouvent des musées de communautés religieuses, qui détiennent une part importante de patrimoine montréalais et qui, dans les années à venir, auront besoin d'un soutien accru de la part de la Ville, comme le montre déjà le cas du musée des Sœurs de Sainte-Anne. (Voir notre Recommandation 21).

1.1 Les quatre scénarios possibles

<p><u>Scénario 1</u></p> <p>Un musée d’histoire et d’art contemporain.</p> <p>Scénario qui demande des investissements majeurs.</p>	<p><u>Commentaires</u></p> <p>C’est la confirmation de la triple mission actuelle du Musée, en archéologie, en histoire et en art contemporain.</p>	<p><u>Moyens</u></p> <p>Moyens accrus en ressources humaines et financières, ainsi qu’un agrandissement du pavillon Verdickt et ajout d’un bâtiment annexe pour loger une salle d’exposition permanente, une salle d’expositions temporaires et des services adéquats aux visiteurs. Il faut voir aussi à aménager une réserve où conserver les œuvres d’art, les pièces d’archéologie et les artefacts en histoire.</p>
<p><u>Scénario 2</u></p> <p>Un musée d’histoire avec un centre d’exposition (en art contemporain seulement ou en histoire, archéologie et art contemporain).</p> <p>Ce scénario demande un investissement moindre que le scénario 1, mais implique aussi de nouvelles infrastructures.</p>	<p><u>Commentaires</u></p> <p>Le collectionnement en art contemporain cesse, la collection est municipalisée; le Musée agit comme musée d’histoire et une « maison de la culture », en présentant des expositions temporaires (art contemporain ou art contemporain, histoire et archéologie).</p>	<p><u>Moyens</u></p> <p>Moyens accrus en diffusion et promotion ainsi qu’un agrandissement du pavillon Verdickt pour loger une salle d’expositions temporaires et des services adéquats. Il faut voir à aménager une réserve pour les pièces d’archéologie et les artefacts historiques.</p>
<p><u>Scénario 3</u></p> <p>Un musée d’histoire de Lachine.</p> <p>Scénario pour lequel les investissements en infrastructures sont moindres que pour les deux précédents.</p>	<p><u>Commentaires</u></p> <p>Le volet art contemporain est abandonné (collectionnement et exposition) au profit d’une mission recentrée sur l’histoire et l’archéologie. Une collaboration plus suivie avec la Société d’histoire de Lachine s’impose et avec le Centre d’histoire de Montréal.</p>	<p><u>Moyens</u></p> <p>Moyens légèrement accrus en ressources humaines et financières. Agrandissement du pavillon Verdickt pour loger une salle d’expositions temporaires en histoire et des services adéquats, dont un espace éducatif. Il faut aménager une réserve pour l’archéologie et les artefacts historiques.</p>

Quant au scénario 4, c'est le plus réducteur : il confine la mission à celle d'un musée de site.

<u>Scénario 4</u>	<u>Commentaires</u>	<u>Moyens</u>
<p>Un musée de site : la maison Le Ber-Le Moyne.</p> <p>Scénario le plus réduit et le moins dispendieux.</p>	<p>Le volet art contemporain est abandonné ainsi que l'histoire régionale de Lachine, au profit d'une mission recentrée sur des thèmes d'histoire reliés au site lui-même.</p>	<p>Réaménagement du pavillon Verdickt actuel et léger agrandissement pour le doter des services adéquats, dont un espace éducatif.</p> <p>Il faut aménager une réserve pour l'archéologie et les artefacts historiques.</p>

Notons qu'aucun de ces quatre scénarios n'est à coût nul; tous demandent des investissements et un budget de fonctionnement accru, mais les besoins varient en fonction de la mission retenue: ils diminuent en passant du **scénario 1** — qui conserve la mission actuelle et est le plus dispendieux — au **scénario 4**, qui comporte une mission très réduite et donc moins d'exigences en matière de personnel et d'investissement pour la transformation du pavillon Verdickt.

Le **scénario 4** ne nous paraît pas être à la hauteur de l'importance de ce site historique et de la maison Le Ber-Le Moyne; il est minimaliste et réduit la mission du Musée à celle d'un musée du site Le Ber-Le Moyne. Il ne demanderait qu'un réaménagement du pavillon Benoît-Verdickt, afin de le doter de services adéquats aux visiteurs (accueil, éducation). Le Musée agirait alors uniquement comme un lieu d'interprétation du site historique, conservant une maison classée et une collection pertinente aux thématiques reliées à l'histoire de ce lieu ; il travaillerait en réseau avec d'autres sites historiques locaux.

Nous ne recommandons pas de prendre en compte ce scénario 4 parmi les possibles choix d'une mission renouvelée pour le Musée; en effet, réduire son rôle à celui d'un simple musée de site ne nous semble répondre ni à l'importance historique du site et de la maison — la plus ancienne de l'île — ni à l'histoire du musée. En faire un lieu historique parmi d'autres ne correspond pas à son statut d'équipement métropolitain ni ne permet le repositionnement souhaité du Musée afin de lui donner sa place parmi les autres établissements muséaux de la métropole.

Recommandation ^{no} 3 – Choisir un scénario de mission sur les trois proposés

Que la Ville analyse les scénarios 1, 2 et 3 qui redéfinissent la mission du Musée de Lachine, et qu'elle en adopte un sur lequel seront fondés le réaménagement du pavillon Benoît-Verdickt et le repositionnement du Musée dans l'offre muséale globale de la métropole.

Les autorités de la Ville doivent prendre ici une décision d'ordre politique, cela même en l'absence d'une politique muséale municipale officielle.⁶ Si l'on confirme la mission actuelle du Musée avec son volet de collectionnement en art contemporain, ce sera en reconnaissant ce que cela implique : le **scénario 1**, qui fait partie de la réflexion proposée, est le seul qui va dans ce sens.

Si la Ville décide de ne pas s'engager plus avant en collectionnant à Lachine de l'art contemporain, le **scénario 1** tombe et seuls les deux autres scénarios sont à prendre en considération pour la suite.

Recommandation^{no} 4 – Des ressources conformes à la mission

Qu'une fois choisi le scénario et approuvé le projet architectural, la Ville accorde au Musée des ressources humaines et financières qui soient en conformité avec sa mission renouvelée et avec l'équipement.

1.2 Analyse des trois scénarios pour la mission du Musée de Lachine

Scénario 1.

Un musée d'histoire et d'art contemporain.

Ce scénario maintient la mission actuelle du Musée, mais lui donne un équipement et des moyens qui correspondent à cette large mission. C'est, nous l'avons dit, le plus dispendieux, parce qu'il commande à la fois des investissements importants dans l'immobilier et un budget accru de fonctionnement avec ajout de personnel. Il faut mieux aménager le pavillon Verdickt pour y loger le volet musée d'histoire avec les services requis et aussi redéployer le volet art contemporain dans un nouveau bâtiment à construire, sur le site ou éventuellement ailleurs.⁷

Ce **scénario 1** pose, comme les autres, la question d'une réserve adéquate pour les différentes collections. Où ces espaces seront-ils ? Le réaménagement du pavillon Benoît-Verdickt pourra peut-être loger une petite réserve pour l'archéologie et quelques autres pièces, mais il faudra aussi prévoir des mètres carrés de réserve ailleurs pour les collections et leur développement.

Le **scénario 1** pourrait, s'il est retenu, se développer en deux phases.

- **Phase 1** – Consolider la vocation en histoire et archéologie, en réaménageant et agrandissant le pavillon Benoît-Verdickt à cette fin. Ce pavillon ne logerait plus les salles à l'étage dédiées aux expositions d'art contemporain, mais serait réaménagé et un peu agrandi pour loger l'accueil, des services et des bureaux, et peut-être une salle polyvalente pour des expositions temporaires en histoire.

⁶ À notre connaissance, la seule instance qui a approuvé la mission du Musée est la *Commission du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération* ; en juin 2008, elle a confirmé la mission du Musée telle que celui-ci l'avait rédigée dans son document *Mission et politiques du Musée de Lachine* rédigé en 2003 après les fusions municipales.

⁷ Si l'art contemporain est exposé ailleurs qu'au Musée, cela peut entraîner des coûts supplémentaires de personnel.

Le volet en art contemporain attendrait la phase 2 et la construction d'un nouvel espace d'exposition.

• **Phase 2** – Aménager deux nouvelles salles d'exposition dans une annexe au pavillon, l'une montrant la collection permanente des œuvres d'art contemporain et l'autre dédiée aux expositions temporaires. En ce moment, la mise en valeur de la collection en art contemporain se limite aux expositions temporaires annuelles; cette situation est anormale, la majorité des musées sinon tous montrant aussi leur collection dans une salle d'exposition permanente.

Recommandation ^{no} 5 – Scénario 1, phase 1 : priorité au volet en histoire

Que la Ville, si elle retient le scénario 1, procède si besoin par phases, en réaménageant en priorité le pavillon Benoît-Verdict pour en faire un musée d'histoire aux normes actuelles, doté de tous les services requis.

Recommandation ^{no} 6 – Scénario 1, phase 2 : construction du bâtiment annexe

Que la Ville, dans la phase 2 de ce même scénario 1, voit à la construction d'un bâtiment annexe du Musée pour loger le volet exposition en art contemporain.

Comme montré dans le projet d'agrandissement élaboré en 2005, le terrain du Musée est assez grand pour y ériger un tel bâtiment joutant, derrière ou à l'ouest, le pavillon actuel modifié. Contrairement à ce projet, aucune réserve en sous-sol ne serait cependant aménagée sur le site. La volumétrie pourra, comme dans le projet 2005, chercher à bien distinguer les deux bâtiments ou plutôt réunir le nouvel annexe au pavillon Benoit-Verdict modifié pour créer un nouveau grand bâtiment en un seul volume.

Le nouvel équipement, peu importe le scénario retenu, pourrait aussi jouer un rôle de « centre d'accueil et d'information » et de porte d'entrée à toute cette zone récréotouristique (parc René-Lévesque, port de plaisance marina, écluse et canal), cela en concertation avec les Grands Parcs et la marina de Lachine, autres équipements métropolitains. Cette piste est à explorer avec ces autres partenaires; elle favoriserait l'affluence au Musée et son intégration dans le quartier.

Recommandation ^{no} 7 – Intégration au secteur en réaménagement

Que la Ville voie à mieux intégrer le site du Musée de Lachine à l'aménagement urbain prévu du secteur de la marina et du parc René-Lévesque et qu'elle examine comment le Musée agrandi pourrait être en synergie avec ce milieu et y jouer un rôle accru (accueil, information).

Si le **scénario 1** est retenu, le collectionnement, quand il reprendra, devra suivre une politique des collections bien établie qui déterminera les axes précis de collectionnement du Musée surtout en art contemporain, afin que l'établissement soit complémentaire aux autres établissements montréalais et sa politique distincte de la politique de collectionnement de la Ville pour sa collection institutionnelle. (Voir plus loin, au point 3, nos remarques sur le collectionnement concerté.)

Scénario 2

Un musée d'histoire avec un centre d'exposition.

Ce deuxième scénario repose sur la fin du développement de la collection en art contemporain ; la mission du musée est dorénavant concentrée sur l'histoire, sur l'archéologie et sur la seule diffusion en art contemporain. L'établissement comporterait ainsi un volet musée d'histoire *in situ* et un volet centre d'exposition; il n'a plus à conserver et à mettre en valeur une collection d'art contemporain, mais conçoit et reçoit des expositions temporaires en art contemporain et en offre plus d'une par année, à la manière des maisons de la culture. Le volet « centre d'exposition » peut être centré sur l'art contemporain et s'ouvrir à l'occasion à des expositions en histoire.

Ce **scénario 2** est un peu moins dispendieux parce qu'il commande moins d'investissements dans l'immobilier : le nouveau bâtiment en annexe ne comporte pas de salle pour exposer une collection permanente, mais uniquement des espaces d'expositions temporaires ; il exige toutefois un budget accru de fonctionnement, principalement pour la réalisation des expositions temporaires, la diffusion et la promotion.

Le volet « centre d'exposition » pourrait être assumé par un agent culturel analogue à ceux des « maisons de la culture » de Montréal; cela doterait Lachine d'une diffusion municipale en arts visuels professionnels, comme celle qu'on retrouve ailleurs dans le réseau Accès culture, qui pourrait à la fois utiliser les nouvelles salles du Musée de Lachine, et peut-être à l'occasion, celle au Complexe culturel Guy-Descary, par exemple.

Tout comme le scénario 1, ce **scénario 2** pourrait si requis se faire en deux phases :

- Phase 1 pour aménager les locaux du volet histoire dans le pavillon agrandi;
- Phase 2 pour voir à la construction de l'annexe logeant le centre d'exposition voué principalement (ou exclusivement) à la diffusion de l'art contemporain.

Recommandation ^{no} 8 – Les deux phases du scénario 2

Que la Ville, si elle retient le scénario 2, procède au besoin en deux phases, aménageant d'abord le pavillon pour abriter le volet en histoire, puis y ajoutant le nouveau bâtiment annexe qui logera le centre d'exposition.

Scénario 3

Un musée d'histoire de Lachine

Ce troisième scénario modifie la mission du Musée pour en faire un musée d'histoire régionale; en effet, au 17^e siècle, Lachine désignait un vaste territoire à l'ouest de Montréal. Occupant le site de la maison Le Ber-Le Moyne, la mission du Musée serait alors de traiter de l'histoire et de l'évolution de Lachine d'hier à d'aujourd'hui, dans une perspective similaire et en complémentarité avec ce que fait le Centre d'histoire de Montréal (CHM). Déjà, la collection en histoire et en archéologie s'étend de la période amérindienne au XX^e siècle.

Une salle pour les expositions temporaires en histoire serait à aménager dans le pavillon Benoît-Verdict, ainsi qu'une salle pour les activités éducatives. Le volet en histoire ne se limiterait plus à la seule exposition permanente dans la maison historique, mais disposerait d'espaces d'exposition et de services dans le pavillon revu et agrandi.

Des collaborations plus suivies avec le **Lieu historique Commerce-de-la-fourrure** et la **Société d'histoire de Lachine** seraient à établir; il serait opportun que celle-ci et ses archives puissent disposer de locaux dans le pavillon Benoît-Verdict réaménagé et agrandi.⁸ De plus, une collaboration plus formelle avec le **Centre d'histoire de Montréal (CHM)** serait à établir, car les deux établissements œuvreraient en histoire de Montréal, le Musée de Lachine se concentrant sur le territoire et les populations de l'ouest de l'île. Certaines expositions thématiques pourraient être montrées aux deux endroits.

Recommandation ^{no} 9 – Scénario 3. Un musée d'histoire de Lachine

Que la Ville, si elle retient le scénario 3, agrandisse et réaménage le pavillon existant pour le doter de salles plus adéquates (exposition et éducation) et d'espaces pour les services; que l'on examine la possibilité d'accueillir la Société d'histoire de Lachine dans les locaux du Musée.

Comme le volet art contemporain de la mission est abandonné dans ce **scénario 3**, il y a lieu de voir si, du côté du Complexe culturel Guy-Descary ou ailleurs lors de l'éventuelle requalification de la friche industrielle dans Lachine-Est, l'art contemporain pourrait trouver un lieu de diffusion à Lachine. Si ce volet d'expositions en art contemporain d'artistes professionnels trouve à se loger ailleurs à Lachine, il pourrait être animé par un agent culturel analogue à ceux qui travaillent dans les maisons de la culture de Montréal.

Quant à l'avenir de la collection en art contemporain du Musée, nous en traitons plus loin au point 5, en évoquant le cas de l'Artothèque municipale de Mons en Belgique.

Recommandation ^{no} 10 – La diffusion de l'art contemporain à Lachine

Que la Ville, si elle retient le scénario 3, puisse doter Lachine d'un lieu adéquat de diffusion de l'art contemporain qui pourrait être intégré au réseau Accès culture.

Scénario 4

Un musée de site : la maison Le Ber-Le Moyne.

Ce **scénario 4** est minimaliste; comme nous l'avons dit, nous ne le recommandons pas, car il ne permet pas un véritable repositionnement avantageux du Musée. Nous écartons ce scénario.

⁸ Cette hypothèse d'accueillir la Société d'histoire de Lachine dans les locaux du Musée pourrait aussi être envisagée dans le scénario 2 ; elle est encore plus pertinente dans ce scénario 3. Plusieurs musées en région collaborent de près avec leur Société d'histoire et de patrimoine, ce qui favorise le bénévolat et le mécénat. En ce moment la Société utilise pour ses conférences le salon A du Complexe culturel Guy-Descary.

Tels sont les scénarios possibles qui conduiraient à un repositionnement du Musée de Lachine dans l'offre montréalaise.

Examinons maintenant un à un les différents constats qui sont ressortis des consultations faites et voyons comment les trois scénarios permettent de les aborder.

2. La structure de gestion et la gouvernance

Équipement métropolitain confié pour sa gestion à l'arrondissement, le Musée de Lachine a de la difficulté à bien fonctionner dans la complexité de ce dédoublement administratif. Nous sommes d'avis qu'il faut revoir ce mode de gestion pour le clarifier et le simplifier.

Le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) est à repenser les modalités de son programme d'aide au fonctionnement des musées (PAFIM) ; les musées municipaux ne conserveront pas leur subvention annuelle au fonctionnement du PAFIM, mais certains auront du financement à l'intérieur des ententes de développement culturel signées avec les municipalités, ce qui semble le cas pour le Musée de Lachine.

Est-ce là une occasion de modifier le statut du Musée pour en faire un organisme intégré aux services municipaux de la ville centre? Cette voie nous paraît logique pour un équipement dit métropolitain; nous la privilégions. Le Musée de Lachine aurait alors un statut comparable à celui du Centre d'Histoire de Montréal. Un rapprochement administratif avec le CHM pourrait alors aussi être envisagé, surtout si la mission du Musée de Lachine n'a plus de volet de collectionnement en art contemporain.

Recommandation ^{no} 11 – Un nouveau mode de gestion

Que la Ville revoie le mode de gestion du Musée et l'intègre parmi les unités du service culturel de la ville centre, afin que cesse son double rattachement à l'arrondissement de Lachine et à la ville centrale.

Recommandation ^{no} 12 – Un rapprochement avec le Centre d'histoire de Montréal

Que l'on envisage d'instaurer des formes de collaboration et de mise en commun, y compris sur le plan de leur gestion, entre le Musée de Lachine et le Centre d'histoire de Montréal, cela au profit de ces deux organismes muséaux métropolitains.

3. Les champs de collection

Les champs de collection dans lesquels un musée s'engage doivent relever directement de sa mission. Dans les trois scénarios présentés ici, seul le **scénario 1** implique de continuer à développer la collection en art contemporain au Musée de Lachine; les deux autres scénarios ne prévoient que la continuation des collections en histoire et en archéologie.

Le collectionnement en art contemporain (comme celui en histoire) s'est fait par des dons, le Musée ne disposant pas d'un budget d'acquisition; il s'est fait assez rapidement de 1985 jusqu'au moratoire décrété en 2011. En effet, la mission actuelle du Musée de Lachine précise que le Musée « conserve, étudie et met en valeur le patrimoine artistique québécois et canadien » sans autre restriction, ce qui est large comme champ. De même, la « politique relative à la collection » du Musée affirme que les 2 000 œuvres du musée se répartissent dans trois secteurs : - Art ancien, québécois et canadien (1850-1900); - Art moderne, québécois et canadien (1900-1960); - Art contemporain, québécois et canadien (1960-2000). On précise :

La collection regroupe essentiellement des œuvres d'artistes professionnels ayant mené leur carrière au Québec (en partie ou en totalité) et reconnus par leurs pairs au Québec, et au Canada et/ou à l'étranger. Les œuvres de la collection ont été réalisées par des artistes ayant marqué le développement de l'histoire de l'art du Québec et du Canada.⁹

Avec un tel axe de collection, le Musée entre donc en compétition avec plusieurs autres musées montréalais et de la région qui œuvrent en art contemporain, par exemple le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal ou encore le Musée de Joliette ou celui des Laurentides; cela est moins le cas pour la collection en histoire, centrée davantage sur l'histoire du site et sur celle de Lachine.

Il nous semble essentiel de souligner ici la politique sur le collectionnement concerté produit par la Société des musées du Québec en 2014. Ayant pour titre *Pour une vision partagée du collectionnement au Québec*, le rapport a

pour objectif de connaître les besoins des membres de la Société des musées du Québec (SMQ) sur le plan des outils liés au développement des collections ainsi que leur intérêt à bonifier les collaborations en matière de collectionnement. Il s'inscrit dans la foulée des recommandations adoptées par les membres de la SMQ lors du Grand Chantier des États généraux des musées du Québec, en 2011. Ceux-ci y ont notamment reconnu l'importance pour le réseau muséal d'adopter une vision commune du développement des collections au Québec et, pour les institutions muséales, de disposer de politiques et d'axes de collectionnement complémentaires.¹⁰

Le second constat de cette étude concerne indirectement le musée de Lachine. On y souligne que le développement des collections à tendance à favoriser l'accroissement des collections régionales de sorte qu'on observe une multiplication des disciplines collectionnées :

« Il s'agit d'une tendance qui, à première vue, pourrait être perçue comme antinomique d'un développement concerté des collections. Toutefois, les commentaires indiquent que la portée territoriale d'une collection justifie parfois des choix disciplinaires multiples. Par

⁹ Voir le document *Mission et politiques du Musée de Lachine*, 2003, p. 11.

¹⁰ *Pour une vision partagée du collectionnement au Québec rapport d'étude*, Montréal, Société des musées du Québec, juin 2014, p. 4. Voir : http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/pdf/2014_smq_rapport_etude_collectionnement.pdf

ailleurs, il ne semble pas y avoir de corrélation entre l'absence de politiques liées aux collections et l'éventail des disciplines collectionnées. »¹¹

Il faut souligner que cette tendance concerne l'ensemble des musées dits régionaux. Le Musée de Lachine s'inscrit dans cette dynamique observée sur tout le territoire où les musées généralistes font des acquisitions à la fois en histoire et en art et parfois même en sciences naturelles. La volonté des membres de la SMQ consiste à favoriser le développement cohérent de chaque institution en évitant le dédoublement des collections et en favorisant le développement cohérent des collections de chaque musée. La question qui se pose ici est de savoir comment le Musée de Lachine peut développer ses collections en concertation avec les musées de la ville et de la grande région de Montréal, sans entrer en compétition avec eux.

Aux yeux de plusieurs, il faut se poser la question suivante : « dans le contexte muséal montréalais d'aujourd'hui, la mission du Musée de Lachine en art contemporain est-elle toujours pertinente, quand on tient compte de la scène muséale globale de la métropole et des autres lieux qui collectionnent de l'art contemporain, souvent avec plus de moyens? » Et cette autre question : « Le Musée a-t-il la capacité de poursuivre tous les volets de sa mission? » La réponse devrait, nous l'avons dit, relever d'une politique muséale municipale qui énoncerait les grandes lignes qui guident la Ville dans la constitution de ses différentes collections. (Voir notre **Recommandation n° 1 – Un cadre d'intervention en muséologie pour Montréal**).

La Ville veut-elle, comme d'autres musées le font à Montréal, se doter d'une collection municipale en art contemporain plus étendue et en confier la gestion au Musée de Lachine? Chose certaine, une fois le scénario de mission choisi, il devra inciter à revoir la politique des collections et à bien déterminer les axes précis de développement des collections qui seront suivis.

Recommandation n° 13 – Mission et collection

Que le moratoire soit levé quand sera réglé le problème de la réserve, et que le Musée puisse alors reprendre le développement de sa collection, cela en conformité avec sa politique, sa mission et son positionnement revus.

Même avant qu'une solution au problème des réserves soit trouvée et que ce moratoire puisse être levé, il faut en urgence se pencher sur l'avenir de la collection des Sœurs de Sainte-Anne qui illustre un pan important de l'histoire de Lachine et qui risque fort de quitter ce territoire; nous traitons de la conservation de cette collection plus loin, au point 13. Une large part de cette collection est complémentaire à l'histoire de Lachine que raconte le Musée de Lachine.

¹¹ *Pour une vision partagée du collectionnement au Québec rapport d'étude*, Montréal, Société des musées du Québec, juin 2014, p. 8.

4. L'art public

Depuis les symposiums tenus dans les années 1980, plus de 50 sculptures extérieures ornent le terrain du Musée et le parc René-Lévesque voisin. Nous avons, comme plusieurs autres, constaté une certaine ambiguïté quant au statut de cet ensemble d'œuvres d'art public, considéré comme une collection muséale relevant du Musée et en même temps comme des œuvres appartenant à la Ville et gérées par le Bureau d'art public (BAP) qui voit à leur conservation et à leur restauration au besoin. Cette situation se doit d'être tirée au clair entre tous les intervenants au dossier, en tenant compte de l'avis juridique émis à ce sujet.

Un partage de responsabilité logique pourrait être de considérer que ces sculptures constituent une collection gérée par le BAP, mais confiée au Musée pour ce qui a trait aux activités d'interprétation et d'éducation. Le Musée tient à jour des dossiers sur ces œuvres, mais ne les définirait plus comme « sa » collection. Une entente confiant au Musée le mandat d'animation et d'éducation de ces œuvres devrait être formellement établie.

Recommandation ^{no} 14 – Les œuvres d'art public

Que les œuvres d'art public sur le site du Musée et dans le parc René-Lévesque soient reconnues être sous la compétence du BAP et qu'un mandat pour leur animation par des activités de médiation soit clairement confié au Musée.

5. La conservation, le moratoire et les réserves

Tous constatent depuis plusieurs années le problème que le Musée éprouve concernant ses espaces de réserve : ces espaces sont insuffisants, trop petits, loin d'être conformes aux normes muséales et dispersés pour la plupart dans différents locaux hors du musée. Cette situation a justifié le moratoire décrété sur le collectionnement, moratoire que nous approuvons dans ces circonstances.

Les trois scénarios présentés ici demandent qu'une solution soit trouvée quant aux espaces de réserve, car le besoin d'un **espace réserve adéquat** pour la conservation des collections du Musée affecte tous les scénarios. L'étude faite en 2015 a évalué que cette réserve devait être d'environ 1 900 m² pour répondre aux besoins et elle a identifié quelques sites favorables pour aménager une telle réserve dans des bâtiments existants pas trop éloignés du Musée; cependant, aucun projet n'a à ce jour connu de suite. Le problème reste entier et devra trouver une solution, peu importe la mission du Musée et son repositionnement dans l'avenir.

Recommandation ^{no} 15 – Les réserves du Musée

Que la Ville apporte une solution adéquate au problème de réserve du Musée; tous les scénarios de repositionnement évoqués exigent une solution à ce chapitre.

Un exemple municipal de restructuration des musées et des collections

Il existe ailleurs et notamment en Europe, des villes qui ont repensé le développement de leurs musées et qui ont trouvé des solutions originales qui favorisent un développement harmonieux de chaque musée et un collectionnement concerté de leurs institutions muséales. Soulignons la ville de Mons en Belgique¹² qui a restructuré ses musées et ses collections, en créant un « pôle muséal » autour d'un lieu de conservation du patrimoine désigné l'Artothèque¹³.



Ce lieu aménagé dans un bâtiment patrimonial (ancien couvent des Ursulines détruit en partie pendant la Seconde Guerre mondiale) s'est structuré autour de quatre missions : la conservation, la restauration, l'étude scientifique des collections et la promotion du patrimoine de Mons. L'artothèque est devenue « le pivot du fonctionnement du réseau du Pôle muséal » de la ville. Il s'agit d'abord d'un lieu qui sert de réserve pour l'ensemble des musées de Mons. On y retrouve des réserves visitables pour les chercheurs et les citoyens, avec des dispositifs de médiation numérique.

Ce qui est important de retenir dans cette démarche de la ville, c'est qu'avec un tel regroupement des collections sous un même toit avec un archiviste et un conservateur responsables des collections de chaque musée, on ne parle plus désormais que d'**une seule collection municipale**. Chaque musée n'a plus à gérer ses collections et ils peuvent tous puiser pour leurs expositions dans la collection municipale unifiée. Depuis la mise en place de cette structure, les musées de Mons ont concentré leurs efforts sur la médiation et le service aux publics. Ce choix stratégique a eu un effet structurant sur le développement des musées de la ville. Ce pôle muséal de Mons s'est mis en place avec le développement de partenaires institutionnels, médias, culturels et privés.

Les autorités de Montréal dispose déjà d'un lieu commun d'entreposage des collections, le CCM; elle aurait avantage à prendre connaissance de l'expérience de Mons.

6. La diffusion : exposition, animation, éducation

Les activités de diffusion du Musée seront en lien avec sa mission revue; dans les trois scénarios proposés, l'offre d'exposition devrait augmenter au-delà de ce qui se fait présentement (une exposition temporaire annuelle), puisque des locaux et des services mieux adaptés à des fonctions muséales seront mis en place. Une offre accrue devrait avoir des effets positifs sur la fréquentation.

¹² Yves Bergeron a visité l'artothèque et rencontré les responsables du patrimoine et des musées de la ville le 17 décembre 2015.

¹³ Un espace de réserve de 1000 m². Des réserves visibles et virtuelles de 380 m². Un centre de documentation de près de 9000 titres dont 4600 référencés. Un espace de numérisation et un atelier de restauration. <http://www.artotheque.mons.be>

Les technologies numériques

Le Musée de Lachine utilise peu de technologies qui permettent d'enrichir les contenus des expositions (permanentes et temporaires), de les développer, d'interagir avec les visiteurs et d'échanger avec eux pour obtenir du *feedback*. Cette dimension est présente dans nombre de musées, tant en art qu'en histoire; elle est de plus en plus essentielle aujourd'hui dans la relation à entretenir avec les visiteurs et devra être mise en place et offerte au Musée de Lachine.

La numérisation des collections, encouragée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, favorise la diffusion des collections publiques. Des projets innovants comme celui développé par le Musée des beaux-arts de Montréal pour les clientèles scolaires démontrent le potentiel des collections en utilisant adéquatement les nouvelles technologies afin que le musée puisse rayonner au-delà de ses murs. Il s'agit ici d'une des plus importantes tendances dans le monde muséal¹⁴.

L'éducation et l'animation

De même, avec des espaces plus adéquats, le Musée sera en mesure de développer et d'offrir une gamme plus étendue d'activités éducatives et d'animation culturelle (public adulte) durant tous les mois d'ouverture. On devrait voir davantage d'activités culturelles se tenir dans les locaux du Musée, ce qui favorisera son insertion dans la communauté et ses collaborations avec des associations. Le Musée doit jouer un rôle central dans la vie culturelle de la collectivité. Pour accroître la diffusion et l'animation, on pourrait voir s'il est possible d'aménager une « vitrine exposition » du Musée dans la Bibliothèque Saul-Bellow. Dans la même perspective, est-ce qu'une activité éducative du Musée peut être offerte aux enfants à la Bibliothèque ?

Recommandation ^{no} 16 – Les activités de diffusion et les technologies

Que le Musée, une fois doté d'espaces plus adéquats, augmente son offre de programmes publics, tant pour des activités éducatives que pour des activités culturelles. Que ces programmes mettent à profit les technologies numériques et interactives qui enrichissent l'expérience de visite.

7. La fréquentation et les publics

Des comparaisons sont toujours difficiles à faire, mais la fréquentation du Musée n'est pas très forte selon les statistiques disponibles, même si l'entrée est gratuite; sans tenir compte de l'estimation faite en comptant un pourcentage de ceux qui utilisent la piste cyclable — ce qui ajoute 15 000 visiteurs du « musée plein air » aux visiteurs du Musée —, la fréquentation des salles du Musée lui-même serait d'environ 7 900 visiteurs par année, auxquels s'ajoutent les

¹⁴ Voir Eric Langlois – Canada Au-delà de l'Évolution technologique : Réflexion Muséologique pour des Cyberexpositions Conséquentes et Particularisées», NEW TRENDS IN MUSEOLOGY / NOUVELLES TENDANCES DE LA / MUSÉOLOGIE NUEVAS TENDENCIAS DE LA MUSEOLOGÍA, ICOFOM Study Series – Vol. 43a – 2015, p. 130-146.

1 600 visiteurs qui se rendent à l'exposition de la vieille Brasserie Dawes, pour un total ± 9 500 visiteurs par année. Considérant le nombre de visiteurs annuels, le Musée de Lachine se retrouve dans la catégorie « taille 3 » des institutions muséales de moins de 10 000 visiteurs par année. Cette catégorie regroupe le plus grand nombre d'institutions réparties sur l'ensemble du territoire »¹⁵. Notons toutefois que peu de musées avec collections entrent dans cette catégorie qui regroupe surtout des lieux historiques et de petits lieux d'interprétation saisonniers; de plus la fréquentation des musées à Montréal est importante.

Un effort à ce chapitre sera à faire, ce que le repositionnement et l'amélioration des espaces et des services viendront favoriser, en transformant l'expérience offerte aux visiteurs. Il s'agit d'instaurer une culture d'entreprise qui place les visiteurs au centre des préoccupations et qui porte une attention particulière à toutes les dimensions de l'expérience de visite qui leur est offerte.

La présence sur le web et dans les réseaux sociaux

Aujourd'hui, il faut aussi développer les visiteurs virtuels, ceux qui consultent « en ligne » l'histoire et le patrimoine que présente un musée. Le site web du Musée de Lachine se doit d'être enrichi, plus dynamique et d'offrir plus de contenus. Une collaboration à ce chapitre avec la Société d'histoire de Lachine serait bénéfique.

Un nouveau poste affecté aux communications aiderait au développement des publics et à la promotion sur les réseaux sociaux. Comme le souligne Luc Dupont, spécialiste de communication et de marketing, au sujet des médias sociaux dans les musées :

« Pour les institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation), ces développements signalent l'exigence de considérer le phénomène des médias sociaux dans le contexte plus large de la convergence des médias sociaux, du local, de la mobilité, du forage de données et de la géolocalisation, ce que John Doerr a appelé le « SoLoMo ».

Pour un, la géolocalisation sociale au service des musées permet, entre autres, de partager et de découvrir tous les événements qui se déroulent dans un musée, que ce soit des expositions, des conférences, des rencontres avec un expert ou un auteur, une journée thématique, etc. L'utilisateur peut planifier, créer, consulter, ajouter des événements et ainsi rencontrer les autres participants, discuter avec eux au préalable et durant ou après sa visite dans un musée, partager des notes, photos, vidéos, questions, etc. ¹⁶»

¹⁵ « Publics » et « touristes » dans le réseau des institutions muséales du Québec, *Statistiques en bref*, no 36, mars 2008, Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 21.

¹⁶ Luc Dupont, « Le musée à l'ère des médias sociaux et d'Internet », dans Bergeron, Yves, Daniel Arsenault et Laurence Provencher St-Pierre (sous la direction de), *Musées et muséologies : au-delà des frontières. Les muséologies nouvelles en question*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 315-316

Les musées ne peuvent plus négliger les outils qu'offrent les technologies afin de rejoindre un plus large public et d'entretenir un dialogue avec ces mêmes publics. MUSÉOMIX tire notamment parti des réseaux sociaux afin d'investir les musées¹⁷.

Dupont rappelle les avantages pour les institutions muséales d'utiliser les réseaux sociaux afin de consolider la communauté autour du musée :

« À l'évidence, un constat se dégage avec force pour les musées: les médias sociaux se caractérisent par leur disponibilité, leur interaction, en un mot la possibilité de converser et d'assurer la rétroaction. Déjà, plusieurs personnes ont troqué le quotidien, le magazine ou le journal télévisé pour Internet et les médias sociaux. En ce sens, les médias sociaux ont modifié le comportement des clientèles des musées et ils sont devenus des incontournables pour assurer l'accès aux nouvelles, à l'information et à la consommation du produit muséal, et pour élargir le savoir et la connaissance, partager les contenus, fidéliser le public, montrer le musée, favoriser la participation et construire la communauté autour du musée.¹⁸»

Repositionner le Musée de Lachine nécessitera d'accroître sa présence dans les réseaux sociaux et ses contenus en ligne, de même que son offre technologique globale.

Recommandation n° 17 – Stratégie de communication

Qu'une stratégie de communication soit intégrée à un plan stratégique d'ensemble et mise en place dans le cadre du repositionnement afin de publiciser la transformation du Musée et de rejoindre de nouveaux publics.

8. Les partenariats

Le Musée a un réseau de collaborateurs, mais n'est pas engagé dans des partenariats formels. Avec le réaménagement de son pavillon et des espaces agrandis, des partenariats deviennent possibles et souhaitables pour faire du Musée un établissement bien engagé dans la collectivité. La Société d'histoire de Lachine

Un premier partenariat serait avec la Société d'histoire de Lachine, dont les champs d'intérêt sont les mêmes que ceux du volet en archéologie et en histoire du Musée. Un tel partenariat est dans l'ordre des choses et existe ailleurs entre d'autres musées d'histoire régionale et leur société historique.

¹⁷ Voir Muséomix Montréal : <http://technoculture.club/projets/Museomix/museomix-2015> Site consulté le 7 janvier 2016.

¹⁸ Luc Dupont, « Le musée à l'ère des médias sociaux et d'Internet », dans Bergeron, Yves, Daniel Arsenault et Laurence Provencher St-Pierre (sous la direction de), *Musées et muséologies : au-delà des frontières. Les muséologies nouvelles en question*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 329-330.

La Bibliothèque Saul-Bellow

De même, comme nous l'avons suggéré ci-haut au point 6 sur la diffusion, un partenariat pourrait être établi avec la Bibliothèque Saul-Bellow afin que le Musée soit présent dans les murs de la bibliothèque et y offre certaines activités d'animation et d'éducation.

Le Centre d'histoire de Montréal

Le Centre d'histoire travaille à la diffusion de l'histoire de Montréal et des Montréalais alors que le Musée de Lachine s'intéresse à l'histoire de son site et, plus largement, à celle des Lachinois aujourd'hui devenus des Montréalais. La mission en histoire du Musée peut ainsi être vue comme traitant d'un secteur — Lachine — qui se trouve inclus dans la mission du CHM et complémentaire avec ses champs de recherche. Comme les deux établissements relèvent de la Ville, des collaborations plus suivies voire des partenariats nous semblent tout indiqués.

Dans le même sens, des collaborations avec d'autres lieux historiques comme le Moulin Flemming, et la Maison Nivard-De-Saint-Dizier sont à explorer.

Pointe-à-Callière et l'archéologie

Le Musée de Lachine aurait avantage à tirer profit de l'expertise en archéologie du Musée de Pointe-à-Callière, en établissant avec lui un partenariat. Considérant que Montréal soutient financièrement PAC, le musée de Lachine trouverait là l'expertise en termes de recherche, de conservation et de médiation des ressources archéologiques.

Avec une mission et un équipement revus ainsi que de nouveaux partenariats, le Musée de Lachine pourra assumer un rôle de *leadership* en histoire non seulement à Lachine, mais dans tout le secteur Ouest de la ville. Cela devrait donner lieu à de nouveaux partenariats.

Recommandation ^{no} 18 – Les partenariats et collaborations

Que le Musée de Lachine repositionné puisse établir de nouveaux partenariats et multiplier les collaborations afin d'exercer pleinement son *leadership* quant à la diffusion et l'animation de ses thématiques.

9. L'immeuble et ses espaces

Les trois scénarios proposés demandent tous, nous l'avons dit, des transformations du pavillon Benoît-Verdict pour le réaménager et l'agrandir ; les **scénarios 1 et 2** prévoient de plus la construction d'un **nouveau pavillon annexe**, afin de maintenir une mission identique ou similaire à la mission actuelle; des modifications moins importantes sont requises pour le **scénario 3** qui se contente d'un **agrandissement et d'un réaménagement du pavillon existant** sans ajouter un bâtiment annexe. Voyons un peu plus en détail ces besoins d'espaces dans les trois scénarios.

Dans un document intitulé « Annexe D Manque de locaux » faisant partie du projet d'agrandissement de mai 2005, les responsables du Musée décrivaient ainsi leur situation : « Compte tenu du manque vital d'espaces au Musée, aucun espace ne peut être destiné à l'éducation et à l'animation. Les groupes sont actuellement accueillis à même les salles d'exposition. » Suivait une liste de besoins d'espaces pour bien accomplir leur mission actuelle :

- salles éducatives et services publics :

- salle d'accueil des groupes, d'animation, d'ateliers et de présentation d'expositions éducatives
- vestiaire
- toilettes
- aire de repas (30 à 60 personnes)
- locaux de rangement
- salle polyvalente, conférences, films, mini-concerts

- salles d'expositions permanentes en art contemporain et en archéologie

- salles d'expositions temporaires en art et en histoire

- espaces pour le centre de documentation et les archives

- salles techniques et de transit

- bureaux du personnel régulier et contractuel

- salle de réunion

Et, **- des réserves** pour les collections du Musée.

Ces besoins sont bien réels et correspondent aux espaces dont un musée fonctionnel doit disposer aujourd'hui.

Le projet d'agrandissement de 2005 conservait intacte la mission du Musée et correspond donc au **scénario 1** parmi les trois scénarios que nous avons développés.

Scénario 1 : un musée d'histoire et d'art contemporain

Ce scénario requiert tous les espaces ci-haut nommés. Pour les obtenir, nous croyons qu'il faut à la fois réaménager et agrandir le pavillon Benoît-Verdict, et le doter d'un nouveau bâtiment annexe pour loger des salles d'expositions conformes à ce que demande la présentation d'œuvres d'art contemporain.

Quant à la réserve, contrairement à ce qui était proposé en 2005, elle ne serait pas aménagée en sous-sol du Musée.

Pour identifier les besoins un peu moindres des deux autres scénarios, il faudra procéder à une étude de planification architecturale détaillée. Nous pouvons cependant déjà faire quelques commentaires à ce sujet.

Scénario 2 : un musée d'histoire et un centre d'exposition

Ce scénario, comme déjà dit, demande moins d'espace, parce qu'il ne comporte plus de collection en art contemporain et ne requiert donc pas de salle permanente pour l'exposer (ce dont le Musée n'a jamais disposé à ce jour).

Les autres espaces identifiés sur la liste ci-haut restent nécessaires, sauf la réserve en sous-sol qui serait située ailleurs.

Scénario 3 : un musée d'histoire

Ce scénario ne comporte aucun volet de diffusion en art contemporain; il exige d'aménager une seule salle pour les expositions temporaires en histoire, ainsi qu'une salle pour les activités éducatives dans le pavillon Benoît-Verdictt agrandi et doté des services aux visiteurs requis.

Les autres espaces identifiés sur la liste ci-haut restent nécessaires, sauf la réserve en sous-sol qui serait située ailleurs.

Recommandation ^{no} 19 – Définir de nouveaux espaces fonctionnels

Que l'on procède, une fois la mission adoptée, à une étude architecturale afin d'identifier les besoins en espaces et de concevoir un projet architectural fonctionnel qui réaménage et agrandisse le pavillon Benoît-Verdictt, en fonction d'un des scénarios de repositionnement du Musée.

Rappelons que le besoin d'un **espace de réserve** reste criant dans les trois scénarios décrits. (Voir notre **Recommandation ^{no} 15 – Les réserves du Musée**).

10. Les ressources humaines et financières

Nous avons dit en décrivant les différents scénarios que tous demandent des investissements immobiliers pour aménager un véritable musée dans un pavillon administratif qui n'a pas été construit à cette fin. Selon le scénario retenu et les résultats de la nouvelle planification architecturale, le Musée disposera d'un équipement qui lui permettra de s'acquitter de sa mission et de répondre aux attentes de ceux qui visitent un musée de nos jours.

Ces espaces et ces services accrus exigeront certainement un personnel plus nombreux que le peu de personnes aujourd'hui en place. Le personnel à temps plein, qui n'est que de 3.5 personnes, doit faire l'objet d'une réévaluation : il est nettement insuffisant en regard des tâches et des services attendus d'un musée moderne, dynamique et bien impliqué dans sa collectivité.

Nous avons souligné que le Musée n'a jamais disposé des moyens adéquats à sa mission; c'est pourquoi, notre **Recommandation ^{no} 4 – Des ressources conformes à la mission** demande que les ressources humaines et financières du Musée soient revues à la hausse, sans quoi tout désir de repositionnement risque de rester lettre morte dans les faits.

Le personnel.

La mission actuelle est à la fois en archéohistoire et en art contemporain; aussi exige-t-elle du personnel spécialisé dans ces deux volets, donc historien, historien d'art, muséologue et archéologue pour développer expositions, activités et collections. Sans connaître les curriculums du personnel, nous sommes d'avis que cette multidisciplinarité des compétences est requise pour bien couvrir les secteurs disciplinaires des activités du Musée et faire que les expositions plus nombreuses soient conçues par le personnel en place.

Les autres fonctions d'un musée — administration, animation, éducation, médiation, recherche et communications — sont tout aussi importantes. Aujourd'hui, le peu de personnes en poste ne peut suffire à ces tâches nombreuses et diversifiées avec les suivis et évaluations nécessaires; il va de soi que l'on doit se consacrer à l'immédiat, à l'exposition annuelle, au catalogue et aux activités éducatives à dispenser, mais cela n'assure pas à un établissement une planification à plus long terme afin d'être un centre de rayonnement bien intégré dans la vie socioculturelle de la communauté. Réseauter, tisser des liens, se faire connaître, communiquer, être proactif et saisir toutes les opportunités de diffuser ses messages est exigeant et demande d'être « partout présent » sur les tribunes sociales et « en ligne ».

Sans faire une étude détaillée, nous sommes d'avis que les trois scénarios de repositionnement demandent tous du personnel professionnel à temps plein plus nombreux (voir notre **Recommandation** ^{no} 20 qui suit.)

Scénario 1 : un musée d'histoire et d'art contemporain

Des trois scénarios présentés, nous avons dit que le **scénario 1** exigera le plus de personnel professionnel à temps plein, étant donné qu'il maintient intacte la présente mission du Musée :

- 1- un directeur général,
- 2- un conservateur responsable des collections (archéohistoire et art contemporain),
- 3- un chargé de projet aux expositions permanentes et temporaires en histoire,
- 4- un chargé de projets aux expositions permanentes et temporaires en art contemporain,
- 5- un responsable éducation et animation culturelle,
- 6- un responsable des communications, des technologies et du web.
- 7- S'ajoutent des animateurs saisonniers et, éventuellement, des commissaires invités.

Scénario 2 : un musée d'histoire et un centre d'exposition

Le **scénario 2** permet probablement un partage à la direction générale avec le Centre d'histoire de Montréal. Un agent culturel voit aux activités du Centre d'exposition en art contemporain. De plus, comme la collection en archéohistoire ne peut connaître un développement intense et qu'on ne fera probablement qu'une temporaire par année en histoire, le poste de conservateur pourrait être jumelé avec celui de chargé de projet aux expositions en histoire. Des spécialistes de certains thèmes pourront ponctuellement contribuer leur expertise.

- 1- un directeur général, (peut-être partagé avec la Centre d'histoire de Montréal)
- 2- un conservateur en chef responsable des collections en archéohistoire et des expositions permanentes et temporaires en histoire
- 3- un agent culturel pour le centre d'exposition en art contemporain
- 4- un responsable éducation et animation culturelle,
- 5- un responsable des communications, des technologies et du web.
- 6- S'ajoutent des animateurs saisonniers et, éventuellement, des commissaires invités.

Scénario 3 : un musée d'histoire

Le **scénario 3** permet probablement aussi un partage à la direction générale avec le Centre d'histoire de Montréal. De même, parce que la collection en archéohistoire ne peut connaître que peu de développement et qu'on ne fera probablement qu'une temporaire par année en histoire, le poste de conservateur pourrait être jumelé avec celui de chargé de projet aux expositions.

- 1- un directeur général, (peut-être partagé avec la Centre d'histoire de Montréal)
- 2- un conservateur en chef responsable des collections en archéohistoire et des expositions,
- 3- un responsable éducation et animation culturelle,
- 4- un responsable des communications, des technologies et du web.
- 5- S'ajoutent des animateurs saisonniers et, éventuellement, des commissaires invités.

Si le poste de directeur général est bien partagé, ce scénario minimum reposerait sur 4,5 postes de professionnels à temps plein, au lieu des 3,5 postes de professionnels présentement en place.

Il n'est pas facile en période de restriction et d'attrition d'augmenter le personnel du Musée; pourtant sans cette mesure, l'opération de repositionner l'établissement est loin d'être assurée de connaître le succès voulu.

Recommandation ^{no} 20 – Revoir le nombre de postes attribués au Musée.

Que l'on réévalue le nombre de postes à temps plein attribués au Musée pour remplir sa mission, car il est en ce moment insuffisant.

11. Les fouilles archéologiques

Depuis plus d'une décennie, plusieurs fouilles archéologiques ont été menées sur le site du Musée confirmant certaines connaissances et en proposant de nouvelles. L'importance du site archéologique est reconnue.

Malheureusement après avoir connu du succès, l'activité éducative de fouille « À vos truelles » a dû être abandonnée à cause de restriction de budget.

Vulgariser et diffuser plus largement les découvertes archéologiques faites sur le site est une tâche à poursuivre. Avec un bâtiment mieux adapté aux activités éducatives, l'archéologie pourra reprendre une place de choix si le budget de fonctionnement le permet de nouveau.

En plus des contrats donnés aux firmes pour faire les fouilles, un partenariat avec Pointe-à-Callière et ses programmes scientifiques serait bénéfique, puisque le site Le Ber-Le Moyne est thématiquement lié aux activités économiques de la traite des fourrures dont Montréal est le centre organisateur. On pourrait aussi actualiser les activités d'interprétation et de médiation en collaboration avec les spécialistes de PAC.

12. La localisation : un quartier en rénovation

Lors de nos consultations, nous avons été informés que plusieurs changements affecteront l'aménagement urbain du secteur Lachine-Est où se trouve le Musée. Ces transformations et développements constituent une occasion à saisir pour faire que le musée puisse être mieux intégré et mis en synergie avec son quartier requalifié, allant du fleuve et du parc René-Lévesque à la zone du canal et des écluses. Le nouvel équipement muséal pourrait jouer un rôle comme « centre d'accueil et d'information » et porte d'entrée à toute cette zone récréotouristique, comme nous l'avons recommandé dans notre **Recommandation** ^{no} 6 – **Un secteur en réaménagement.**

13. La collection des Sœurs de Sainte-Anne

Depuis plus d'un an, la communauté des religieuses a fait savoir que la collection d'objets qu'elle entreposait et qui était en partie exposée dans les salles du collège Sainte-Anne doit être relocalisée, ces locaux n'étant plus disponibles. Plusieurs éléments de cette collection concernent non seulement l'histoire de cette congrégation, mais aussi celle du contexte éducatif et culturel de Lachine que bien des Lachinois ont connu.

Certains objets ont déjà quitté Lachine pour être montrés dans la région de Joliette; voici ce que l'on peut lire sur le site web de la congrégation.

Après 95 ans d'existence, le Centre historique des Sœurs de Sainte-Anne, qui avait établi demeure dans les bâtiments du Collège Sainte-Anne de Lachine depuis 1979, fermait ses portes au public le 31 octobre dernier.

Le Collège Esther-Blondin, St-Jacques de Montcalm, soucieux de son passé et de sa communauté fondatrice, a cru bon récupérer certains objets, dont quelques-uns ont appartenu à la communauté lors de sa fondation à Vaudreuil ainsi que lors de ses premières années au Collège Esther-Blondin, alors école d'enseignement ménager.

Ce nouvel espace vient mettre en valeur le patrimoine du Collège et des Sœurs de Sainte-Anne en enrichissant la vocation éducative et historique de l'établissement d'enseignement de Saint-Jacques.

Le Centre éducatif et historique des Sœurs de Sainte-Anne du Collège Esther-Blondin accueille, depuis le 8 septembre dernier, une exposition permanente avec certains objets patrimoniaux, religieux et associés au domaine de l'éducation, relatant l'histoire de cette communauté arrivée à Saint-Jacques en 1853. Les générations futures pourront ainsi avoir accès à une partie du patrimoine légué par les Sœurs de Sainte-Anne qui ont été présentes dans la région près de 160 ans.¹⁹

Si la situation de manque de réserves du Musée de Lachine était résolue et qu'un espace réserve devenait disponible à Lachine (ou ailleurs), il va de soi qu'avec l'accord de la communauté religieuse, une bonne partie de cette collection pourrait être intégrée à celle du Musée et viendrait ainsi consolider et enrichir sa mission en histoire, cela au moment où des scénarios de

¹⁹ Voir : <http://www.ssacong.org/fra/>

repositionnement proposent précisément de doter le Musée de nouvelles salles d'exposition et d'accroître ses activités en diffusion de l'histoire régionale de Lachine. Il semble que la congrégation souhaiterait que sa collection puisse demeurer à Lachine et donnerait priorité à des solutions en ce sens. Évidemment, le Musée ne saurait acquérir cette collection dans les circonstances actuelles avec son manque de réserve; c'est pourquoi nous suggérons qu'une solution transitoire soit recherchée et mise en place.

Le risque est fort que cette collection quitte Lachine pour de bon et même qu'elle soit dispersée entre d'autres musées : c'est là une perte pour l'histoire de Lachine et pour l'histoire de Montréal si elle quitte la ville.

Recommandation ^{no} 21 – Conserver la collection des Sœurs de Sainte-Anne

S'il n'est pas trop tard, que des pourparlers soient rapidement entrepris par la Ville, en concertation avec l'arrondissement, avec les Sœurs de Sainte-Anne pour manifester l'intérêt du Musée de Lachine et voir si leur collection, un patrimoine lachinois majeur, peut, en tout ou en partie, être confiée au Musée qui pourrait la conserver et la mettre en valeur dans ses expositions et ses activités.

Si ce legs est possible, que l'on puisse mettre en place, à cause de l'urgence d'agir, une solution transitoire d'entreposage — location d'un espace d'entreposage en partenariat avec les Sœurs de Sainte-Anne — en attendant que la question générale des réserves du Musée soit résolue.

Notons que le Musée de Lachine, entre autres avec sa collection de la brasserie Dawes fondée en 1811 et qui devient, en 1939, la *Dawes Black Horse Brewery*, collectionne déjà des artefacts du 19^e et du 20^e siècle, pertinents à l'histoire de Lachine; cette période est bien celle qu'incarne la collection des Sœurs de Sainte-Anne.

Avec un Musée de Lachine redéployé et repositionné, cette collection trouverait assurément un lieu propice à sa conservation et à sa diffusion auprès du public et contribuerait à ce que le Musée assume bien sa mission en histoire de Lachine.

Conclusion

L'objectif général de cette étude se formulait ainsi dans les *Termes de référence* :

L'objectif général de l'étude est d'analyser la situation actuelle du Musée de Lachine et de proposer un nouveau positionnement pour le musée dans le contexte muséal et patrimonial montréalais.

MANDAT

Le mandat consiste à faire une analyse du positionnement actuel du musée basée sur la documentation pertinente identifiée par le mandant et sur les commentaires recueillis lors des échanges avec les personnes identifiées par le mandant. Sur la base de cette analyse, élaborer une proposition pour un nouveau positionnement du musée et expliciter dans tous les aspects de ses activités.

Nous avons résumé dans le premier livrable les consultations faites et énoncé des constats qui émergeaient des consensus. Dans ce second livrable, nous avons repris ces thèmes en faisant des recommandations pour guider les actions qui seront à prendre en vue d'un nouveau positionnement du Musée.

Concluons maintenant en revenant sur le positionnement actuel et futur du Musée de Lachine.

Le positionnement actuel du Musée de Lachine

Nous avons constaté que le positionnement actuel du Musée de Lachine est en gros celui d'un musée régional qui couvre une vaste gamme thématique en œuvrant à la fois en histoire et en archéologie (essentiellement du 16^e au 20^e siècle), mais aussi en art contemporain. Ce positionnement était dans l'ordre des choses quand Lachine était une ville de banlieue autonome et qu'elle a voulu se doter d'abord d'un musée d'histoire dans l'esprit de cette époque, musée qui s'est ouvert par la suite à l'art contemporain, afin de servir les intérêts divers de ses citoyens. On retrouve de nos jours cette formule dans les régions du Québec²⁰, mais pas dans les grands centres urbains. Si l'on rencontre des musées dits « d'art et d'histoire » en Europe, ceux-ci collectionnent et présentent des arts dits anciens ou historiques, mais ne collectionnent presque jamais de l'art contemporain ni n'en présente de façon régulière, exception faite du courant populaire depuis 25 ans consistant à glisser ponctuellement ici et là dans les salles d'art ancien quelques œuvres d'artistes contemporains invités. Ainsi dans le contexte des grands centres urbains et dans celui de la métropole en particulier, un tel établissement muséal alliant des collections en archéohistoire et en art contemporain dans sa mission est inhabituel.

²⁰ En région, certains musées ont une mission encore plus large ; par exemple, le Musée régional de Rimouski traite d'arts visuels contemporains, d'histoire et de sciences. Dans le même sens le Musée du Bas Saint-Laurent s'intéresse à l'art moderne québécois (incluant l'art contemporain), ainsi qu'à ethnologie et l'histoire de l'Est du Québec.

L'offre muséale à Montréal

À Montréal, l'offre muséale est riche : la ville dispose d'un Musée d'art contemporain avec un statut de musée d'État et d'un musée encyclopédique, le Musée des beaux-arts des Montréal, aussi avec un statut quasi national, qui collectionne l'art canadien de toutes les périodes y compris de l'art contemporain. De même, de nombreux autres lieux privés et publics diffusent des œuvres d'art contemporain, par exemple les maisons de la culture.

La Ville compte aussi de nombreux musées d'histoire de toutes tailles, traitant des thématiques spécialisées liées à leur site ou présentant une histoire plus globale.²¹ Parmi les musées d'histoire que la Ville gère ou soutient, le Musée de Lachine nous apparaît comme complémentaire par son volet histoire avec le Centre d'histoire de Montréal, puisqu'il raconte l'histoire d'une maison historique classée fort ancienne qui est reliée aux activités de traite des fourrures caractéristiques de la période des débuts de Montréal, et s'intéresse à l'histoire d'une région à l'ouest de la ville naissante, colonisée durant la même période et ensuite marquée par l'industrialisation comme l'a été Montréal. C'est pourquoi nous avons suggéré de nouvelles formes de collaboration entre ces deux établissements.

Le futur positionnement du Musée de Lachine

Le Musée de Lachine en devenant « montréalais » et « métropolitain » n'a pas changé de stature en changeant de statut; on pourrait même dire que l'intégration à Montréal a plus contribué à complexifier son fonctionnement qu'à améliorer les services qu'il rend à la population.

Notre étude place les décideurs devant un choix entre **trois scénarios** pour l'avenir de cet établissement; ces trois scénarios permettraient un repositionnement qui soit favorable et qui ouvre des perspectives intéressantes pour relancer le Musée, accroître sa fréquentation par les visiteurs et son rayonnement sur la scène muséale de la métropole.

Cette décision est, nous l'avons dit, de l'ordre d'une politique muséale. Si la Ville décide qu'elle veut agir dans le champ des collections en art contemporain, alors le **scénario 1** présenté pourrait être retenu, car il confirme tous les champs actuels de collectionnement du Musée de Lachine, tout en demandant des ressources et des moyens qui permettent qu'il aille de l'avant avec une telle mission. Si l'on met fin à ce collectionnement, le choix se fera entre les **scénarios 2 ou 3**.

Résumons les avantages et les inconvénients des trois scénarios présentés.

²¹ Quinze musées d'histoire sont membres d'un regroupement « Les musées d'histoire de Montréal » fondé en 1995, entre autres pour l'offre de leurs activités éducatives. Le Musée de Lachine en fait partie. Voir le site : <http://www.musees-histoire-montreal.ca/fr/home>

Avantages et inconvénients des trois scénarios

Scénario 1. Un musée d'histoire et d'art contemporain

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Maintien de la mission actuelle• Assure la présence d'un musée à la fois d'histoire et d'art contemporain à Lachine• Maintien de la diversité des activités• Mise aux normes des salles d'exposition et modernisation des services	<ul style="list-style-type: none">• Maintien d'une certaine ambiguïté quant à l'identité et la personnalité de l'établissement• Doit être en compétition avec d'autres musées en art contemporain• Exige les investissements les plus importants• L'opération du Musée exige plus de personnel que maintenant, et que les scénarios 2 et 3• Demande une plus grande réserve• Le problème des réserves demeure et doit trouver solution ailleurs

Si la Ville ne souhaite pas s'engager plus avant dans une collection en art contemporain, mais cherche à continuer ses initiatives de diffusion et de médiation culturelles dans le domaine des arts visuels, alors le **scénario 2** répond bien à cette volonté, en conjuguant à Lachine un musée d'histoire et un centre d'exposition.

Scénario 2. Un musée d'histoire et un centre d'exposition

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Change la mission en ne faisant plus que de la diffusion en art contemporain• Maintien à Lachine d'une offre culturelle diversifiée histoire et art contemporain• Collaboration avec le réseau Accès culture• Augmentation des salles dédiées aux expositions en histoire• Collaboration accrue avec la Société d'histoire et le Centre d'histoire de Montréal• Mise aux normes des salles d'exposition et modernisation des services• Investissement immobilier moindre que pour le scénario 1	<ul style="list-style-type: none">• La collection en art contemporain est municipalisée ou léguée à d'autres établissements• L'opération du Musée et du centre d'exposition exige plus de personnel que maintenant, et que le scénario 3• Le problème des réserves demeure et doit trouver solution ailleurs

Enfin, si la Ville décide que le Musée de Lachine doit se recentrer sur sa vocation originale en histoire régionale, alors c'est le **scénario 3** qui est à adopter pour faire de ce musée le Musée d'histoire de Lachine, quitte à implanter ailleurs à Lachine un lieu de diffusion de l'art visuel contemporain.

Scénario 3. Un musée d'histoire de Lachine

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Change la mission en la recentrant sur le volet histoire : personnalité plus claire • Augmentations des salles dédiées aux expositions en histoire • Collaboration soutenue avec la Société d'histoire et le Centre d'histoire de Montréal • Mise aux normes des salles d'exposition et modernisation des services • Investissement immobilier moindre que pour les scénarios 1 et 2 • L'opération du Musée exige un peu plus de personnel que maintenant, mais moins que pour les scénarios 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon de tout volet en art contemporain (sauf l'animation du parc de sculptures extérieures) • La diffusion de l'art contemporain à Lachine doit se faire ailleurs • Le problème des réserves demeure et doit trouver solution ailleurs

Des décisions et des actions à poser pour réussir le nouveau positionnement

Repositionner le Musée de Lachine pour en faire un équipement métropolitain moderne capable de contribuer pleinement à la vie culturelle montréalaise et de prendre sa place parmi l'offre diversifiée que les musées de la métropole dispensent aux citoyens demande que la Ville **prenne une décision quant à la mission** qu'elle lui confie et **consente des investissements immobiliers et de fonctionnement** qui ont été suggérés dans le passé, mais qui ne se sont pas, à ce jour, concrétisés malgré les besoins identifiés.²²

La séquence des actions pour la suite pourrait être la suivante.

1. **Évaluation de la collection** en art contemporain du Musée de Lachine
2. Prise de décision quant à **la mission** du Musée : choix d'un scénario
3. Décision quant à **la gestion et la gouvernance** de l'établissement
4. Adoption d'une « cadre d'intervention municipal » en muséologie
5. Résolution du problème d'une **réserve adéquate** pour les collections
6. Développement d'un **projet architectural** pour l'équipement, conforme à la mission retenue
7. Étude de la **dotation en personnel** requise et du **budget de fonctionnement**
8. **Réalisation du projet immobilier**, au besoin en deux phases
9. Adoption d'un **plan stratégique et de promotion** sur 3 ans : nouvelle identité graphique avec nouveau logo.

²² Rappelons qu'en page 34 du document *Montréal métropole culturelle. Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, on peut lire ceci : « Le Musée de Lachine regroupe un site et une collection archéologique classés, une collection artistique et historique, les bâtiments complets les plus anciens de l'île de Montréal ainsi qu'un jardin de sculptures d'envergure. La Ville augmentera les ressources de ces musées municipaux afin de leur permettre de mieux s'acquitter de leur mission. »

En optant pour un de ces trois scénarios de repositionnement et en y dédiant des ressources, la Ville fera que le **Musée de Lachine puisse rattraper son retard et être remis aux normes muséales d'aujourd'hui**. Alors cet équipement métropolitain pourra aller de l'avant pour mieux servir les Lachinois et les Montréalais, en leur racontant une part majeure de leur histoire et en faisant découvrir à tous un patrimoine distinctif, cela par une gamme d'activités et de services correspondant à sa mission revue et aux attentes des visiteurs d'aujourd'hui. Il apportera ainsi sa contribution à la réalisation de *Montréal, ville de savoir et de culture*, objectif de la politique culturelle de la Ville.

Repositionné et réaménagé, le Musée prendrait ainsi sa place parmi les musées modernes et attractifs qu'offre Montréal et dont plusieurs s'enorgueillissent. Si cette étude peut stimuler les réflexions et les décisions qui conduiront vers un nouveau rôle pour le Musée de Lachine dans les efforts de démocratisation et la médiation culturelles montréalaises, elle aura atteint son but.

* * * * *



Annexe 1

Formulation des trois missions selon les scénarios de repositionnement

Aujourd'hui, plusieurs associations de musées comme *l'American Alliance of Museums* (AAM) prônent que les missions des établissements mettent l'accent sur la dimension éducative et sur les services qu'ils rendent aux visiteurs en conservant et exposant ce qu'ils collectionnent.

A mission statement is the beating heart of a museum. It articulates the museum's educational focus and purpose and its role and responsibility to the public and its collections. [...] A good mission statement leans toward societal impact rather than simply an explanation of operations, "transitioning from being about something to being for someone." Stephen Weil (*Daedelus*, 1999).²³

Voici la formulation de la mission actuelle du Musée de Lachine.

À titre de musée municipal, le Musée de Lachine conserve, étudie et met en valeur le patrimoine archéologique et historique de Lachine incluant le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que le patrimoine artistique québécois et canadien. Il contribue à la diffusion des connaissances en culture matérielle et en histoire sociale dans le contexte du développement de l'île de Montréal ainsi qu'à la diffusion des connaissances en beaux-arts dans une perspective nationale. Dans ses activités de diffusion, le Musée favorise la mise en parallèle et le croisement de ces disciplines, et ce à partir de sa collection permanente.

Proposons ici comment pourrait se lire la mission du Musée de Lachine, revue selon les trois scénarios proposés.

Scénario 1. Un musée d'histoire et d'art contemporain

« Le Musée de Lachine a pour mission

- 1- de faire connaître aux visiteurs — Montréalais de Lachine et gens venus d'ailleurs — l'histoire de Lachine et de sa population.
Pour cela, le Musée conserve, étudie, valorise et interprète pour tous un site archéologique classé et un monument historique classé, la maison Le Ber-Le Moyne, ainsi qu'une collection d'objets, afin de montrer comment ces patrimoines témoignent de l'histoire et des modes de vie de ceux qui ont façonné ce secteur du Montréal d'aujourd'hui.**
- 2- de collectionner des œuvres contemporaines en art visuel du Québec et de les présenter aux visiteurs de tout âge, dans un lieu de diffusion et de médiation qui favorise des expériences d'appréciation et d'appropriation par tous. »**

²³ Voir : <http://www.aam-us.org/docs/default-source/continuum/developing-a-mission-statement-final.pdf?sfvrsn=4>, p. 1 et p. 2.

Scénario 2. Un musée d'histoire et un centre d'exposition

« Le Musée de Lachine a pour mission

- 1- de faire connaître aux visiteurs — Montréalais de Lachine et gens venus d'ailleurs — l'histoire de Lachine et de sa population.
Pour cela, le Musée conserve, étudie, valorise et interprète pour tous un site archéologique classé et un monument historique classé, la maison Le Ber-Le Moyne, ainsi qu'une collection d'objets, afin de montrer comment ces patrimoines témoignent de l'histoire et des modes de vie de ceux qui ont façonné ce secteur du Montréal d'aujourd'hui ;
- 2- de présenter aux visiteurs de tout âge des œuvres contemporaines en art visuel du Québec, dans un lieu de diffusion et de médiation qui favorise des expériences d'appréciation et d'appropriation par tous. »

Scénario 3. Un musée d'histoire de Lachine

« Le Musée de Lachine a pour mission

de faire connaître aux visiteurs — Montréalais de Lachine et gens venus d'ailleurs — l'histoire de Lachine et de sa population.
Pour cela, le Musée conserve, étudie, valorise et interprète pour tous un site archéologique classé et un monument historique classé, la maison Le Ber-Le Moyne, ainsi qu'une collection d'objets, afin de montrer comment ces patrimoines témoignent de l'histoire et des modes de vie de ceux qui ont façonné ce secteur du Montréal d'aujourd'hui. »

* * * * *

Annexe 2

Les 21 recommandations

Recommandation n^o 1 – Un cadre d'intervention en muséologie pour Montréal

Que la Ville se dote d'un cadre d'intervention en muséologie qui définisse les lignes directrices de son action et de ses responsabilités en muséologie et à l'égard de ses collections.

Recommandation n^o 2 – Une évaluation de la collection en art contemporain

Pour éclairer la décision de maintenir ou de modifier la mission du Musée de Lachine, la Ville devrait obtenir une évaluation globale de la collection en art contemporain du Musée, faite par un expert indépendant.

Recommandation n^o 3 – Choisir un scénario de mission sur les trois proposés

Que la Ville analyse les scénarios 1, 2 et 3 qui redéfinissent la mission du Musée de Lachine, et qu'elle en adopte un sur lequel seront fondés le réaménagement du pavillon Benoît-Verdict et le repositionnement du Musée dans l'offre muséale globale de la métropole.

Recommandation n^o 4 – Des ressources conformes à la mission

Qu'une fois choisi le scénario et approuvé le projet architectural, la Ville accorde au Musée des ressources humaines et financières qui soient en conformité avec sa mission renouvelée et avec l'équipement.

Recommandation n^o 5 – Scénario 1, phase 1 : priorité au volet en histoire

Que la Ville, si elle retient le scénario 1, procède si besoin par phases, en réaménageant en priorité le pavillon Benoît-Verdict pour en faire un musée d'histoire aux normes actuelles, doté de tous les services requis.

Recommandation n^o 6 – Scénario 1, phase 2 : construction du bâtiment annexe

Que la Ville, dans la phase 2 de ce même scénario 1, voit à la construction d'un bâtiment annexe du Musée pour loger le volet exposition en art contemporain.

Recommandation n^o 7 – Intégration au secteur en réaménagement

Que la Ville voie à mieux intégrer le site du Musée de Lachine à l'aménagement urbain prévu du secteur de la marina et du parc René-Lévesque et qu'elle examine comment le Musée agrandi pourrait être en synergie avec ce milieu et y jouer un rôle accru (accueil, information).

Recommandation ^{no} 8 – Les deux phases du scénario 2

Que la Ville, si elle retient le scénario 2, procède au besoin en deux phases, aménageant d’abord le pavillon pour abriter le volet en histoire, puis y ajoutant le nouveau bâtiment annexe qui logera le centre d’exposition.

Recommandation ^{no} 9 – Scénario 3. Un musée d’histoire de Lachine

Que la Ville, si elle retient le scénario 3, agrandisse et réaménage le pavillon existant pour le doter de salles plus adéquates (exposition et éducation) et d’espaces pour les services; que l’on examine la possibilité d’accueillir la Société d’histoire de Lachine dans les locaux du Musée.

Recommandation ^{no} 10 – La diffusion de l’art contemporain à Lachine

Que la Ville, si elle retient le scénario 3, puisse doter Lachine d’un lieu adéquat de diffusion de l’art contemporain qui pourrait être intégré au réseau Accès culture.

Recommandation ^{no} 11 – Un nouveau mode de gestion

Que la Ville revoie le mode de gestion du Musée et l’intègre parmi les unités du service culturel de la ville centre, afin que cesse son double rattachement à l’arrondissement de Lachine et à la ville centrale.

Recommandation ^{no} 12 – Un rapprochement avec le Centre d’histoire de Montréal

Que l’on envisage d’instaurer des formes de collaboration et de mise en commun, y compris sur le plan de leur gestion, entre le Musée de Lachine et le Centre d’histoire de Montréal, cela au profit de ces deux organismes muséaux métropolitains.

Recommandation ^{no} 13 – Mission et collection

Que le moratoire soit levé quand sera réglé le problème de la réserve, et que le Musée puisse alors reprendre le développement de sa collection, cela en conformité avec sa politique, sa mission et son positionnement revus.

Recommandation ^{no} 14 – Les œuvres d’art public

Que les œuvres d’art public sur le site du Musée et dans le parc René-Lévesque soient reconnues être sous la compétence du BAP et qu’un mandat pour leur animation par des activités de médiation soit confié clairement au Musée.

Recommandation ^{no} 15 – Les réserves du Musée

Que la Ville apporte une solution adéquate au problème de réserve du Musée; tous les scénarios de repositionnement évoqués exigent une solution à ce chapitre.

Recommandation ^{no} 16 – Les activités de diffusion et les technologies

Que le Musée, une fois doté d’espaces plus adéquats, augmente son offre de programmes publics, tant pour des activités éducatives que pour des activités culturelles. Que ces programmes mettent à profit les technologies numériques et interactives qui enrichissent l’expérience de visite.

Recommandation ^{no} 17 – Stratégie de communication

Qu’une stratégie de communication soit intégrée à un plan stratégique d’ensemble et mise en place dans le cadre du repositionnement afin de publiciser la transformation du Musée et de rejoindre de nouveaux publics.

Recommandation ^{no} 18 – Les partenariats et collaborations

Que le Musée de Lachine repositionné puisse établir de nouveaux partenariats et multiplier les collaborations afin d’exercer pleinement son *leadership* quant à la diffusion et l’animation de ses thématiques.

Recommandation ^{no} 19 – Définir de nouveaux espaces fonctionnels

Que l’on procède, une fois la mission adoptée, à une étude architecturale afin d’identifier les besoins en espaces et de concevoir un projet architectural fonctionnel qui réaménage et agrandisse le pavillon Benoît-Verdict, en fonction d’un des scénarios de repositionnement du Musée.

Recommandation ^{no} 20 – Revoir le nombre de postes attribués au Musée.

Que l’on réévalue le nombre de postes à temps plein attribués au Musée pour remplir sa mission, car il est en ce moment insuffisant.

Recommandation ^{no} 21 – Conserver la collection des Sœurs de Sainte-Anne

S’il n’est pas trop tard, que des pourparlers soient rapidement entrepris par la Ville, en concertation avec l’arrondissement, avec les Sœurs de Sainte-Anne pour manifester l’intérêt du Musée de Lachine et voir si leur collection, un patrimoine lachinois majeur, peut, en tout ou en partie, être confiée au Musée qui pourrait la conserver et la mettre en valeur dans ses expositions et ses activités.

Si ce legs est possible, que l’on puisse mettre en place, à cause de l’urgence d’agir, une solution transitoire d’entreposage — location d’un espace d’entreposage en partenariat avec les Sœurs de Sainte-Anne — en attendant que la question générale des réserves du Musée soit résolue.

* * * * *



Dossier # : 1183599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Projet pilote pour limiter la circulation de transit sur le mont Royal)

Il est recommandé :
de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 15 mars 2018, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-23 08:57

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1183599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur la recevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Projet pilote pour limiter la circulation de transit sur le mont Royal)

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Le 28 février 2018, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit: « *A recently announced decision to implement a pilot project by early spring that will block cars from crossing the parc du Mont-Royal : a project that will limit access to the mountain by dividing it into two parts, east and west, and that will divert car traffic to the periphery of the mountain* ». (Une décision annoncée récemment aux fins de la mise en œuvre, pour le début du printemps, d'un projet pilote qui empêcherait les automobiles de traverser le parc du Mont-Royal : un projet qui limiterait l'accès à la montagne en la séparant en deux parties, est et ouest, et qui ferait dévier la circulation automobile en périphérie de la montagne).

Les motifs invoqués par le groupe pour justifier l'opportunité de la consultation demandée sont détaillés dans l'extrait du projet de pétition en pièce jointe (formulaire Étape 1).

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée ainsi que les membres du comité exécutif dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du

projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0407 - 14 mars 2018 : Mandat à l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer le projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie de Camillien-Houde/Remembrance et à établir une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056-1) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 15 mars 2018 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056.

Tel qu'énoncé à l'article 8 de l'annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe. L'analyse de la recevabilité d'un projet de pétition consiste essentiellement à déterminer si l'objet porte sur une compétence de la Ville (a. 2), si l'objet est visé par l'une ou l'autre des exclusions prévues à l'article 3, si le nombre maximal annuel de consultations en vertu du droit d'initiative est atteint (a. 4), si les exclusions en période électorale sont applicables (a. 5) et si les conditions de forme prévues à l'article 6 sont respectées. Cette analyse a permis de conclure à la recevabilité du projet de pétition déposé.

La personne contact désignée a été avisée de la recevabilité du projet de pétition dans une lettre transmise le 15 mars 2018 (en pièce jointe). Par ailleurs, dans la mesure où la Ville a déjà mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique visant à évaluer le projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde/Remembrance et à établir une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal (CE18 0407), la personne contact désignée a été invitée à confirmer les intentions du groupe de signataires par rapport au processus entamé préalablement en vertu du droit d'initiative sur l'objet tel que libellé dans le projet de pétition. Soulignons, à cet égard, que le mandat confié à l'OCPM par la résolution CE18 0407 après le dépôt du projet de pétition, sur un objet similaire mais libellé différemment de celui du projet de pétition, ne rend pas le processus entamé en vertu du droit d'initiative caduc.

Le 15 mars 2018, les représentants du groupe de signataires ont avisé le greffier qu'ils souhaitent poursuivre leur processus en vertu du droit d'initiative. Un avis public annonçant la période de signature d'une pétition doit conséquemment être publié dans les 45 jours suivant la transmission de la réponse sur la recevabilité. Le groupe disposera alors d'une période de 90 jours pour recueillir les 15 000 signatures requises pour obliger la tenue d'une consultation publique sur l'objet spécifique énoncé dans le projet de pétition. Les personnes habiles à signer sont les personnes physiques âgées de 15 ans et plus vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dans les 45 jours de la réponse sur la recevabilité du projet de pétition, publication sur le site internet de la Ville d'un avis annonçant le début de la période de signature de la pétition (au plus tard le 29 avril 2018), après avoir informé la personne contact désignée de la date de publication retenue.
- Période de signature de la pétition de 90 jours, débutant le jour de la publication de l'avis.
- Dans les 21 jours suivant le dépôt de la pétition, le greffier doit aviser la personne contact désignée de la conformité de la pétition, eu égard au nombre de signatures requises (15 000) et au respect du délai pour recueillir ces signatures.
- Si la pétition est jugée conforme, la Ville a l'obligation de tenir une consultation publique sur l'objet tel que libellé dans la pétition. Le comité exécutif devra alors mandater l'instance responsable de la consultation (OCPM ou une commission permanente du conseil) ainsi que l'unité administrative responsable d'accompagner l'instance de consultation.
- Dans un délai maximal de 21 jours suivant la transmission l'avis sur la conformité de la pétition, le calendrier de préparatifs et de la consultation publique doit être transmis à la personne contact désignée. La consultation publique doit se tenir dans un délai raisonnable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux
commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-03-21

Droit d'initiative en consultation publique

Formulaire :

Étape 1 - Présenter un projet de pétition - Ville

Nous demandons que la Ville de Montréal tienne une consultation publique sur l'objet suivant :

A recently announced decision to implement a pilot project by early spring that will block cars from crossing the parc du Mont-Royal: a project that will limit access to the mountain by dividing it in two parts, east and west, and that will divert car traffic to the periphery of the mountain.

En quoi la tenue de cette consultation publique est dans l'intérêt de la collectivité?

A significant number of objections from stakeholders (almost 25,000) are recorded at "NON à l'interdiction de traverser le Mont-Royal en voiture!" opposing the City's decision to reconfigure la voie Camillien-Houde and Remembrance Road, permanently or for a pilot project, as the best solution to secure traffic areas, to protect the environment or to enhance the beauty of the park. Numerous better alternatives have been proposed and Montrealers request a broad public consultation to ensure their opposition and alternatives have been reviewed for serious consideration before the City unilaterally imposes its decision.

Montrealers also request the broad public consultation given the absence of information or details on the pilot project itself indicating that: (1) the City's decision and project are based on a current, evidence-based and pertinent set of evaluation criteria, (2) they take into consideration the past 6 to 8 years (and forecast for the next several years), during which an unprecedented number of major and minor road construction projects have seriously impacted streets, motorists and normal traffic patterns in Montreal, (3) the project contains the fundamental elements of a well-designed pilot project, and also includes Communication, Contingency and Mitigation Plans indicating it has been adequately planned and will be properly managed, taking into account the interests of all Montrealers, (4) the project will be conducted with transparency and impartiality, (5) potential impacts resulting from the project are adequately identified and assessed for the park, for Montrealers and for the five neighboring boroughs that will experience increased volumes due to diverted traffic.

Faites signer ce projet de pétition par 25 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

Désignez, parmi les 25 signataires, trois personnes représentant le groupe dont une à titre de personne à contacter.



Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est,
Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 872-3142 - Télécopieur : 872-5655

Le 15 mars 2018

Monsieur Mike Silas

Objet : Projet de pétition concernant le projet pilote pour limiter la circulation de transit sur le mont Royal

Monsieur,

Nous accusons réception du projet de pétition déposé au Service du greffe le 28 février 2018. Ce projet de pétition demande que la Ville tienne une consultation publique sur l'objet libellé comme suit : « *A recently announced decision to implement a pilot project by early spring that will block cars from crossing the parc du Mont-Royal : a project that will limit access to the mountain by dividing it into two parts, east and west, and that will divert car traffic to the periphery of the mountain* ». Nous traduisons ce libellé comme suit : « *Une décision annoncée récemment aux fins de la mise en œuvre, pour le début du printemps, d'un projet pilote qui empêcherait les automobiles de traverser le parc du Mont-Royal : un projet qui limiterait l'accès à la montagne en la séparant en deux parties, est et ouest, et qui ferait dévier la circulation automobile en périphérie de la montagne* ».

Conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*, nous vous avisons que ce projet de pétition est recevable. Veuillez noter qu'une copie du présent avis sera déposée à une prochaine séance du comité exécutif.

Par ailleurs, nous vous informons que le comité exécutif a confié un mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en lien avec le projet pilote annoncé sur le mont Royal. Copie de la résolution CE18 0407 est jointe à la présente pour référence.

À la lumière du mandat donné à l'OCPM et de la consultation publique prévue visant à évaluer le projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camilien-Houde/Remembrance et à établir une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal, il vous appartient de déterminer si le processus que vous avez entamé en vertu du droit d'initiative demeure encore utile.

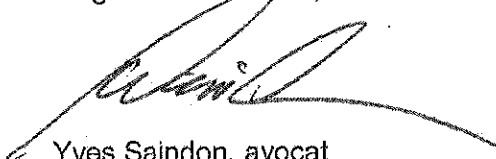
Dans l'éventualité où vous souhaitez poursuivre votre processus, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser dans les meilleurs délais (d'ici le 30 mars prochain) afin de convenir avec nous d'une date de publication de l'avis public requis.

En effet, selon l'article 10 de l'annexe B du règlement 05-056, un avis doit être donné sur le site Internet de la Ville dans un délai de 45 jours de la réponse confirmant la recevabilité d'un projet de pétition, soit au plus tard le 29 avril 2018, pour annoncer le début de la période de signature de la pétition.

Finalement, nous vous rappelons que la période signature est de 90 jours et débute le jour de la publication de l'avis. 15 000 signatures doivent être recueillies au cours de cette période pour obliger la tenue d'une consultation publique sur l'objet tel que libellé dans le projet de pétition. Nous attirons votre attention aux articles 10 à 13 de l'annexe B du règlement 05-056 pour connaître les formalités à respecter au niveau de la signature de la pétition. Le formulaire de pétition prescrit ainsi que les instructions y afférentes se trouvent dans le document intitulé « Comment présenter une pétition – Étape 2 ». Veuillez noter que tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Ville, dans la section relative au Droit d'initiative en consultation publique.

Dans l'attente d'une confirmation de votre part quant aux suites que vous souhaitez donner à votre projet de pétition en vertu du droit d'initiative, le cas échéant, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le greffier de la Ville,



Yves Saindon, avocat

YS/jl

p. j. CE18 0407

c. c. Lorraine Raymond
Jane MacGregor



Dossier # : 1184396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er février 2018 au 28 février 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-16 14:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er février 2018 au 28 février 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain), couvrant la période du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8407
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514 868-3844
Télécop. : 514 872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2018-03-16

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

Rapport sur les ventes de parcelles de terrains, résidus de terrain et parties de ruelles

Du 1^{er} février au 28 février 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-SMVTP-D-09-001	Objet du sommaire
2176337006	2018-02-14	DA176337006	Oui	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à 9171-5342 Québec inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 636 041 du cadastre du Québec situé sur la rue Alphonse-D.-Roy, au sud de la rue Sainte-Catherine E, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 107,2 m ² , pour le prix de 6 200 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1274-03
2184501002	2018-02-19	DA184501002	Oui	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les investissements Groupe DIACO S.E.N.C., aux fins d'assemblage commercial, un résidu de terrain situé à l'avant de la bâtisse sise au 11740, 6e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 173,3 m ² , pour la somme de 10 957,12\$ (taxes incluses) N/Réf. : 31H12-005-4064-03